This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 451003

ÉTUDES

ET

PORTRAITS

POLITIQUES

PAR P. LANFREY

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE, 28

1864

ÉTUDES

ET

PORTRAITS

POLITIQUES

PAR P. LANFREY

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE, 28

1864

143

ÉTUDES

ET

PORTRAITS

POLITIQUES

PARIS. IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

ÉTUDES

ET

PORTRAITS

POLITIQUES

PAR

P. LANFREY

PARIS
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
28, QUAI DE L'ÉCOLE, 28

1864

Tous droits réservés.

A25A

Cuyuand Lib.
7-26-28

Ces études côtoient pour ainsi dire le cours de notre histoire contemporaine, dans le but d'en marquer le sens général plutôt que d'en décrire les vicissitudes. L'Empire, la Restauration, le gouvernement de Juillet, l'époque actuelle y sont tour à tour appréciés à l'occasion d'une œuvre ou d'un homme. Si l'on m'accuse d'avoir apporté quelque sévérité dans mes jugements, je ne m'en défendrai point. Par ce temps de critique relâchée ce qui semble excès de rigueur pourrait bien n'être que stricte justice. Au reste, je n'ai pas été sans payer aussi mon tribut au goût de notre génération pour les apologies. Ces travaux de ton et de sujets si divers ont tous été écrits à la louange d'un seul et même personnage. Par lui, ce livre a son unité ni plus ni moins qu'une fiction, car chacun de ses fragments ne reflète qu'une seule image, et par lui j'aurai eu, moi aussi, mon héros! Mon héros, c'est la liberté.

P. LANFREY.

Novembre 1863.

427556

TABLE

L'histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers. . . . 1
Daunou. 72
Carnot. 100
Armand Carrel. 113
M. Guizot. 267
M. Proudhon. 296
Le rétablissement de la Pologne. 313
Paris en Amérique, par M. E. Laboulaye. 336
Du régime parlementaire sous Louis-Philippe 345
Un dernier mot sur Carnot. 402

PORTRAITS

ET ÉTUDES

POLITIQUES

L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

PAR M. THIERS

I

Je voudrais analyser une admiration. Il en est des succès comme de toutes les choses humaines : il y en a de légitimes, il y en a de fâcheux, il y en a de ridicules. On ne saurait trop souvent rappeler cette distinction, quelque peu oubliée aujourd'hui. Ce n'est pas tout que d'avoir obtenu un succès, il faut encore qu'on sache de quels éléments bons ou mauvais il se compose. La gloire ne commence jamais qu'après cette épreuve, qui le consolide ou le renverse. Il n'est donc pas inutile de rechercher pourquoi une œuvre a réussi. Les grands succès, quelle que soit leur valeur réelle, en disent long sur ceux qui les obtiennent, et plus encore

sur ceux qui les dispensent. Par ce côté du moins, la tâche ingrate qui consiste à discuter leur vrai mérite n'est pas sans compensation. Une époque se définit elle-même par les objets qu'elle admire. Mais on est en général mauvais juge de ses propres entraînements. Elles sont bien rares les générations qui n'ont jamais eu ni à briser une idole, ni à rougir d'une prédilection. Aussi l'opinion est-elle tenue de revenir plus d'une fois sur ses arrêts avant de pouvoir leur donner force de loi. Jusqu'à cette révision salutaire, un succès ne doit être considéré que comme une présomption, car s'il est souvent un titre de gloire pour ceux qu'il récompense, il n'est quelquefois qu'un sujet de confusion pour ceux qui le donnent.

Voici un livre qui a eu une fortune presque unique dans la littérature de notre siècle. Accueilli dès son apparition par une popularité que n'ont jamais obtenue des ouvrages qui sont l'honneur de l'esprit humain, il a vu son succès grandir d'année en année et arriver à son plus brillant éclat dans une époque dont le caractère le plus marqué est peut-être une profonde indifférence pour les œuvres de l'intelligence. Tout récemment sa renommée a reçu une consécration nouvelle du suffrage d'une assemblée illustre qui a saisi avec empressement cette occasion de flatter les goûts du public et de faire une épigramme sans danger. Il est à craindre qu'elle n'ait fait une épigramme contre elle-même. En couronnant au nom des idées libérales une œuvre que d'autres revendiquent au nom des doctrines de la dictature, elle n'a fait qu'entretenir de son autorité une triste équivoque dont le vulgaire seul devrait être dupe. Ce livre a en effet

deux faces : l'une qui fait semblant de sourire à la liberté, l'autre qui sourit au despotisme. C'est par là qu'il a pu satisfaire à la fois tant de goûts si différents. L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* a été lue par tout le monde dans un temps où l'on ne lit guère même des livres consacrés par l'admiration des hommes. Elle a, comme on dit, fait taire l'envie. Il y a une minorité qui a toujours énergiquement protesté contre les idées et les jugements qui sont comme l'âme de ce livre et qui échappent à la perception du vulgaire. Cette opposition a formulé de nombreuses objections au nom de la philosophie, de la politique et du goût. On a étouffé sa voix sous le bruit des applaudissements. D'ordinaire ce sont les esprits d'élite qui imposent leurs arrêts au grand nombre; ici c'est le grand nombre qui leur a fait la loi. Ils ont dû accepter ce favori de la foule et se courber en ceci, comme en toute chose, devant l'infaillibilité du suffrage universel. Aujourd'hui, chaque fois que paraît un nouveau volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, toute la critique fait la génuflexion.

A quelles qualités, à quels défauts a pu tenir une destinée aussi exceptionnelle? Quelle idée doit-on se faire d'une supériorité affirmée avec tant de passion d'une part, et niée de l'autre avec un si tranquille dédain? Ce succès inouï, avec les anomalies qui s'y mêlent, ne peut s'expliquer que par une rare et intime corrélation entre le livre qui en est l'objet et la commune mesure des intelligences du temps où il s'est produit. Ce qui leur plaît en lui, c'est qu'elles retrouvent dans ses pages, sans s'en rendre toujours bien compte, leurs goûts, leurs passions, leur façon d'envisager les

choses humaines, souvent aussi leurs préjugés. L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de M. Thiers a été en effet, malgré sa forme rétrospective, une des expressions, non pas les plus élevées, mais les plus fidèles des tendances de notre époque. Notre temps a regardé avec tant de complaisance ce tableau du passé, qu'une partie des objets qui y sont peints a soudainement repris vie. Ce miracle n'a pas été de tout point l'œuvre de M. Thiers, mais M. Thiers n'y a pas nui. Son admiration pour ce passé n'a pas créé celle de ses contemporains, mais elle l'a devancée et merveilleusement traduite. Il a mis du raisonnement là où la plupart d'entre eux n'apportaient que de vagues instincts. Soutenu, inspiré par eux, il leur a rendu le service de donner à leurs aspirations une forme précise et arrêtée. C'est cette influence tour à tour subie et exercée que je voudrais, s'il se peut, définir. On court grand risque de s'inscrire en faux contre son temps lorsqu'on cherche à fixer un examen, même impartial, sur une œuvre qu'il ne discute plus et qu'il a adoptée avec passion. Mais pourquoi craindre de se placer au-dessus de la plus vaine des superstitions? Les temps changent : il n'y a que la vérité qui ne change pas.

Il est juste et naturel d'ailleurs que dans un tel débat le plus exposé soit le critique. Plus on est convaincu, moins on doit être disposé à reculer devant un surcroît de responsabilité. On l'a déjà compris, l'objet de cette étude est moins le récit des événements que l'esprit dans lequel l'auteur les a appréciés. J'accepte les détails tels que vous me les présentez, ce qui n'est pas une petite concession ; je m'en tiens aux résultats généraux, que vous ne pouvez changer. Voici

le tableau d'une époque bien connue, je l'admets comme exact; mais quel est le jugement que vous portez sur sa politique, sur ses lois, sur ses institutions, sur son art, sur ses mœurs? Il y aura toujours dans toute histoire deux parties essentiellement distinctes quoique étroitement confondues : le récit des événements, la description des faits, et l'idéal au nom duquel on les juge. Cette seconde partie de la tâche de l'historien est généralement considérée comme la plus arbitraire des deux; c'est cependant le contraire qui est vrai. L'exactitude d'un récit reste toujours plus ou moins sujette à contestation, même après les recherches les plus minutieuses, tandis qu'une pensée juste et vraie reste telle, même lorsque les faits à l'occasion desquels elle est exprimée sont démontrés imaginaires. Supposez que tous les faits racontés par Tacite soient de pure invention, Tacite n'en reste pas moins un grand homme, et ses jugements demeurent parce qu'ils reposent sur des vérités éternelles. L'histoire des choses qu'il raconte a été reprise cent fois, on la refait encore tous les jours, mais l'autorité de ses terribles arrêts n'a pas été ébranlée : ils sont indestructibles comme la conscience humaine.

Les faits généraux ont seuls un caractère vraiment scientifique. Lorsqu'on a eu occasion de comparer les rapports faits par des témoins oculaires d'une égale bonne foi sur un seul et même événement, peu éloigné de nous et au sujet duquel les renseignements abondent, on demeure confondu des contradictions sans fin qu'on y découvre, et on arrive assez promptement non pas à un scepticisme absolu, mais à cette conclusion, qu'il faut s'attacher surtout à ce que j'appellerai

la partie éternelle de l'histoire. Le chroniqueur ne sait que raconter, l'historien raconte et juge. Par cela même qu'il juge il est tenu d'avoir des idées justes et vraies sur tous les grands objets de l'activité humaine. S'il ne les a pas, il est incapable, non-seulement d'apprécier sainement ces objets, mais même de les décrire avec fidélité, parce que leur sens lui échappe, parce qu'il néglige comme insignifiants une foule de traits qui en révèlent le véritable esprit. Comment un adorateur du despotisme raconterait-il avec vérité une époque de servitude? Il lui manque un sens; il y a tout un ordre de faits qu'il n'apercevra même pas. D'avance je récuse sa déposition; ce n'est pas un témoin, c'est un complice.

En étudiant à ce point de vue l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, en examinant l'esprit général qui l'a inspirée dans les jugements que l'auteur émet sur certaines questions d'un ordre supérieur, le lecteur verra suffisamment quel genre de confiance il doit lui accorder. Jusque-là il peut sans inconvénient admettre comme strictement exacte toute la partie matérielle de son récit contre laquelle il y a pourtant plus d'une objection à élever. Je me contenterai donc d'en interroger la partie morale. Le sujet est assez vaste, puisqu'il touche à tous les grands intérêts de la civilisation. Voici l'histoire d'un chef d'État à la fois législateur, politique et guerrier; que pense l'auteur de son système de gouvernement? Comment apprécie-t-il son administration, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, ses vues en matière religieuse? Comment juge-t-il la centralisation, le grand fait de cette époque et de la nôtre? Quelle est son opinion sur les causes qui firent

succéder un déclin si rapide à des succès si prodigieux? Il a eu la singulière fortune de voir se reproduire presque identiquement sous ses yeux quelques-unes des phases historiques qu'il raconte; que lui a dit cette contre-épreuve? quelle lumière nouvelle a-t-elle apportée à son esprit? Quelle part d'influence accorde-t-il dans son récit aux objets supérieurs de l'intelligence humaine, comme la science, la philosophie, les arts? Et pour finir la question que s'adressent les esprits les plus simples en lisant un historien, comment apprécie-t-il la moralité des actes qu'il raconte?

La réponse à ces questions, il n'est point toujours facile de la trouver dans les dix-huit volumes de M. Thiers, et c'est la première critique que je prétends lui adresser. Le peu de développement qu'il accorde à ces objets qui dominent tous les autres jure singulièrement avec l'excessive prolixité qui lui est habituelle, lorsqu'il traite des sujets spéciaux et techniques. Parmi ces douze mille pages où sont minutieusement décrits et enregistrés tous les détails de l'organisation militaire de cette époque, depuis le canon jusqu'au bouton de guêtre, cherchez, par exemple, celles que l'auteur a consacrées à ce qui est l'expression la plus haute d'une civilisation, à ce qui en constitue la vie intellectuelle et morale, je veux dire aux lettres, aux arts, à la science, à la philosophie, vous trouverez en tout *quatre pages*, dix fois moins qu'il n'en accorde à la plus insignifiante cérémonie! une demi-page sur les sciences, une page et demie sur les arts, deux pages sur les lettres, rien sur la philosophie. Et dans cette page sur les arts, on parle

de Boucher comme « du peintre adoré de la *Régence!* » Et dans ces deux pages sur les lettres on a des éloges pour Picard, mais on ne nomme même pas madame de Staël ! M. Thiers pousse très-loin l'érudition sur les sujets qui l'intéressent ; il estime que d'après les rapports les plus dignes de foi il y avait en Espagne, vers 1802, environ sept millions de moutons mérinos ; mais il ne sait pas même approximativement à quelle époque a vécu Montesquieu. Il déduit très-gravement quelque part les motifs de haute politique en raison desquels, selon lui, le comte de Provence, qui est né trois mois après la mort de Montesquieu, s'est abstenu de fréquenter ce grand homme.

De telles lacunes dénotent un esprit absolument étranger à l'appréciation des influences morales. L'activité intellectuelle a été sans doute sous l'Empire infiniment inférieure à ce qu'elle a été à d'autres époques, mais elle n'en exprime pas avec moins de force le vice d'un système qui avait pour résultat d'étouffer toute individualité. C'était le cas de montrer, par l'aspect artificiel et uniforme des œuvres de l'esprit sous ce régime, que les grandes centralisations ne sont pas moins fatales aux talents qu'aux caractères, et que le règne de la convention et du procédé en littérature répond à celui du mécanisme administratif en politique. Il n'y a de vivants parmi les artistes et les écrivains de ce temps que ceux qui protestent : madame de Staël, Chateaubriand, Benjamin Constant, Royer-Collard, Prudhon. Au reste, M. Thiers a soin de déclarer lui-même que ce qui l'intéresse le plus vivement dans le spectacle des choses humaines, c'est « la quantité d'hommes, d'argent, de matière qui a été remuée. » A

ce point de vue on conçoit son dédain pour les œuvres de l'intelligence. La matière entre pour si peu de chose dans un chef-d'œuvre, à quelque ordre d'idées qu'il appartienne! Tout ce qui est, au contraire, organisation, déploiement de forces matérielles, entassement de ressources, s'empare irrésistiblement de son imagination. Il oublie que la peinture des choses est subordonnée à celle des caractères, des passions, des idées qui les mettent en œuvre; il n'a jamais compris le *mens agitat molem*. Les affaires lui cachent l'humanité. Il aime le bruit, l'éclat, les grands ébranlements d'empires pour eux-mêmes; il ne s'inquiète pas de savoir si le mobile était grand ou mesquin. Il ne semble pas se douter des sacrifices au moyen desquels tout cela s'obtient. Il admire les pyramides d'Égypte, mais il ne voit pas que pour les bâtir il faut un peuple d'esclaves. Son livre est l'épopée de la matière. Non, quoi qu'il en dise, ce n'est pas la quantité de matière remuée qui fait la grandeur de l'homme. Une belle inspiration, quelque étroit qu'en soit le cadre ou le théâtre, est plus grande que toutes ces œuvres gigantesques. Pourquoi la petite armée des Grecs attire-t-elle plus les regards de l'histoire que les innombrables légions de Xerxès, sinon parce que la vraie grandeur est indépendante de la masse et de la quantité?

Acceptons toutefois cette donnée, puisqu'il ne tient pas à nous de la refaire. Après avoir suffisamment constaté combien elle est étroite et fausse, allons tout d'abord à la forme la plus simple et la plus directe sous laquelle s'exerce l'influence bonne ou mauvaise d'un livre, à son esprit moral. On s'expose aujourd'hui à donner une pauvre idée de son intelligence en

insistant sur ce point, surtout en ce qui concerne l'histoire et la politique. Il est convenu que s'y préoccuper de moralité est la marque d'un petit esprit. Mais, en attendant qu'on ait découvert le moyen de se passer de cet élément de toute grande littérature, on est forcé de convenir que c'est en lui que se trouve l'enseignement à la fois le plus haut et le plus accessible à toutes les intelligences. Cela est parfaitement vrai de l'histoire, qui, pour celui qui sait la contempler de haut, est presque toujours une morale en action, un modèle de justice distributive, non pour les individus, mais pour les peuples. Bien qu'il y ait dans toute histoire un certain nombre d'actions difficiles à juger en dernier ressort, en raison de la complexité des motifs qui les ont produites, il n'est nullement besoin, en général, d'être un grand moraliste pour y discerner le bien et le mal; mais encore faut-il avoir sur ce point une certaine quantité de principes arrêtés. Or quiconque après avoir lu ce livre se demandera quels sont ceux de l'auteur, sera étrangement embarrassé pour les définir. On ne peut manquer d'être frappé à cet égard d'un contraste extraordinaire que présente l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

On sait avec quelle prédilection M. Thiers expose les opérations militaires. Il a mis toute sa gloire à être un grand tacticien et un grand peintre de batailles; il n'y a pas toujours réussi. Ses descriptions sont d'ordinaire tellement surchargées de détails, qu'elles ne présentent à l'imagination qu'un tableau confus, un fouillis où l'esprit s'égare. Il lui faut un volume là où les hommes du métier, qui en cette qualité même auraient le droit d'être prolixes, disent tout en quelques

pages. Les maîtres de l'art sont, en général, sobres de détails; ils savent sacrifier les accessoires; ils décrivent une action en quelques traits larges et rapides qui restent profondément gravés dans la mémoire; ils laissent le reste aux gens spéciaux, et ils ont raison. Quant à ceux-ci, ils sourient à bon droit des prétentions d'un historien qui n'a jamais commandé une compagnie, et qui tranche, avec une assurance sans pareille, des questions techniques sur lesquelles eux-mêmes osent à peine se prononcer sous forme dubitative. C'est qu'en effet leur art n'est pas de ceux qui s'apprennent sur le papier : la pratique et l'inspiration y sont tout ou presque tout. Quand on voit un jeune homme de dix-huit ans, comme Condé ou Gaston de Foix, se révéler en une matinée le plus grand capitaine de son temps, on est bien forcé de convenir que la guerre est une science qui est presque tout entière dans l'application, et que la théorie y sert de peu. Un homme est né bon ou mauvais général; l'épreuve seule peut en décider; mais jusqu'à cette épreuve, fût-il doué d'un génie militaire de premier ordre, lui-même n'en sait rien. Ce n'est pas l'avis de M. Thiers. Cet homme d'État, qui n'a jamais fait la guerre que dans son cabinet et qui serait fort empêché de faire manœuvrer quatre hommes et un caporal, donne des leçons de stratégie à tous les maréchaux de l'empire; il en donne à Nelson, car il est aussi compétent sur mer que sur terre; il en donne à Moreau, qu'il traite en tout petit garçon; il en donne à Napoléon lui-même, bien qu'il lui reconnaisse une certaine supériorité. Ce n'est pas tout : il ne raconte pas une seule de ses interminables batailles sans en refaire le plan pour son compte person-

nel, sans nous dire comment lui, M. Thiers, placé dans les mêmes circonstances, aurait agi à la place du vainqueur et du vaincu. Aussitôt qu'il aborde cette discussion, l'abondance qui lui est naturelle se change en une intarissable loquacité, et si l'on supprimait de son histoire les innombrables passages où il développe ainsi ses plans de campagne, on en retrancherait plusieurs volumes.

Ce n'est là qu'un ridicule, je le veux bien, et je l'aurais à peine relevé s'il ne m'amenait au singulier contraste que j'ai signalé plus haut. A ce même homme qui décide avec un dogmatisme si tranchant et si absolu des questions spéciales, compliquées, obscures, auxquelles il est étranger, des problèmes où les gens du métier ne voient que des sujets de doute, soumettez-lui la difficulté morale la plus simple, sur laquelle le premier juré venu se prononcera sans hésiter, vous le voyez aussitôt recourir à des réponses évasives, dire à la fois oui et non, et vous ne pouvez lui arracher que des paroles indécises et équivoques.

Demandez-lui, par exemple, ce qu'il pense de l'exécution du duc d'Enghien, acte dont la moralité est jugée. Ici la conscience humaine s'est prononcée avec tant de force et d'unanimité depuis plus d'un demi-siècle, elle a si bien flétri les acteurs de cette triste tragédie, qu'il était difficile de songer à une réhabilitation. Il était impossible de ne pas blâmer, mais avec quel art on excuse! Quelle habileté on déploie pour diminuer l'intérêt d'une part et pour l'accroître de l'autre! Quelle opposition adroitement ménagée entre le duc d'Enghien, un jeune homme, presque un en-

fant, « cet implacable ennemi de la révolution, qui attendait sur les bords du Rhin le renouvellement de la guerre civile, » et « cet homme extraordinaire, d'un esprit si grand, si juste, d'un cœur si généreux, dont la raison était égarée. » Avec quel à-propos l'auteur sait nous rappeler contre ce jeune homme saisi désarmé, par trahison, en pleine paix, sur un territoire ami, que « les lois de la république et de tous les temps punissaient de peines capitales le fait de servir contre la France. » Il avoue, il est vrai, « qu'il y avait bien des lois violées contre le prince, comme de l'avoir enlevé sur le sol étranger, comme de le priver d'un défenseur; » mais, bien qu'il le reconnaisse digne d'intérêt et de pitié, il ne peut s'empêcher de témoigner qu'il plaint surtout les juges.

« Dans la confusion où ils étaient plongés, dit-il, ces *malheureux* juges, *affligés plus qu'on ne peut dire*, prononcèrent la mort. » Infortunés juges, dignes d'une éternelle compassion! Et il ajoute ce mot à peine croyable, qui résume dignement la moralité de son jugement sur ce triste procès : « Douloureux spectacle, où tout le monde était en faute, *même les victimes !* » Ce *tout le monde* n'est-il pas d'une haute impartialité, puisqu'il nous laisse libres de croire qu'après tout la victime n'était peut-être pas plus coupable que les exécuteurs, malgré les apparences qui déposent contre elle, car enfin c'est elle qui a subi la condamnation. Plaindre la victime est d'une sensibilité banale et vulgaire; le véritable homme d'État saura s'élever au-dessus de ce lieu commun de la pitié, et il plaindra surtout les magistrats qui cédèrent à la triste nécessité de l'envoyer au supplice.

Choisissons un autre exemple, un fait sur lequel il n'y a pas non plus deux avis différents. Demandons à M. Thiers ce qu'il pense de la guerre d'Espagne, entreprise à jamais déplorable selon ceux même qui l'ont conçue. Il la blâme, car elle a échoué ; il la loue, car elle aurait pu réussir. En principe, il n'a que des éloges pour cette pensée qui devait « régénérer l'Espagne, qui aurait été vraie, *juste*, réalisable, si déjà Napoléon n'avait entrepris au Nord plus d'œuvres qu'il n'était possible d'en accomplir en plusieurs règnes. La grandeur du résultat l'aurait absous de la violence ou de la ruse qu'il aurait fallu y employer. » C'est ainsi qu'il juge cette guerre inique. Malheureusement, selon lui, les moyens employés ne furent pas en proportion des difficultés. On aurait dû au moins gagner à tout prix l'alliance de l'empereur Alexandre, tandis qu'on se précipitait dans cette terrible entreprise en présence de l'Europe jalouse et mécontente. Aussi, tout bien considéré, l'auteur n'hésite-t-il pas à la désapprouver. « Pour contenir l'Espagne, dit-il, ce n'était pas de jeunes conscrits braves, mais peu imposants, qu'il aurait fallu, c'étaient de vieux soldats capables d'inspirer la terreur par leur nombre et leur aspect... A ces conditions la nation espagnole aurait appris peu à peu à reconnaître les *bienfaits* que la France lui apportait. » Mais la guerre d'Espagne n'a pas réussi, c'est là, aux yeux de M. Thiers, le principal tort de ce grand attentat contre la liberté de l'Europe. Il ne lui pardonne pas d'avoir rendu impossible l'établissement définitif du grand empire d'Occident. Quant aux moyens tant de fois flétris par lesquels Napoléon attire à Bayonne un vieux roi tout dévoué à sa politique, et

dont il n'avait jamais reçu que des témoignages de dévouement et d'admiration, pour lui enlever sa couronne et l'exiler de son pays, l'auteur les réprouve, mais surtout comme impolitiques et compromettants. Il a pour juger ces sortes de délits une théorie qui ne lui appartient pas en propre, mais dont il a su tirer des applications nouvelles avec une rare aptitude.

« Assurément, dit-il, si on jugeait ces actes d'après la *morale ordinaire*, qui rend sacrée la propriété d'autrui, il faudrait les flétrir à jamais comme on flétrit ceux du criminel qui a touché au bien qui ne lui appartient point, et même en les jugeant d'après des principes différents, on ne peut que leur infliger un blâme sévère. Mais les trônes sont autre chose qu'une propriété privée. On les ôte ou on les donne quelquefois au *grand avantage* des nations dont on dispose ainsi arbitrairement. Seulement, il faut prendre garde en voulant jouer le rôle de la Providence d'y échouer...» Échouer est, en effet, le plus grand crime qu'un homme puisse commettre aux yeux de M. Thiers. Mais que représente ici ce mot de trône qui a la vertu de rendre légitimes des entreprises que condamne la morale ordinaire? Il représente la nationalité, l'indépendance, la dignité d'un peuple. Voilà les biens qu'un conquérant ravit à une nation lorsqu'il porte la main sur un trône pour y placer un de ses familiers. Voilà les biens que l'auteur estime d'un moindre prix « qu'une propriété privée. » Tels sont les principes qu'il apporte dans l'appréciation des effets de l'esprit de conquête. Les peuples que le conquérant s'approprie par la violence ou par la ruse sont toujours trop heureux à ses yeux d'être admis à participer aux bien-

faits de la domination qu'on leur apporte. Ils perdent tous les biens à la fois, mais ils ont pour se consoler le Code civil et la centralisation du vainqueur ! Ils ne sont plus ni libres ni indépendants, mais ils peuvent penser que c'est, comme dit M. Thiers, pour « leur grand avantage » et qu'ils se régénèrent dans la servitude. Comme si, en supposant même dans les institutions du vainqueur la supériorité qu'on leur attribue, elles pouvaient jamais être salutaires lorsqu'elles sont imposées par la force et apportées par l'étranger. La plus brutale insulte qu'on puisse infliger à une nation, c'est de vouloir la régénérer malgré elle. Qu'un conquérant mette en avant de tels prétextes pour colorer son usurpation, on le conçoit ; mais c'est une vraie dérision que de se flatter de les faire accepter à l'histoire et de parler de l'ingratitude des peuples qui ont refusé de se soumettre à ce régime de civilisation forcée.

C'est dans cet esprit que M. Thiers apprécie toutes les conquêtes de Napoléon. Délivrée par nous vers la fin du dix-huitième siècle, l'Italie avait imité notre exemple en adoptant partout des constitutions républicaines. Le 18 brumaire vient faire en France de ces institutions la propriété d'un seul homme. Il est bon, il est juste, selon M. Thiers, que l'Italie se mette aussi aux pieds de cet homme, et change aussitôt sa constitution. Le premier consul, qui a été de cet avis longtemps avant son historien, convoque hors de leur pays, à Lyon, les députés de la république cisalpine, et là se fait élire président de cette république, malgré les impuissantes protestations du patriotisme indigné dont Foscolo fut alors le généreux interprète.

Dans cette première faute de l'ambition, dans ce fatal premier pas vers la domination de l'Europe, l'historien ne voit « qu'une idée toute simple, encore plus utile à la Cisalpine qu'à la grandeur du premier consul... de cet homme si bien placé pour ne partager aucune des passions qui dominaient l'Italie, et pour ne vouloir que son bonheur ! » Un souverain placé à l'étranger comme il l'était à l'égard de l'Italie devait, en effet, partager très-peu les passions de ses sujets, beaucoup trop peu ! Mais ajouter qu'il ne pouvait « vouloir que leur bonheur, » c'est une berquinade indigne du sérieux de l'histoire, c'est prêter à Napoléon un sentimentalisme qui lui eût fait hausser les épaules, et on s'étonne de rencontrer une telle naïveté sous la plume d'un historien si familier avec la théorie des deux morales.

La France change de nouveau sa constitution, et quitte le Consulat pour l'Empire ; il faut que l'Italie la suive dans cette nouvelle phase de sa destinée. Tel est le sort des peuples qui ne savent pas se protéger eux-mêmes : à peine échappés au joug de leurs ennemis, ils tombent sous celui de leurs libérateurs. Les patriotes italiens, dont la plupart avaient, selon une politique traditionnelle dans leur pays, commis la faute de recourir trop complaisamment à une intervention qui les dispensait d'efforts plus énergiques en faveur de l'indépendance nationale et qui avaient déjà expié ce tort, virent avec mécontentement et chagrin cette nouvelle transformation, qui allait lier si étroitement leur patrie à la centralisation impériale. Le vice-président Melzi manifesta clairement ses répugnances, et en agissant ainsi il fit acte de patriotisme, car il avait

raison non-seulement au point de vue des intérêts de son pays, mais même au point de vue de la prospérité de la France, qui devait payer si cher son goût pour les extensions de territoire.

Ce n'est pas l'opinion de M. Thiers : « Napoléon, en cette circonstance, avait pleinement raison contre l'Italie... Il est vrai que c'était dans l'intérêt de la politique française qu'il travaillait à constituer ainsi la nationalité italienne ; mais n'était-ce pas un *grand bienfait* pour les Italiens que d'entendre ainsi la politique française? » Toujours le bienfait d'être civilisé par un maître étranger! Nous examinerons plus loin quelques autres applications que M. Thiers a faites de ce beau principe : nous ne l'apprécions ici qu'au point de vue du droit, vieux mot presque aussi dédaigné aujourd'hui que celui de morale, et qu'évidemment nous n'entendons pas de la même façon que M. Thiers. Le droit, selon lui, était du côté de Napoléon et non pas du côté des Italiens : « Napoléon, écrit-il, renonça en cette circonstance à l'emploi des formes constitutionnelles ; il agit en créateur qui avait fait de l'Italie ce qu'elle était, et qui *avait le droit* d'en faire encore ce qu'il croyait utile qu'elle devînt. »

Voilà comment on envisage le droit et les grandes questions de nationalité et d'indépendance lorsqu'on s'inspire de la théorie des deux morales. Qui s'étonnera, après les exemples que je viens de citer, que M. Thiers ait glorifié le 18 brumaire, qu'il ait pu écrire que cet acte fameux « n'a été ni un attentat ni même une faute? » Cette particularité n'en est pas moins curieuse à relever dans un lauréat du libéralisme. Qu'on ne dise pas que ces déplorables juge-

ments n'ont pas de mauvaise influence parce qu'ils ne s'appliquent qu'à des choses mortes, à jamais ensevelies dans le passé. Est-ce que l'histoire ne ramène pas sans cesse les mêmes événements sous des noms nouveaux? Il y a des acquiescements sous le poids desquels on reste toujours courbé. Supposez que le fait que vous admirez dans le passé se dresse tout à coup devant vous dans le présent, quelle résistance lui opposerez-vous? Il ne vous restera qu'à vous taire et à baisser la tête. On voit par là qu'on ne peut pas plus se passer de moralité en histoire que dans la vie de chaque jour : ce sont les mêmes règles qui doivent servir à juger des faits identiques.

Mais, dira-t-on, cette singulière façon d'apprécier les actions humaines, l'auteur ne l'applique qu'à des intérêts d'un ordre supérieur, exceptionnel, placés par nature au-dessus de la loi commune, à des objets de haute politique, comme par exemple, pour employer son expression, lorsqu'il s'agit d'un trône. Mais pour juger les faits d'un ordre secondaire, il se hâte de revenir à ce qu'il appelle « la morale ordinaire. » Nullement; et c'est un problème dont je laisse le soin de chercher la solution à ceux qu'il peut intéresser, que la question de savoir combien de systèmes de morale M. Thiers possède en dehors de la morale ordinaire. Ceux qui liront attentivement son *Histoire* pourront en constater à première vue deux espèces, outre celles que nous avons signalées : l'une dont il se sert en général pour apprécir les actes du pouvoir, l'autre qu'il applique aux actes de l'opposition.

Ainsi, que le premier consul, non encore satisfait du pouvoir presque absolu qu'il a reçu d'une con-

stitution revue et corrigée par lui-même, porte la main sur les dernières garanties de la liberté, et fasse violence à son propre ouvrage en réduisant au chiffre de treize, par une mesure de police, le nombre des journaux français, M. Thiers n'a rien à y redire; c'est là, à ses yeux, « une mesure tout à fait légale (grâce au silence de la constitution qui n'avait rien dit de la liberté de la presse), et, grâce à l'esprit du temps, à peu près insignifiante; car, a-t-il soin de remarquer, les choses n'ont de valeur que par l'esprit qui règne. » Mais que les hommes encore attachés aux grands principes de la Révolution française, réfugiés dans le Tribunat, essayent de faire à cette dictature impatiente de tout frein une opposition d'autant moins dangereuse que les tribuns n'avaient pas même le droit de vote, il dénonce aussitôt cette coalition factieuse des *anciens partis*, il la flétrit comme une intrigue coupable, comme une tracasserie indigne d'esprits sérieux, et il donne son approbation à tous les coups dont on la frappe.

Cependant il faut reconnaître dans ses derniers volumes un certain effort pour s'élever à des vues plus équitables. Mais il est difficile de se dégager des habitudes prises, et plus encore de donner tort en paroles à des préjugés que l'on adore au fond du cœur. Son impartialité ne consiste jamais qu'à jeter un blâme égal sur les deux parties en des occasions où les torts sont loin d'être dans une proportion égale, et même alors on sent toujours qu'il y a un des accusés qui n'est blâmé que pour la forme. J'en citerai un exemple entre mille.

Napoléon, brouillé avec l'Église et frappé par le

pape d'un anathème qui le mettait hors la loi du monde catholique, avait réuni à sa cour, par force ou par intimidation, vingt-huit cardinaux, et dans le même temps où leur chef était prisonnier à Savone, exigeait d'eux qu'ils assistassent le dimanche à la messe de sa chapelle. Ces princes de l'Église, dont cette condescendance indique assez la faiblesse de caractère, ne s'y résignaient cependant pas sans remords et sans humiliation. Ils éprouvèrent une velléité de courage et résolurent de témoigner leurs véritables sentiments par une démonstration significative. Treize d'entre eux s'abstinrent de paraître à la cérémonie du mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Ce fut tout. D'un coup d'œil le maître s'aperçut de leur absence. A peine la cérémonie terminée, il les fait arrêter. Il ordonne qu'ils soient dépouillés de la pourpre, gardés à vue, que leurs revenus et leurs biens personnels soient aussitôt saisis. Comment l'auteur apprécie-t-il d'une part cette protestation honorable, quoique timide, et de l'autre ces emportements indignes d'une âme élevée, et d'ailleurs si peu motivés? « On ne pouvait répondre, dit-il, par plus de violence à une plus imprévoyante et *plus condamnable* opposition. » Napoléon est jugé digne de blâme, mais les coupables ce sont les cardinaux. Voilà l'impartialité de M. Thiers.

Ailleurs il fait allusion à demi-mot, en termes discrets et pleins de finesse, aux arguments irrésistibles dont l'archichancelier Cambacérès, « cette source de toute faveur, » se servait en certaines circonstances pour achever de convaincre certains sénateurs plus difficiles que leurs collègues en matière de persuasion. Ce procédé est suffisamment connu et jugé. Sous l'Em-

pire, il était loin d'avoir pour lui l'excuse de la nécessité. « On n'ose blâmer, dit-il, on n'ose appeler du nom de corrupteur l'homme qui d'un côté tempérait le maître imposé par les événements, et de l'autre *arrêtait les imprudences* d'une opposition qui n'avait ni but, ni à-propos, ni lumières politiques. » Cambacérès lui-même n'eût jamais trouvé un si admirable euphémisme et une si facile justification. A quelle morale appartiennent donc de tels principes? A coup sûr ce n'est pas non plus à la morale ordinaire. On n'ose pas blâmer? Eh bien! on ne doit pas oser écrire l'histoire.

Tels sont les suppléments par lesquels M. Thiers a pour son compte remplacé la moralité, cette vieillerie qu'aimaient nos pères, en histoire comme en toute chose, et qui a fait la gloire des représentants les plus éminents du génie français dans les lettres. Sans y tenir plus qu'il ne convient à un écrivain de ce siècle de synthèse et de philosophie allemande, je prétends que si l'on veut s'en passer il faut au moins mettre quelque chose à la place, et je constate que ces suppléments sont insuffisants.

M. Thiers ne s'élève pas même jusqu'au sophisme favori des historiens de notre temps, à cette théorie du progrès à l'aide de laquelle on absout le mal présent au nom d'un bien à venir, qui n'arrive jamais, et comme il se préoccupe encore moins de l'investigation des causes générales, il ne lui reste pour toute philosophie de l'histoire qu'une admiration banale et invariable pour tout ce qui réussit. Le peu de place que nos historiens accordent dans leurs récits à l'élément moral a plus d'une explication, mais il en a une entre autres qui n'est pas à notre honneur, c'est que pour en

bien comprendre la grandeur il faut croire à la liberté humaine, et que nous n'y croyons plus. Il faut être convaincu que les acteurs divers, peuples ou individus, qui passent tour à tour sur la scène changeante du monde, ne sont pas de simples instruments d'une loi fatale, emportés vers un but qu'ils ignorent, esclaves même lorsqu'ils règnent, et par conséquent irresponsables. Or, c'est parmi nous la marque d'un esprit large et vraiment philosophique de croire que les plus grands hommes n'ont pas leur libre arbitre et sont entre les mains du destin comme autant de marionnettes dont il tient le fil. On ne soupçonne même pas que cette opinion rabaisse la nature humaine. En cela notre temps donne bien sa propre mesure. Dans ces questions, en effet, on juge du passé par le présent et des autres d'après soi-même. Il est certain que notre époque n'a pas souvent offert le spectacle de ces grandes résistances morales qui ne sont autre chose qu'une affirmation du libre arbitre; aussi est-elle heureuse d'en nier le principe. A ses yeux les préoccupations morales accusent en histoire un défaut de pénétration, de même qu'en politique elle les tient généralement pour une preuve d'infériorité; et ces opinions ont été accréditées par des esprits assez médiocres, ce qui prouve qu'elles répondaient à un sentiment général. Nous tendons en ceci, comme en beaucoup de choses, à nous rapprocher des peuples décrépits de l'extrême Orient, qui regardent la moralité comme un calcul toutes les fois qu'ils ne la considèrent pas comme une duperie, qui admirent comme nous la finesse, les sous-entendus, les choses subtiles et raffinées, la duplicité, la ruse, et qui éprouvent un

profond mépris pour toutes les qualités qui sont le signe de la vraie force, telles que la franchise, le désintéressement, la générosité.

Nos historiens sont en général supérieurs dans la peinture, le récit, la description; ils excellent à pénétrer l'esprit des époques antérieures, ils en font revivre les passions avec une divination merveilleuse, mais leur intuition même les subordonne souvent aux choses qu'ils racontent, au point de ne plus leur laisser assez de liberté d'esprit pour les juger. Toutes les époques, tous les événements ont à leurs yeux une égale valeur et une égale raison d'être. Aussi, au point de vue philosophique, s'en tiennent-ils pour la plupart à l'optimisme d'Hégel, ou à l'interprétation qu'en a donnée M. Cousin. L'humanité étant présumée bonne et équitable, et tout ce qui obtient son adhésion est légitime. Le but vers lequel elle se dirige étant reconnu providentiel, toutes les étapes qui y conduisent sont utiles et nécessaires. Dès lors le vainqueur a toujours raison contre le vaincu. Le vaincu est toujours celui qui doit l'être. Ce qui réussit est toujours un progrès sur ce qui échoue, et on doit faire taire ses sympathies pour les individus qui, ne comprenant pas ces grandes lois, et voulant résister à l'esprit de leur temps, ont été sacrifiés au bien général.

Ce système, qui a servi de type à la plupart des théories qui ont été appliquées à l'histoire de France, est encore un peu plus vieux et plus usé aujourd'hui que les idées surannées qu'il a prétendu remplacer, bien qu'il puisse devenir très-séduisant et très-spécieux sous la plume d'un écrivain possédant l'art de grouper les faits. Au fond, il n'est pas autre chose que l'opti-

misme leibnitzien transporté de Dieu à l'humanité et de la nature à l'histoire. Il absout l'histoire au nom des mêmes motifs pour lesquels Leibnitz absolvait la nature, comme étant la manifestation d'une puissance infaillible. Mais il reçoit de la raison pratique des démentis encore plus péremptoires. Le monde voit en effet chaque jour naître et grandir des succès écrasants, immenses, que jamais on ne fera accepter à la conscience, même en les lui déguisant sous le nom de progrès, et en lui laissant espérer pour sa consolation qu'ils seront détruits et remplacés à leur tour par un progrès ultérieur. Une telle conviction, si la conscience pouvait l'accepter, briserait en elle tout ressort moral. Où trouvera-t-elle le courage de protester contre les aveugles entraînements qui emportent les multitudes, si on lui persuade d'avance que sa résistance est une erreur de jugement, un attentat contre l'infaillibilité du grand nombre?

Les auteurs de cette conception ont vainement essayé d'atténuer les effets de la déchéance dont ils frappent ainsi les individus, en déifiant pour ainsi dire la masse. La masse n'existant, en effet, que par l'individualité, c'est une illusion insensée que d'affaiblir celle-ci aux dépens de celle-là. Leur système est aujourd'hui ruiné par la base, et il reçoit de si effroyables démentis de l'aspect de la société contemporaine tout entière, qu'aucun esprit vraiment libre et sérieux ne le soutient plus aujourd'hui. Cependant cette philosophie a eu son jour, elle a inspiré des œuvres éclatantes, elle corrigeait jusqu'à un certain point son infériorité morale par un stoïcisme propre à faire illusion aux cœurs désintéressés, elle se liait à une

conception générale de l'univers et des destinées humaines qui n'était point sans grandeur.

Est-ce de ce système que s'est inspiré M. Thiers dans cette complaisance inépuisable qu'il montre pour les favoris du succès? On ne le voit nulle part. Il obéit à un sentiment beaucoup moins raisonné et ne fait que s'abandonner au penchant naturel qui lui inspire à première vue une immense admiration pour tout ce qui s'élève, brille et possède les apparences de la force. On retrouve là l'historien qu'on a vu dans l'*Histoire de la Révolution* adopter successivement chaque parti à mesure qu'il triomphe de ses rivaux, pour lui donner tort lorsqu'il tombe, et passer successivement des constitutionnels aux girondins, des girondins à Danton, de Danton à Robespierre, de Robespierre aux thermidoriens. « Tu ne réussis pas, donc tu as tort, » voilà toute la philosophie de M. Thiers. Son admiration pour l'Empire lui-même n'a pas d'autre mesure que celle des prospérités de l'empereur. Il ne commence à élever des objections contre la politique de Napoléon que lorsque son pouvoir commence à être ébranlé. Alors il devient notablement plus exigeant. Échouer est un crime qu'il ne peut pas pardonner même à son héros de prédilection. Après Tilsitt, lorsque l'Empire est parvenu à son apogée et ne peut plus que décroître, M. Thiers commence a exprimer des réserves. Après la guerre d'Espagne, qu'il blâme non comme une entreprise inique, mais comme une combinaison malheureuse, il lui vient beaucoup de scrupules. Mais à la campagne de Russie il tourne bride décidément et fait défection. Tout porte à croire qu'à partir de Waterloo il deviendra tout à fait impartial.

Et à côté de ce sourire éternel pour ceux que la fortune élève, jamais un mot de pitié pour ceux qu'elle écrase, jamais un mot de respect pour les infortunes imméritées, jamais une protestation, fût-ce au nom du goût, contre les triomphes que la popularité décerne à ses favoris et le grossier encens dont elle les enivre, jamais un retour en faveur de la grandeur intellectuelle et morale, jamais un blâme pour les bassesses officielles, jamais un dédain pour la populace en habits brodés. Cette idolâtrie pour tout ce qui constitue la puissance matérielle, l'auteur l'étend aux choses les plus infimes et les plus vulgaires. La richesse, la pompe des cérémonies, le déploiement de l'appareil des cours, le luxe, la magnificence et l'éclat des costumes produisent sur son imagination la même impression que sur celle des multitudes : il admire, il s'extasie, il est dupe des plus pitoyables parades de cette époque guindée et déclamatoire. Mais ne lui demandez pas à quoi bon tant de mouvement et tant de bruit, et pourquoi s'agitent si follement toutes ces pauvres ombres humaines. Il les voit bien marcher, mais peu lui importe dans quelle direction. Il les voit bien agir, mais peu lui importe pour quelle fin. Il ne s'inquiète de savoir ni d'où vient l'humanité, ni vers quel but elle va, ni quel chemin l'y conduira plus directement, ni quel autre l'en fera dévier. Sa vue ne saisit que le fait qui est immédiatement placé à sa portée ; jamais il ne soupçonne que derrière le fait il y a une cause. Il raconte avec amour ces immenses hécatombes qu'on appelle guerres, mais il ne se demande ni à quel avenir doivent profiter ces sanglants sacrifices, ni quels sont ceux qui sont utiles à la civilisation, et quels autres ne sont

qu'un crime contre l'humanité. Le seul progrès qui l'intéresse dans la guerre, c'est le progrès de la science stratégique. La seule conception générale des destinées humaines qu'il soit possible de discerner dans son livre peut être résumée ainsi : L'homme a été formé par la nature pour être administré, censuré, enrégimenté, centralisé et fortement gouverné. De toutes les créations de l'activité humaine, la plus belle est une brigade, et après une brigade c'est un régiment. Le reste est peu de chose.

II

Voilà quelques-unes des objections que j'avais à élever contre la partie philosophique et morale de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. On me répondra que c'est là un procès de tendance; car cette partie peut être considérée comme absente de ce livre, tant elle est faible et nulle. J'en aurai du moins constaté le néant. Je me propose maintenant d'en étudier l'esprit politique. Ici je ne risque plus d'encourir le même reproche. La politique est l'âme même de cette histoire. L'auteur a eu maintes fois l'occasion d'exposer ses vues et ses principes au double point de vue pratique et théorique; il les a développés avec une étendue et une clarté qui ne souffrent aucune équivoque. M. Thiers a toute sa vie professé, au moins en paroles, un profond respect pour les idées libérales, il a longtemps servi une royauté constitutionnelle; on est autorisé à croire qu'il sait à quoi s'en tenir sur les

conditions qui font les gouvernements libres. Il reconnait tout le premier que, dans un ouvrage où il avait à juger à plusieurs reprises non-seulement toute une série d'expériences politiques, mais un vaste ensemble d'institutions, dans lequel la plupart des problèmes de la politique ont été abordés et résolus bien ou mal, ses convictions étaient tenues de se montrer : « On y retrouvera, dit-il excellemment, mes opinions personnelles. Ah ! je serais bien honteux qu'on ne les retrouvât pas ! J'ai toujours, dit-il, aimé la vraie liberté. » C'est justement là ce que je veux examiner.

A parler franchement, il me semble fort à craindre que la vraie liberté de M. Thiers ne soit un peu comme sa vraie morale, une chose très-différente de ce que les simples mortels entendent habituellement par ces mots. Une telle expression forme une singulière dissonnance dans un livre qui débute par la glorification du 18 brumaire. On peut avoir bien des avis différents sur le 18 brumaire et sur les circonstances qui l'ont amené ; ses partisans sont peut-être plus nombreux aujourd'hui qu'ils ne l'ont jamais été : mais enfin il ne leur vient pas en général à l'esprit de se donner pour des amis de la vraie liberté, et c'est une franchise dont on doit leur savoir gré. Mais passons au régime qui s'établit à la suite de ce coup d'État heureux. Une question se présente tout d'abord : Est-il nécessaire que ce régime soit absolu ? est-il bon pour la France que l'homme de guerre placé à la tête de son gouvernement soit armé d'une autorité illimitée; ou bien vaut-il mieux, au contraire, que son pouvoir, déjà rendu excessif par le seul mode de son établissement, soit modéré et contenu par de sages lois ? La question,

on le voit, vaut bien la peine d'être examinée. Qu'en pense M. Thiers ?

Il est pour la dictature, car il écrit : « La seule liberté qu'il fallait alors à la France était la modération d'un grand homme. » Il est contre la dictature, car il ajoute : « Mais, hélas ! la modération d'un grand homme n'est-elle pas de toutes les chimères révolutionnaires la plus chimérique ? » Il croit à la nécessité d'un pouvoir absolu, car il dit ailleurs : « Il fallait alors une véritable dictature. » Il n'y croit pas, car il poursuit ainsi : « Tout le monde eût été charmé que la conciliation de la liberté et d'un pouvoir fort fût possible. » Cette conciliation était possible par cela seul que tout le monde la désirait. Il dit encore : « Si, dans ces premiers jours du Consulat, où tant de choses étaient à faire, Bonaparte avait peut-être raison de ne pas laisser enchaîner ses talents, depuis, sublime infortuné à Sainte-Hélène, il a dû regretter la liberté qui lui fut donnée de les exercer sans mesure. »

On voit qu'il n'est pas facile de savoir au juste ce que M. Thiers pense sur ce point, et on serait forcé de s'en tenir à des conjectures, si ses préférences ne se manifestaient par l'approbation éclatante qu'il donne à toutes les mesures qui constituent ce pouvoir nouveau et par le soin extrême qu'il met à démontrer en détail la nécessité qu'il semble contester à un point de vue général.

L'histoire dira que cette nécessité n'existait pas. Elle dira que le général Bonaparte, avec le prestige qu'il tenait de sa gloire, avec la popularité qui s'attachait à sa personne, avec la force d'opinion qui entourait son pouvoir, dans l'état de lassitude où se

trouvait la France, en présence de l'épuisement et de la faiblesse des factions vers le déclin du Directoire, n'avait nullement besoin d'une autorité absolue pour être plus grand comme chef de gouvernement qu'il ne l'a jamais été comme chef d'armée; et c'est un immense malheur pour le monde qu'il ne l'ait pas compris. Au moment même où il s'en empara, personne ne pensait que cette autorité fût nécessaire, pas même celui qui avait eu la première idée du 18 brumaire, l'abbé Sieyès. On a fait là-dessus des théories après coup. On a dit que les agitations des partis rendaient une dictature indispensable. On a dit que le Consulat et l'Empire avaient été le débordement de la Révolution française sur l'Europe, qu'ils avaient été nécessaires pour la défendre et la propager à l'extérieur. Ni l'une ni l'autre de ces assertions n'est exacte. Ce n'était pas d'anarchie, mais de langueur et de dépérissement que la France était malade au moment où s'établit le Consulat. D'autre part, les premières campagnes du général Bonaparte avaient surabondamment démontré qu'elle n'avait pas plus besoin d'une dictature pour se défendre contre les ennemis de l'extérieur que pour contenir ceux de l'intérieur. Si la Révolution voulait se faire accepter des peuples de l'Europe, ce n'est pas sous la forme d'une autocratie militaire qu'elle pouvait les séduire, encore moins en se présentant à eux sous les traits de la conquête et du pouvoir absolu. Cette scission de la Révolution avec la liberté est un fait à jamais déplorable en raison des tristes malentendus qu'il nous a légués.

L'auteur de la constitution de l'an VIII, Sieyès, qui a coopéré au coup d'État de brumaire avec autant

d'ardeur et d'initiative que Bonaparte lui-même, et qui en a conçu le plan avant son collègue, Sieyès était alors comme tout le monde si loin de croire à la nécessité d'une dictature, que son projet de constitution, sans être précisément libéral, offre le mécanisme le plus ingénieux et le plus compliqué qu'on ait jamais imaginé pour procurer à un peuple le moins de gouvernement possible. Il se défie de la liberté, mais il se défie encore plus du pouvoir. Toutes les pièces de ce curieux appareil sont combinées de manière à se maintenir strictement les unes les autres dans la sphère de leur action spéciale. Tout empiétement d'un corps sur un autre était rendu impossible, tant le cercle de leurs opérations était rigoureusement tracé à l'avance, tant ils étaient indépendants les uns des autres, tout en étant liés étroitement. Mais à force de vouloir prévenir tous les dangers du mouvement, cette constitution créait l'immobilité; à force de redouter les écarts de la vie, elle l'anéantissait; à force de subdiviser l'action, elle l'annulait. Ce savant mécanisme avait été conçu dans la pensée de tempérer la mobilité d'un peuple inquiet et changeant; il n'avait d'autre résultat que de le paralyser : ce qui rendait le remède pire que le mal. Sieyès avait si bien pris soin d'épargner à ce peuple la peine de vouloir et d'agir, que tout se faisait par des règlements, rien par l'initiative directe des citoyens, pas même l'élection des représentants et des magistrats, qui se nommaient, pour ainsi dire, d'eux-mêmes, grâce à l'institution des listes de notabilité. Cependant ce projet était loin de constituer une dictature. Son grand électeur était une sorte de roi constitutionnel, presque sans attributions

effectives, et destiné à régner sans gouverner sous la haute surveillance d'une aristocratie puissante concentrée dans un sénat.

On sait l'amendement capital que le général Bonaparte introduisit dans cette constitution. De ce roi constitutionnel, emmaillotté dans une dignité magnifique et inactive, il fit un premier consul armé d'une autorité presque illimitée, et il laissa subsister en face de lui, en les affaiblissant encore, les assemblées qu'à l'exception d'une seule, le Sénat, Sieyès avait traitées avec défiance et organisées de manière à se neutraliser les unes les autres, parce qu'elles n'étaient destinées dans sa pensée qu'à faire contre-poids à un pouvoir désarmé et impuissant. Ce simple amendement, présenté par le jeune général avec les plus grands égards pour l'auteur de la constitution, était le renversement le plus complet de son œuvre.

Si le premier consul avait ambitionné une dictature, il était servi à souhait. Tous les pouvoirs étaient concentrés dans sa main : la paix, la guerre, l'administration, la diplomatie, la nomination de tout le personnel judiciaire, administratif, militaire; il n'avait pour tous modérateurs qu'un Corps législatif qui avait le vote sans la parole, un Tribunat qui avait la parole sans le vote, et un Sénat conservateur, c'est-à-dire tout dévoué. En présence de ce pacte du découragement avec l'ambition, de ce fatal traité qui jette aux pieds d'un jeune homme tout l'héritage de la Révolution, le fruit de tant de génie, d'héroïsme et de douloureux sacrifices, l'historien même qui admet la nécessité d'une dictature temporaire est tenu de faire entendre quelques réserves, car cet abandon absolu

de toutes les conquêtes de la liberté engageait l'avenir au delà de toute justice; à plus forte raison est-ce un devoir pour un écrivain qui est ami de la vraie liberté comme M. Thiers. Loin d'y songer, il est d'avis que, sans les modifications qu'on lui fit subir plus tard, c'est-à-dire l'hérédité en plus et le Tribunat en moins, « cette constitution aurait satisfait les vœux de tous les hommes honnêtes et capables ; » restriction qui paraît d'autant plus inexplicable, qu'il blâme avec une extrême sévérité les rares et timides essais d'opposition que tenta le Tribunat dans le cours de sa courte carrière, et que l'hérédité n'a absolument rien changé à l'essence des institutions impériales.

Voilà donc cette dictature constituée : admettons avec M. Thiers qu'elle soit nécessaire au moins pour un temps, bien qu'elle ne nous semble nullement justifiée par le péril des circonstances. Ce point accepté, convient-il d'admettre aussi que ce pouvoir, déjà armé d'une force exceptionnelle, ait encore le droit de modifier de fond en comble l'économie de la société française, en vue de sa propre utilité, au nom d'une crise essentiellement transitoire, et dans le seul but d'étendre le cercle de ses attributions? On conçoit la gravité qu'aurait une telle concession. Le pouvoir central peut être absolu, arbitraire, débarrassé de tout contrôle incommode dans la sphère de son action, il peut décider par lui seul toutes les questions qui intéressent la nation entière, sans avoir à craindre ni opposition, ni remontrances de la part des assemblées qu'il veut bien consulter, à condition qu'elles seront de son avis ; mais enfin, en dehors du cercle de ses attributions immédiates, il peut rester quelque indépendance à la

commune, aux cantons, aux départements pour les affaires d'un intérêt local, et ce peu suffira pour entretenir dans la nation une ombre de liberté, un foyer d'activité et de vie. Lorsque les circonstances exceptionnelles qui sont censées exiger l'abdication momentanée de ce peuple auront cessé d'exister, le retour à un régime régulier pourra s'opérer sans un bouleversement général de toutes les institutions ; il suffira d'un changement opéré au centre pour que le pays se retrouve dans la situation normale d'un pays libre.

Ces considérations d'une si haute importance ne sont pas même entrevues dans l'ouvrage qui nous occupe. A peine formé, le gouvernement nouveau affiche, en effet, la prétention de tout refaire en France à sa propre image. Il reconstitue jusqu'aux institutions communales sur le type de la dictature, de manière que ce régime d'exception s'incarne, pour ainsi dire, au tempérament de la nation et devienne la chair de sa chair. Il crée au nom d'une nécessité passagère cette centralisation funeste qui devait lui survivre si longtemps ; il l'enracine si profondément dans le sol, qu'aujourd'hui encore elle semble ne pouvoir en être arrachée, et non-seulement l'historien n'a pas une seule protestation contre l'œuvre qui compromet à ce point l'avenir, mais il l'approuve, il la loue, il l'admire comme bonne et excellente en elle-même, dans tous les temps, dans tous les lieux, en dehors des circonstances spéciales pour lesquelles elle a été faite.

C'est ici surtout que se montre à nu la profonde médiocrité d'esprit qui a présidé à la conception de ce livre ; car il résulte avec évidence des propres paroles de l'auteur qu'il se doute à peine du sens de

l'œuvre à laquelle il applaudit. Il n'est pas loin d'y voir une création libérale. Qu'était-ce au fond que cette centralisation? C'était la dictature consulaire transportée jusque dans les plus petites sphères de la vie civile, administrative, judiciaire. Le système administratif, qui avait survécu aux bouleversements de la Révolution, fait à coups de surprises et de violences, improvisé tour à tour par chaque parti, tantôt au nom de la nécessité, tantôt au nom de la fureur, était forcément très-défectueux. Il avait surtout deux vices : celui de n'avoir pas su distinguer suffisamment et séparer avec netteté, dans la personne de leurs représentants, les intérêts locaux de ceux du pouvoir central, et celui d'avoir trop sacrifié l'action à la délibération en confiant à des assemblées des affaires qui réclamaient une prompte solution.

Ces défauts pouvaient être facilement corrigés. Il suffisait pour cela de donner au gouvernement une action plus prompte et plus directe sur les affaires qui l'intéressaient, et de confier à des administrateurs, placés sous le contrôle des assemblées locales celles que ces assemblées laissaient traîner en longueur, et les intérêts qui se trouvaient en souffrance, faute d'une expédition plus rapide. On adopta un parti beaucoup plus simple. On fit de ces assemblées de simples corps consultatifs, à l'image des chambres législatives, et on transforma les magistrats, jusque-là placés sous leur tutelle, en autant de petits dictateurs, responsables seulement envers le pouvoir central et à sa discrétion absolue. Une lacune restait. Dans les occasions où une contestation s'élèverait, soit entre les particuliers et l'administration, soit entre la commune

ou le département et l'État, quel serait le juge? Sous l'ancien régime si décrié, c'étaient les parlements, magistrature parfois peu compétente en ce qui concernait certains points spéciaux, mais toujours très-indépendante vis-à-vis de l'administration, ce qui était l'essentiel. Sous le régime nouveau, on décida que ce serait tantôt le conseil d'État, tantôt les conseils de préfecture, c'est-à-dire que ce serait l'État lui-même, qui se trouva ainsi à la fois juge et partie. « L'ordre, dit M. Thiers, n'a pas cessé de régner pas plus que la justice, depuis que cette belle et simple institution existe. »

Ainsi le pouvoir administratif sous toutes ses formes passa dans la main du premier consul par la création des préfets, des sous-préfets et des maires. La commune, l'arrondissement, le département furent frappés d'incapacité et considérés comme mineurs. Les citoyens déchus du droit de faire leurs propres affaires furent déclarés incapables de choisir un garde champêtre, dans le moment même où l'on venait de les appeler sur toute la surface du territoire à prononcer souverainement par leur vote sur la valeur des institutions inaugurées par la constitution de l'an VIII; contradiction bizarre, mais qu'on retrouve dans tous les pays de centralisation, et qui a un sens profond. Plus on dépouille un peuple des attributions qui forment l'essence même de sa souveraineté, plus on montre de respect pour celles qui n'en sont que l'apparence. On lui déguise son abdication sous des titres fastueux. On lui décerne à l'envi ces prérogatives magnifiques par lesquelles sa royauté proclamée si haut ne s'exerce qu'une fois pour toutes, au lieu de se ma-

nifester par cet usage de tous les jours, par cette activité multiple et variée qui seule en constitue la réalité. On console son orgueil de se voir dérober les objets qui sont seuls de sa compétence, en lui soumettant des questions tout à fait au-dessus de sa portée et dans lesquelles son inexpérience assure sa docilité. A Rome, le peuple n'entendit jamais autant parler de sa souveraineté que lorsqu'il eut cessé d'être libre.

Les funestes effets de la centralisation sont depuis longtemps connus, analysés et décrits. On sait par quelle paralysie générale elle fait expier l'activité qu'elle concentre sur un seul point, par quels maux de tout genre elle compense les avantages et les facilités qu'elle présente comme machine gouvernementale. La science économique proteste aussi bien que la morale et la politique contre ce système qui sacrifie toutes les forces vives d'un pays à l'apparente régularité de son administration, qui abandonne tous ses intérêts les plus chers à la merci d'un gouvernement qui parfois ne dure pas vingt-quatre heures, et dont le premier soin est de les exploiter à son profit. On eût aimé que l'auteur essayât au moins de disculper la centralisation de ces reproches, s'il les considère comme peu fondés, mais il ne semble pas même se douter que ces reproches existent. Son ton est celui d'un enthousiasme continu : « Telle est cette admirable hiérarchie à laquelle la France doit une administration incomparable, » etc. Et pour être conséquent avec lui-même, il applaudit à tout ce qui peut fortifier cette admirable hiérarchie. C'eût été trop peu à son gré que de placer tous les administrateurs sous la dépendance exclusive du pouvoir exécutif : il faut encore

qu'ils soient nommés par lui. Cette prétention lui semble toute naturelle. « Le premier consul voulut naturellement, dit-il, qu'ils fussent à la nomination du pouvoir exécutif. » Cela répond à tout. Bonaparte alla plus loin encore : il voulut que ces assemblées locales, dépouillées par lui de toute influence sérieuse sur les affaires et qui restaient la dernière garantie des intérêts des communes et des départements, fussent aussi nommées par le gouvernement, au lieu d'être élues par les citoyens, comme elles l'ont été dans tous les temps et dans tous les pays. M. Thiers reconnaît que cette disposition était moins naturelle que la première, mais, ajoute-t-il aussitôt, « ce pouvoir excessif en temps ordinaire était en ce moment nécessaire, l'élection n'aurait donné que des résultats funestes. » Comment? pourquoi? Où trouve-t-on la moindre trace de ces agitations qui lui servent invariablement d'argument toutes les fois qu'il a des lois d'exception à justifier? voilà ce que l'auteur oublie de dire, car il serait fort en peine d'appuyer son affirmation par des faits. La France se trouvait, au contraire, dans un moment de lassitude et de prostration, elle avait grand besoin qu'on stimulât son énergie et son activité en la rappelant au sentiment de ses devoirs.

« L'organisation judiciaire, dit M. Thiers, ne fut pas moins bien imaginée. » Voilà toutes les réflexions que lui inspire la nouvelle concentration d'autorité qui à cette centralisation déjà exorbitante et funeste ajouta le plus important et le plus redoutable de tous les pouvoirs : la justice. S'il y a une règle universellement reconnue, un principe proclamé à la fois par l'expérience et par la raison depuis que les hommes ont

commencé à réfléchir sur le but et l'esprit des institutions politiques, c'est sans contredit l'indépendance du pouvoir judiciaire. Dès le temps d'Aristote, elle était considérée comme la première loi d'un pays libre, et l'on sait avec quelle force Montesquieu insiste, dans son *Esprit des lois*, sur le respect qui est dû à cette garantie suprême, à cette sauvegarde sacrée de l'honneur et de la liberté des citoyens. Cette indépendance ne fut pas entièrement détruite par la nouvelle organisation judiciaire; un tel résultat est impossible à réaliser dans l'état actuel de la civilisation, mais elle en reçut de profondes atteintes dont elle ne s'est pas encore relevée. Sous l'ancien régime, le pouvoir judiciaire était loin de manquer d'indépendance puisqu'il participait dans une certaine mesure soit au pouvoir législatif, soit même à la puissance exécutive. Malgré l'adage : « Toute justice émane du roy, » les parlements savaient se défendre contre l'arbitraire de l'État; ils allaient parfois jusqu'à lui imposer leurs vues politiques; leurs priviléges mêmes constituaient une garantie relative, malgré les abus sans nombre qu'ils entraînaient. Un magistrat qui tenait son office du droit d'hérédité ou seulement d'un contrat de vente était à coup sûr plus indépendant vis-à-vis du pouvoir qu'un magistrat nommé par lui et attendant de lui son avancement. A ces divers modes de nomination, la Révolution substitua le principe électif, le seul, en effet, qui, appliqué avec intelligence, offre de sérieuses garanties. Ici encore son œuvre, résultat de plusieurs tâtonnements successifs, laissait beaucoup à désirer dans la pratique; mais du moins ses magistrats étaient indépendants autant que le commun des hommes

peut l'être dans une époque de troubles où la crainte exerce tant d'empire sur les esprits. L'absence de hiérarchie y était compensée surabondamment par l'avantage que présentait ce système de n'offrir aucun appât aux ambitions, car ce n'est pas en général faute de lumières, mais faute de désintéressement que les magistrats jugent mal. On n'avait donc qu'à garder le principe en corrigeant l'application.

La nouvelle organisation eut pour premier effet de diminuer considérablement les attributions du corps judiciaire en lui retirant le règlement de tout le contentieux administratif, moyen assuré d'influence sur les agents du pouvoir exécutif. Elle plaça la magistrature sous la main du gouvernement, elle créa une hiérarchie de dignités dont elle le constitua le dispensateur et le gardien en substituant à l'élection la nomination ministérielle. On ne laissa au pouvoir judiciaire, pour toute garantie d'indépendance, que le principe d'inamovibilité, protection insuffisante pour des hommes qu'on a soi-même désignés et choisis, qu'on tient par la perspective de l'avancement, par mille influences directes et indirectes, et sous les yeux desquels on a en quelque sorte disposé une échelle indéfinie de récompenses et une gradation correspondante de désagréments pour stimuler leur zèle et pour décourager leur résistance.

Ainsi ce pouvoir, à peine formé et investi dès sa naissance d'une autorité à laquelle rien autour de lui ne pouvait faire contre-poids, avait absorbé et réuni des prérogatives faites pour être toujours séparées, et disposant de la nation comme d'une propriété qui lui était dévolue, l'organisait dans son propre intérêt, et

rapportait tout à lui-même avec une inconcevable assurance. Il disait à son tour que la nation c'était lui, entendant par là non qu'il appartenait à la nation, mais que la nation lui appartenait. Cependant, après tous ces empiétements successifs, un élément social, un seul restait encore, par une fortune inespérée, par un privilége uniquement dû aux circonstances, soustrait à l'influence immédiate de l'État : c'était la religion. Napoléon l'attira à lui par le concordat. C'est ce dernier coup porté à la liberté, cette tentative pour s'emparer du gouvernement des consciences en même temps que de celui des intérêts, cet accroissement de pouvoir venant après tous ceux que j'ai racontés, et destiné à les multiplier par une force incalculable, c'est cette entreprise que M. Thiers appelle « une œuvre admirable, la plus belle de Napoléon. »

Qu'est-ce donc que le concordat? C'est la centralisation transportée dans l'ordre des intérêts religieux. Selon l'auteur lui-même, Napoléon « n'avait d'autre but que de réorganiser, autant que possible, l'Église sur le même modèle que l'État. » Nous savons déjà à quoi nous en tenir sur ce qu'était cet État destiné à servir de modèle. En d'autres termes, on voulait que l'Église devînt à son tour, comme tous les autres pouvoirs, un instrument docile du gouvernement. Tel est le résultat qu'on crut obtenir en rendant au catholicisme sa position de culte privilégié, en donnant au clergé un traitement qui l'assimilait sous beaucoup de rapports au reste des fonctionnaires, en attribuant au pouvoir nouveau la nomination des évêques, faculté qui lui promettait un épiscopat tout dévoué.

Une chose sans prix, cherchée en vain pendant des

siècles à travers les plus sanglantes discordes, existait de fait en France au moment où le régime consulaire s'y établit : c'était la séparation de l'Église et de l'État. Elle était alors aussi complète qu'on a jamais pu le désirer. Elle s'était établie par la force des choses, et comme à l'insu de tout le monde, à la suite des tentatives de l'ère révolutionnaire conçues d'abord en vue d'assimiler l'Église au nouvel ordre de choses par des transactions plus ou moins heureuses, comme la constitution civile du clergé, puis dans l'intention manifeste de la détruire et de la remplacer par des cultes improvisés, tels que le culte de l'Être suprême, celui de la raison, et plus récemment la théophilanthropie. Le dégoût qui succède aux folies, la lassitude qui suivit ces longs déchirements, l'indifférence d'un public profondément sceptique et blasé qui ne fournissait pas aux passions religieuses des aliments durables de fanatisme, l'inutilité des efforts de chacune de ces sectes pour s'imposer les unes aux autres, avaient fini par les amener à vivre en paix au sein de la liberté commune. A côté du clergé constitutionnel assermenté, on voyait les insermentés ou ultramontains, et ceux-ci eux-mêmes étaient divisés entre ceux qui avaient fait la promesse d'obéir à la constitution et ceux qui l'avaient refusée. Le protestantisme, émancipé par la Révolution française et attaché de cœur aux grands principes qu'elle avait proclamés, avait retrouvé avec ses fidèles l'autorité d'une croyance libre et longtemps persécutée. La théophilanthropie elle-même avait ses partisans. Tous ces clergés divers participaient à leur manière aux passions du moment qui n'avaient rien de noble ni d'élevé ; mais quoi de

plus facile pour un gouvernement si fort que de les contenir les uns par les autres, de les maintenir dans le respect des lois par une surveillance sévère et juste, de leur inspirer le respect d'eux-mêmes par une émulation facile à éveiller, de se les concilier en leur donnant la sécurité qui leur manquait, de rendre en un mot durable et définitif un *statu quo* si favorable à l'État puisqu'il le préservait des tristes agitations et des lois oppressives qui avaient été la condition de son union passée avec l'Église, et d'assurer ainsi la réalisation du grand et salutaire principe qui était le principal *desideratum* du dix-huitième siècle et de la Révolution française?

Mais que parlons-nous à M. Thiers du dix-huitième siècle et de la Révolution française? Il s'agit vraiment bien de cela! Il en est à Clovis et à Charlemagne. « Quoi de plus *indiqué*, écrit-il, de plus nécessaire en 1800 que de relever cet autel de saint Louis, de Charlemagne, et de Clovis un instant renversé? »

Non, en vérité, nous n'eussions pas soupçonné que cela fût indiqué. Ne s'était-il donc rien passé dans le monde depuis ces époques de l'enfance de l'Europe et du bégayement de la civilisation? C'était donc le même pacte, la même formule religieuse et politique qui devaient servir à des temps si prodigieusement divers? C'est à la France de Montesquieu et de Voltaire que vous venez proposer des transactions imaginées par les contemporains barbares de Grégoire de Tours? Non; quoi que vous en disiez, cela n'était indiqué ni par la politique, ni par l'histoire, ni par la philosophie, ni par l'intérêt de l'Église, dont ce prétendu traité de paix allait envoyer le chef prisonnier à Sa-

vone; ni par l'intérêt de l'État, dont il fortifiait la tyrannie, mais dont il devait sourdement saper le pouvoir, ni même par l'intérêt personnel de celui qui l'avait conçu; car cet acte devait puissamment contribuer à sa chute.

Les arguments dont M. Thiers se sert pour démontrer que le concordat était un acte nécessaire ne diffèrent pas de ceux dont nous avons déjà examiné la valeur à propos de l'établissement de la centralisation administrative. Il les applique à tout. Ce qu'il invoque, c'est toujours le devoir de mettre fin aux agitations, aux discordes, aux déchirements qu'il voit partout à cette époque, et que le lecteur n'aperçoit nulle part. Ici l'auteur nous montre donc les prêtres ultramontains irréconciliables avec la Révolution, inspirés et dirigés par Rome, regagnant chaque jour du terrain dans leurs réunions clandestines, reprenant possession des consciences pour les exciter contre le gouvernement, assiégeant le lit des mourants, flétrissant les acquéreurs de biens nationaux, prêts à secouer dans toutes les provinces les torches de la guerre civile. Dans ce tableau de fantaisie, qu'y a-t-il de vrai? Ce n'est pas difficile à déterminer. On sait combien fut en réalité factice et superficielle la réaction religieuse dont M. de Chateaubriand fut le héros. Ce n'est pas d'une phraséologie aussi creuse et aussi vide que s'alimentent des passions religieuses sincères et profondes. Toute l'histoire de l'Empire est là pour prouver combien ce clergé eut peu de prise sérieuse sur les esprits, même après qu'on lui eut rendu une partie de son ancienne omnipotence. Que vit-on, en effet, pendant tout le règne de Napoléon? On vit le senti-

ment religieux froissé, provoqué dans ses plus chères susceptibilités, ne pas donner le moindre signe de vie; on vit ce clergé, qu'on nous peint comme si dangereux, frappé par la plus vigoureuse répression, supporter avec une parfaite tranquillité apparente la captivité du pape, l'emprisonnement de ses principaux chefs, l'intervention de l'État dans les décisions des conciles et dans tous les détails de l'exercice de son autorité spirituelle. Et cependant l'Église était alors armée de moyens d'influence mille fois plus redoutables qu'à l'époque où le concordat avait été fait, car, à ce moment, le clergé insermenté ne comptait que vingt évêques fixés en France, tandis que le clergé constitutionnel en comptait cinquante, et on possédait mille moyens de le contenir. Cette conduite ultérieure du clergé de France, son attitude soumise et résignée devant le maître, ses adulations, sa docilité, qui ne se démentit pas un instant, malgré les griefs les plus graves qu'on lui ait jamais donnés, malgré tous les instruments d'action qu'on lui avait rendus, réfutent d'une manière péremptoire les affirmations de M. Thiers touchant le danger de son influence à un moment où il était mille fois plus faible et désarmé. Mais il ne voit dans la tranquillité du clergé sous l'Empire qu'une nouvelle preuve de l'excellence du concordat. Cet acte était, selon lui, si sagement conçu que « les disputes malheureuses que le premier consul, devenu empereur, eut plus tard avec la cour de Rome se passèrent entre lui, le pape, les évêques, et n'altérèrent jamais la paix religieuse rétablie parmi les populations. » N'est-ce pas là la preuve la plus concluante que ces populations étaient étrangères aux

passions qui s'agitaient entre Napoléon, le pape et les évêques, et que cette résurrection du pouvoir de l'Église avait été tout artificielle? En réalité, le clergé insermenté, dans les conditions où il subsistait en France après le 18 brumaire, contenu par un pouvoir armé d'une force extraordinaire, par les divisions qui s'agitaient dans son propre sein, par la rivalité du clergé constitutionnel, par l'hostilité des Églises protestantes, des sectes nouvelles, de l'esprit philosophique du dix-huitième siècle, et, comme le reconnaît formellement M. Thiers, par l'antipathie et le dédain de tous les corps constitués, depuis l'armée jusqu'au sénat, était absolument impuissant. Pour justifier l'acte qui allait remettre dans ses mains presque toutes les conquêtes que la Révolution avait faites sur lui, il ne suffit pas de quelques vagues allégations, dont on cherche en vain une trace dans les événements de cette époque. Ce clergé avait dépensé dans les insurrections de la Vendée tous les éléments de force et de révolte qu'il avait pu trouver en lui-même et autour de lui, il en était sorti affaibli, résigné, vaincu. Ces insurrections, on les avait domptées sans avoir à recourir à des moyens aussi extrêmes, et maintenant qu'elles avaient déposé les armes et accepté leur défaite, ce n'était pas le cas d'accorder au souvenir de leurs emportements ce qu'on n'avait pas cédé à leurs menaces. M. Thiers constate l'impuissance des passions religieuses dans le passage même où il voudrait établir combien elles étaient encore dangereuses : « S'il *eût été possible*, dit-il, de réveiller les passions de la Vendée, le clergé l'eût fait. Il y entretenait encore de sourdes défiances et une sorte de méconten-

tement. » Peut-on dire que ce soit là secouer les torches de la guerre civile ? et une telle influence était-elle bien dangereuse pour le vainqueur de Marengo ?

Quant aux considérations philosophiques et morales que M. Thiers fait valoir à côté des motifs politiques à l'appui de son opinion, je ne sais s'il n'y aurait pas un excès de cruauté à les discuter sérieusement. La liberté des cultes, telle qu'elle existe aux États-Unis, n'est à ses yeux que désordre et anarchie ; elle ne lui offre que le triste aspect d'une société déchirée par mille sectes. Ce qu'on peut souhaiter de mieux, selon lui, à une société civilisée, c'est une religion nationale consacrée par le temps ; et il ajoute avec profondeur « qu'une telle croyance ne saurait s'inventer quand elle n'existe pas depuis des siècles. » Il est difficile, en effet, d'inventer une religion « consacrée par le temps. » Cette religion, le premier consul l'avait sous la main : c'était le catholicisme. Il a donc bien fait de le restaurer. Le problème n'est pas autrement compliqué aux yeux de l'historien. Quant aux motifs qui ont fait agir Napoléon en cette circonstance, ils importent peu, selon lui : « Est-il besoin de rechercher s'il agissait par une inspiration religieuse, ou bien par politique et par ambition ; il agissait par sagesse, cela suffit. »

Par sagesse ! c'est précisément ce qu'il eût fallu démontrer. Mais peut-on admettre que M. Thiers ait une véritable intelligence du caractère de son héros et des mobiles qui le faisaient agir lorsqu'il affirme que Napoléon, en cette circonstance, « n'avait pas d'autre ambition que de faire le bien en toutes choses ? » lorsqu'on le voit donner comme un de ses motifs déter-

minants des raisons qui ne peuvent qu'exciter le sourire de tous les hommes sensés. « Le principal charme d'une religion, c'est celui des souvenirs. — Pour moi, disait le premier consul à l'un de ses interlocuteurs, je n'entends jamais à la Malmaison la cloche du village voisin sans être ému ! » Est-ce là de l'histoire? est-ce là de la connaissance des hommes? est-ce là de l'intelligence des temps? Qu'on rencontre le son des cloches dans les arguments fleuris de M. de Chateaubriand en faveur du catholicisme, on ne saurait s'en étonner; mais, pour qu'un écrivain grave le fasse figurer sérieusement dans la bouche de Napoléon parmi les causes déterminantes du concordat dans une histoire politique, il faut qu'il ait une étrange opinion de la perspicacité de ses lecteurs.

Malgré de si bonnes raisons pour restaurer l'ancien ordre de choses, tout ce qui restait en France d'hommes marquants par le caractère et l'intelligence témoignait hautement sa désapprobation pour le projet du premier consul. Le Sénat, le Corps législatif, le Tribunat, l'armée tout entière, y étaient entièrement opposés; la famille Bonaparte elle-même le voyait avec cette défiance instinctive qui est souvent plus clairvoyante que le génie, parce qu'elle n'est autre chose que l'instinct de conservation; elle montrait en cela un pressentiment juste et vrai des embarras et des périls que le concordat devait créer à la politique impériale. Cependant, quand on vit que c'était chez le premier consul une résolution ferme et arrêtée, plusieurs pensèrent que, puisqu'on voulait absolument favoriser un culte et s'appuyer sur lui, mieux valait se confier au protestantisme, qui à une supériorité

morale démontrée par celle de la civilisation des pays où il avait prospéré, joignait le prestige d'une croyance persécutée, l'immense avantage de s'inspirer d'un esprit large et libéral, de se concilier avec une entière liberté des cultes, et de ne pas dépendre d'un chef étranger, comme l'Église catholique. M. Thiers repousse cette idée comme absurde et impossible. « Quant à l'idée, dit-il, de pousser la France au protestantisme, elle paraissait au premier consul plus que ridicule : elle lui paraissait odieuse. D'abord il croyait qu'il n'y réussirait pas. » Et il lui met dans la bouche un long discours à l'appui de cette opinion.

Malheureusement, on a pour le réfuter ici les affirmations formelles de Napoléon lui-même, témoin difficile à récuser par un historien qui invoque si souvent son autorité :

« On croirait difficilement, a-t-il dit, les résistances que j'eus à vaincre pour ramener le catholicisme ; on m'eût suivi bien plus volontiers si j'eusse arboré la bannière protestante. C'est au point qu'au conseil d'État, où j'eus grand'peine à faire adopter le concordat, plusieurs ne se rendirent qu'en complotant d'y échapper. — Eh bien ! se disaient-ils l'un à l'autre, faisons-nous protestants, et cela ne nous regardera plus. Il est sûr que, sur les ruines où je me trouvais placé, je pouvais choisir entre le catholicisme et le protestantisme ; et il est vrai de dire encore que les dispositions du moment poussaient toutes à celui-ci. Mais... avec le catholicisme j'arrivais bien plus facilement à tous mes grands résultats... Au dehors, le catholicisme me conservait le pape ; et avec mon influence et nos forces

en Italie, je ne désespérais pas tôt ou tard, par un moyen ou par un autre, de finir par avoir à moi la direction du pape, et dès lors quelle influence ! quel levier d'opinion sur le reste du monde ! » etc.

Voilà le cri de la vérité, le vrai langage de cet esprit positif, absolu et dominateur. Ce style est un peu différent des sentimentales expansions que M. Thiers lui prête sur le son des cloches et sur l'existence de Dieu démontrée par le spectacle de la nature, mais il mérite seul de fixer l'attention de l'histoire. Le concordat n'a été inspiré que par une pensée politique. Considéré sous cet aspect, il doit être également blâmé, soit qu'on se place au point de vue de la liberté, soit qu'on se place au point de vue du pouvoir; car il était, d'une part, un retour que rien ne nécessitait vers un régime heureusement détruit, et offrait de l'autre un expédient plein d'inconvénients et de périls qui ne se firent pas longtemps attendre. Napoléon et Pie VII le signèrent l'un et l'autre avec l'arrière-pensée de l'exploiter exclusivement chacun à son profit. Pie VII en attendait la restitution des Légations et l'entière restauration de l'ancienne papauté; Napoléon espérait faire du pape et de l'Église un puissant instrument de domination. Tous deux furent déçus dans cette espérance; tous deux renièrent leur ouvrage et se repentirent de l'avoir entrepris. Quelques années s'étaient à peine écoulées qu'ils s'apercevaient, l'un que ce pacte n'était pour l'Église qu'une cause de dépendance et d'humiliation, l'autre qu'il n'était qu'une source d'embarras sans fin pour l'État. Le pape était retenu de force à Savone, les cardinaux étaient emprisonnés pour avoir osé exprimer leurs opinions dans un concile, et l'É-

glise perdait tout ce qui lui restait de pouvoir temporel par les sécularisations opérées en Allemagne et la réunion de Rome à l'Empire. Cette démonstration frappante des funestes effets du concordat envisagé comme mesure politique n'a fait depuis que gagner en évidence, et elle reçoit des événements contemporains la plus éclatante confirmation.

Le concordat fut la consécration donnée par l'Église à l'établissement d'un pouvoir beaucoup plus absolu que ne l'avait jamais été celui de l'ancienne monarchie, même sous Louis XIV. L'arbitraire de l'ancien régime, si excessif qu'il fût, était cependant tempéré dans une certaine mesure par les parlements, qui possédaient, outre leurs attributions législatives, souvent peu efficaces, mais presque toujours redoutées, un moyen direct et permanent de réagir sur l'administration par le règlement de tout le contentieux administratif; il était encore limité et contenu par ce que la noblesse avait gardé de ses priviléges, par les franchises des pays d'états, par les prérogatives politiques du clergé. Tout cela ne constituait pas un contrôle sérieux, mais protégeait au moins une partie notable de la nation contre les excès du pouvoir absolu. Le nouveau gouvernement que venait de se donner la France n'était contenu que par lui-même; sa propre modération était la seule garantie qu'on eût laissée aux citoyens. Il ne devait rencontrer autour de lui aucune manifestation indépendante qui pût je ne dis pas l'arrêter, mais l'avertir. « Napoléon, dit quelque part M. Thiers lui-même, décidait à son gré la paix, la guerre, d'une manière plus absolue que les empereurs de l'ancienne Rome, les czars de Russie ou les sultans de Constantinople,

car il n'avait ni prétoriens, ni strélitz, ni janissaires, ni ulémas, ni aristocratie. »

Et c'est là le pouvoir en qui s'était, selon vous, résumée la Révolution française ! Singulier résumé dans lequel on ne retrouve aucun des éléments qui avaient fait sa force et sa grandeur. C'est dans un tel système que vous prétendez nous faire admirer le dernier mot de cette grande époque, comme si son premier cri n'avait pas été un cri de liberté, comme si on pouvait regarder comme son œuvre une politique conçue pour l'étouffer, comme si la servitude changeait de nature en changeant de nom. C'est ainsi que vous adorez toutes les maximes du despotisme et que vous en justifiez toutes les pratiques. Vous applaudissez avec enthousiasme à la création d'une omnipotence sans exemple dans l'histoire ; vous trouvez bon, juste et sage qu'on la confie à un jeune homme plein de génie, d'audace et d'ambition, et, lorsque cet acte produit ses conséquences naturelles, une impulsion d'abord irrésistible imprimée à toute chose, suivie bientôt de catastrophes inouïes, vous ne savez plus que gémir sur l'inconstance de la fortune et l'imperfection des plus grands hommes. N'ayant pas su comprendre la cause, vous restez confondu devant les effets. Quand votre devoir d'historien est de protester, sinon en l'honneur des principes, du moins au nom des calamités futures, au nom du malheur qui s'avance, vous ne savez qu'applaudir au lieu de prévoir. « Oublions l'avenir, vous écriez-vous presque à chaque page, pour partager l'allégresse de ce temps ! » Oublier l'avenir ! je prétends au contraire que vous vous en souveniez sans cesse, car c'est lui qui est la con-

damnation du présent, c'est lui qui est le dernier mot de ces illusions, le commentaire de ces succès gigantesques. Faute de vous en souvenir, vous accusez le destin lorsque vous ne devriez accuser que votre inintelligence de la nature humaine et des grandes lois de l'histoire. Soit donc, partagez à votre aise l'ivresse de ces âmes subjuguées, vous pouvez être leur apologiste, mais vous ne serez jamais leur juge, vous n'êtes pas leur historien.

III

Tels sont les principes et les idées politiques qui ont inspiré *l'Histoire du Consulat et de l'Empire*, ils en forment l'esprit intime et la dominent tout entière. Mais, dira-t-on, ce n'est là que de la politique spéculative. C'est, au contraire, de la politique positive et pratique s'il en fut, car les institutions ont sur la marche des événements une bien autre influence que les combinaisons des hommes d'État. Nous comprendrions l'admiration de l'historien pour un génie extraordinaire, et sa timidité devant l'éclat d'une telle gloire; il y a là une fascination que beaucoup d'intelgences de notre époque ont subie; nous excuserions, en un mot, son idolâtrie pour le despote; ce que nous ne lui pardonnons pas, c'est son adoration pour le despotisme. A côté de l'homme, qui n'est qu'un accident, il y a la doctrine, qui est éternelle. Un jugement sur des lois et des institutions n'a plus pour excuse les éblouissements de la victoire; il n'est pas permis de supposer que celui qui les apprécie n'est

pas en possession de son sang-froid. S'il oublie même en ce point les devoirs de l'historien, il n'obéit plus à un entraînement plus ou moins aveugle, il est dupe de préjugés que je ne puis ni partager ni absoudre.

Si telle est la partialité de l'historien lorsqu'il s'agit de faits généraux, impersonnels, dont la nature même est en quelque sorte pour l'esprit un rappel constant à la réflexion, on conçoit quelle doit être sa complaisance pour les actes de son héros, lorsqu'il l'accompagne d'exploits en exploits à travers les prodigieux développements de sa fortune. Cependant, comme toutes ces prospérités doivent aboutir à une catastrophe, il a bien été forcé, à son propre point de vue, de se demander quels sont parmi ces événements ceux qui ont le plus contribué à amener cette fatale issue, et de mêler quelques blâmes à ses admirations. Mais, au lieu de remonter à la véritable cause de cette catastrophe, c'est-à-dire à la création de cette force irrésistible mise au service d'une âme insatiable de domination, il s'arrête toujours à des considérations secondaires, et attribue cette grande chute à des accidents qui n'étaient eux-mêmes que des effets.

Cependant, parmi les critiques qu'il adresse à la conduite de Napoléon, il en est une qui présente un caractère plus général, bien qu'elle ne me semble pas pouvoir constituer à elle seule toute une philosophie de l'histoire. Cette accusation, qui revient sans cesse sous sa plume et qui résume tous ses griefs, c'est le tort qu'il reproche à Napoléon, « d'avoir abandonné la belle politique du Consulat. »

M. Thiers est, sans contredit, l'écrivain qui a le plus contribué à propager cette opinion, qu'il y a eu dans

Napoléon deux hommes qui ont eu chacun un système politique différent, celui du Consulat et celui de l'Empire. Il admire le premier sans réserve; il a quelques objections contre le second. Mais il est difficile de savoir sur quels faits il fonde ce jugement, car la seule différence que révèle l'examen le plus attentif entre l'esprit de l'une et de l'autre époque, sous quelque aspect qu'on les étudie, est celle qui existe entre le germe et le développement. La politique du premier consul n'a absolument rien qui la distingue de celle de l'empereur, sauf qu'elle n'en possède pas encore toute la force matérielle, mais elle en a déjà tous les procédés. Elle s'inspire des mêmes maximes et agit par les mêmes moyens. Seulement, la puissance du Consulat n'a pas encore atteint les proportions gigantesques qui seront le présage de la chute de l'Empire, et le seul motif qu'on puisse découvrir dans la préférence de M. Thiers, c'est que le premier s'élève, tandis que le second décline. On ne saurait s'imaginer à quel point son impartialité s'accroît à mesure que la fortune de son héros diminue.

Si le Consulat a eu sur l'Empire l'avantage que M. Thiers lui attribue, ce n'est pas à coup sûr par la supériorité de ses institutions; car elles furent conservées telles qu'elles étaient, et il n'y eut guère de changé que le nom. Les modifications insignifiantes qui furent introduites dans la constitution consulaire à l'occasion de ce changement de nom se réduisirent à la transformation d'un pouvoir viager en pouvoir héréditaire et à quelques faibles prérogatives offertes au Corps législatif et au Sénat en don de joyeux avénement. Le Tribunat, qui déjà n'était plus qu'une om-

bre, ne fut définitivement supprimé que plusieurs années plus tard. M. Thiers est même forcé de reconnaître formellement qu'en somme la constitution de l'Empire était plus libérale que celle du Consulat; serait-ce là ce qui fait à ses yeux l'infériorité de l'époque impériale?

La différence qu'il signale à son désavantage ne se découvre pas mieux dans la politique intérieure. Le premier consul se montre dans son administration plus impérieux, plus absolu et surtout plus susceptible que ne le fut peut-être jamais l'Empereur. La seule velléité, je ne dirai pas d'opposition, mais de contrôle et de discussion qui subsiste en France, se personnifie dans le Tribunat. Les faibles et timides essais par lesquels elle se manifeste arrachent au premier consul des explosions de colère et des menaces que ses conseillers ont grand'peine à l'empêcher de réaliser sur-le-champ. C'est sans doute la mourante lueur que répand sur cette époque le souvenir de la liberté perdue et encore regrettée qui détermine la préférence de l'historien? Non, il n'a pour cette faible opposition du Tribunat que des réprobations et des flétrissures; elle n'est à ses yeux qu'une intrigue méprisable; il en dénigre les chefs avec une sorte de haine personnelle: Daunou n'est qu'un esprit aigri, Benjamin Constant un homme sans principes, qui n'est mû que « par son humeur railleuse et le mécontentement de la famille Necker. » Il applaudit à toutes les mesures qu'on prend contre le Tribunat; et, lorsque Cambacérès, pour épargner à son collègue un coup d'État contre l'opposition la plus inoffensive et la plus désarmée qu'il y ait jamais eu, imagine cette supercherie qui consistait à

faire désigner par le Sénat le cinquième des tribuns sortants, au lieu de les laisser désigner par le sort, moyen peu honorable mais sûr d'éliminer tous les membres indépendants de cette assemblée, cet historien « ami de la vraie liberté » déclare que c'était là « une combinaison ingénieuse, d'une légalité très-soutenable, et qu'il y avait beaucoup de raisons pour et contre. » Cependant il n'est pas sans éprouver quelques scrupules, et il exprime un regret. Il regrette « que le premier consul, si dédommagé par l'adhésion universelle de la France d'une opposition inconvenante, n'ait pas su se résigner à supporter quelques détracteurs impuissants; mais, ajoute-t-il aussitôt, une telle opposition encouragée par sa patience serait peut-être devenue plus qu'incommode, dangereuse et même insupportable si la majorité du Corps législatif et du Sénat avait fini par y prendre part, ce qui était possible. »

Si c'est là le langage de l'histoire impartiale, comment s'exprimerait donc un courtisan attardé du pouvoir consulaire?

Tel est, avec les créations administratives que j'ai signalées plus haut, avec la mesure qui réduisit à treize le nombre des journaux français, avec une loi sur les tribunaux d'exception, le trait caractéristique de la politique du Consulat à l'intérieur; elle n'offre, on le voit, absolument rien qui la distingue des procédés habituels de la politique impériale, si ce n'est peut-être un excès de rigueur, car enfin celle-ci ne présente aucun acte judiciaire comparable au décret de transportation qui suivit l'attentat de la rue Saint-Nicaise et à la condamnation du duc d'Enghien. Il était

naturel, d'ailleurs, que Napoléon, après plusieurs années de règne, comprit mieux l'utilité des ménagements qu'à l'époque où il quitta son camp pour venir gouverner la France. Sous l'empire, demandant un jour à un de ses ministres un rapport sur l'organisation d'une prison d'État : « Il faut, lui dit-il, que votre rapport soit précédé de deux pages de considérants qui *contiendront des idées libérales*. » Sous le Consulat, il n'eût jamais songé à ces considérants.

Si ce n'est pas dans ces nuances qu'il faut chercher le motif de la prédilection de M. Thiers pour la belle politique du Consulat, en trouverons-nous mieux le secret dans la politique extérieure du premier consul? Cette politique est déjà la même que celle qui conduira l'Empereur à Waterloo, c'est l'esprit de conquête; seulement ce système n'a pas encore pris les proportions et laissé voir les prétentions qui devaient soulever contre nous tous les peuples; mais, chose digne d'observation, on y découvre dès le début toutes les tendances et tous les errements qu'on aura à y signaler plus tard. Donnez-leur leur développement naturel, vous avez toute l'histoire de l'Empire. Bonaparte premier consul se fait proclamer président de la république cisalpine, de même qu'une fois empereur il se fera proclamer roi d'Italie. En quoi diffèrent ces deux actes, et comment approuver le premier sans absoudre le second? Tous deux s'inspirent de la même ambition, ou, comme dit M. Thiers, du même désir de faire le bonheur de l'Italie.

Il en est de même lorsque, pour emprunter une autre expression de l'auteur, le premier consul « exerce en Suisse sa bienfaisante dictature, » c'est-à-dire y

envoie une armée, et dispose de ses institutions selon sa convenance. L'Empereur n'eut jamais d'autre intention que d'exercer cette bienfaisante dictature dans d'autres États plus puissants, et c'est là ce qui constitue essentiellement l'esprit de conquête. Sous le Consulat, il n'étend pas ses vues si loin, par la bonne raison qu'en toute chose il faut commencer par le commencement; il se contente donc d'appliquer ce principe à la Cisalpine, à la Suisse, à la Hollande, au Piémont, qu'il réunit par décret à la France, au duché de Toscane, qu'il cède aux Espagnols en échange de la Louisiane. Sous l'Empire, il voulut aussi faire le bonheur de l'Espagne, de la Prusse, de l'Autriche, de l'Europe entière, et c'est ce qui le perdit.

On peut examiner un à un tous les autres actes de la politique consulaire à l'extérieur; on verra que l'Empire n'a pas fait autre chose que les continuer. Le recez de 1803, qui est l'objet de l'admiration particulière de M. Thiers et que le premier consul impose à l'Allemagne vaincue, avec l'appui de la Russie, est une première épreuve de la Confédération qu'il y organisa plus tard sous son protectorat. Dans le second cas comme dans le premier, il se borne, comme dit M. Thiers, à « imposer sa propre volonté à l'Allemagne *pour le bien même* de l'Allemagne. » Seulement, en 1803, les peuples n'étaient pas encore aussi blasés qu'ils le furent plus tard sur cette félicité suprême de recevoir les lois du vainqueur.

La politique du premier consul envers les neutres, ses efforts pour les contraindre à se liguer avec lui contre l'Angleterre, et à briser ainsi la seule résistance qu'il pût redouter en Europe, n'est pas autre chose que

le programme même du blocus continental. En ceci encore Napoléon pouvait dire qu'il n'avait en vue que le bien de l'Europe; mais c'est se faire une étrange idée de la gravité de l'histoire que de s'attacher à démontrer que la destruction de l'Angleterre importait, en effet, à l'intérêt des nations, et que la pensée de les contraindre à cette guerre était « une résolution dont on ne saurait nier la justice. »

On pourrait prolonger indéfiniment ce parallèle entre ces deux époques de la vie de Napoléon, et montrer que sa diplomatie a toujours été semblable à elle-même, tantôt souple et insinuante, tantôt violente et brusque, merveilleusement habile à exciter les convoitises, à donner des espérances sans rien promettre, à engager autrui sans se lier soi-même. Les événements qui amenèrent la rupture de la paix d'Amiens mettent en lumière, autant qu'on peut le désirer, la parfaite conformité de diplomatie du Consulat avec celle de l'Empire. Ce sont les mêmes calculs et les mêmes arrière-pensées sous une rondeur apparente, c'est le même ton impérieux, la même imprudence de langage. La scène fameuse entre le premier consul et lord Withworth n'a rien à envier à celles qui éclatèrent plus tard entre l'Empereur et M. de Metternich. En toute chose se révèle déjà le futur dominateur de l'Europe. En pleine paix, dans un exposé de la situation de la République adressé aux grands corps de l'État, il éclate brusquement : « Quel que soit à Londres le succès de l'intrigue, elle n'entraînera pas d'autres peuples dans des ligues nouvelles. Le gouvernement le dit avec un juste orgueil, seule, l'Angleterre ne saurait aujourd'hui lutter contre la France. » Funeste défi à la suite duquel

s'ouvrit entre les deux nations un abîme où devaient s'engloutir tant de vies! Telle est la politique que M. Thiers se plaît à opposer à celle de l'Empire. Au reste, s'il se croit tenu de blâmer celle-ci dans son ensemble comme trop aventureuse, il se dédommage de cette contrainte en l'exaltant en détail outre mesure, en sorte que le lecteur se demande vainement quel est le mot de l'énigme. Ce mot, c'est que sous le Consulat le soleil se lève, et que sous l'Empire il se couche.

Ces regrets, si souvent exprimés, révèlent la pensée de ce livre. Il a pour dernier mot une hypothèse dont l'auteur déplore plus d'une fois la non-réalisation, et dont le succès eût été, selon lui, un idéal sans pareil dans l'histoire du monde. Cette utopie, c'est Napoléon parvenant à contenir son ambition dans la limite précise où elle ne pouvait plus lui nuire et restant « le maître du continent. » Avant de discuter la sublimité de ce spectacle, il faudrait d'abord examiner s'il est bon et juste que le continent ait un maître. S'il est, au contraire, démontré qu'un tel pouvoir, quel qu'en soit le dépositaire, est incompatible avec le libre génie, les formes variées qui font la vie, la grandeur, l'originalité de la civilisation moderne, tout le système sur lequel est échafaudé ce livre s'écroule, et le seul lien qui en rattache les parties disparaît. Or, il n'est pas une vérité qui soit mieux établie. Napoléon lui-même avait défini avant son historien l'état de choses qu'eût impliqué la réalisation d'un tel rêve : « Une fois l'Europe soumise, a-t-il dit, il eût été possible de se livrer à la chimère du beau idéal de la civilisation. C'est dans cet état de choses qu'on eût trouvé le plus de chances

d'amener partout l'unité des codes, celle des principes, des opinions, des sentiments, des vues, des intérêts. »

L'histoire entière du monde moderne est un démenti donné à ce beau idéal. Toutes les nations qui ont sacrifié à ce dieu fatal de l'uniformité ont été aussitôt frappées de torpeur et d'impuissance. Rome l'a adoré, et Rome en est morte. On le retrouve encore assis au chevet de quelques peuples de l'immobile Orient, qui ont oublié jusqu'aux songes qui berçaient autrefois leur sommeil.

Je n'ai pas l'intention de suivre ce livre dans tous ses développements; il me suffit d'en avoir nettement caractérisé l'esprit et la portée, et j'ai touché à peu près à tous les points qui mettent en lumière les principes dont il s'est inspiré. Le reste ne consiste qu'en faits de guerre que je ne pourrais apprécier qu'à un point de vue littéraire, ce qui serait très-fade. Ce soin doit être principalement laissé aux hommes du métier, vu le détail avec lequel les opérations militaires y sont traitées. Pour les discuter avec cette autorité et cette minutie, il faudrait avoir été capable de les conduire; et, quoi qu'en pense M. Thiers, il ne suffit pas d'avoir lu Jomini pour être un grand général.

Sous ce volumineux appareil scientifique j'ai montré à l'œuvre la légende s'attachant à fausser et à corrompre la conscience de l'histoire. Jusqu'à présent, c'était l'enthousiasme des poëtes qui, complice de la superstition populaire, décernait les apothéoses; ici, c'est la science elle-même qui a voulu se charger de ce soin sous la forme la plus propre à dissiper toute défiance par le positivisme de ses allures, sous la forme

d'un récit développé jusqu'à la diffusion, et accompagné d'un attirail technique fait pour éblouir les ignorants et pour séduire les demi-savants. Semblable aux conquérants dont il se plaît à raconter les exploits, l'auteur traîne à sa suite tout un formidable matériel de guerre, une file interminable de bagages qui, il y a tout lieu de le craindre, ne sera bientôt plus qu'un encombrement inutile et tombera un jour ou l'autre au pouvoir de l'ennemi. Une fois ses petits faits détruits et réfutés par une érudition supérieure, que restera-t-il à M. Thiers? Une grande pensée est éternelle, un renseignement ne dure que jusqu'à ce qu'on l'ait remplacé par une information plus exacte. Quoi qu'il en soit, la légende napoléonienne lui devra incomparablement plus qu'à aucun de ses chantres les plus fameux. Les préjugés populaires ne trouvent dans ceux-ci qu'une satisfaction d'imagination; dans le livre de M. Thiers, ils trouvent de quoi se démontrer à eux-mêmes qu'ils ont raison. Les fictions des poëtes ont bien moins de puissance que des récits où les illusions trouvent à s'appuyer sur des faits.

Tout ce que l'imagination des hommes a inventé de flatteries posthumes, de superstitions invraisemblables, de fraudes pieuses, de fictions héroïques, non pour absoudre cette mémoire, mais pour la déifier, se trouve reproduit là sous les dehors trompeurs d'une exactitude et d'une impartialité qui disparaissent aussitôt qu'on veut les examiner d'un peu près. Ce qui fait le fond invariable de ce récit n'est, du reste, que la thèse surannée de l'universalité de génie minutieusement reprise et commentée, mais sans un seul développement vraiment nouveau. On attribue à Napo-

léon comme politique la supériorité de génie qu'il avait comme guerrier, et on ne s'aperçoit pas que ces longs volumes écrits à sa louange ne sont pleins que du récit de ses fautes. La supériorité de génie en politique ne consiste pas à supprimer ses adversaires, mais à les vaincre à armes égales en respectant la légalité qui les protége. Elle n'existe que là où il y a lutte entre des forces libres. Le génie politique trouve ses triomphes non dans l'obéissance imposée, mais dans le concours volontaire qu'il obtient des passions nobles de l'âme humaine, dans l'élan qu'il leur imprime, dans les combinaisons qu'il découvre pour leur arracher leur libre assentiment. Tel fut, par exemple, Mirabeau, mort trop tôt pour sa propre gloire et pour la grandeur de son pays. S'il ne s'agit, au contraire, que de traiter les hommes comme des chiffres, ce n'est pas le plus grand politique qui l'emportera, c'est le plus grand mathématicien.

Le guerrier chez Napoléon passait son temps à réparer les fautes du politique, et un jour arriva où il n'y suffit plus. Voilà ce que sera forcée de reconnaître toute apologie qui ne sera pas une glorification aveugle. Ce parti pris d'admiration donne lieu dans cette histoire à un autre travers qu'il n'est pas inutile de signaler. A force de vouloir grandir son héros l'auteur le diminue. En rabaissant systématiquement à son profit toutes les gloires, toutes les rivalités, tous les mérites qui se sont élevés autour de lui, il déprécie d'autant la valeur de Napoléon lui-même. Ce n'est pas en faisant litière de toutes les illustrations d'un pays aux pieds d'un seul homme qu'on fait l'éloge de cet homme ou de ce pays. L'imagination populaire, inca-

pable d'analyse, résume tout un temps dans un seul nom ; c'est à l'histoire de restituer à chacun sa part et de démonter pièce à pièce ces personnages de convention qui n'ont jamais existé que dans les légendes. Ce travail a été fait pour Louis XIV, on le fera aussi pour Napoléon. On montrera ce qui dans sa diplomatie appartient à Talleyrand, dans son Code civil à Portalis, à Tronchet, etc., dans ses victoires à ses lieutenants, auxquels M. Thiers ne commence à reconnaître une responsabilité et une personnalité distinctes que lorsqu'ils commencent à éprouver des revers. Il fait honneur de tous leurs succès à Napoléon, et n'impute qu'à eux seuls leurs défaites. Avec une telle interprétation nous n'avons plus devant nous un personnage historique, mais une idole. En acceptant même son livre comme une œuvre apologétique, idée dont l'opportunité est contestable, on est en droit d'exiger un certain art et un certain respect des vraisemblances. Qu'il affirme, par exemple, sous forme de proposition générale que son héros était un esprit universel, nous laissons passer ce lieu commun sans protestation ; mais, s'il précise et va jusqu'à nous dire « que le premier consul avait autant d'esprit que Voltaire, » nous ne pouvons plus que sourire de tant de fétichisme uni à si peu de discernement.

Est-ce à dire que ce livre n'ait réussi que par ses défauts? S'il en était ainsi, je n'aurais point pris la peine de le combattre. Si les vues générales y sont nulles ou dangereuses, on a loué avec beaucoup de raison la rare clarté que l'auteur apporte dans les questions techniques, et qui fait de certaines parties de son ouvrage de véritables chefs-d'œuvre d'exposition. Le récit des

opérations militaires, lorsqu'il n'est pas déparé par une pédanterie rebutante ou une prolixité intempestive, offre des peintures pleines d'animation, de vivacité et de mouvement. L'exposé des questions de finances, d'administration, de diplomatie, dans ce qu'elles ont de plus spécial et quelquefois de plus ardu, présentent des modèles d'analyse et de lucidité. Mais ce sont là les matériaux de l'histoire, ce n'est pas l'histoire elle-même. Si M. Thiers s'était borné à écrire sur ces points particuliers des monographies dans le genre de son *Histoire de Law*, il aurait créé dans un cadre plus étroit des œuvres moins ambitieuses mais vraiment accomplies. Il fait de la sagacité (il dit l'intelligence, ce qui n'offre aucun sens à l'esprit, l'intelligence étant la réunion de toutes les facultés compréhensives), il fait, dis-je, de la sagacité la grande, presque l'unique faculté de l'historien. Il a de bonnes raisons pour cela, moins bonnes cependant qu'il ne pense. Il fait preuve, en effet, d'une rare sagacité, mais elle est loin de s'appliquer à tout ; elle excelle dans les petites choses et disparaît dans les grandes ; elle discerne les effets, elle ne s'élève jamais jusqu'à la cause; elle possède à fond les minuties, et ne sait rien des faits généraux.

Je n'ai pas encore parlé de son style. Le style de M. Thiers a beaucoup de défauts : il est lâche, abandonné, sans nerf, d'une facilité banale, mais il a une qualité suprême : la vie. A travers tous ses tâtonnements, ses redites, ses vulgarités, ses incorrections, il marche, et on le suit tant bien que mal. M. Thiers a exposé quelque part, avec une complaisance qui n'est pas exempte de fatuité, quelles doivent être, selon lui,

les qualités du véritable historien, et en particulier de son style : « Le style de l'histoire, dit-il, doit être simple, clair, précis, aisé, » et avec un secret retour sur lui-même il ajoute : « élevé *quelquefois.* » C'est qu'en effet l'élévation n'est pas précisément son fait. Ce quelquefois donne la clef du procédé de M. Thiers comme écrivain. Il sait, il a entendu dire qu'il y a des scènes majestueuses ou tragiques qui veulent être décrites avec des couleurs plus sombres, des traits plus énergiques que les événements de tous les jours. Mais, comme la nature l'a traité avec une extrême parcimonie sous le rapport du pathétique et de l'inspiration, il emprunte ses couleurs à la rhétorique, au lieu de les demander à une émotion qu'il ne ressent pas. De là ces échappées de style noble qui surprennent tout à coup le lecteur accoutumé à l'allure paisible et modeste de sa muse. C'est que le moment est arrivé de faire une incursion sur le domaine du style élevé. Alors le ton de M. Thiers s'élève en effet. On ne le reconnaît plus. Il dit : « l'enveloppe grise » au lieu de la redingote grise. Il dit : « un pied audacieux » au lieu de dire tout simplement un pied. Il compare Marie-Louise à une fourmi, Napoléon à un chêne, et les maréchaux aux feuilles que le vent emporte :

« Qui n'a vu souvent, à l'entrée de l'hiver, au milieu des campagnes déjà ravagées, un chêne puissant, étalant au loin ses rameaux sans verdure, et ayant à ses pieds les débris desséchés de sa riche végétation? Tout autour règnent le froid et le silence, et par intervalles on entend à peine le bruit léger d'une feuille qui tombe. L'arbre immobile et fier n'a plus que quelques feuilles jaunies prêtes à se détacher comme les autres,

mais il n'en domine pas moins la plaine de sa tête sublime et dépouillée. Ainsi Napoléon voyait disparaître une à une ces fidélités qui, » etc.

Cependant, comme M. Thiers ne se reconnaît qu'une très-médiocre vocation pour le style élevé, il ne s'y risque pas sans une certaine défiance, parfois même il s'excuse auprès du lecteur d'avoir à se livrer à ces intempérances d'imagination : « Quoique voué au culte modeste du bon sens, dit-il, qu'on me permette un instant d'enthousiasme, » et il profite de la permission pour faire feu de toutes ses métaphores : « Le Niémen fut le Rubicon de sa prospérité ; — la tendresse conjugale fut victorieuse chez lui de la politique ; — Éblé plongeait sa vieillesse dans les flots glacés de la Bérésina ;— placée entre le Hanovre et l'honneur, la Prusse était horriblement agitée, » etc., etc.

C'est là, dirai-je, en empruntant une autre de ses expressions, « nn spectacle digne d'une *affreuse* compassion » pour tous les esprits qui ont le préjugé de croire qu'un écrivain est tenu de montrer du goût, même dans le style élevé. Mais je laisse là ces querelles de grammairien : je n'ai voulu envisager ici le style que comme l'expression de certaines facultés de l'âme et du caractère.

M. Thiers s'est chanté à lui-même l'*Exegi monumentum* dans une préface infiniment curieuse où il trace le portrait du parfait historien, non sans s'être plus d'une fois regardé dans la glace. Il y fait en même temps un louable effort de modestie pour ne pas présenter au public une peinture qui ne soit que sa propre image. Toutefois le portrait lui ressemble encore un peu trop pour être celui de l'historien-modèle. Il

évoque à cette occasion les noms des créateurs et des maîtres de l'histoire, Thucydide, Tite Live, Tacite, César, Machiavel, Saint-Simon, Frédéric le Grand, et il dit : « Je ne demanderais au ciel que d'avoir fait comme le moins éminent de ces historiens pour être assuré d'avoir bien fait. » On ne sait si l'on doit rire ou se fâcher de la familiarité étourdie avec laquelle il se mêle à cette auguste compagnie. C'est de ce même ton dégagé et avantageux qu'il parle de la postérité. Il l'interpelle comme si elle devait lui répondre. C'est être bien ambitieux que de prétendre aller à la postérité après avoir été de son vivant donné en prime aux abonnés du *Constitutionnel*. N'est-ce pas trop de ces deux gloires à la fois pour un mortel? On pourrait presque affirmer qu'elles ne seront jamais réunies; il faut opter entre l'une ou l'autre. M. Thiers a déjà choisi; que lui faut-il de plus? L'appui de l'opinion? il l'a eu; — la popularité? il l'a. — Des récompenses publiques? il les aura. Allié des vaincus, il est aussi l'ami des vainqueurs. Rien ne manque à son succès; que lui importe la postérité? Qu'il se garde de profaner par une présomption indiscrète ce nom redoutable et sacré que les plus grands hommes ne prononcent qu'avec tremblement! Son âme légère n'a jamais connu les tourments que la gloire inflige à ses élus, et la gloire ne se donne qu'à ceux qui ont souffert pour elle. Si la postérité s'occupe de lui, ce ne sera pas dans le sens qu'il suppose. Elle recherchera curieusement dans son livre les tendances morales et politiques de l'époque qui lui a décerné cette longue ovation; elle y trouvera, avec les opinions populaires en matière de liberté, l'explication de nos vicissitudes, qui n'ont été surpre-

nantes que pour ceux qui ignoraient l'existence de ces préjugés; elle parcourra avec étonnement ce répertoire des maximes d'un despotisme suranné; mais, en arrivant aux passages où M. Thiers parle d'elle avec tant de coquetterie et de naïve confiance, la postérité se sentira désarmée, et pour toute vengeance elle sourira.

Jnin 1861.

DAUNOU

I

Je lisais récemment *l'Essai* de Daunou sur les *garanties individuelles*, ouvrage excellent, du libéralisme le plus sincère, aujourd'hui oublié ainsi que son auteur, et dont un homme de goût conseillait une édition nouvelle. L'opportunité de ce livre me parut en effet plus grande de notre temps qu'elle ne l'a jamais été, par la raison très-simple que nous ne connaissons guère plus ni le mot ni la chose. Théoriquement méconnues ou travesties, les garanties individuelles sont, au point de vue historique, de véritables antiquités plus profondément enfouies que les inscriptions phéniciennes, mais leurs investigateurs n'obtiendront jamais, je le crains, les encouragements du pouvoir. Le livre de Daunou contient sur cette question les plus saines idées; mais le style souvent aride et abstrait, l'obscurité calculée des allusions, l'appareil trop méthodique qui trahit le disciple de Condillac, me semblèrent rendre fort problématique le succès d'une

réimpression. Je laisse au lecteur le soin de décider si cette critique est une fin de non-recevoir suffisante, et si elle n'accuse pas jusqu'à un certain point les goûts de la génération actuelle. La raison toute nue nous ennuie. Il lui faut, pour nous prendre, une pointe de romantisme ou une nuance de paradoxe. Or Daunou, cet esprit rigide et scrupuleux, poussait la sobriété jusqu'à l'ascétisme. Il était consciencieux jusqu'à en devenir timoré.

Cependant celui qui ne craint pas d'aborder ces pages toujours exactes et précises, parfois un peu ternes et inanimées, rencontre vers la fin du volume une explosion fort inattendue. Ce style janséniste prend feu tout à coup et jette des flammes. Ce passage, dont l'amertume et l'âpreté m'ont singulièrement frappé au milieu de ces impassibles déductions, est un jugement sur le premier Empire. L'auteur, d'ordinaire si contenu, a d'ardentes échappées de colère, et trouve des traits d'une vérité implacable. Je fus d'autant plus surpris de la profondeur de ressentiment dont témoigne ce morceau, que je n'ignorais pas que Daunou, quoique opposant par le fond de ses opinions sous l'Empire, ne rompit jamais avec le gouvernement impérial, et même lui rendit plus d'un service. C'est d'une indignation à la fois grave et passionnée, qu'on sent bien n'être inspirée ni par un grief personnel mesquin, ni par les rancunes étroites de la Restauration, que Daunou ne partagea jamais, ni uniquement enfin par la juste sévérité de l'histoire. Il y avait là une sorte d'énigme psychologique. J'en cherchai l'explication dans la vie de Daunou.

II

Peu de carrières politiques ont eu, je pense, de plus beaux débuts que celle de Daunou. Il avait été prêtre et oratorien dans sa jeunesse, un peu sans y penser, comme on l'était volontiers sous l'ancien régime. Affranchi par la Révolution des devoirs devenus odieux d'une profession qui n'était conforme ni à ses goûts ni à ses convictions intimes, déjà connu honorablement par des essais littéraires et politiques d'un ordre élevé, il est envoyé à la Convention par ses concitoyens. Là il adopte et défend la politique de ces hommes généreux qui crurent alors à la possibilité de concilier la liberté avec l'égalité, et qui payèrent de leur vie cette foi confiante en la grandeur de la nature humaine : il suit la fortune des Girondins. Dans le procès de Louis XVI, plus courageux que ses amis, il ose s'élever nettement contre une rigueur impolitique, injuste même, non si l'on considère le crime en lui-même, mais si l'on tient compte des entraînements auxquels obéit le criminel, ce qui est le devoir de toute justice. Il prévit toutes les conséquences d'une condamnation qui devait être plus funeste à ses propres auteurs qu'au parti qu'elle frappait. Il conclut à la détention, après avoir prononcé trois discours qui comptent parmi les meilleurs de l'époque. On a retenu son mot à Saint-Just, qui lui opposait la hauteur de la Révolution : « Il ne faut pas, dit-il, appeler la hauteur de la Révolution ce qui ne serait que la région des vautours ; restons dans l'atmosphère de l'humanité et de la justice. » On

ne voit pas d'ailleurs que Daunou ait pris une part personnelle très-active aux luttes de la Gironde contre la dictature montagnarde. Il n'y intervint guère que par ses votes, étant de sa nature peu passionné, nullement agressif, plus réservé que militant. Mais, lorsque les Girondins succombent, au 31 mai et au 2 juin, devant le coup d'État de la populace qui vient dicter à la Convention intimidée l'arrêt de mort de ce noble parti, le nom de Daunou est au premier rang parmi les signatures des soixante-treize députés qui protestent, et bientôt après il est avec eux décrété d'arrestation. C'était en tout cent trente-cinq représentants proscrits. Cette mesure, dans la pensée de ses auteurs, devait à jamais fonder la liberté.

Son emprisonnement dure une année, année lugubre qu'il passe tout entière sous le couteau, occupé stoïquement à relire Tacite, ce maître en l'art de bien mourir, l'esprit tourné vers les exemples antiques, attendant avec sérénité la destinée. D'autres s'y préparaient par des chansons, et, le moment venu, n'étaient pas moins grands devant la mort. Délivré quelque temps après thermidor, Daunou reparaît à la Convention avec l'autorité qui était due au ferme caractère qu'il avait déployé dans ses épreuves, à son talent fortifié par la méditation, par le spectacle de ces événements inouïs, de cette prodigieuse condensation de l'activité de plusieurs siècles en quelques instants rapides. Tous les hommes grands par le courage ou par l'intelligence ayant été moissonnés dans le cours de cette année terrible, la France, décapitée, épuisée, ne se défendant plus contre la lassitude et le remords que par une sorte de résolution farouche, était comme

honteuse d'elle-même. Tout le monde se sentait plus ou moins complice de cet effroyable holocauste, sinon pour y avoir coopéré, du moins pour l'avoir laissé s'accomplir. Au milieu de cette prostration universelle, c'était une grande force qu'une vie pure, étrangère à tous les excès des partis, un esprit droit et ferme, étranger à leurs préjugés. Daunou sembla le comprendre et sut se montrer digne d'un rôle que personne alors n'était en état de lui disputer. En peu de temps il devint le principal orateur de la Convention. Au 13 vendémiaire, il fut un de ses principaux sauveurs, et, lorsque cette assemblée voulut remplacer la ridicule Constitution que Robespierre lui avait fait voter en huit jours, après la proscription des Girondins, elle nomma Daunou parmi les membres de la commission, et c'est à lui que celle-ci s'en remit du soin d'en rédiger le projet.

Son œuvre, qui fut adoptée sous le nom de Constitution de l'an III, était un retour fortement marqué vers les principes de 1789, c'est-à-dire vers ce que la Révolution avait eu d'esprit libéral et généreux. L'histoire dira que cette constitution, tout imparfaite qu'elle fût, méritait de tomber en des mains plus pures que celles du Directoire. Lorsque plus tard elle succomba, ce fut moins sous la fatalité des vices de forme qu'elle contenait que devant la conspiration de ceux mêmes qui étaient chargés de la faire respecter, et l'aveuglement d'un peuple pour qui la liberté n'était plus que le droit de frapper tour à tour toutes les opinions qui le gênaient. Daunou eut surtout le tort éminemment français de créer un antagonisme presque inévitable entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif; mais

le coup d'État de fructidor n'aurait pas moins eu lieu avec toute autre constitution, parce que le mal était alors dans la nation, comme à d'autres époques il a été plutôt dans les lois.

Daunou avait alors trente-quatre ans. Il était, comme on dirait aujourd'hui, un jeune homme, c'est-à-dire un homme encore jeune. De notre temps, jusqu'à quarante ans on est un jeune homme, et ce nom que nos Gérontes politiques ne prononcent jamais sans une sorte de sainte horreur a le don magique d'ôter toute influence sur les affaires à tous ceux qui pourraient y apporter quelque énergie et quelque décision. On devrait pourtant être indulgent pour la jeunesse lorsqu'on est soi-même sur le point de retomber dans l'enfance. En ce temps-là, à vingt-cinq ans, on était général en chef de l'armée du Rhin ou de l'armée d'Italie, et les choses n'en allaient pas plus mal, quoique faites par des jeunes gens. On ne faisait pas de la virilité seulement une question d'âge. On ne demandait pas au mérite un acte de naissance. On poussa même cette confiance jusqu'à l'aveuglement, puisque Saint-Just, à vingt-six ans, put un instant gouverner la France. Daunou était à trente-quatre ans le législateur de son pays, et il avait toute la maturité que ce rôle exigeait, car l'inexpérience qu'on peut reprocher à son œuvre ne devait pas être imputée à la jeunesse, mais à de véritables préjugés nationaux que tout le monde partageait alors, à commencer par les vétérans les plus expérimentés de la Révolution.

Daunou avait en ce moment une situation unique. Tout semblait le convier à une grande destinée. La popularité même, qu'il semblait plutôt fuir que re-

chercher, était venue le prendre par la main. La Convention s'étant dissoute, vingt-sept départements l'élurent à la fois leur député au conseil des Cinq-Cents, qui s'empressa de le nommer son président. Une telle notoriété était presque de la gloire. Le grand distributeur des renommées, madame de Staël, se tourne vers lui comme vers une des espérances de la liberté renaissante. Il devient l'orateur obligé des grandes circonstances, l'indispensable figurant de toutes les solennités nationales, le rapporteur de tous les plans d'organisation intérieure. C'est lui qui fonde l'Institut et qui inaugure par un discours d'apparat la séance d'installation de ce corps illustre. C'est lui qui prononce au Champ de Mars l'oraison funèbre de Hoche. C'est lui qui est chargé de revoir les constitutions que les républiques romaine et batave viennent demander à la France. Il est à cet instant le principal personnage de la République, bien qu'il ne fasse pas partie du Directoire, ayant refusé par désintéressement de modifier les conditions d'âge requises pour y être admis.

De tels débuts, je le répète, ne sont pas communs. Il est donné à peu d'hommes, dans les carrières civiles, d'arriver à la virilité avec d'aussi belles promesses. Voilà, ce semble, une destinée qui se dessine, un homme qui se révèle, une fortune qui s'annonce. Jamais rôle ne fut mieux indiqué que celui qui s'offre à Daunou. Chacun peut ici remplir à son gré le programme. Il y avait place pour un grand homme et à plus forte raison pour le grand citoyen aux qualités moyennes, mais à l'esprit ferme et modérateur qu'il semblait promettre alors. Quelle scène admirablement préparée pour un caractère fort que ce pays inquiet, avide de sé-

curité, dévoré du besoin d'estimer ses gouvernements et ne trouvant pas à le satisfaire, voulant se donner, mais non abdiquer, et désireux encore d'éviter la dictature militaire ! Une grande popularité civile eût rendu cette extrémité facile à conjurer. Ne s'élèvera-t-il dans l'ordre civil ni un homme, ni un parti de force à prévenir ce danger ? Si Daunou n'était pas l'homme qui pût par lui-même suffire à une telle tâche, du moins les éléments du parti existaient, et il pouvait travailler à les rallier. Que n'eussent pas fait, je ne dis pas un Washington, mais un Pitt ou un Mirabeau, d'une telle situation ! Au-dessous de ces grands noms, que de places encore glorieuses il y avait à prendre ! Eh bien, c'est à ce moment précis que Daunou s'efface et disparaît.

Les beaux commencements de cette vie sont comme le portique d'un édifice qui n'aurait jamais été bâti. Certes, j'estime qu'il serait souverainement injuste de reprocher à qui que ce soit de n'avoir été ni un grand homme ni un homme de génie. Il est loin de ma pensée d'intenter à la mémoire de Daunou un procès aussi ridicule. Tout ce qu'on est en droit d'exiger d'un homme, c'est qu'il n'ait pas été au-dessous de lui-même ; il ne doit compte à l'histoire que de l'usage qu'il a fait de ses facultés et de sa fortune. S'il a été tout ce qu'il était équitablement permis d'attendre de son intelligence et de son caractère dans une circonstance donnée, il est par là même absous, et l'histoire n'a rien à prétendre de plus. C'est à ce point de vue que je me place pour juger Daunou. Je ne le blâme pas de n'avoir été ni Mirabeau ni Pitt, je le blâme d'avoir été inférieur à sa propre destinée. On va voir si j'ai tort ou raison.

Vers la fin du Directoire, Daunou s'était comme re-

plié sur lui-même et retiré peu à peu des affaires. Les efforts de Talleyrand et de ses amis pour le décider à accepter un rôle plus actif n'avaient pas abouti. Il n'avait pris aucune position nouvelle dans les dangers de la république. Il diminuait au lieu de grandir. Il se réfugiait dans des distractions d'érudit et de lettré, compilait des catalogues pour la bibliothèque du Panthéon, oubliant que tout homme qui a exercé une influence sur l'opinion de son pays devient dans cette mesure même responsable de sa destinée et perd le droit de se désintéresser de la chose publique. Son œuvre, la Constitution de l'an III, n'était plus qu'une arme entre les mains violentes des partis, et il voyait avec chagrin venir le jour où elle irait rejoindre ses aînées. Mais c'était tout. Pendant ce temps, Sieyès, décidé à en finir avec le Directoire, cherchait partout son conspirateur homme d'action. Il s'ouvrit de ses projets à Daunou, qui refusa de s'y associer, mais ne fit rien pour les combattre, inertie sans excuses. N'ayant aucun engouement superstitieux pour son propre ouvrage, Daunou ne devait pas craindre d'y porter la hache s'il en reconnaissait la nécessité ; s'il le jugeait bon à conserver, il devait le défendre; dans tous les cas, il était tenu d'en surveiller de près les transformations pour empêcher qu'on ne le tournât contre la liberté. Pendant toute cette époque si décisive il s'abstient, il s'annihile. Il se laisse reléguer sur le second plan par les hommes de l'intrigue, et l'occasion d'un grand rôle est perdue. Sur ces entrefaites, Bonaparte débarque d'Égypte; l'imbécile Sieyès croit avoir trouvé son Grand-Électeur, et le 18 brumaire lui montre qu'il n'a fait que se donner un maître.

Daunou eût-il été ce qu'il n'était nullement, un héros ou un homme de génie, il n'était plus temps pour lui de songer à lutter avec chance de succès contre l'entraînement irrésistible qui poussait la France aux pieds de Bonaparte, mais il devait à la cause qu'il continuait à représenter dans sa défaite de garder une dignité d'attitude qui la fît respecter des vainqueurs. Il y était obligé, ne fût-ce que par égard pour son propre passé. Au milieu de ces défections immenses dont le courant entraîne tout et où triomphent si brutalement la lâcheté et la bassesse humaines, c'est encore un assez beau rôle que de se tenir debout au milieu de tant de têtes courbées et de sentir qu'on porte en soi l'honneur et la sainteté d'un principe. On peut douter si cette destinée, tout austère qu'elle soit, n'a pas quelque chose de plus séduisant pour une grande âme que tous les enchantements de la puissance. Daunou ne sut se montrer ici que médiocre et insignifiant.

Secrètement hostile à la conspiration de Sieyès contre la Constitution de l'an III, il ne fit rien pour en prévenir le succès, et regarda tomber des institutions qui étaient son ouvrage en spectateur désintéressé. Mais il ne leur garda pas un jour de plus cette fidélité passive. Il n'avait pas osé envisager l'idée d'une réforme qui, faite par lui, eût sauvegardé les intérêts de la liberté; il en subit une faite par un autre, et qui fut la ruine de ses principes. Aussitôt le 18 brumaire consommé, il fallut en venir au fameux plan de Sieyès, et une commission fut chargée du soin de le réviser. Daunou se laissa nommer membre de cette commission. L'illusion n'était déjà plus permise en présence des

signes qui annonçaient le règne nouveau ; cependant, pour marquer plus clairement encore ses intentions, le général Bonaparte convoqua la commission dans son propre salon au Petit-Luxembourg. C'était désormais entre elle et lui affaire de famille. Nous retrouvons là Daunou quelque peu embarrassé, je suppose, de la confiance qu'on lui témoigne. On s'arrange autour d'une table : « Citoyen Daunou, dit Bonaparte d'un ton impératif, mettez-vous là et prenez la plume ! » Daunou troublé balbutie une excuse; le général insiste; et voilà le libéral auteur de la Constitution de l'an III, l'ancien proscrit girondin rédigeant, article par article, le code de la dictature militaire sous la dictée d'un jeune homme inspiré par le génie de la guerre, mais étranger alors à la plupart des problèmes de la politique, et ne connaissant, en fait de droits, que les droits de l'épée. Spectacle d'autant plus propre à inspirer le mépris des hommes, qu'il nous est offert par un caractère honorable et honnête. J'ajoute, pour être scrupuleusement fidèle à la vérité historique, que, sur chaque article, sur chaque mot, Daunou discute et dispute pour faire insérer une clause, une version, une nuance plus libérale; parfois pour un simple synonyme : bataille mesquine et misérable dans laquelle il est toujours vaincu et où périt sa dignité. Quelle force pouvait avoir plus tard Daunou dans son opposition à ces lois d'airain, empruntées au régime des camps, et qui furent si fatales à la liberté? Il ne pouvait rien contre elles; le texte définitif de la constitution consulaire était de lui. Il avait signé un pacte avec une puissance qui désormais se rirait toujours de ses attaques. Voilà Daunou dès à présent usé et fini. Laisse

là les grandes ambitions, pauvre homme, et étudie les *mathématiques !*

L'honneur est, en politique, un admirable supplément à la vertu, car il a de plus qu'elle la susceptibilité! La probité politique de Daunou n'a jamais été soupçonnée, mais en cette circonstance elle ne le préserva pas. Il est même probable, pour qui le connaît bien, que cette âme timorée fut jusqu'à un certain point dupe de ses propres scrupules, et que Daunou crut remplir un devoir de bon citoyen en restant jusqu'au bout sur la brèche, malgré ce que sa situation avait d'équivoque. L'honneur l'eût mieux conseillé. Là où son honnêteté le laissait timide, indécis, désarmé, la révolte de l'honneur l'eût fait tressaillir, et, s'il eût pu rougir, il était sauvé. Mais ce sentiment était alors fort émoussé dans les âmes les meilleures, grâce aux doctrines dont le triomphe avait marqué le déclin de la Révolution française, et qui s'étaient attachées à flétrir l'honneur comme un dernier déguisement de l'esprit aristocratique. Or, loin d'être un luxe dans les démocraties, ainsi que l'a pensé Montesquieu, cet élément leur deviendra de plus en plus nécessaire, à mesure que les libertés individuelles s'y affaibliront; il en sera le dernier et le plus sûr soutien. On vit alors ce que les peuples gagnent à se passer de lui. De fait, il n'y eut à cette époque de vraie résistance que chez les hommes qui, à un degré quelconque, en avaient gardé le culte ou le tempérament, Lafayette, B. Constant, Chateaubriand. Les vertueux, les purs, s'aplatissent. Les ci-devant Brutus se laissent parer dérisoirement des lambeaux de la défroque féodale. L'honnêteté transige ou capitule; elle est optimiste, elle se défie

d'elle-même, elle est pour les termes moyens, les justes milieux, la conciliation; l'honneur seul a assez de ressort pour bien haïr, pour bien mépriser, pour tout braver. L'une est bonne pour les résistances passives, l'autre a été trempée pour les combats à outrance. L'honnêteté est un principe, l'honneur est une passion en même temps qu'un principe : de là sa force incomparable. Il peut avoir ses illusions, ses défaillances, les hommes que je viens de nommer en sont la preuve; mais il finit toujours par se reprendre, parce que, grâce au ciel, il ne se contente pas facilement, qu'il est hautain, ombrageux, inquiet, insatiable. Nobles défauts, arme suprême du courage trahi et de l'âme découragée, quand tout a fléchi, quand la vertu elle-même se résigne, vous combattez encore, et vous ne trompez pas le désespoir qui vous invoque!

L'honneur a encore une supériorité sur le sentiment, en général un peu moutonnier, qu'on nomme la probité politique; il n'a pas peur d'être seul. Il sait regarder les foules en face. Il ne se rallie pas aux décisions du grand nombre. Il ne leur reconnaît pas d'autorité morale. Il est le gardien vigilant du caractère et de l'individualité. Ceux-là sont de tristes fanatiques, qui voudraient effacer de l'âme humaine un mobile si puissant, si généreux, si délicat, jusque dans ses erreurs.

III

Comme il n'y a jamais d'effet sans cause, on est bien forcé de convenir qu'il existait, au moins à l'état

latent, dans le caractère de Daunou des dispositions morales qui expliquent sa conduite à l'époque du 18 brumaire. Bien qu'il en eût triomphé jusque-là, il ne les portait pas moins en lui-même. Ce que son rôle avait eu d'énergique et d'osé sous la Révolution avait moins été le résultat d'un élan spontané que d'une sorte de tension extraordinaire de toutes ses facultés, produite par la grandeur des circonstances. Des événements inouïs lui avaient fait une violence heureuse. Sous l'empire de cette exaltation imprimée à tout son être, il avait été la victime plutôt que l'élu d'un destin au-dessus de sa mesure. Naturellement il était timide, renfermé, passif, d'une sagesse un peu bourgeoise, et plus fait pour les études solitaires que pour les agitations de la vie publique. Il ne se mettait pas volontiers en avant, il fallait qu'il y fût poussé. Il ne portait pas en lui-même son principe d'activité, mais recevait l'impulsion d'autrui ou des circonstances extérieures. Enfin, il n'avait rien de l'orgueil des hautes ambitions. Un jour vint donc où le naturel prit sa revanche. C'est ainsi qu'on peut expliquer le réel changement qui s'accomplit en lui. J'accorde là-dessus tout ce qu'on voudra, mais il n'en est pas moins vrai que la première partie de sa vie politique montre, en puissance, un tout autre homme que celui qui parut dans la seconde, et que Daunou dut avoir, à un moment donné, le sentiment très-net d'être resté inférieur à lui-même. Triste découverte! un homme ne déchoit jamais impunément à ses propres yeux : à partir du 18 brumaire, un ressort est brisé en Daunou.

De là l'insuffisance et la pauvreté de son opposition sous le Consulat et surtout sous l'Empire. Elle a je ne

sais quoi de contraint et d'humilié. Il ne combat jamais de front. Il n'aborde l'ennemi que dans l'ordre oblique. Il est obligé, envers ceux qu'il attaque, à des concessions et à des ménagements qui valent presque un acquiescement. Sa polémique au Tribunat est le moment le plus vif de cette opposition, ou, pour mieux dire, le seul où elle soit franche et digne. Il se repentait alors de sa trop grande complaisance, il voyait se développer les suites de sa faute, il était stimulé par des amis d'un patriotisme ardent, il avait l'espoir de maintenir quelques traditions libérales au sein du nouveau régime. Il mérita de porter ombrage au maître. Le Corps législatif, entraîné par l'exemple contagieux des tribuns, porta Daunou comme candidat au Sénat. Le premier consul, irrité, fit venir les sénateurs chez lui : « Je vous préviens, leur dit-il, que je considérerais la nomination de Daunou comme une insulte personnelle, et vous savez que je n'en ai jamais souffert aucune! »

Daunou non-seulement ne fut pas élu sénateur, mais fut éliminé du Tribunat avec tout ce qu'il y avait d'hommes indépendants dans cette assemblée. Sous le coup de cette mesure, devenu l'objet d'une surveillance menaçante, l'imagination frappée de dangers que sans doute il s'exagérait, il fit une grave maladie qui acheva d'emporter tout ce qui restait en lui de militant. Il donna en quelque sorte sa démission d'homme public. Son opposition ne fut plus désormais qu'une conspiration à voix basse couverte par une de ces adhésions de situation qui sont plus explicites qu'aucune profession de foi, parce qu'elles parlent toujours. Daunou demanda et obtint d'être confirmé dans sa

place d'administrateur perpétuel de la bibliothèque du Panthéon, qu'il avait craint un instant de se voir enlevée; puis bientôt après il eut celle d'archiviste. Voici la lettre que Fouché lui écrivit à cette occasion[1] :

« Vous êtes nommé à la place de Camus. Il convient, mon cher Daunou, que vous écriviez une lettre de remercîment à l'empereur. Il a fait cette nomination d'une manière très-aimable pour vous. Il y avait des concurrents vivement appuyés. L'architrésorier prétend que cette place lui avait été promise pour Garnier.

« Je vous embrasse.

« FOUCHÉ. »

Transaction qui méritait bien d'être scellée par l'accolade d'un homme tel que Fouché! Je ne sais si Daunou remercia, mais il dut baisser bien bas la tête en subissant cet embrassement expiatoire, lui qui aurait pu être un grand citoyen et qui consentait à devenir le protégé de cet homme de police. Il ne lui fut, bien entendu, imposé aucune condition en cette circonstance. A quoi bon ajouter par d'inutiles stipulations à l'injure d'un tel bienfait? Il acceptait, c'était assez. Et quelle condition eût-on pu exiger qui fût plus dure et plus humiliante que celle qu'il dut s'imposer à lui-même? Cette condition, pour être tacite, était-elle moins réelle? Ces pactes ne se feraient ja-

[1] Tous les faits relatifs à la vie de Daunou se trouvent parfaitement exposés dans l'excellente notice de M. Taillandier, de la Cour de cassation, œuvre d'une amitié pieuse et qui ne pouvait se permettre les réserves que nous exprimons ici, en partageant ses sympathies, mais en croyant que Daunou, avec ses grandes qualités, aurait pu viser et atteindre plus haut.

mais s'ils n'étaient protégés par le silence! On ne lui demanda rien, il ne promit rien. Des deux parts, il y eut sous-entendu. Mais que de fois, en retournant dans son esprit l'éternel sophisme des hommes qui prétendent accepter une faveur sans aliéner leur indépendance, Daunou a dû maudire cette petite réticence, profonde comme un abîme, impossible à oublier et pleine d'un amer poison!

En vain eût-il allégué que ses fonctions n'avaient rien de politique. Cette excuse, valable jusqu'à un certain point dans un pays de décentralisation, n'avait aucun fondement sous un régime administratif dont tous les rouages étaient si étroitement liés. Sous un tel régime, toutes les fonctions se subordonnent à la politique et deviennent dépendantes. Admissibles pour les individualités subalternes, ces motifs ne peuvent être invoqués en faveur des caractères supérieurs qu'à la condition de les faire retomber dans les rangs obscurs au-dessus desquels ils se sont élevés. Les grandes réputations civiques valent bien qu'on les paye d'un tel sacrifice. Elles ne souffrent pas ce genre de compromis. Pour qu'elles gardent leur pureté intacte, il leur faut des situations nettes. Quoi que Daunou pût dire pour sa défense, il se sentait au fond solidaire d'un gouvernement qu'il détestait; il était l'obligé, le serviteur, l'instrument d'un homme qu'en son âme et conscience il considérait comme un fléau pour son pays.

On a beau chercher à s'étourdir, il se fait tôt ou tard sur ces sortes de transactions une lumière vengeresse qu'on n'évite pas en détournant les yeux. Sans doute il avait pour s'y résigner beaucoup de ces mo-

tifs qu'on ne dit pas tout haut. Sans parler de la pauvreté, l'inaction forcée est pour un homme accoutumé à la vie publique un des pires supplices qui se puissent concevoir. Sentir sa virilité se consumer dans l'immobilité, dans d'inutiles tourments, dans une attente toujours déçue, dans d'obscurs combats qu'on se livre à soi-même et où l'on est à la fois le vainqueur et le vaincu, ne recevoir du temps que des démentis même dans ses prévisions les plus désespérées, voir son ennemi insulter à des douleurs impuissantes et se fortifier sans cesse pendant que soi-même on s'use et on décroît, c'est là une souffrance de tous les instants à laquelle bien peu de caractères résistent ; mais on n'est pas digne de porter en soi une ambition politique lorsqu'on n'est pas de force à se mesurer avec de telles épreuves. Ceux qui succombent dans cette lutte peuvent, à la vérité, chercher des consolations dans une certaine théorie aujourd'hui fort accréditée. Ils peuvent se dire que les défections sont une preuve de compréhension et de largeur d'esprit, que l'honneur politique n'est qu'une crise de jeunesse, l'amour de la liberté une sorte de maladie de croissance dont on guérit en arrivant à l'âge de raison. Ils peuvent trouver la marque de leur supériorité dans la versatilité même qui leur est commune avec le vulgaire et qui a toujours été considérée comme la preuve de son abjection ; mais, quelque nombreux que soient les titres qu'ils se créent en ce genre pour se faire plus facilement illusion, ils n'y verront jamais eux-mêmes que le sophisme de leur lâcheté et l'attestation de leur honte.

Daunou n'a jamais été de ceux-là, il s'en faut infini-

ment; mais ce qui prouve néanmoins que, bon gré ou mal gré, il était engagé, c'est qu'on attendait de lui des services et qu'il les rendit. Il écrivit et publia en 1809, à la demande du gouvernement impérial, son *Essai sur la puissance temporelle des papes*.

Cet essai est un livre bien composé, bien écrit, d'une érudition solide, et sa sobre et vigoureuse argumentation n'a pas été réfutée. La question y est traitée d'une façon très-complète, sauf toutefois en ce qui concerne les rapports de la papauté avec l'Italie, point de vue alors secondaire et inaperçu, aujourd'hui le seul qui soit vraiment décisif. En écrivant cet ouvrage, Daunou dut se dire, comme d'autres écrivains ont pu le faire de notre temps avec plus de droits que lui, que s'il servait indirectement une cause qui n'était pas la sienne, il n'obéissait, en somme, qu'à ses propres convictions; il se dit que sa secrète opposition au régime impérial ne pouvait pas lui faire renier sa haine contre l'absolutisme romain, contre une institution à ses yeux bien plus dangereuse et bien plus irréconciliable avec la liberté.

Cette justification serait acceptable s'il eût continué à combattre ces deux puissances à la fois. Mais il n'en fut point ainsi. Daunou écrit son livre par ordre. Il prend parti pour l'Empire contre l'Église. Il est le champion de l'État et non celui de la liberté. Il n'intervient pas dans le débat au nom du libre principe de la séparation de l'Église et de l'État proclamé par le dix-huitième siècle, il se fait le défenseur de l'organisation des cultes telle qu'elle existait sous l'Empire, c'est-à-dire de la liberté de conscience fortement tempérée par les règlements de police. Il est l'interprète et

le vengeur des griefs de l'arbitraire laïque contre l'arbitraire sacerdotal. Il pousse à la destruction de la puissance pontificale à un moment où elle doit avoir pour héritier, non la liberté, non l'indépendance d'un peuple, mais un pouvoir formidable déjà maître de l'Europe.

Il résulte de ces considérations accessoires que, si l'ouvrage de Daunou est un bon livre, il est une action médiocrement estimable. Dans sa conclusion il exalte « le fondateur du nouvel empire d'Occident, » qu'il place au-dessus de Charlemagne, et que dans un discours sur Boileau, de la même époque, il appelle « un héros couvert de toutes les gloires. » Ajoutons, comme dernier trait caractéristique, que ce livre parut sans nom d'auteur, omission fâcheuse en un tel sujet. Était-ce calcul, fausse honte, ou pusillanimité? On peut choisir. Toujours est-il que ce n'est pas lorsque la responsabilité peut offrir des dangers qu'on a le droit de la fuir. C'est alors surtout qu'on est tenu de combattre à visage découvert.

Telle fut la nature des services que Daunou rendit au gouvernement impérial. Il me suffit de montrer par un seul exemple s'il avait le droit de répudier toute solidarité avec cette politique. Au reste, ces services lui valurent deux récompenses qui durent lui suggérer de cruels retours sur lui-même. L'une fut sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, distinction qu'il avait toujours repoussée très-vivement jusque-là, et à laquelle il n'osa plus se soustraire. L'autre fut sa nomination à la place de censeur impérial, faveur qui ressemblait à une sanglante ironie. Il l'apprit par *le Moniteur*, et refusa de l'accepter, mais sans parvenir à faire publier son refus dans les journaux du temps.

IV

Passons maintenant sans transition aux appréciations de l'*Essai sur les garanties individuelles*, publié dans les premières années de la Restauration. De courtes citations sont nécessaires pour donner une idée du ton de ce jugement, qu'on ne croirait guère émaner d'un homme qui a partagé, dans une certaine mesure, la responsabilité de ceux qu'il censure. Voici d'abord pour le « héros couvert de toutes les gloires. »

« Ces désordres peuvent aboutir à l'élévation de quelque aventurier à qui la fortune toute-puissante en de pareils temps aura ouvert une carrière brillante et aplani la route du pouvoir suprême. L'instinct de l'usurpation et du despotisme lui suffira pour tirer un grand parti des illusions fatales et des dispositions vicieuses dont je viens de parler. Il ne trouvera que trop de personnages qui auront perdu à travers les troubles presque tout ce qu'ils avaient d'opinions franches, de sentiments généreux, et qui s'empresseront de lui en vendre les restes. Il leur persuadera aisément qu'ils n'ont jamais voulu que des richesses, des honneurs, des dignités, quoique cela même ne soit pas vrai. Indifférent entre les partis, il en aura bientôt enrôlé presque tous les chefs dans le sien propre, et maître de la fortune publique, disposant de tous les emplois, il parviendra en effet à s'attacher un grand nombre d'hommes par des faveurs proportionnées à ce qu'il leur supposera d'influence, de renom, de cupidité. S'il peut aussi concentrer en lui seul la force et la gloire ac-

quises par la nation durant l'époque précédente, il deviendra au dehors autant qu'au dedans un potentat formidable dont les princes flatteront l'orgueil, couronneront la tête impure, rechercheront l'ignoble alliance. Sous son règne s'effacera tout vestige, toute notion des garanties sociales; il ne restera du système représentatif que des ombres inanimées, de vains fantômes qui s'aminciront et s'évanouiront par degrés. Les vieilles impostures reprendront leur empire, on verra s'ouvrir un nouveau moyen âge dont les ténèbres et les chaînes s'étendraient sur une longue suite de générations, si par des excès prématurés, par une tyrannie rapidement excitée jusqu'à la démence, l'ennemi du monde, révoltant à la fois ses sujets et ses voisins, haï de ses proches, trahi par ses serviteurs, ne se précipitait pas lui-même, du faîte de cette puissance artificielle, dans l'ignominie de ses propres vices. »

Il n'est pas moins sévère pour le Sénat, qu'il représente comme exclusivement occupé du soin de se conserver lui-même, sourd à toutes les plaintes, indifférent à ces garanties vulgaires que tous les citoyens réclament. « Proscrire et conscrire, ajoute-t-il, moissonner chaque année une génération nouvelle, désorganiser les élections publiques et la représentation nationale, annuler les déclarations du jury, anéantir toute résistance au pouvoir absolu, fonder le despotisme, le nourrir et le bénir, le charger de son opprobre et s'enrichir de ses faveurs : voilà le résumé de l'histoire de tous les sénats. » Voici enfin sous quelles couleurs il peint la représentation nationale : « On obtient ainsi une prétendue assemblée représentative où le gouvernement seul est représenté; il l'est par ses

plus chères créatures, par ses agents les plus affidés, nobles ou privilégiés d'ancienne ou de nouvelle date, ministres, conseillers d'État, administrateurs généraux et particuliers, présidents et conseillers de cour de justice, lieutenants, procureurs et avocats du prince. Aucun soin n'est omis pour que les gouvernés n'aient là, s'il se peut, personne qui les représente, personne dont les intérêts soient les leurs, personne qui puisse y porter leurs opinions, leurs sentiments, leurs votes. Là, quand le silence absolu n'est pas commandé, les accents de l'adulation se font seuls entendre en pleine liberté : si par hasard quelques voix s'élèvent pour invoquer les garanties promises, pour signaler de monstrueux abus, elles sont interrompues, couvertes par des clameurs, et bientôt même on refuse expressément d'entendre ce langage de la raison et de la patrie, » etc.

Je sortirais de mon sujet en multipliant ces citations. Je ne me préoccupe ici que de la situation d'esprit de celui qui a tracé le sombre tableau dont je viens de découvrir un coin. Est-ce bien le pacifique Daunou que nous venons d'entendre? Où a-t-il puisé ces colères? Qui lui a enseigné ce frémissement de la haine, qui passe si bien dans son langage à travers tous les artifices du style? Assurément cela est bien rugi, comme dit Shakspeare; mais comment n'avait-il pas prévu le singulier effet que devait produire ce brûlant réquisitoire dans la bouche d'un ancien fonctionnaire de l'Empire? Accuser si sévèrement le régime qu'il avait servi n'était-ce pas s'accuser lui-même? Que s'était-il donc passé depuis l'époque où il rendait si volontiers hommage au génie et à la grandeur du nouveau Charlemagne? Avait-il eu depuis lors quelque grief à venger?

Avait-il lieu de se plaindre du gouvernement impérial? Non. On ne lui avait pas même offert un prétexte de mécontentement. Jusqu'à la fin des Cent-Jours il avait gardé sa place et ses traitements. Il était resté jusqu'au bout l'archiviste officiel du règne dont il résumait si impitoyablement l'histoire. Au lieu de déchoir par sa défaite, cette cause s'était moralement relevée par le prestige du malheur. Était-il donc entraîné par les ressentiments du parti qui dominait alors? Encore moins. Loin de participer aux passions de la Restauration contre le régime déchu, il avait été destitué par elle en haine de ce régime, ce qui était de nature à l'y rattacher. Il partageait, au contraire, la plupart des sentiments et des idées du libéralisme de ce temps-là, qui, loin d'être hostile à l'Empire vaincu, lui tendait la main pour le relever à ses dépens, et lui refaisait généreusement une popularité.

Pourquoi le taire plus longtemps, et comment fermer les yeux à l'évidence? Ce que Daunou ne pouvait pardonner à l'Empire, c'était son propre amoindrissement, c'était son âme diminuée, sa dignité compromise, sa vie avortée; c'était le bienfait subi, la marque ineffaçable laissée par le servage; c'était le républicain, le grand citoyen de l'an III transformé en je ne sais quel personnage officieux et subalterne. Voilà ce qu'il y avait entre lui et cette cause qu'il avait servie en l'abhorrant au fond du cœur. Aussi sent-on à l'accent implacable de ses paroles qu'il ne reviendra jamais. Tant que l'Empire était resté debout et tout le monde prosterné, Daunou avait pu facilement s'étourdir et se consoler de sa propre déchéance. Lorsque le flot s'éloigna avec cette rapidité que l'on connaît si bien

et dont pourtant l'on s'étonne toujours, l'illusion se dissipa. Il se retrouva seul avec sa destinée comme interrompue au moment où le 18 brumaire était venu le surprendre, mais sans possibilité de rattacher ce passé à son avenir, de renouer les anneaux de la chaîne à l'endroit où l'Empire l'avait brisée, sans lien d'aucun genre avec les hommes nouveaux, ignoré des uns, suspect aux autres. Son nom, autrefois populaire, avait perdu toute signification précise dans l'opinion de ses contemporains; on ne pouvait le rattacher d'une façon exclusive à aucun des grands mouvements d'idées ou d'intérêts qui passionnaient les esprits. Daunou avait pris part à trop de choses différentes pour pouvoir être considéré comme la personnification d'un principe, quel qu'il fût. Les simples sont plus logiques qu'on ne pense dans l'instinct qui leur fait choisir leurs chefs. Ils n'ont pas le temps de raffiner sur les nuances. Ils jugent un caractère par ses grandes lignes, et, s'il présente trop de faces à la fois, comme c'était le cas pour Daunou, ils le repoussent sans trop savoir pourquoi, et en réalité parce qu'il manque d'unité, de force et de décision.

Dans ces premières années de la Restauration, en voyant se réveiller les esprits et la liberté reparaître plus jeune que jamais après sa longue éclipse, Daunou avait entrevu pour la seconde fois l'occasion d'un grand rôle civique; mais il s'aperçut cette fois qu'il était trop tard et qu'elle était perdue par sa faute et pour jamais. Il dut comprendre alors quelle autorité morale il aurait gagnée à se tenir à l'écart comme Lafayette, à garder sa personnalité intacte, à ne pas laisser entamer son caractère. Cependant ces senti-

ments ne tournèrent point en aigreur dans cette âme naturellement stoïque et généreuse. Daunou fut repris pour la liberté de la belle passion de sa jeunesse, et l'*Essai sur les garanties individuelles* fut l'expression de ce rajeunissement de son cœur en même temps que des cuisants regrets que lui laissaient les souvenirs de sa conduite politique sous l'Empire.

Ces regrets étaient moins une revanche de l'ambition trompée que la secrète amertume d'une âme pure qui a conscience d'avoir un instant faibli. Ce point resta toujours douloureux chez lui. La blessure ne se ferma jamais qu'à demi, et contribua sans doute à attrister sa vieillesse d'une nuance de misanthropie et d'humeur chagrine. Daunou rentra pourtant dans la vie publique, il reparut à la tribune nationale, défendit la liberté contre les entreprises de la Restauration, et tint dignement sa place dans les rangs de l'opposition du temps; mais il resta toujours au second plan, fuyant les regards, bornant de parti pris son horizon, s'effaçant derrière des hommes qui ne le valaient pas, n'ayant plus d'autre but dans la vie que la satisfaction du devoir strictement rempli, ne se vengeant de l'oubli de ses contemporains et du succès des doctrines nouvelles qui ne lui plaisaient guère, que par les représailles d'une fine malice et d'une ironique bonhomie.

Je me reproche en finissant de n'avoir envisagé ici que par un seul côté cette physionomie intéressante et complexe, ce qui est presque la mutiler. Il y avait en Daunou, à côté du politique, un littérateur du goût le plus exquis et le plus judicieux, parfois un peu timide, à force de scrupule, un critique sûr et péné-

trant, maître dans l'art des nuances; un historien du savoir le plus étendu, un libre penseur à la fois hardi et réservé, possédant à un degré singulier le don de faire parler les réticences, habitude d'esprit contractée sans doute dans la profession d'oratorien, et que les vicissitudes de sa carrière ne firent que fortifier. Comme homme privé, enfin, c'était un caractère antique. C'est peut-être en raison de cette diversité de rôles, d'aptitudes, de cette dispersion de ses facultés que cette figure gardera toujours quelque chose d'indécis.

Tour à tour oratorien et révolutionnaire, politique et lettré, législateur et fonctionnaire, gallican et sceptique, Daunou n'a laissé dans la mémoire des contemporains que des souvenirs peu distincts, et inférieurs à ce qu'il valait en réalité. On retrouve dans son esprit la lacune que j'ai signalée dans son caractère. A l'un comme à l'autre, il manque un trait dominant qui imprime à l'ensemble la direction et l'unité. Aussi ne saisit-on pas tout d'abord le sens de cette personnalité fuyante et compliquée.

Estimable, mais sans grandeur, il se contenta du facile idéal des vertus bourgeoises, il préserva sa vie des grands orages, il se résigna à être *le sage* Daunou. Il eût pu s'élever à quelque chose de mieux. Le moraliste et l'ambitieux formuleront ici la même conclusion sur cette destinée. Aux yeux de l'un comme de l'autre, si l'on veut approcher du but, il ne faut rien être à demi. La querelle que je lui fais ici en lui opposant cet autre lui-même qu'il portait en lui, et qu'il eût pu dégager par un meilleur emploi de ses facultés et de sa fortune, part d'une estime plus haute que l'invariable approbation d'une apologie systématique.

Il restera pour la postérité un de ces personnages de valeur moyenne, que l'histoire confine volontiers dans les pénombres, gardant avec un reflet de la pureté civique de sa jeunesse quelque chose du sourire énigmatique et de la mine discrète d'Érasme.

CARNOT

—

Je voudrais dire quelques mots d'une publication où sont agitées les questions politiques les plus graves[1], et au sujet de laquelle il semble admis d'un accord tacite que l'on ne puisse opter qu'entre le silence ou l'approbation, parti pris dont s'accorde mal la vérité. Il y a au sein de chaque parti certains souvenirs, certaines idées, certains hommes qu'on n'ose ni condamner ni absoudre ouvertement, et que pour ce motif il est interdit de discuter, sous peine de sacrilége. Ils sont placés au-dessus de la loi commune, et si l'on en parle, ce doit être avec une solennelle et respectueuse insignifiance. Grâce à cette superstition, les opinions les plus hétérogènes vivent en paix sous la même étiquette dans un état de promiscuité qui les déshonore, qui leur ôte toute force morale, jusqu'au jour tardif où elles reconnaissent qu'elles n'avaient de commun qu'une vaine dénomination et se séparent

[1] *Mémoires sur Carnot*, par son fils, chez Pagnerre.

pour se déchirer. Je ne saurais accepter pour ma part ces consignes serviles qui éternisent parmi nous tant d'équivoques mortelles à la liberté. Les hommes de l'opinion libérale ont eu beaucoup de loisirs dans ces dernières années : il faut au moins qu'ils en retirent l'avantage de savoir bien nettement ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent. Ils sont moins avancés sous ce rapport qu'ils ne le croient, je n'en voudrais d'autre preuve que ce livre, qui est l'œuvre d'un esprit naturellement modéré et impartial.

La première partie de ce travail a été l'objet de différentes critiques, dont la conclusion a pu paraître d'une sévérité prématurée, lorsqu'elle n'a fait en réalité que devancer par un pressentiment juste et vrai des informations plus complètes. Aujourd'hui nous possédons avec le second volume des *Mémoires sur Carnot par son fils* la partie vraiment décisive de ce plaidoyer, c'est-à-dire celle qui expose le rôle de Carnot dans les conseils du Comité de salut public. Il n'y a donc plus de motif pour qu'on réserve plus longtemps un jugement que l'auteur lui-même sollicite. Ce serait faire injure au sentiment qui l'a inspiré que de traiter son livre avec la banale et complaisante indulgence qu'on prodigue à ces apologies de famille qui ne sont qu'une forme déguisée des apologies de soi-même. Ce qu'il réclame, c'est un examen sérieux et raisonné : tout autre accueil serait indigne de la pensée qui l'anime. C'est, il est vrai, la piété filiale qui parle, mais c'est au tribunal de l'histoire qu'elle se présente : j'espère n'oublier ni les égards ni le devoir que cette double situation impose à la critique.

L'amour filial sera toujours un mauvais historien ;

lui aussi il a un bandeau sur les yeux. Quelle valeur aura surtout son témoignage si, au lieu de s'attacher, soit aux événements de la vie privée, soit à une justification strictement personnelle, il a l'ambition de se faire l'interprète et le juge de toute une époque? On sait combien il a été difficile à nos historiens de la révolution française de se détacher de leurs passions et de leurs préjugés, pour apprécier avec liberté d'esprit ce grand événement. Ils n'y ont pas toujours réussi; on retrouve souvent dans leurs jugements jusqu'à des préoccupations et des souvenirs de leur propre rôle au milieu d'une époque si différente; que serait-ce donc s'ils avaient abordé ce récit avec l'intention préconçue d'y trouver la justification d'un père? Combien l'impartialité ne leur eût-elle pas été plus difficile encore! Quelle cause d'erreurs ajoutée à toutes les autres! Voilà ce qui excuse à nos yeux M. Carnot d'avoir vu sans s'en rendre bien compte toute la révolution française à travers la préoccupation qui lui a mis la plume à la main.

Cette préoccupation se retrouve dans les jugements qui sont en apparence les plus étrangers à l'objet qu'elle poursuit, ce qui ne veut pas dire toutefois que ces jugements aient rien de bien nouveau. Ils ont déjà été formulés plus d'une fois. Chaque parti, ou pour mieux dire chaque groupe ayant figuré dans la révolution française, s'est fait sur cet événement sa philosophie de l'histoire dans un but manifeste d'apologie personnelle, et le système que nous offre l'auteur de ces Mémoires ne diffère pas sensiblement de celui qui a déjà été proposé, soit par Carnot lui-même, soit par ses amis politiques. Au milieu des partis et des sectes

qui ont divisé la révolution française presque dès sa naissance, on distingue sur le second plan un groupe d'hommes, à physionomie indécise, gens spéciaux pour la plupart, qu'on ne saurait rattacher à aucune opinion particulière, qui côtoient toutes les écoles et toutes les doctrines, sans contracter avec elles aucun engagement, qui semblent ne rien voir de ce qui se passe autour d'eux, les yeux obstinément fixés sur leur besogne journalière, ne portant ombrage à personne, acceptant les faits accomplis, toujours prêts, comme ils disent, à servir leur pays, et s'identifiant en quelque sorte avec la fonction administrative qu'ils remplissent. Carnot peut être considéré comme le type le plus élevé de ce genre d'hommes. Ni constitutionnel, ni girondin, ni montagnard, il eût bien servi sous tous ces régimes. Ce n'est pas un politique, c'est un administrateur. Demandez à un tel homme ce qu'il pense des différentes doctrines politiques qui se sont combattues pendant la révolution française, il vous répondra volontiers que ces prétendues différences d'opinions n'avaient qu'une existence apparente, et qu'au fond tout le monde était du même avis; car cette explication transforme en fanatiques subalternes les héros de ces luttes, et fait de lui, individualité par eux dédaignée, le personnage principal, celui qui s'élève au-dessus des petites orthodoxies de parti et ne songe qu'à la patrie et à la postérité!

Que Carnot, que Lindet, ou les deux Prieur, ou Barrère lui-même et tous ceux qui n'ont joué dans la Révolution que le rôle d'un rouage administratif, aient adopté avec empressement un tel point de vue, je ne saurais m'en étonner. Ce thème invraisemblable leur

offrait la chance la plus inespérée d'une transfiguration posthume; mais ce qui n'est point admissible, c'est qu'on nous le propose de nouveau aujourd'hui, sous prétexte de piété filiale. Aux yeux de M. Carnot, les deux doctrines politiques dont la lutte a engendré toutes les péripéties du drame de la révolution française et dont les racines s'enfoncent si avant dans l'histoire, les deux écoles qui procèdent, l'une de Montesquieu, de Voltaire, de Turgot, de Rousseau lui-même dans ce qu'il eut de libéral; l'autre, des étroites théories du *Contrat social*, de Mably et de Morelly, n'ont jamais existé que dans l'imagination des historiens fantaisistes. Les deux armées qui se sont livré tant de sanglants combats ont été dupes d'un malentendu, que dis-je? d'une opposition de *tempérament :* « Ce ne sont pas les doctrines qui luttent, ce sont les engagements de partis, les tempéraments... » En somme, tous ces gens-là étaient du même avis : « 89 et 93 ne diffèrent ni par les idées, ni par les symboles, mais seulement par les circonstances. » La seule différence, c'est qu'en 93 on a recours à la dictature, mais c'est là une arme de guerre, une mesure qui, dans la pensée de ses auteurs, est destinée à rester temporaire : ils sont, quant au fond de leurs idées, tout aussi libéraux que leurs adversaires. Égorgeurs et égorgés, tous ont également bien mérité de la patrie, réconcilions-les au nom de cette communauté de pensée qui les unissait à leur insu, et plaignons-les d'avoir eu des tempéraments si irritables. Les partis se combattirent parce qu'ils furent aveugles; mais, comme dit M. Carnot, ils n'en ont pas moins fait avancer le char de la Révolution. « Ils sont autant de relais disposés sur la

route... le char renverse ici celui qui a voulu l'arrêter; là celui qui le dirige mal aujourd'hui, après l'avoir bien dirigé la veille; mais il avance toujours... »

Il avance toujours jusqu'à ce qu'il verse dans le sang et la boue, jusqu'à ce qu'on voie ses conducteurs monter derrière les carrosses du premier Consul. N'y a-t-il donc aucune distinction à établir entre ceux qui s'efforcèrent, au prix de leur vie, de l'arrêter sur cette pente ignominieuse, et ceux qui l'y précipitèrent en foulant tant de nobles victimes? Comment en présence de ces discussions immortelles, de ces déclarations de principe qui jettent un jour si éclatant sur les systèmes et les doctrines qui ont fait agir les hommes de cette époque, en présence notamment des débats si explicites auxquels donnèrent lieu les deux projets de constitution présentés l'un par la Montagne, l'autre par la Gironde, comment ne pas reconnaître l'existence de deux partis profondément divisés, de deux démocraties dont l'une était libérale autant qu'égalitaire, et dont l'autre faisait de la souveraineté populaire un despotisme mille fois pire que celui de l'ancien régime, un arbitraire illimité, auxquels tous les droits individuels étaient sacrifiés? Quelque avantageux que cela puisse être à la mémoire de Carnot, cette distinction ne disparaîtra pas de l'histoire.

La lutte de ces deux partis sera toujours, quoi qu'on fasse, le nœud de la révolution française; elle marque l'instant décisif où la démocratie a eu dans ses mains le pouvoir de fonder la liberté en France; si elle a laissé échapper l'occasion, tous les personnages influents de cette époque en sont responsables, car tout homme ayant dans l'esprit et le caractère quelque va-

leur fut alors mis en demeure de se prononcer. Qu'on plaide tant qu'on voudra les circonstances atténuantes pour ceux qui ne l'ont pas fait, mais qu'on s'abstienne de les glorifier. Par le fond de ses opinions qui n'avaient rien d'absolu, Carnot était beaucoup plus près de la Gironde que de la Montagne; c'était même parmi les Girondins qu'il avait ses principales liaisons. Heureusement pour lui, dit son fils, il était en mission au moment où le 31 mai vint frapper la Gironde, sans quoi il eût probablement tenté de faire respecter dans les Girondins le principe de l'intégrité de la représentation nationale et partagé leur sort. Ce principe n'était donc à ses yeux respectable que de près, puisque, consulté par les vainqueurs du 31 mai au sujet de cet événement, il leur répondit que, « n'ayant pas été *témoin des faits,* il lui était impossible d'en porter un jugement, » réponse qui semble une dérision lorsqu'on songe à l'immense publicité que ce grand procès avait reçue dans le monde entier, et qui accuse ou l'intelligence ou le caractère de celui qui l'a écrite.

Cet acte de faiblesse marque la ligne de conduite adoptée désormais par Carnot. Quoi qu'il arrive, il n'aura rien vu, rien entendu; il se tait, il ignore, il lui est « impossible de porter un jugement. » Il va jusqu'à signer des arrêts de mort sans le vouloir, sans le savoir. Je touche ici au côté vraiment grave de l'ouvrage que j'examine.

Le rôle de Carnot au Comité de salut public a deux faces comme celui de ses collègues. Indépendamment de la tâche spéciale dont il était chargé, chacun des membres de ce ministère de la dictature avait à se

prononcer sur les actes qui engageaient la responsabilité du Comité tout entier. Carnot avait reçu, pour son compte personnel, la direction du mouvement des armées de la République; mais ses fonctions étaient si loin de se restreindre à cet emploi, que tant qu'il resta au Comité il ne s'y délivra pas un seul ordre d'arrestation qui ne dût porter sa signature. On sait comment, après thermidor, il lui fut demandé compte de ces signatures, et quelle réponse pitoyable il opposa à ses accusateurs. Il n'avait jamais signé un ordre d'arrestation, mais il y avait laissé mettre sa signature. On n'insista pas sur cette singulière apologie. Le souvenir des grands services qu'il avait rendus couvrit tout. Tant de gens avaient, d'ailleurs, partagé sa faiblesse et s'étaient associés à la tyrannie faute d'oser la combattre, que des représailles dirigées exclusivement contre lui n'eussent été qu'une vengeance inique. L'histoire n'assimilera sans doute jamais Carnot aux coopérateurs actifs de la Terreur, mais elle lui reprochera toujours d'avoir pu consentir à être un de leurs instruments passifs. Un auteur allemand, que M. Carnot cite avec complaisance, allègue qu'il y aurait eu un soulèvement universel contre ce système s'il n'avait pas eu en sa faveur la volonté nationale. Comment des individus isolés et impuissants se seraient-ils soulevés contre lui, lorsque des hommes placés à la tête du gouvernement le subissaient sans un mot de protestation?

Quoi qu'il en soit, ce que Carnot n'eût sans doute jamais osé espérer lorsqu'il balbutiait ces tristes excuses, c'est que sa faiblesse serait transformée un jour en titre de gloire, qu'elle serait invoquée comme une

preuve d'abnégation patriotique digne d'être offerte en exemple aux générations nouvelles. Voilà ce qu'on ne saurait laisser passer à l'état de chose jugée. Telle est pourtant la thèse que l'auteur des *Mémoires* n'a pas craint d'adopter. Il va jusqu'à dire « que jamais plus admirable offrande de sa sûreté et de sa mémoire ne fut faite au salut de la patrie! » Passe pour sa mémoire, elle n'est pas sortie intacte de ce sacrifice; mais sa sûreté, en quoi l'a-t-il exposée? C'est par son opposition qu'il l'eût compromise. On trouve sublime que Carnot ait accepté par esprit de solidarité des actes que sa conscience repoussait. « Quand on s'est attaché à un parti, dit l'auteur, il faut accepter la responsabilité même de ses fautes; attendez que le calme soit rétabli pour revendiquer votre part individuelle et la distinguer de celle de vos associés; » c'est-à-dire, en bon français, attendez que la réaction soit venue pour prouver que vous avez tout ignoré et qu'on vous a extorqué votre signature. Étrange maxime qui explique comment, après avoir loué Carnot d'avoir soutenu la Terreur par esprit de solidarité, on écrit tout un long plaidoyer pour prouver qu'il n'est en rien responsable de ces mesures. Il faudrait pourtant être conséquent : s'il a eu raison de se déclarer solidaire aux yeux de ses contemporains, consentez donc à ce qu'il soit aussi solidaire aux yeux de la postérité! Il a eu tous les bénéfices de la solidarité, de quel droit en repousserait-il les inconvénients? « Quant au rôle d'indépendant qui séduit au début de la vie politique, ajoute l'auteur d'après des paroles de son père, il est presque toujours périlleux, sans utilité pour personne, et trop souvent il sert de masque à la lâcheté. » M'est

avis que le mot lâcheté est ici de trop, et que Carnot laisse voir plus de rancune qu'il ne convient contre les caractères indépendants. Je vais citer une circonstance où un lâche de cette espèce n'aurait jamais agi comme Carnot. Ce fut lors de l'arrestation, je veux dire de l'arrêt de mort de Danton : « Quand l'arrestation du grand tribun fut proposée au Comité de salut public, Carnot combattit avec Robert Lindet cette mesure imprudente : « Vous accusez Danton de trahison, « dit-il, et vous n'avez pas une preuve contre lui. Nul « n'est à l'abri de soupçons calomnieux, et je n'en- « tends alléguer ici que des soupçons. N'élevons pas « de querelles sanglantes entre les hommes qui ont « travaillé ensemble à fonder la république, » etc.

Voilà des paroles de justice qu'un homme indépendant aurait eu la « lâcheté » de soutenir par son vote. Carnot comprenait ses devoirs autrement : « Quant à Carnot, écrit son fils, la résolution d'accuser Danton ayant éte prise par les comités réunis, fidèle à sa doctrine de solidarité dans le gouvernement collectif, *il ne refusa pas sa signature* à la majorité qu'il venait de combattre. » Que cela soit d'une grande âme, je le veux bien, qu'il y ait une abnégation sublime à signer l'arrêt de mort d'un homme qu'on déclare innocent, j'y consens encore ; mais supposez que Carnot, au lieu d'être un héros, n'eût été qu'un caractère pusillanime, comment se serait-il conduit dans cette circonstance, et dans les occasions si nombreuses où il « ne refusa pas sa signature? » Il n'eût pas agi autrement qu'il n'a fait. N'est-il pas fâcheux pour le système que je viens d'exposer que la même conduite convienne à la fois à la plus haute vertu et à la plus honteuse fai-

blesse, de telle sorte qu'il soit impossible de les distinguer l'une de l'autre? Nous faudra-t-il donc admettre qu'une indépendance qui mène à l'échafaud soit plus voisine de la lâcheté qu'un héroïsme qui consiste à donner sa signature et à garder le pouvoir?

Comment l'auteur des Mémoires sur Carnot n'a-t-il pas été averti par des conséquences aussi criantes, et pourquoi n'a-t-il pas laissé dans une ombre discrète des faits qui craindront toujours la lumière? Il revient à plusieurs reprises sur ce lamentable sujet, comme s'il ne pouvait se contenter lui-même de ses justifications, ou comme s'il y était ramené malgré lui par une invisible Némésis, et les anecdotes qu'il raconte pour disculper me paraissent les plus accablantes. Carnot avait si bien contracté l'habitude de donner sa signature sans examiner l'usage qu'on en faisait, qu'un jour on arrêta sur un ordre signé de lui deux commis de ses bureaux, un autre jour le traiteur chez lequel il prenait ses repas, un troisième une dame, propriétaire de sa maison, tout cela à son insu. Il s'en apercevait et n'en restait pas moins attaché aux fonctions qui lui imposaient ces devoirs atroces. Ce rôle impossible, abominable, que la conscience et l'honneur réprouvent également qu'ils lui ordonnaient de quitter dès la première heure, dût l'univers tomber en poussière, il l'acceptait par dévouement pour la république, nous dit son fils, « pour ne pas déserter son poste. » Il se croyait l'homme nécessaire.

Le grand tort des Girondins, dit ailleurs l'auteur, c'est d'avoir cru que la Révolution ne pouvait être sauvée que par eux. S'ils ont eu, en effet, cette confiance, et ils y avaient un peu plus de droits que Carnot, elle

ne leur a du moins fait tuer personne. Elle ne leur a donné que le courage de mourir, différence qui mérite peut-être qu'on en tienne compte. Carnot signa tout ce qu'on voulut, jusqu'au jour où il s'aperçut qu'on se disposait à lui demander sa signature pour sa propre arrestation, alors il se joignit aux conspirateurs de thermidor. Or, c'est à ce moment seulement que l'historien aurait pu dire avec raison : « Ce ne sont pas les doctrines qui luttent, mais les tempéraments. » Quel griefs nouveaux, en effet, Carnot avait-il à invoquer contre Robespierre et le triumvirat? Aucun. La terrible machine de guerre fonctionnait avec sa régularité habituelle ; seulement les coups jusque-là frappés au loin se rapprochaient de sa propre tête ; mais le système n'avait en rien changé, et il pouvait invoquer les mêmes nécessités. Le seul fait nouveau, c'est qu'on allait lui appliquer la loi à lui et aux comités. C'est alors seulement que son abnégation patriotique se lassa. Si Carnot n'avait subi aucune intimidation, pourquoi dans sa proclamation écrite au lendemain de thermidor parlait-il « des tyrans et de l'oppression qui avait disparu ? » Il ne pouvait accuser la tyrannie de ses collègues sans reconnaître qu'il en avait été à la fois le complice et la victime ; et, plus il les chargeait, plus il s'accusait lui-même.

Je me résume. Si une telle réhabilitation est acceptée, — et il y a aujourd'hui beaucoup de gens intéressés à ce qu'elle le soit, — il ne faut plus parler de morale politique. Qu'on transporte à une autre époque, à un autre parti, à un autre homme, la condescendance avec laquelle Carnot donnait sa signature, et elle paraîtra odieuse à son propre fils. Ce plaidoyer n'est

pas bon pour la mémoire de Carnot. Il en sort extrêmement amoindri en tout ce qui échappe à la spécialité où il était si éminent. Il y a dans tous ses discours et jusque dans les moindres aphorismes que son fils lui prête un caractère marqué d'insignifiance. C'était un grand administrateur et un homme médiocre.

ARMAND CARREL

—

I

De tous les hommes de ce siècle qui ont succombé avant le temps en laissant d'eux-mêmes l'idée qu'ils étaient appelés à quelque chose de grand et qu'ils n'ont pas donné leur vraie mesure, Carrel est peut-être celui dont on attendait le plus. Aucun de ceux qui l'ont connu n'a gardé de lui un médiocre souvenir. Aussi, bien qu'elle n'ait guère fait que traverser la scène, cette figure originale et hautaine est-elle restée profondément gravée dans l'esprit des contemporains. Carrel est parmi nos publicistes ce qu'André Chénier est parmi nos poëtes : une promesse plus belle que bien des gloires toutes faites. Il semblait être naturellement à la hauteur des rôles les plus élevés, et rien de grand n'eût étonné de lui. Que des amitiés telles qu'il savait les inspirer, je veux dire exaltées jusqu'au fanatisme, lui aient un peu facilement attribué une étoile, qu'elles l'aient admiré pour ses défauts encore plus que pour ses vertus, on ne saurait s'en étonner;

mais en quoi il a été plus digne d'être envié, c'est en obtenant l'estime et les regrets même de ses ennemis. Bien qu'il fût avant tout l'homme de sa cause, sa mort a paru une perte pour sa patrie encore plus que pour son parti. Des dévouements pieux et jaloux se sont empressés à l'envi de disputer sa mémoire au néant. On a pris plaisir à le venger d'un sort injuste, à achever cette destinée si cruellement interrompue. On en a reculé le terme au delà de la fatale échéance, afin de lui créer un rôle au milieu d'une génération qu'il n'a pas connue. Cette poétique survivance que les hommes accordent aux existences prématurément tranchées comme pour les dédommager de tout ce que la vie leur a refusé, n'est ni l'illusion d'une espérance déçue ni, comme on se le figure, une gratuite libéralité, c'est une justice rendue à de grandes qualités qui n'ont pas trouvé leur emploi. L'histoire de ces privilégiés du trépas se continue ainsi après qu'ils ont disparu, et l'éloignement les grandit au lieu de les diminuer. Peut-être leur renommée a-t-elle plus à gagner qu'à perdre à cette collaboration des regrets ; peut-être est-ce dans ce sens qu'on doit dire qu'en mourant jeunes ils sont aimés des dieux. Pour un beau génie moissonné dans sa fleur, combien de grands hommes qui ont eu à pleurer d'avoir trop vécu !

Quoi qu'il en soit, cette justice posthume n'a point fait défaut à Carrel. Tout le monde a voulu marquer la place que l'histoire lui eût sans doute accordée, et qui n'a pas été remplie. Longtemps cette place vide, semblable à celle que laissaient autrefois les armées au capitaine tombé sur le champ de bataille, l'a désigné aux souvenirs : elle semblait le rendre encore pré-

sent au milieu de nous. Bien des années après sa mort, au plus fort de nos détresses publiques, qui ne se rappelle avoir entendu ses anciens adversaires regretter hautement les inspirations de ce ferme caractère? Aujourd'hui encore, toutes les fois que dans un certain cercle d'hommes politiques la pensée se reporte vers les événements de février 1848 et vers leur triste issue, il est une question que ce sujet ramène presque invariablement : Que fût-il advenu si Carrel eût été là? Ce lieu commun d'une admiration banale est après tout le plus bel hommage qu'on ait rendu à sa mémoire. Reconnaître qu'un homme eût peut-être changé le cours des choses n'est pas un éloge vulgaire dans une époque où l'on accorde si peu d'efficacité et d'importance aux efforts individuels. Que fût-il advenu, en effet, si ce vaillant homme, fortifié par de longues épreuves, mûri par l'expérience, par le sentiment de ses propres fautes, par le progrès naturel d'une intelligence qui grandissait sans cesse, en pleine possession de l'autorité qui devait être un jour le prix de sa supériorité et de ses travaux, eût interposé sa volonté, son mâle bon sens entre l'irrésolution, l'impéritie des uns et la folle mobilité des autres? Eût-il conjuré le destin? Eût-il prévenu à temps des scissions irréparables? Eût-il scellé le pacte de la démocratie avec la liberté?

C'est un grand honneur pour lui qu'on hésite à répondre. Au reste, ceux-là sont de pauvres observateurs qui ne croient pas à l'action exercée sur les événements généraux par les individualités fortement trempées. Le champ ouvert aux combinaisons de l'activité et de la liberté humaines est infini, et les temps

de servitude seuls acceptent la fatalité dans l'histoire comme dans les âmes. L'action des grands caractères est telle, en réalité, qu'on voit parfois des générations entières frappées en quelque sorte à l'effigie d'un seul homme. Je laisserai pourtant de côté cette question comme hypothétique et vaine. Ce qui importe à la gloire de Carrel, ce n'est pas qu'elle soit résolue, c'est qu'on ait songé à la poser à propos de lui.

Il est à la fois plus utile et plus sérieux de rechercher le sens des espérances passionnées qui s'attachèrent à cette fière personnalité, et qui furent trompées par sa fin tragique. Qu'aimait-on en elle? Que suivait-on sous ce drapeau que Carrel portait si haut? était-ce attrait, vertu, principe ou chimère? Quelle est la part de l'erreur et celle de la vérité dans la direction qu'il imprima à la démocratie? Voilà ce que je voudrais dire. Bien que Carrel ait exercé plus d'influence par son caractère que par ses idées, ce dont on ne s'étonnera pas, — la complète éclosion de ces dernières étant naturellement plus tardive et plus lente, — cependant il était arrivé vers la fin de sa vie à un ensemble d'opinions nettement marqué d'une empreinte toute personnelle. Malgré les quelques incohérences qu'on y peut relever et qui ont donné lieu à des interprétations contradictoires, il n'est pas difficile de déterminer vers quel but il conduisait ceux qui l'avaient choisi pour chef et auprès desquels il n'a pas été remplacé. Ce but, on ne le désigne d'ordinaire que par ce mot de république qu'il avait adopté pour cri de ralliement, et sous lequel se sont abrités tant de systèmes qui n'avaient entre eux rien de commun; mais il faut aller au delà de ces formules générales, si

l'on veut atteindre la substance même d'une doctrine politique. Rendre claire et précise pour tout le monde celle que Carrel s'était lentement formée, ce serait à la fois montrer en quoi il a manqué à sa cause et combler une lacune importante, ses biographes s'étant de préférence attachés jusqu'ici à peindre en lui l'homme et l'écrivain plutôt que le politique, ou n'ayant peint ce dernier que d'une façon incomplète[1]. C'est peu de chose sans doute au point de vue des faits matériels que cette vie si courte; pourtant, si l'on considère que le mouvement auquel Carrel a donné l'impulsion a acquis assez de force à un moment donné pour renverser une monarchie et n'a peut-être avorté que faute d'avoir été jusqu'au bout dirigé par lui, on conviendra qu'il peut être de quelque intérêt, et pour ceux que ce mouvement a précipités et pour ceux qui n'ont pas su le gouverner, de l'étudier dans ses origines mêmes. Une telle étude est moins stérile sans doute que le dédain inintelligent avec lequel les premiers encore meurtris de leur chute contestent la puissance de ce mouvement, ou que l'aveugle persistance des seconds à ne pas reconnaître qu'ils l'ont mal conduit.

[1] Voir sur Carrel les travaux, d'ailleurs excellents à divers titres, de MM. Sainte-Beuve, Nisard et de M. Littré, qui par la publication complète des articles de Carrel a rendu un véritable service à l'histoire politique de notre temps. (A Paris, chez Chamerot, 1858 ; 5 vol. in-8.)

II

D'après ce qui vient d'être exposé, on ne s'attend pas à ce que je retrace ici dans tous ses détails la vie d'ailleurs si connue d'Armand Carrel. Je n'y veux relever que les circonstances qui ont particulièrement influé sur le développement de son caractère et de ses idées politiques, c'est-à-dire qui ont contribué à leur formation, soit comme moyen, soit comme obstacle, car on met à profit les circonstances en réagissant contre elles plus souvent encore qu'en leur obéissant. Je choque ici toutes les idées reçues dans la critique contemporaine. D'après une théorie fort accréditée aujourd'hui, les hommes ne sont guère que ce que les circonstances les font. On s'ingénie à trouver leur horoscope dans l'insignifiant milieu où ils sont apparus. On va jusqu'à déduire le caractère et le génie d'un poëte, de la nature du sol sur lequel il a été mis au monde, comme s'il s'agissait d'un champignon ou d'une tulipe. C'est au contraire en luttant contre les circonstances au lieu de les subir que se forment les véritables hommes. Elles sont faites pour servir et non pour commander, et leur influence sur les caractères énergiques se réduit en définitive à la mise en œuvre qu'elles offrent à leurs facultés. Elles peuvent ne pas élever celui qui les violente les ayant contre soi, mais il ne dépend jamais d'elles de l'abaisser.

L'exemple de Carrel serait en tout cas bien mal choisi pour justifier cette thèse peu héroïque. Sa vie entière n'est guère autre chose qu'une lutte incessante

contre ce que les circonstances ont voulu faire de lui. On le trouve en révolte d'abord contre les influences de famille, contre la direction donnée à sa première éducation, plus tard contre les vues étroites de l'esprit militaire, puis enfin contre les despotiques instincts de la démocratie extrême. Pour mieux dire, cette opposition entre sa vraie nature et son apparente destinée éclate dès le berceau. Il était né pour être, selon toutes probabilités, un honnête et pacifique commerçant. C'est au fond de l'arrière-boutique d'un marchand de Rouen que ce type accompli des vertus chevaleresque vint au monde. Personne n'a jamais donné un plus flagrant démenti au préjugé, plus digne d'affranchis que d'hommes libres, qui, au sein d'une société se disant égalitaire, persiste à faire de ces qualités je ne sais quel insolent privilége du sang et de la race, comme si reconnaître un pareil monopole n'était pas la plus humiliante de toutes les façons d'avoir une aristocratie. Si cependant par noblesse on doit entendre, selon la plus ancienne acception du mot, un mélange d'honneur, de courage, de loyauté, de désintéressement, de délicatesse et de générosité de sentiments, qui peut se vanter de notre temps d'avoir été un plus vrai gentilhomme qu'Armand Carrel?

Ses parents le destinaient au négoce, et c'est contre leur volonté formellement exprimée qu'il eut d'abord à se débattre. Les exploits militaires du premier Empire, dont le prestige s'était accru de toute la poésie d'un malheur sans mesure, exerçaient alors sur les jeunes esprits qui n'en pouvaient pénétrer l'inanité une toute-puissante fascination. Ils avaient de bonne heure servi d'aliment à l'ardente imagination du jeune

Carrel, que ses penchants les plus forts entraînaient d'ailleurs vers la vie d'action, et comme il arrive souvent, l'espèce de mirage que ce passé formait dans son esprit détermina le choix de sa profession avant qu'il pût prononcer en toute connaissance de cause. Il est certain toutefois que ses qualités et ses défauts, tels que la jeunesse les comportait, s'accommodaient de la profession des armes mieux que de toute autre; plus tard il est douteux qu'à moins d'événements exceptionnels il y eût trouvé un exercice suffisant pour ses facultés. Il s'engagea donc, en 1816, malgré son père, qui, sur les instances du colonel Moncey, consentit pourtant à le faire entrer à l'École militaire de Saint-Cyr. Il y compléta son instruction, mais déjà, à ce qu'on a remarqué, avec un goût beaucoup plus prononcé pour les historiens que pour les études spéciales, et annonçant de loin un caractère indépendant, résolu et quelque peu frondeur. On a retenu de ce temps-là sa réponse hardie au général directeur de l'École, qui le menaçait de le renvoyer mesurer de la toile dans la boutique de son père : « Mon général, lui dit Carrel, si jamais je reprends l'aune de mon père, ce ne sera pas pour mesurer de la toile. »

Il sortit de Saint-Cyr sous-lieutenant dans le 29e de ligne. C'était alors le moment de ces conspirations demi-bonapartistes, demi-libérales (alliage dont la bizarrerie étonnera un jour l'histoire), qui amenèrent tant de sanglants holocaustes sans pouvoir ébranler le gouvernement qu'elles voulaient détruire. Carrel s'y jeta avec la témérité de la jeunesse et toute l'ardeur de son caractère. Il fut assez heureux cependant pour échapper aux suites fâcheuses qu'elles eurent pour un

grand nombre de leurs auteurs. Il a depuis jugé un peu sévèrement ces sortes d'entreprises, comme en avait le droit l'homme qui y avait plusieurs fois joué sa vie, mais c'est surtout leur inefficacité qu'il entendait leur reprocher. Quant à leur légitimité, elle ne paraît pas lui avoir inspiré le moindre scrupule, non plus que leur composition si hétérogène. Mais c'était selon lui un expédient désespéré qu'on ne devait employer qu'à la dernière extrémité et à défaut de toute autre ressource. Peut-être oubliait-il ici que les premières de ces conspirations avaient un peu ce caractère dans la pensée de ceux qui les conçurent. Il est remarquable, en effet, que l'ère des complots contre la Restauration ne commença qu'à l'époque où l'on désespéra momentanément des voies légales, en présence des mesures qui signalèrent le déclin du ministère Decazes, et lorsqu'on vit la faction qui s'était démasquée dès le début du règne maîtresse du pouvoir et prête à mettre la main sur les institutions. Il n'y eut pas alors une conspiration, mais deux conspirations en sens inverse, dont la seule vraiment coupable était celle qui s'était placée au centre même du gouvernement pour attaquer plus sûrement nos libertés. La conspiration libérale n'était en quelque sorte que défensive. Ce qui est plus à regretter que l'insuccès de ces complots et peut-être même que le sang généreux qu'ils firent répandre inutilement, c'est la confusion et la solidarité contre nature qu'ils établirent dès lors entre des sentiments mal définis, entre deux causes plus faites pour se combattre que pour s'allier, entre ce qu'on nommait alors le bonapartisme et la cause libérale.

Il n'est pas surprenant qu'un officier de vingt et un ans ne se rendît pas compte de l'antagonisme profond qui séparait ces deux causes lorsque tant de politiques expérimentés et clairvoyants ne l'apercevaient pas ou ne s'en souvenaient plus. La communauté de ressentiments, de patriotisme et de malheur qui existait entre elles, faisait oublier aux libéraux leurs justes griefs contre la longue oppression que l'Empire avait fait peser sur eux. Celui-ci ne se présentait d'ailleurs à ce moment avec aucun des caractères qui constituent une doctrine politique. Il n'affichait aucune prétention personnelle au pouvoir ni même à l'influence. Il s'effaçait en toute occasion derrière ce patronage si nouveau, s'efforçant seulement d'identifier sa récente défaite aux blessures encore saignantes de l'orgueil national. Il existait à l'état de sentiment plutôt que de système, de regret plutôt que d'espérance, de superstition plutôt que de foi politique. Il n'était chez beaucoup de ses partisans qu'une forme du patriotisme. Il ne comptait d'adeptes convaincus que dans ces rangs obscurs des masses populaires où les opinions ne sont guère que de vagues instincts, et demeurent à l'état latent jusqu'au choc qui tout à coup les révèle et leur donne un nom. Tant que ces opinions n'ont pas reçu l'ébranlement qui les rallie, elles s'ignorent en quelque sorte elles-mêmes, et comme rien ne vient trahir leur puissance, il est facile de se figurer qu'elles n'en ont aucune. Telle fut l'illusion qui inspira aux libéraux la fausse sécurité avec laquelle ils acceptèrent l'alliance de leurs anciens adversaires et négligèrent de se mettre en garde contre des sentiments qui ne devaient pas profiter à leur propre cause. Ils enrôlaient indistinctement tout ce qui se

présentait, ne regardant pas de trop près aux soldats, pourvu que le drapeau portât leurs couleurs, et ne prévoyant pas qu'ils se réveilleraient un jour chefs nominaux d'une armée qui n'était point la leur, et instruments de ceux qu'ils avaient cru dominer.

Le service que cette équivoque rendit un instant à la liberté leur ferma les yeux sur le mal qu'elle devait lui faire. Carrel aimait déjà passionnément la liberté, mais il l'adorait en jeune homme, comme on aime une maîtresse qu'on n'a jamais possédée, un bien qu'on ne connaît que par l'imagination, et sans se douter encore des conditions délicates que ce mot implique. Il n'avait aucune idée des incompatibilités qui existeront toujours entre les institutions libres et l'esprit de conquête, entre les franchises constitutionnelles et une centralisation empruntée à la discipline des camps, entre un régime de garanties et la jalouse domination d'une démocratie militaire. Son patriotisme embrassait avec une égale ardeur ces éléments ennemis comme s'il eût eu la vertu de les réconcilier. Son rêve allait pourtant déjà au delà de l'empire : c'était la vie simple et héroïque des jeunes généraux de la République. La réputation d'un Hoche ou d'un Kléber lui semblait la plus enviable de toutes les gloires. L'attitude humiliée de la Restauration devant l'Europe n'avait guère ce qu'il fallait pour satisfaire une telle ambition. Pour tout aliment, elle lui offrait à ce moment même cette guerre odieuse et inique que, dans sa vanité quelque peu sotte, le vicomte de Chateaubriand appelait naïvement « ma guerre d'Espagne ! » comme il eût dit : ma tragédie, ou : mon sonnet.

Carrel se trouvait alors à Aix en Provence, où on

l'avait mis au dépôt de son régiment comme suspect de libéralisme. Il s'y consumait dans l'inaction, l'impatience et l'ennui. Sa détermination fut bientôt prise. Une vie aventureuse s'offrait à lui et avec elle une cause sacrée à défendre, de grands dangers à courir, un grand avenir peut-être à assurer, — il n'hésita pas et y joua hardiment sa destinée. Il le fit avec la généreuse et insouciante libéralité de son courage, fermant toutes les portes derrière lui, s'interdisant volontairement toute possibilité de revenir en arrière en cas d'insuccès. Il espérait d'ailleurs, comme beaucoup d'esprits trop confiants, que l'apparition du drapeau tricolore au milieu des rangs espagnols produirait sur l'armée française un irrésistible effet. Aussitôt que la guerre parut inévitable, il donna sa démission, décidé à offrir ses services au gouvernement constitutionnel d'Espagne. Au mois de mars 1825, un bateau pêcheur le conduit à Barcelone. Là il s'enrôle comme sous-lieutenant dans un bataillon formé d'une poignée de volontaires, Français comme lui. Dès le premier mois de son séjour, ses illusions tombèrent en présence de l'inertie et de l'incapacité du gouvernement espagnol; mais il n'était pas homme à reculer. Il faisait partie d'une petite armée destinée à opérer en Catalogne et composée principalement de réfugiés étrangers. Il a raconté lui-même dans une page admirable les vicissitudes de ce corps mal secondé dès le début et réservé à une destruction certaine. Il montra dans ce poste sacrifié, où il ne lui restait aucun espoir de rien changer à la marche des affaires, un esprit plein de ressources, une activité indomptable, un caractère intrépide. Il s'y fit remarquer comme un soldat accompli,

mais de manières froides et réservées, ne permettant de familiarités à personne, s'isolant dans ses moments de loisir, trouvant la force d'oublier ses mécomptes et ses fatigues dans la lecture de quelques volumes qu'il avait apportés avec lui. C'est là qu'il connut et assista à ses derniers moments le colonel Pachiarotti, réfugié italien qu'il s'est plu à représenter comme une âme antique. Mortellement blessé dans une rencontre et soutenu par Carrel sur son cheval pendant une longue et difficile retraite, le colonel expirant le désignait à ses compagnons : « Je n'ai plus besoin de rien, disait-il, mais je vous recommande ce noble jeune homme. »

Bientôt après, cette faible armée, poursuivie par des forces supérieures, épuisée par les marches et les privations, réduite de moitié par une série de sanglants combats, fut cernée près du fort de Figuières et obligée de se rendre après avoir obtenu, grâce à sa ferme attitude devant ses vainqueurs, les honneurs d'une capitulation qui ne s'accordent pas d'ordinaire à une armée en rase campagne. Le général baron de Damas s'engagea à employer tous ses efforts en faveur des prisonniers français, et promit verbalement de leur procurer des passe-ports dans le cas où l'on voudrait les traduire devant des conseils de guerre. Cette partie de la capitulation ne fut pas respectée. Carrel et ses compagnons furent emprisonnés à Perpignan, puis cités devant une commission militaire qui se déclara incompétente, et enfin condamnés à mort par un conseil de guerre. Carrel se pourvut à la fois en révision et en cassation. La procédure traîna en longueur. Ici encore on eut occasion d'éprouver son caractère. C'est dans ces situations critiques qu'on apprend à connaître

un homme et qu'on lit jusqu'au fond de son âme. Il soutint son bon droit avec une invincible obstination, inébranlable dans son système de défense fondé sur les termes de la capitulation méconnue, il refusa énergiquement de prêter l'oreille aux ouvertures du baron de Damas, devenu ministre de la guerre, et qui n'encourageait les sévérités des juges que dans le but d'amener les condamnés à un recours en grâce, qui servirait d'amende honorable et serait un échec moral pour l'opposition libérale. La détention de Carrel et de ses compagnons dans la prison du Castillet prolongée presque indéfiniment, aggravée par les raffinements d'une rigueur inusitée, ne put fléchir un instant leur résolution; mais à plus d'une reprise la confiance les abandonna et tout espoir de sauver leur tête parut perdu. C'est dans une de ces heures d'angoisses que Carrel, prenant un jour à part son défenseur, lui dit avec un regard interrogateur et de façon à ne pas être entendu de ses compagnons : « Je voudrais mourir pour eux. » Il cherchait dans son esprit quelque moyen d'attirer sur sa propre vie tous les dangers qui menaçaient celle de ses amis.

La révision de son procès fut enfin admise après de longs délais, et Carrel fut traduit à Toulouse devant un nouveau conseil de guerre. Défendu par un éloquent avocat, M. Romiguière, il fut acquitté par six voix sur sept, après avoir cédé sur la question d'incompétence, grâce aux pressantes sollicitations de son défenseur. Il sortit de ce procès non-seulement intact, mais la tête haute et sans qu'on eût obtenu de lui aucune des concessions qu'on se flattait de lui arracher. Son attitude calme et simple dans les débats, le sens et

la dignité de ses réponses, sa gravité précoce, le contraste de tant de malheur avec tant de jeunesse, son empire sur lui-même devant les vexations et les dégoûts sans nombre dont on l'abreuva dans sa prison, la grâce virile avec laquelle il porta si longtemps le poids d'une condamnation capitale, laissèrent une profonde impression chez tous ceux qui le connurent à cette époque.

Bien que leur issue ait failli lui être fatale, ces années d'épreuves furent loin d'être perdues pour lui. L'action est devenue chose si rare dans les mesquines conditions de la vie moderne, qu'on doit la considérer comme un bienfait inestimable pour ceux à qui elle s'offre, sous une forme quelconque, alors qu'ils sont encore assez jeunes pour la mettre à profit en y développant leurs facultés. La responsabilité est la grande école de la vie humaine. C'est l'épreuve à laquelle on reconnaît les hommes qui moralement sont nés viables : plus elle est sérieuse, plus le caractère et l'intelligence s'y fortifient. Grâce à ces agitations de son existence, il fut de bonne heure donné à Carrel de voir de près les extrémités de la destinée humaine, et quoi que lui ait coûté cette expérience, il ne la paya pas trop cher. Il y gagna la décision, le sérieux, la saine et forte trempe de son esprit. C'est qu'il n'avait pas eu seulement à vaincre des périls extrêmes, à prendre spontanément les plus graves déterminations, à rester seul chargé de sa propre destinée, chose presque inconnue aux individus dans l'état présent de notre civilisation, il s'était trouvé en face de grandes perplexités morales qu'un homme n'agite pas sans que son âme soit profondément ébranlée. Il y a des délibérations

intimes et suprêmes qui donnent à la plus jeune intelligence toute la maturité d'un juge. Ce n'est pas sans de profonds déchirements intérieurs qu'avec son éducation, ses sentiments patriotiques, ses préjugés même de profession et de parti, Carrel s'était résigné au dernier moment à tirer l'épée contre son pays, ou du moins contre ce qui semblait être la cause de son pays. Il n'était pas vraisemblablement sans avoir lui-même flétri en plus d'une occasion la conduite des émigrés à l'époque de la Révolution, car ce sujet revenait fréquemment dans les polémiques du temps; et ses ennemis ne se sont pas fait faute de rappeler ce précédent pour l'en accabler. Il est permis toutefois de penser, en y regardant d'un peu plus près, que ce rapprochement n'est pas un argument péremptoire. Il suffit, je le sais, d'effleurer une telle question pour blesser quelques scrupules sincères, et surtout pour faire jeter les hauts cris à une foule de susceptibilités de commande. On ne peut néanmoins se dispenser de remarquer ici, à la décharge de Carrel, la distance infinie qu'il y a entre envahir à main armée avec des secours étrangers le sol de la patrie, et s'associer à la défense d'une nation injustement attaquée par un gouvernement oppresseur. C'est contre ce pouvoir et non contre son pays que combattait Carrel. La distinction, ce semble, vaut la peine d'être notée. Que poursuivait la Restauration en Espagne? c'était ce qu'elle cherchait à étouffer en France, la liberté. Eh bien, supposez que Carrel eût défendu cette cause qui était la sienne, dans son propre pays, même au prix d'une guerre civile, tout le monde lui en ferait un titre de gloire : mais parce qu'il la défend en pays étranger, et contre le

même adversaire, parce qu'il soutient en même temps les droits et l'indépendance d'un peuple ami, trop faible pour se protéger lui-même, son action change tout à coup de caractère et de vertu devient crime? Il faut laisser aux étroits adeptes de la nationalité à outrance le soin de concilier de telles contradictions. Un moraliste chinois a dit en Chine, il y a deux mille ans, qu'avant d'être Chinois on est homme. Il est douteux que cette maxime hardie puisse être ouvertement professée en France avant plusieurs siècles. Quoi qu'il en soit, aux yeux de ceux qui n'admettent pour les actions humaines d'autre règle que la justice, Carrel n'est coupable ici que d'une généreuse illusion. Ses accusateurs ont assez montré qu'ils avaient de la patrie une moins haute idée que ce noble transfuge. Si l'on veut que le patriotisme devienne une religion, qu'on l'empêche d'abord d'être un fétichisme!

III

La guerre d'Espagne mit fin à la carrière militaire d'Armand Carrel, ce qu'on ne saurait, je pense, regretter à aucun point de vue. Il avait pris de la vie des camps tout ce qui pouvait développer ses qualités énergiques, il n'en avait contracté ni la routine, ni la stérilité intellectuelle, ni l'orgueil à courtes vues, ni l'adoration de la force. Ceux qui se sont plu à signaler avant tout en lui une vocation de soldat se sont mépris sur ce caractère. La passion politique le prend dès son entrée dans le monde, et dès lors se subordonne tout en lui : elle devient son principal mobile. C'était

un soldat si l'on veut, mais un soldat dans le grand combat de la vie; soldat de métier, il n'eût pu l'être que dans des conditions exceptionnelles. Ni son activité ne se fût contentée des loisirs et des exploits de la vie de garnison, ni son ambition, des obscures compétitions des temps de paix. Il avait assurément une âme militante, mais presque rien de ce qui constitue le militaire. Il montre dès son début les instincts les plus opposés à la profession; il en déteste les servitudes; il ignore ou dédaigne les savants mystères de l'avancement; il n'est pas un instant l'homme de la consigne, du mot d'ordre, de l'obéissance passive; l'uniforme en un mot est trop étroit pour lui. Il aime le combat, mais pour sa propre cause, et le premier usage qu'il fait de ses armes est de les retourner contre le pouvoir qui les lui a confiées. Il ne sait pas ce que c'est que servir, or servir, c'est l'âme même de la profession : cela est si vrai qu'on l'a nommée par excellence le service. Carrel n'était en réalité qu'une seule chose, le champion d'une idée. Dès lors qu'importait l'arme? Ce pouvait être la plume tout aussi bien que l'épée. Et l'une étant brisée dans ses mains, il se saisit de l'autre.

Mais bien que son intention en prenant la plume fût, non pas de chercher un exercice ou un plaisir d'imagination, mais de continuer sous une forme nouvelle ce qu'il avait un peu étourdiment tenté de réaliser par l'épée, des nécessités d'un ordre infime mais inexorables, le cercle spécial et restreint de ses connaissances, son inexpérience comme écrivain et comme publiciste ne lui permirent pas de marquer tout d'abord son but et d'y marcher aussi directement qu'il avait

fait jusque-là. Il rencontra là des embarras matériels et surtout des difficultés morales qui ne s'enlèvent pas avec une charge à la baïonnette. Il s'essaya dans plus d'une direction avant de trouver celle qui convenait à son esprit. Il eut à lutter contre la gène en même temps qu'il lui fallut passer par cette lente et pénible initiation qu'aucune carrière ne réclame plus impérieusement que celle des lettres. Mais il y arriva avec une pensée d'action sans cesse présente à l'esprit, préoccupation salutaire et fortifiante, cherchant dans la littérature une arme et non un vain ornement. De là sa rare originalité comme écrivain. D'ordinaire les lettres commencent par être un pur jeu d'esprit, et le talent, cherchant à y satisfaire des fantaisies plutôt qu'une passion, y contracte mille habitudes factices. La jeunesse, n'ayant que peu ou point d'idées acquises, les a bien vite dépensées, et alors ce sont les lieux communs et la rhétorique qui en font les frais. Carrel au contraire aborda la littérature étant déjà homme fait, ayant un fonds personnel d'observation, de réflexion, d'expérience. Aussi rien en lui ne sent l'école et la convention. On voit qu'il s'est préoccupé de penser avant de songer à écrire, et qu'il ne parle que parce qu'il a quelque chose à dire. C'est la passion qui l'y pousse et non une habitude. Voilà le secret de sa supériorité sur ces bonnes gens qui étalent leurs phrases comme on étale des étoffes, sans autre motif que l'honnête intention de pratiquer leur petit état.

« Il est singulier, a dit Carrel, que lorsque les hommes dont la profession est d'écrire laissent corrompre ce bel art, il se conserve chez les hommes qui ne l'ont jamais exercé. Cela doit être : les bonnes leçons

en ce genre nous viendront des hommes solides qui ont des choses sérieuses à dire, et que le sérieux de ces choses préservera de ces goûts fantastiques et puérils qui font le ridicule de notre temps. »

On ne saurait mieux dire sur lui-même. Rien en lui n'est donné à la routine, à l'effet, à la manière, à ces cliquetis de mots et d'images, dont le seul but est de jeter de brillants mirages sur le vide ou l'indigence des idées. Il a un suprême dédain pour les artifices de style, si chers aux littérateurs de profession; il manque absolument de coquetterie littéraire. Le style chez lui ne cherche jamais à briller aux dépens de la pensée. C'est une prose ferme, précise, animée, se prêtant avec un égal succès à l'ironie la plus acérée et à la plus ardente invective, se soutenant au besoin dans les régions les plus élevées de la spéculation politique, digne en un mot par ses mâles allures de servir de traduction à de hautes pensées.

Cette forme, Carrel ne la trouva pas sans tâtonnements, ou plutôt il ne trouva pas tout d'abord les sujets qui la lui inspirèrent, car il ne paraît pas l'avoir jamais cherchée indépendamment du fond. Il éprouvait à ses débuts le besoin d'apprendre plutôt que celui de produire; aussi ses premiers essais ont-ils le caractère d'études faites pour sa propre instruction plutôt que de travaux à l'adresse du public. Le choix lui en était d'ailleurs imposé par des nécessités de situation. Mais du jour où, au lieu de se trouver en face d'une besogne commandée, il rencontra un sujet qui mit chez lui la passion en éveil, dès ce jour-là il fut un écrivain supérieur. Ses deux articles sur la guerre d'Espagne marquent le moment où l'étincelle se com-

muniqua à son talent, et lui apporta à la fois la chaleur et la lumière qui dans certaines âmes ne sauraient aller l'une sans l'autre. Ces articles sont parmi les plus belles pages qu'il ait écrites, bien que ses dernières œuvres témoignent d'un esprit plus souple et plus étendu.

A son retour à Paris, après son acquittement de Toulouse, Carrel se trouva presque sans moyens d'existence. Il lui fallait désormais concilier la nécessité d'y pourvoir avec les exigences jalouses d'une carrière qui prend l'homme tout entier et ne lu donne que des ressources précaires et insuffisantes. Cette carrière ne peut d'ailleurs devenir glorieuse qu'à la condition de rester désintéressée, car une plume qui cherche à être lucrative est bien près de devenir vénale. C'est alors qu'il connut ces obscurs tourments qui semblent une barrière destinée à interdire l'accès de la vie des lettres aux vocations trop complaisantes, et qui la protégent contre des profanations vulgaires. Il connut ces sacrifices sans témoins qui sont l'expiation des existences placées hors de la voie commune, et la douloureuse initiation d'une chevalerie qui fait plus de martyrs que de triomphateurs. Après diverses tentatives infructueuses pour vaincre sa mauvaise fortune, Carrel dut entrer chez M. Augustin Thierry en qualité de secrétaire. On peut croire qu'il ne s'y résigna pas sans une vive et intime souffrance. Ce qu'un homme éprouve en de telles occasions, il faut le mesurer non pas à sa situation présente, mais à la secrète ambition qu'il porte en lui-même. C'était d'ailleurs une sorte de noviciat et d'introduction à la vie littéraire plutôt qu'un assujet-

tissement. L'historien s'efforça d'adoucir par des prévenances de tout genre et par les égards les plus délicats ce que ces fonctions un peu subalternes pouvaient avoir de pénible pour l'amour-propre du jeune officier. M. Thierry achevait alors sa belle *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. Carrel travailla sous sa direction avec un grand fruit pour lui-même, mais sans pouvoir jamais s'acclimater. Bien que sa nouvelle situation ne fût à ses yeux que provisoire, il n'en prit son parti qu'avec peine, et en y apportant une réserve extrême.

Ce fut chez M. Thierry et sous son patronage qu'il fit son début littéraire. Cet essai fut un résumé de l'histoire d'Écosse, genre d'ouvrage alors à la mode, et qui fut écrit comme pouvait l'être par Carrel un livre commandé par un libraire. C'est un précis substantiel et consciencieux, d'un tissu solide, mais quelque peu terne et inanimé. On voit à son allure contrainte qu'il a été écrit dans la gêne et la captivité. Il ressemble un peu trop à ces memento qu'on écrit pour coordonner la suite des faits et les fixer dans son esprit en sacrifiant les développements accessoires et ces détails qui sont la vie d'un récit. On peut en dire autant d'un *Résumé de l'histoire de la Grèce moderne* qui suivit de près son premier ouvrage (1825). Il y a dans ces deux livres un travail méritoire et des qualités fort estimables; mais au point de vue du talent, rien de personnel.

Avant même que cette publication fût achevée, Carrel avait cessé ses fonctions auprès de M. Thierry. Ces deux écrits n'avaient rien qui pût le faire sortir de la foule et ne lui avaient valu qu'un succès d'estime au-

près d'un très-petit nombre de lecteurs. Inquiet et mécontent comme les hommes qui ne se sentent pas à leur place, il cherchait autour de lui un plus digne emploi de sa vie; il se cherchait surtout lui-même, ignorant encore sa vraie destinée, osant à peine s'avouer une ambition qu'il n'avait pas su justifier à ses propres yeux, s'essayant tour à tour dans les différentes directions qui s'offraient à lui. C'est ici que se place l'époque de sa courte et singulière apparition dans les rangs de l'école saint-simonienne, si toutefois on peut donner ce nom ambitieux au petit groupe d'écrivains qui concourait en 1825 à la rédaction du *Producteur*. L'école était alors bien loin d'avoir seulement conçu tous les dogmes philosophiques, sociaux, humanitaires et religieux qu'elle devait enfanter plus tard avec une si infatigable fécondité. Elle n'avait nullement songé encore à donner son chef comme le successeur direct de Bouddha, du Christ et de Mahomet. Elle n'avait pour apôtres que quelques écrivains modestes, vivant dans une sage obscurité, se défendait avec grand soin de toute pensée de réalisation immédiate, et se produisait sous la forme d'une doctrine économique plutôt que d'une révélation.

Carrel trouva cette petite église sur son chemin et la traversa en curieux plutôt qu'en disciple. Le *Producteur* contient de lui quelques articles, un entre autres où il défend avec beaucoup de chaleur ses amis contre les irrévérencieuses plaisanteries de Henri Beyle. Celui-ci, dont le flair voltairien avait très-finement pressenti les prétentions ultérieures de la secte, s'était égayé dans une brochure aux dépens de son fondateur. Carrel se fâche très-sérieusement contre

cette critique un peu superficielle, mais vive et ailée, et qui par sa légèreté même échappe à ses étreintes, et il ne lui épargne pas les gros mots. Il prend la massue d'Hercule pour écraser une abeille de l'Attique. C'est un spectacle original. Les formules de ce mysticisme utilitaire qui voulut faire de l'industrie une religion, produisent un effet imprévu sous cette plume essentiellement guerrière. Carrel a d'ailleurs grand soin de distinguer « celles des opinions de Saint-Simon dont l'application est déjà possible, de celles que une prévision trop hâtive n'a pu entourer de certitude et dont la réalisation appartient à une époque beaucoup trop éloignée de nous, » distinction qui implique au moins un certain nombre de restrictions mentales. Pour tout dire, il ne voyait alors dans le saint-simonisme qu'une généreuse protestation en faveur des classes productives et du travail méconnu. Il n'y aperçoit rien de plus, il ne paraît pas même soupçonner ce que cette doctrine contenait en germe d'hostile à la liberté, comme toutes les théories qui font de l'État l'ordonnateur suprême d'une arbitraire organisation des forces sociales. Son article renferme une petite apologie des jouissances matérielles, qui est tout à fait dans le goût de ses nouveaux amis. Carrel y répète fort innocemment quelques-unes de leurs maximes favorites, on ne peut plus étonnées de se trouver dans un de ses écrits : « Honte à qui dîne mal par sa faute! Reconnaissance à celui qui sait augmenter son bien-être en contribuant à celui du grand nombre! » etc. Son talent, pas plus que son caractère, n'eût gagné à rester dans cet ordre de sentiments. Il nous a été donné depuis de reconnaître combien cette réhabilitation de la

chair, cette apothéose de la richesse, du bien-être, des jouissances, de l'industrie, de toutes les énergies matérielles cachaient de cynique indifférence pour tous les intérêts de l'ordre moral. Leçon instructive et mémorable! les passions auxquelles le saint-simonisme s'adressait ont eu leur jour de triomphe grâce à un courant irrésistible. — Qu'ont-elles fait pour la liberté expirante? Elles ont insulté à son agonie et applaudi à sa défaite. Ce sont précisément elles qui devaient tuer plus tard la libérale politique que Carrel s'efforça de fonder dans son pays. Le saint-simonisme est la première en date comme la plus séduisante de ces écoles qui, par la prédominance exclusive qu'elles accordèrent aux questions de bien-être, firent un fléau d'un sentiment qui aurait pu être une source d'améliorations, rendirent les classes populaires indifférentes à la liberté et ajournèrent indéfiniment chez nous la consolidation des institutions libres.

Ce passage de Carrel dans le camp saint-simonien ne fut que la courte méprise d'un esprit inexpérimenté, cherchant à s'orienter parmi des chemins mal connus. Indépendamment de ce que le positivisme et le terre à terre de cette propagande avait au fond d'antipathique à ses instincts chevaleresques, il ne possédait ni la servile docilité ni la foi aveugle qui font le sectaire. L'esprit de système n'exercera jamais un empire durable sur une âme douée de quelque étendue et de quelque mouvement. Aux yeux de tout homme ayant des passions et des facultés actives, le monde tel qu'il est, avec ses hasards, ses contrastes et ses calamités, sera toujours incomparablement plus beau et plus enviable que ce monde fermé de l'utopie où tout

est administré, prévu et réglé comme dans une prison, où l'héroïsme ne consiste plus qu'à produire et à consommer selon certaines règles, la vertu à satisfaire des appétits, la liberté à obéir, l'honneur à pratiquer un règlement, le génie à donner, non pas les fruits naturels d'un esprit puissant, mais ceux qu'on veut bien lui demander après l'avoir préalablement greffé et mis en espalier. Une tête un peu bien faite ne consentira jamais à céder son libre arbitre en échange des plates satisfactions qu'on nous y promet; elle ne mettra jamais ce triste bien-être en balance avec ce luxe admirable de la nature humaine qui ne fleurit qu'au milieu des combats de la volonté libre.

Parmi les petits travaux de circonstance que Carrel fit insérer vers la même époque dans différents journaux, on remarque encore deux articles sur l'*Histoire de la Révolution française* de M. Thiers, qui furent publiés par *le Constitutionnel*, et qui sont une inspiration de l'amitié plutôt que l'œuvre d'une critique clairvoyante et raisonnée. Plus tard il eût été plus impartial et il lui eût été plus facile d'être simplement juste envers l'auteur. Les produits probablement fort modestes de ces travaux ne pouvant pas suffire à le préserver de la gêne, il conçut la folle idée de former, avec deux de ses amis, une association pour un commerce de librairie dont sa famille consentit à faire les fonds. Il est inutile de dire qu'il n'était nullement l'homme qu'il fallait pour faire prospérer une telle entreprise et qu'elle eut une issue peu brillante. Cet expédient de sa détresse lui procura néanmoins quelques mois de loisir qu'il mit à profit en écrivant son *Histoire de la contre-révolution d'Angleterre*.

Ce pamphlet historique parut dans le cours de l'année 1827. Carrel se rapprochait de son véritable terrain et commençait à aborder la politique. Tel était, en effet, le véritable esprit de ce nouvel ouvrage, en dépit de son étiquette historique. C'était bien la contre-révolution de France que prétendait interpeller Carrel en redisant les complots et les mécomptes de la contre-révolution anglaise. Tout le monde comprit le défi jeté à la Restauration par ce hardi parallèle dont un seul terme était mis en lumière, mais qui s'achevait de lui-même dans la pensée des lecteurs. Le rétablissement des Bourbons présentait avec celui des Stuarts des points si frappants de ressemblance, la principale question en litige depuis 1815, à savoir, le dilemme de la charte octroyée ou de la charte subie, offrait tant d'analogie avec la prétention persistante de la royauté anglaise à se mettre au-dessus de la constitution, la politique aveugle de Jacques II était si minutieusement copiée par Charles X, que lorsque l'auteur arrivait au dénoûment final qui fut le châtiment de tant d'imprévoyance, sa conclusion s'imposait à l'esprit comme une prophétie, et chacun nommait tout haut le nouveau prince d'Orange. Tout cela était dit froidement, sans déclamation, sans colère, avec un calme menaçant, avec l'affirmation de la certitude. Les événements se déroulaient dans un ordre uniforme, en suivant une marche lente, mais avec l'enchaînement d'un fait inévitable. L'avertissement fut entendu de tous, excepté de ceux à qui il s'adressait. Carrel n'éprouvait, quant à lui, aucun doute sur l'issue de l'aventure tentée par Charles X. Il ne put, on le conçoit, s'expliquer formellement sur ce point en raison même du genre adopté dans son

livre, mais il le donna à entendre fort clairement, à quelque temps de là, à propos d'une histoire de la Restauration que venait de publier M. de Lacretelle. Il reprochait à l'auteur sa tentative elle-même. C'était, selon lui, vouloir écrire l'histoire d'un fait encore inachevé dont le sens ne serait fixé que plus tard. Il fallait attendre, pour traiter ce sujet, que la Restauration eût reçu son dénoûment naturel, c'est-à-dire, en bon français, ne l'entreprendre qu'après sa chute définitive : « M. de Lacretelle s'est trompé, disait-il, suivant nous, en croyant déjà pouvoir faire l'histoire du gouvernement de la Restauration. Le sujet sera beau, mais seulement quand le temps l'aura *complété*, quand une lutte décisive l'aura revêtu *de ces grandes et instructives moralités* qui n'entrent dans une infinité d'esprits que par l'impression du bon ou du mauvais succès. »

Peut-être le prophète ne pensait-il pas lui-même dire si vrai. Les moralités se font parfois si longtemps attendre dans l'ordre des faits, que c'est un devoir pour l'histoire de devancer dans celui des idées leur justice trop lente. Plus d'une fois même elle a suppléé à l'absence du châtiment. Carrel lui-même n'avait-il pas devancé une punition à son gré trop tardive lorsqu'il avait écrit son récit anticipé de la peine réservée aux Bourbons déguisés sous le nom de Stuarts? Cette histoire était un acte politique éminemment actuel en ce qu'il posait nettement la question entre la légitimité d'une part et les droits de la nation de l'autre. La Restauration entière n'est au fond qu'une lutte entre ces deux théories de la souveraineté. Tous les débats sérieux du temps partent de là ou viennent y aboutir. Cette lutte n'aurait été que la plus vaine et la plus

chimérique des contestations, et les ardentes passions qu'elle mit en jeu ne seraient que ridicules, si sous ces deux idées abstraites ne s'étaient cachées, dès le principe, d'un côté l'arrière-pensée de reprendre ce qu'on prétendait n'avoir fait qu'octroyer, et de l'autre la ferme et légitime volonté de consolider ce qu'on avait si péniblement acquis et d'en développer toutes les conséquences. Carrel trancha le débat dans le sens de la cause libérale et découvrit hardiment à tous les yeux le point redouté où les coups devaient porter désormais. Néanmoins son ouvrage n'obtint pas tout le succès qu'il méritait. La faute en était un peu au cadre même qu'il avait choisi. Cette attaque par voie d'allusion, cette marche oblique et détournée n'allait pas à son tempérament polémique, fait pour affronter l'ennemi de face et à découvert. Il en résulte une certaine obscurité dans le style, qui est tendu à force d'être concentré.

Ce fut son dernier tâtonnement. Les deux articles sur la guerre d'Espagne qui suivirent de près l'*Histoire de la contre-révolution d'Angleterre* (1828) nous le montrent arrivé, sinon à la complète et définitive expression de son talent, du moins à la pleine possession de ses ressources comme écrivain, et, ce qui n'est pas d'une moindre importance, à cette révélation intime de ses propres forces sans laquelle l'esprit le plus heureusement doué manque également de suite et de décision. Des aptitudes qui s'ignorent elles-mêmes perdent la moitié de leur puissance. Tous ceux qui lurent cette célèbre étude furent extrêmement frappés, non, comme il arrive d'ordinaire, de telle ou telle qualité saillante, ou d'un effet habilement calculé pour

éveiller l'attention par quelque explosion imprévue, mais de la personnalité même qui s'annonçait dans ces pages d'une sévère beauté. On s'y sentait en présence d'un homme. Elles n'avaient rien pour attirer les regards, elles ne se prêtaient à aucun grand éclat de passion, à aucun de ces développements oratoires où l'on attend d'avance l'écrivain; mais la hauteur et la sûreté des vues, la mâle allure du style, l'énergie contenue des sentiments donnaient l'idée d'un ensemble de qualités bien supérieures à celles qui font un littérateur même distingué. Carrel laissait paraître, pour la première fois, dans ses écrits cette flamme intérieure qu'il y avait en lui.

C'était un jugement ferme et recueilli sur des événements qu'il avait vus de près, sur une cause à laquelle il s'était dévoué et dont il connaissait à fond les illusions et les malheurs, sur un pays où son jeune enthousiasme était venu se heurter contre la force des choses. Il n'avait ici qu'à laisser parler ses propres impressions, et aucun intermédiaire étranger ne venait se placer entre son sujet et lui. Cette large et rapide esquisse embrassait l'ensemble des vicissitudes politiques de l'Espagne depuis le commencement du siècle. Après avoir jugé brièvement l'insurrection de 1808 contre les Français et la révolution faite par les cortès contre Ferdinand VII en 1820, il disait les projets d'intervention conçus par la Restauration dans un intérêt dynastique, ses menaces accueillies d'abord par l'incrédulité; il rappelait l'injustifiable inertie des chefs révolutionnaires en présence de l'invasion, leur sécurité aveugle, leur folle confiance dans les secours armés du libéralisme européen, l'attitude passive de

l'armée française, composée en grande partie d'anciens soldats de Bonaparte, sa résignation devant le mot d'ordre qui la transformait en armée de la Foi, enfin l'inévitable dénoûment de cette guerre impolitique dont le résultat ne devait justifier ni les espérances ni les alarmes dont elle a été l'objet.

Tous les traits de ce tableau d'une énergique concision sont dessinés avec une rare vigueur, sans complaisance pour aucun parti, sans ménagement pour aucune faute. Carrel y rendait justice même à la Restauration, dont les vues étaient appréciées avec une dédaigneuse impartialité. Dans les dernières pages de cet écrit il faisait en peu de mots un retour sur les événements auxquels il avait personnellement pris part, et y jugeait ses illusions d'alors avec une sévérité stoïque. Un passage mérite d'être cité en entier. Il y parlait d'abord de cette poignée de Français qui, sous les ordres du colonel Fabvier, « vinrent sur la Bidassoa y agiter inutilement aux yeux de nos soldats des couleurs oubliées, et qui, avant d'enterrer le drapeau qui trompait leurs espérances, crurent lui devoir cet honneur d'être encore une fois mitraillés sous lui ; » puis, arrivant aux vicissitudes de la légion libérale étrangère dont il avait fait partie, il ajoutait ;

« Les passions qui ont fait la guerre d'Espagne sont maintenant assez effacées pour qu'on puisse se promettre d'inspirer quelque intérêt en montrant, au milieu des montagnes de la Catalogne, sous l'ancien uniforme français, des soldats de toutes les nations ralliés à l'ascendant d'un grand caractère, marchant où il les menait, souffrant et se battant sans espoir d'être loués ni de rien changer, quoi qu'ils fissent, à

l'état désespéré de leur cause, n'ayant d'autre perspective qu'une fin misérable au milieu d'un pays soulevé contre eux, où la mort des esplanades s'ils échappaient à celle du champ de bataille. Telle fut pendant de longs jours la situation de ceux qui, partis de Barcelone peu de temps avant la capitulation de cette place, allèrent succomber avec Pachiarotti devant Figuières, après deux jours d'un combat dont l'acharnement prouva trop que c'étaient des Français qui combattaient de part et d'autre. Ce combat, qui devait finir par l'extermination du dernier de ceux qui, au milieu de l'Europe de 1823, avaient osé mettre la flamme tricolore au bout de leurs lances et rattacher à leur shako la cocarde de Fleurus et de Zurich, le général de Damas l'arrêta par une parole qu'il était noble à lui d'offrir et que nul autre que lui dans l'armée n'était à même de faire respecter. Ce n'est rien que la destinée de quelques hommes dans de tels événements; mais combien d'autres événements il avait fallu pour que ces hommes de toutes les parties de l'Europe se rencontrassent anciens soldats du même capitaine, venus dans un pays qu'ils ne connaissaient pas défendre une cause qui se trouvait être la leur! A ce titre la légion de Pachiarotti méritait qu'on dît un mot de son existence. Les choses, dans leurs continuelles et fatales transformations, n'entraînent point avec elles toutes les intelligences, elles ne domptent point tous les caractères avec une égale facilité, elles ne prennent pas même soin de tous les intérêts ; c'est ce qu'il faut comprendre, et pardonner quelque chose aux protestations qui s'élèvent en faveur du passé. Quand une époque est finie, le moule est brisé, et il suffit à la Providence

qu'il ne se puisse refaire; mais des débris restés à terre, il en est quelquefois de beaux à contempler. »

Des travaux de ce genre étaient une excellente préparation à la vie politique, qui exige avant tout des vues nettes et arrêtées sur les événements contemporains. Parmi ces premiers écrits de Carrel, il faut citer encore sa notice sur Paul-Louis Courier, étude élégante et solide, le plus connu peut-être de tous les morceaux qu'il a laissés, mais non pas celui qui mérite le plus de l'être. Il y avait entre Carrel et Paul-Louis des rapports de destinée remarquables, l'un et l'autre ayant commencé leur carrière dans l'armée pour l'achever dans les lettres, au service d'une même cause, et l'un et l'autre étant réservés à une fin tragique et prématurée. Cette analogie dont les traits principaux ne pouvaient échapper au peintre, était faite pour l'attirer vers son modèle, mais leurs qualités se repoussaient comme leurs défauts. Le caractère quelque peu sournois et très-médiocrement sympathique de Courier n'avait rien de commun avec l'âme ouverte et généreuse de Carrel, et leur talent ne différait pas moins que leur humeur. Les œuvres de Courier, si exquises et si parfaites dans leur cadre restreint, révèlent un artiste plus accompli; mais celles de Carrel, qui se ressentent un peu trop parfois des négligences de l'improvisation, annoncent une intelligence bien autrement riche et puissante. Chez l'un, l'ironie trop continue devient monotone et tourne à l'acide; l'autre, moins habile à manier cette arme aiguë qui, dans ses mains, reste toujours courtoise, possède à un degré supérieur les grandes parties de l'éloquence. L'art étudié de Courier arrive à toute la perfection dont il est susceptible, il se satisfait

lui-même, il ne peut rien au delà; celui de Carrel, moins achevé, mais plus spontané, plus abondant, plus varié, semble le ton naturel de son âme et fait espérer plus encore qu'il ne donne parce qu'on le sent capable de s'appliquer à un ordre d'idées tout différent. La libéralité avec laquelle il se prodigue forme un contraste non moins complet avec la laborieuse parcimonie de Courier. Pour tout dire, on sent dans Courier un rare écrivain et dans Carrel un homme supérieur.

L'opposition n'est pas moins grande entre leur conduite et leurs goûts. Courier s'est beaucoup égayé aux dépens des héros. Outre les raisons qu'il allègue contre eux, et qui sont si plaisamment tournées, il y a celles qu'il ne dit pas. Bien qu'il eût fait ses preuves en plus d'une rencontre, sa conduite en deux ou trois affaires, principalement à l'île Lobau, ne fut pas des plus brillantes, soit dégoût, soit fatigue. Elle faillit même lui attirer des désagréments plus sérieux que celui de manquer d'avancement, lorsque tous ses anciens camarades parvenaient aux grades supérieurs de l'armée. Carrel, dans sa notice, a grand soin de glisser sur ces *épisodes* scabreux, et s'efforce de tourner en plaisanterie la mauvaise humeur de Paul-Louis contre la gloire militaire; mais on sent bien qu'au fond il juge sévèrement le décousu par trop excentrique de sa vie de soldat. C'est ici le lieu d'avouer que Carrel conserva toujours un grand faible pour sa première profession, peut-être parce qu'il ne fit guère que la traverser en volontaire plutôt qu'en homme du métier. Il est certain qu'il y eût excellé dans les conditions dont Courier ne sut rien faire. Il considérait l'art de la guerre comme celui qui offrait, après l'art de gouverner, le

plus noble exercice des facultés de l'homme, et il s'occupait avec une prédilection particulière de toutes les questions qui s'y rattachent. La guerre était à ses yeux un fait inévitable, vu l'imperfection de la nature humaine, et même une extrémité, jusqu'à un certain point salutaire, en raison des qualités énergiques qu'elle développe chez les hommes.

« Ceux qui ont rêvé la paix perpétuelle ne connaissaient ni l'homme, ni sa destinée ici-bas. L'univers est une vaste action, l'homme est né pour agir. Qu'il soit ou non destiné au bonheur, il est certain du moins que jamais la vie ne lui est plus supportable que lorsqu'il agit fortement : alors il s'oublie, il est entraîné, et cesse de se servir de son esprit pour douter, blasphémer, se corrompre et mal faire. Une société en paix perpétuelle tomberait en pourriture : voyez la France du dix-huitième siècle! Il faut sans doute qu'une guerre soit juste, mais appuyée sur la ustice et succédant à de longs intervalles de paix, elle retrempe les mœurs et le caractère des nations. »

Ce jugement affirmatif et un peu tranchant est extrait d'une appréciation des Mémoires militaires du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Le problème est sabré plutôt que résolu. Voilà Carrel bien loin de son rêve saint-simonien; mais c'est ici qu'il parle vraiment selon son cœur. Au reste, ses idées devaient encore se modifier à cet égard; mais, quelle que soit l'opinion qu'on s'en fasse, on reconnaîtra qu'elles n'ont rien de vulgaire et qu'elles s'inspirent d'une philosophie plus haute et d'une vue plus pénétrante que la plupart des déclamations philanthropiques des apôtres de la pacification universelle. La question est, en effet beau-

coup plus compliquée qu'on ne l'imagine d'ordinaire. La guerre est un mal, mais un mal relatif. Elle est la manifestation désordonnée de passions, d'instincts pour la plupart bons et légitimes en eux-mêmes; il faut donc prendre garde, en supprimant la guerre, de ne pas atteindre des qualités dont l'expression est déréglée, mais dont la source est féconde et généreuse, car le remède serait alors pire que le mal. Il faut songer à préserver des vertus qui sans elle auraient péri faute d'exercice. Ce problème a un côté plus grave encore : la suppression de la guerre compromet l'existence d'un élément nécessaire à la vie de l'humanité, et contre lequel conspire incessamment la marche actuelle de la civilisation, je veux parler de la variété qui existe dans le caractère et le génie des différentes races. Cette précieuse diversité est sans doute assez indifférente aux millions d'hommes qui soupirent aujourd'hui après les mœurs des castors; cependant faites-la disparaître, et vous aurez bientôt une tyrannie plus lourde que celle qui pesa sur le monde romain et sur la Chine. Il n'est nullement prouvé jusqu'ici que la guerre ne soit pas la sauvegarde et la condition nécessaire de cette variété; en tout cas, il est certain qu'elle a grandement contribué à la maintenir. Or les moyens qui sont d'ordinaire proposés pour supprimer l'une, atteindraient irréparablement l'autre. L'unité qu'on invoque comme la fin de la guerre serait aussi la fin de toutes les forces vives de l'esprit humain. L'uniformité des lois et des mœurs qui semble à quelques-uns devoir inaugurer le règne de l'âge d'or, serait mortelle à la liberté, à la vertu, au génie. La guerre est un bienfait auprès de la tor-

peur et de l'affadissement qui atteignent les races énervées au sein d'un empire immobile. Peut-être les hommes sont-ils destinés à découvrir un jour que ce fléau destructeur était en réalité un précieux agent de conservation, que ce terrible ouvrier de la mort était un des plus brillants messagers de la vie. Peut-être l'humanité languissante, vieillie, prise dans le réseau d'une civilisation unitaire, accablée sous le poids de l'universelle apathie, hors d'état de soulever le joug qu'elle aura forgé de ses mains, sera-t-elle réduite à regretter l'ère des guerres comme une époque de jeunesse et de virilité ; peut-être déplorera-t-elle un jour les tentations qui l'auront fait tomber dans ce piége doré du repos et de l'ordre à tout prix ; peut-être maudira-t-elle trop tard cette paix tant désirée qui n'aura été pour elle que la paix des tombeaux. — Mais, malgré toutes ces raisons de ne pas trancher avec un optimisme présomptueux et crédule des questions si délicates, on doit ici à l'esprit humain de ne pas désespérer de son génie et de ses destinées. On peut avoir confiance en son étoile. Sans doute, cette unité qui paraît la première condition de la pacification universelle a donné, de nos jours, des fruits empoisonnés qui ne sont pas de nature à faire désirer qu'elle soit jamais étendue au monde entier, même au prix de l'extinction de la guerre ; mais il n'est pas démontré que la difficulté ne puisse être résolue que par l'unité, et même en admettant qu'elle le soit, dans une certaine mesure, par ce principe, celui-ci n'est-il pas susceptible d'applications nouvelles, et le système des garanties ne reste-t-il pas toujours réalisable entre les nations comme entre les individus ?

Au reste, la question ne peut être qu'indiquée ici. En acceptant l'hypothèse d'une suppression de la guerre entre nations par les mêmes moyens qui l'ont supprimée entre provinces au sein de chaque État, on s'aperçoit qu'on n'aura guère fait que déplacer la difficulté, tant qu'on n'aura pas réussi à prévenir ces guerres intérieures qu'on nomme révolutions. Les inconvénients au prix desquels les peuples ont obtenu cette pacification locale et partielle ne sauraient non plus donner une juste idée de ceux qu'elle entraînerait si elle s'étendait au monde entier. Ceux sur qui pèse, de notre temps, la dure et aveugle domination des intérêts, savent jusqu'où peut aller leur brutalité: que serait-elle donc le jour où, au lieu de parler au nom d'une nation, elle parlerait au nom de l'humanité? La raison d'État nous foule et nous écrase; que ferait-elle lorsque ses forces seraient centuplées? Le salut public est une tyrannie qui se croit tout permis, que ne prétendrait-il pas lorsqu'il se dirait le salut du genre humain, et que sur aucun point du globe il n'y aurait de refuge contre lui? Si la solution de ce problème n'est pas la plus décevante des chimères, elle se trouve, non dans le sacrifice des individualités nationales, mais dans leur commune sauvegarde.

Je ne donnerais des aptitudes de Carrel qu'une idée fort incomplète si, avant de passer à l'examen du rôle politique qui allait commencer pour lui avec la fondation du *National*, je ne disais un mot des rares excursions qu'il fit dans le domaine de la spéculation exclusivement philosophique ou littéraire. On lui a refusé, je ne l'ignore pas, ce genre de compétence, moins en rapport apparemment avec ses qualités solides que la

juridiction des choses politiques. De notre temps, les qualités qui sont le signe de la force font presque absolument défaut aux ouvrages de l'esprit, à quelque ordre d'idées qu'ils appartiennent, et l'on s'en venge en prisant par-dessus tout la souplesse, la subtilité, la complication, la fantaisie, les nuances et tous les raffinements qui sont la triste et facile consolation des époques de décadence. D'une infirmité érigée en théorie on fait une révolution littéraire qui consiste à proclamer la supériorité de l'accessoire sur le principal. Il ne déplaît pas aux habiletés impuissantes de présenter la force comme la marque des esprits immobiles et peu étendus, et de donner à entendre qu'elles prennent leur revanche par des mérites plus rares, quoique moins éclatants. Les esprits qui ont ce don si précieux, le seul et véritable signe de la royauté intellectuelle, sont accusés de manquer de compréhension et de largeur parce qu'ils ont des vues arrêtées, d'impartialité parce qu'ils montrent de la décision, de finesse parce qu'ils dédaignent les minuties, de variété parce qu'ils ont des facultés dominantes et suivent une direction unique. Il suffit de connaître les grands maîtres pour s'assurer combien ces accusations sont peu fondées. Si la finesse et les artifices qui l'accompagnent brillent moins chez eux que d'autres mérites, c'est qu'ils relèguent à leur place des qualités qui par elles-mêmes sont secondaires. A quoi bon les détours quand on peut marcher en ligne directe? A quoi bon le demi-jour quand on possède la lumière, les coups d'épingle quand on peut donner des coups d'épée, et les interprétations quand on a la pleine lucidité? La pénétration du génie voit plus loin que la

finesse, et elle peut se passer de la loupe que celle-ci promène laborieusement sur les objets qu'elle analyse.

Cette digression est, toute proportion gardée, applicable jusqu'à un certain point à Carrel, et à ceux qui lui ont dénié la souplesse et l'étendue de l'esprit. L'unité de la direction intellectuelle qu'il a suivie a pu faire illusion sur ce point, et une certaine tension de style, qui était chez lui non le résultat de l'effort, car il possédait une facilité de travail à peine croyable, mais l'acte de présence d'une volonté toujours en éveil, a contribué à accréditer cette fausse idée; mais elle ne saurait prévaloir contre des œuvres qui attestent l'intelligence la plus flexible et la plus variée. Il y a de lui tel fragment de critique littéraire qui prouve surabondamment que si son goût l'eût porté vers ce genre spécial, il n'y eût point été inférieur à ce qu'il a été comme publiciste. Qui refuserait aujourd'hui de rendre hommage à la justesse de ses réserves contre les écarts et les folies sans nombre que le romantisme mêla aux légitimes tendances dont il a été l'expression? Qui ne reconnaîtrait la vérité de ces fines et mordantes ironies, en présence des convulsions burlesques auxquelles se livre cette littérature expirante au moment d'exhaler tout le vent dont elle est gonflée? Pourquoi faut-il que des prévisions si sages aient été si peu écoutées, et qu'on n'en comprenne le sens que lorsque la prophétie est réalisée et le mal irrémédiable? On commence seulement à se douter que de nouvelles combinaisons de mots, de bizarres entassements d'images, des rimes sonores et bruyantes, des contrastes forcés, des couleurs criantes, des métaphores outrées, des hyperboles qui hurlent

pour se faire entendre, et tous les jeux prétentieusement puérils d'une forme vide et boursouflée ne remplacent ni la justesse des pensées, ni l'harmonie des proportions, ni la vérité des caractères, ni l'entente des passions, ni la force et la logique des situations, ni le bon sens, ni le goût, ni enfin aucune de ces qualités qui, dans tous les temps, ont été inséparables du grand art. Or, c'est là ce que Carrel rappelait, il y a trente ans, à ceux qui croyaient affranchir la littérature parce qu'ils la conviaient à un carnaval perpétuel.

Le morceau le plus éloquent peut-être qui soit sorti de sa plume est encore plus étranger à ses préoccupations habituelles, et ferait honneur aux moralistes qui ont le plus profondément sondé les abîmes du cœur de l'homme. C'est une sorte de méditation philosophique sur le suicide, d'une admirable élévation de style et de pensée. Un ami de Carrel, Sautelet, jeune homme doué des qualités les plus attachantes, connu et aimé de tout ce qui s'occupait alors de littérature, avait volontairement mis fin à une existence qui lui était à charge, après d'inutiles efforts pour surmonter des chagrins intimes. Avec cette simple donnée, interprétée par une saisissante intuition, Carrel a tracé du suicide l'analyse la plus émouvante qui ait jamais été écrite. Après nous avoir fait assister aux délibérations et aux angoisses qui amènent d'ordinaire cette résolution désespérée, après avoir décrit avec une précision froide et cruelle les funèbres apprêts, la détresse, le farouche isolement de la mort volontaire, il nous met tout à coup face à face avec cet infortuné qui s'est jugé et condamné lui-même à mort, et qui est là immobile, seul chargé d'exécuter la sentence, hésitant, ajour-

nant pendant que son cœur demande grâce une dernière fois et que tout son être se révolte contre l'atrocité de la tâche. Il nous conduit ainsi à travers les palpitations de cette agonie jusqu'à l'instant suprême où la main crispée saisit l'arme pendant que l'esprit éperdu mesure l'abîme en frémissant... On recule d'épouvante. La leçon est poignante, sans être nulle part formulée. A l'horreur succède alors l'attendrissement pour ces âmes malheureuses que tous les biens de la vie n'ont pas réussi à réconcilier avec leur destinée, et une inspiration vraiment humaine de pitié, d'indulgence et de justice se substitue comme conclusion à la condamnation sèche et dure d'une philosophie sans entrailles.

L'impression que laissent ces belles pages est profonde, et cependant ne ressemble en rien à celle qu'on ressent à la lecture des éloquents morceaux que ce sujet a inspirés. Cette impression si forte tient tout à la fois à la réalité extraordinaire du tableau, à l'absence de toute déclamation et au silence que garde l'écrivain relativement à la vie future, qui occupe d'ordinaire une si grande place dans ces dissertations. On sent que ce n'est pas un rhéteur qui parle, mais un homme qui a plus d'une fois côtoyé le précipice. Il a supprimé avec intention toutes les perspectives réelles ou imaginaires qui pourraient diminuer l'horreur de cette nuit impénétrable qu'on aperçoit par delà le tombeau, et l'effet est d'autant plus puissant qu'on voit le suicide se précipiter, non au-devant d'une vie nouvelle, mais dans des ténèbres dont aucune lueur n'éclaire la profondeur muette.

IV

C'est au commencement de janvier 1830 que parurent les premiers numéros du *National*. Carrel avait le premier conçu la pensée et le plan de ce journal, qui devait garder une si vive empreinte de sa personnalité. Jamais l'âme d'un homme ne s'est à ce point incarnée dans une œuvre collective. *Le National*, jusqu'en 1836, c'est Carrel lui-même, et bien qu'il ait un peu dévié plus tard de sa direction première, il a toujours conservé quelque chose de cette origine. Longtemps après on le reconnaissait encore à un accent tout particulier, à je ne sais quoi de fier, de décidé, de généreux qui faisait contraste avec la pacifique allure des feuilles bourgeoises : c'était la tradition de Carrel.

Il communiqua son projet à ses deux amis, MM. Thiers et Mignet, qui l'aidèrent à le réaliser et partagèrent avec lui les fonctions de rédacteur en chef. Il fut convenu qu'elles seraient exercées par chacun d'eux à tour de rôle et pour un an. Le nouveau journal n'avait nullement en vue la propagation des doctrines plus ou moins radicales qui avaient jusque-là servi de texte aux conspirations, et encore moins celle des principes qui devaient plus tard inspirer sa polémique contre le gouvernement de juillet. Il ne s'écartait en rien de la thèse politique soutenue en ce moment par les autres organes de l'opposition libérale. Il ne s'en distinguait que par un penchant plus marqué pour l'action. Comme eux il invoquait la Charte et ses garanties, mais avec un accent agressif, pressant, résolu qui lui donnait un

caractère à part et montrait la volonté de maintenir à tout prix la légalité existante. Au bout de chacun de ses articles il laissait entrevoir l'expulsion des Bourbons comme le seul moyen de rendre au pays la sécurité, et il accoutumait peu à peu les esprits à cette idée.

Ce programme relativement si modéré dit assez quel changement de tactique s'était opéré au sein du parti libéral et chez les ennemis les plus décidés de la Restauration. En présence de la triste issue des tentatives révolutionnaires, de la répugnance de la nation à se lancer dans les aventures, de la tendance de plus en plus manifeste de la royauté à en appeler aux coups d'État, on avait délaissé les complots pour une conspiration d'un nouveau genre, qui avait l'inestimable avantage de pouvoir dire tout haut son mot d'ordre, ses moyens, son but : la conspiration de la légalité. A quoi bon tenter en secret ce qu'on pouvait désormais entreprendre au grand jour? Par le plus étrange renversement des rôles, c'était la monarchie qui maintenant méditait la ruine des institutions. C'était elle qui alarmait les intérêts. Elle abandonnait l'ordre légal, cette admirable position fortifiée d'où elle avait pu si longtemps braver ses ennemis, elle descendait à son tour dans l'ombre des sociétés secrètes, elle instituait un carbonarisme monarchique et religieux. Le complot était sur le trône, les conspirateurs de 1821 se firent les défenseurs de la légalité abandonnée. Ils se retranchèrent dans la Charte devenue factieuse. Ils réduisirent toutes leurs anciennes prétentions à la stricte conservation des droits acquis et gagnèrent à cette

simplification une force de résistance qui devait leur donner la victoire.

Ainsi la célèbre équivoque que les conseillers du roi Louis XVIII avaient cachée dans le préambule de la Charte comme le grand en cas de la royauté, allait devenir l'écueil où la monarchie devait se perdre. Si la Charte avait été octroyée, elle était révocable et perfectible au gré du pouvoir royal. Ce qu'on avait prêté, on pouvait le reprendre; cela allait de soi. Dans cette formule, Louis XVIII n'avait vu qu'un hommage rendu à l'antique fiction du droit héréditaire. Charles X la prit au sérieux, il en déduisit impassiblement toutes les conséquences pratiques, il l'interpréta avec la consciencieuse et rigide minutie de son esprit étroit. Nul doute que, si au lieu du vague de cette clause et de l'article 14, il eût trouvé dans la Charte des stipulations claires et positives en faveur du droit national, il ne se fût résigné strictement à son rôle constitutionnel, mais l'imprévoyance et la faiblesse des hommes qui s'étaient opposés en 1814 à ce que la Charte eût le caractère d'un pacte entre la nation et la couronne devaient porter leurs fruits.

Tant que Louis XVIII avait vécu, des intérêts considérables représentant les éléments de stabilité qui existaient au sein de la nation, s'étaient interposés entre les deux partis qu'on avait vus aux prises dès le lendemain de la Restauration. Sous le ministère Decazes ces intérêts, quoique passablement divergents et contradictoires, eurent leur jour d'éclat et de triomphe. Comme toutes les forces qui arrivent au gouvernement des sociétés, ils aspirèrent à se transformer en principes. Ils eurent un corps de doctrines. M. Royer-

Collard fut leur théoricien. Une école naquit, plus imposante que solide, qui s'efforça de fondre leurs incompatibilités dans un amalgame singulier de libéralisme et de droit divin. Avec le concours de Louis XVIII, les doctrinaires réussirent à maintenir l'équilibre entre ces principes ennemis. Mais lorsque la conspiration monarchique prit possession du trône avec Charles X, leurs tempéraments et leurs compromis apparurent dans toute leur impuissance, et leur rêve de conciliation s'évanouit. Une seule ressource leur restait : s'emparer du ministère au moyen de la majorité parlementaire et gouverner malgré le roi. C'était renoncer à toutes leurs anciennes théories sur les droits et l'indépendance de la couronne ; mais ces théories, n'ayant été conçues qu'en vue d'une situation spéciale, devaient tout naturellement se modifier avec elle. On vit donc M. Royer-Collard refaire de toutes pièces son système sur la responsabilité ministérielle et répéter, à la suite de M. Thiers, que le roi règne et ne gouverne pas.

Que cette maxime fût conforme à l'esprit du gouvernement constitutionnel, on n'en saurait douter. L'influence des Chambres sur le ministère est l'âme même de ce gouvernement, et la Charte l'avait implicitement consacrée par toutes les prérogatives qu'elle avait attribuées au pouvoir parlementaire. La Chambre ayant tous les moyens de rendre au ministère l'existence même impossible, on devait à plus forte raison lui reconnaître le droit d'influer sur sa direction politique. La royauté était d'ailleurs suffisamment protégée contre tout empiétement par la faculté de dissolution qui lui permettait de prendre la nation pour juge

en cas de conflit. Mais, ce pouvoir des Chambres n'étant nulle part expressément stipulé, et le droit du roi à choisir des ministres étant au contraire énoncé d'une façon absolue, Charles X entendait conserver les siens malgré les Chambres, malgré l'opinion, malgré la nation elle-même, qu'on rappellerait au besoin à la raison par un changement de la loi électorale.

La question ne pouvait rester longtemps à l'état de discussion abstraite. Les élections de 1827 la posèrent sous la forme pratique par l'envoi d'une majorité libérale dont la simple apparition renversa le ministère Villèle. Le roi n'avait pas encore pris son parti, et subit l'administration de M. de Martignac comme un dernier essai de conciliation. Mais ce ministère, plein de bonnes intentions envers tout le monde, n'avait de quoi contenter personne. Il était condamné par situation aux demi-mesures. Mal soutenu par une majorité qu'il ne satisfaisait qu'à moitié, mal vu par un roi auquel il ne rappelait qu'une humiliation, il tomba bientôt et fut remplacé par le ministère Polignac.

Ici personne ne douta plus. C'était le coup d'État qui s'annonçait. Cependant le nouveau ministère n'agit pas aussi promptement qu'on s'y attendait. Il apporta dans ses préparatifs une lenteur calculée, faisant toutefois proclamer hautement par ses amis ce qu'il nommait sa mission providentielle. Ce fut pour les adversaires de la Restauration une bonne fortune inespérée. Ils démasquèrent à tous les yeux ce pouvoir qui, de lui-même, se mettait hors la loi. Ils avaient appris à connaître à leurs dépens ce qu'il y a de force dans la défense de la légalité. Cette force est encore bien plus précieuse pour une opposition qui sait s'en

emparer à propos que pour un gouvernement que son rôle naturel condamne à s'en couvrir sans cesse et par là même à l'user.

C'est ce que *le National* sut comprendre alors mieux que tout autre organe de la presse. On le vit s'éprendre pour la Charte d'un zèle soudain, édifiant, dévorant. Ses articles en furent pendant six mois le commentaire assidu. Ils forment un véritable cours de droit constitutionnel. Il en prêche le respect, il en interprète les textes avec la componction, l'ardeur pieuse et toutes les momeries que déploient les dévots envers les Écritures. M. Thiers fut le petit saint de cette croisade. Il avait alors au *National* le principal rôle, ayant été chargé de la direction pour la première année. Il déploya dans cette guerre de plume une verve et une agilité merveilleuses. « Nous les enfermerons dans la Charte comme dans la tour d'Ugolin, » disait-il. Et il tint parole.

Pendant toute cette première période, Carrel fut relégué au second plan par ses collaborateurs et confiné dans les questions d'un intérêt moins pressant, mais il n'en prit pas moins une part active à cette lutte et y dessina nettement ses opinions. Sans prendre à la lettre des déclarations de principe inspirées par une tactique de parti, on peut s'assurer qu'elles n'étaient pas loin d'exprimer sa véritable pensée, et que la Charte était à ses yeux, non pas une œuvre parfaite, mais une constitution qui suffisait aux garanties les plus essentielles de la liberté. Il la considérait comme un traité de paix acceptable entre la révolution française et ce qui survivait des éléments de l'ancienne société. Ces deux causes n'ayant pu s'annihiler l'une

l'autre, la nécessité avait imposé une transaction qui leur permît de vivre ensemble, et la Charte avait été ce pacte. Elle n'avait donc pas donné à la France ses droits, elle les avait reconnus. « Elle n'avait pas plus octroyé à la nation sa faculté d'être libre qu'on n'octroie à la terre sa forme sphérique. » Ce point de vue est développé avec beaucoup de force dans un article du 18 février 1830 sur la *Charte et la souveraineté* du peuple. Carrel y repousse ensuite les théories absolues du *Contrat social*, et il y marque, en finissant, la différence qui existe entre la souveraineté et la liberté, distinction lumineuse et capitale, si mal comprise en France et qu'il devait lui-même trop oublier plus tard. La plupart des calamités de la révolution française, de même que les déceptions politiques de notre temps, sont nées de la confusion qu'on a établie entre ces deux principes, à l'exemple de l'antiquité, où ils avaient une signification toute différente.

« Quel besoin a le peuple d'être souverain? disait Carrel, il se moque d'être ou non la source des pouvoirs politiques, pourvu qu'il soit représenté, qu'il vote l'impôt, qu'il ait la liberté individuelle, la presse, » etc. C'est ce que Benjamin Constant avait établi avant lui avec une force incomparable. En France, la démocratie s'est presque exclusivement passionnée pour la souveraineté, idée plus simple et plus accessible à l'esprit populaire que celle des garanties. Pourvu que le peuple ait le droit de vote, peu nous importe que l'expression de ce vote soit le despotisme. Nos élus nous prennent toutes nos libertés, mais ils nous appellent le peuple souverain, et cela nous console de tout. On conçoit une telle illusion

chez les petites républiques de l'antiquité. Lorsque la république ne comprenait que deux ou trois mille citoyens votants, chaque citoyen sentait distinctement sa part de pouvoir, d'action, de volonté dans les affaires, et l'exercice de ce pouvoir avait de quoi faire illusion si la loi était tyrannique. Mais lorsque cette part d'influence sur les affaires publiques se réduit comme chez nous à un dix-millionième, n'est-ce pas une duperie insigne que celle qui consiste à sacrifier sa liberté à ce pouvoir dérisoire, à un dix-millionième de tyrannie? La liberté est un droit éternel, elle est la substance même de la vie; la souveraineté n'est qu'une faculté toute relative et susceptible de modifications infinies, elle reste pour la plupart des hommes à l'état de fiction. L'idéal serait sans doute de les posséder toutes deux, mais subordonner la première à la seconde, accepter comme une compensation suffisante de la perte de sa liberté cette participation lointaine et infinitésimale à un pouvoir que le plus souvent on déteste, c'est la plus inexplicable et la plus vaine des mystifications.

Un autre article écrit par Carrel, à la veille de la signature des ordonnances, caractérise et accentue encore mieux la ligne politique qu'il suivait à ce moment. Un charbonnier, membre d'une députation venue pour féliciter le roi au sujet de la prise d'Alger, s'était écrié : « Sire, le charbonnier est maître dans sa loge, soyez maître aussi chez vous ! » Le mot avait fait fortune et suggéré l'idée d'exciter les classes ouvrières contre la bourgeoisie, procédé aujourd'hui bien connu et familier aux souverains absolus, mais difficile aux Bourbons en raison de leurs antécédents. Carrel traita

cette velléité comme il convenait, mais il écrivit sur l'incapacité politique de ces classes ces lignes, qu'il aurait pu méditer plus tard en plus d'une occasion :

« Quand on s'est mis en opposition avec l'esprit public dans un pays, quand on ne peut s'entendre ni avec les Chambres qui le représentent légalement, ni avec les organes tout aussi légaux que lui fournit la presse, ni avec la magistrature indépendante qui ne relève que de la loi seule, il faut bien trouver dans la nation une autre nation que celle qui lit les journaux, qui s'anime aux débats des Chambres, qui dispose des capitaux, commandite l'industrie et possède le sol. Il faut descendre dans les couches inférieures de la population où l'on ne rencontre plus d'opinions, où se trouve à peine quelque discernement politique et où fourmillent par milliers des êtres bons, droits, simples, mais faciles à tromper et à exaspérer, qui vivent au jour le jour, et, luttant à toutes les heures de leur vie contre le besoin, n'ont ni le temps ni le repos de corps et d'esprit nécessaire pour songer quelquefois à la manière dont se gouvernent les affaires du pays. Voilà la nation dont il plairait maintenant à nos contre-révolutionnaires d'entourer la couronne. Et en effet, c'est dans les bras de la populace qu'il faut se jeter quand on ne veut plus de lois. C'est ce qu'ont fait avec succès les rois d'Espagne, de Portugal et de Naples... »

Ceci était écrit le 22 juillet. Quelques jours plus tard paraissaient les ordonnances, et la révolution de 1830 éclatait dans Paris. Elle allait donner une importance inattendue à ces classes sur lesquelles Carrel venait de porter un jugement si sévère. C'est, en effet,

à partir de cet instant que, pour prix de leur sang versé dans la lutte, elles devaient réclamer leur part dans le gouvernement du pays. Lorsque l'événement qu'il avait tant prédit et appelé de ses vœux se présenta à lui face à face, Carrel ne le reconnut pas. Il crut à un piége de la fortune. Il assista le cœur plein de doute et de secrète angoisse aux préparatifs d'une lutte qu'il considérait comme un sacrifice inutile. Il n'admettait pas que l'insurrection populaire pût tenir ferme sous le feu d'un régiment, dupe en cela d'une erreur d'optique qui lui montrait l'armée telle qu'elle est devant l'ennemi, et lui cachait la dissolution intérieure qui dans la guerre civile la démoralise et la frappe d'inertie. Il signa la protestation des journalistes, flétrit énergiquement le coup d'État, appela les citoyens à la résistance légale, et ce fut tout. Les combattants de Juillet ne le virent point paraître dans leurs rangs. Mais il fut aperçu errant à travers les rues une baguette à la main, l'air pensif et distrait au milieu des balles, l'esprit assiégé des plus tristes prévisions, épiant d'un œil inquiet les péripéties du combat.

V

Au moment où eut lieu la grande explosion de 1830, Carrel avait trente ans. Ainsi, par une rare et singulière fortune, une révolution venait, comme à point nommé, offrir à son activité une carrière illimitée à l'heure même où il entrait dans l'âge de la maturité et de l'action. Avec lui, toute une pléiade de jeunes hommes d'un talent déjà éprouvé, ardents, ambitieux,

partis des points les plus opposés, engagés dans les voies les plus diverses, historiens, publicistes, philosophes, orateurs, savants, poëtes, arrivait à l'âge viril en même temps qu'elle prenait possession du vaste champ conquis par ses efforts. Condition inappréciable de force et de durée! Une révolution ne repose que sur le vide lorsqu'elle ne s'appuie pas sur une génération capable de la maintenir. On a eu tout le loisir de constater cette vérité dix-huit ans plus tard. Les hommes manquent plus souvent à l'occasion que l'occasion ne manque aux hommes.

Lorsque, une fois la fumée du combat dissipée, on vit cette jeune et brillante élite sur le champ de bataille déserté par la Restauration, l'avenir sembla assuré pour de longues années, et tous les cœurs se livrèrent à l'espérance. Peu de temps après commencèrent les divisions qui devaient nous faire perdre tout le fruit de la victoire. La vie que je raconte, et que ces discordes dévorèrent comme tant d'autres nobles existences, ne saurait être comprise, si l'on n'avait d'abord une juste idée du caractère de ces luttes. J'en marquerai donc nettement l'origine et les progrès, sans dissimuler les fautes qui furent commises de part et d'autre. L'impartialité nous est, hélas! trop facile aujourd'hui à l'égard des hommes de 1830. Qu'on ne se méprenne pas sur le sentiment que j'exprime ici. Ce n'est point un dépit mesquin de voir la génération actuelle revenue à une plus juste appréciation du mérite de ses devanciers; c'est un regret qu'il lui soit si aisé d'affecter à leur égard le détachement et l'impassibilité de l'histoire, lorsque les intérêts qui les ont si vivement passionnés n'ont nullement cessé d'être

les nôtres. C'est un regret de ne pouvoir attribuer ce désintéressement, qu'elle affiche si haut dans une cause qui est encore la sienne, ni à une inspiration d'équité, ni à un progrès de la raison publique, mais à l'indifférence, au désistement de l'opinion, et, chez les meilleurs, au sentiment qu'ils ont de leurs propres infirmités, à la conviction où ils sont d'avoir perdu le droit d'être sévères. Une telle impartialité n'est ni générosité, ni justice, c'est l'indulgence d'une vieillesse prématurée ou la neutralité de l'impuissance.

Le lendemain de la révolution de juillet, deux systèmes de conduite s'offrirent aux hommes à qui elle venait de confier ses destinées. L'un consistait à ne voir dans cette grande crise qu'une simple protestation en faveur de la légalité méconnue, à s'en tenir strictement au plus récent programme de l'opposition des quinze ans comme au dernier mot du progrès alors possible, à conserver intactes des institutions qui, ne datant que de 1814, étaient censées n'avoir encore pu vieillir, à se borner, en un mot, à une pure substitution de dynastie et de personnes. Tel fut le point de départ de la politique adoptée dès lors par les hommes de l'ancien parti doctrinaire qui s'étaient ralliés, non sans une secrète répugnance, à un mouvement de légal devenu révolutionnaire, et qui s'intitulèrent eux-mêmes le parti de la résistance. L'autre système, en partie adopté par quelques-uns de leurs adversaires, eût consisté à s'inspirer d'une vue plus large et plus pénétrante des besoins, des intérêts, des sentiments de la nation, à tenir moins compte des fictions politiques que de la réalité des faits qui venaient de s'accomplir et de la situation qu'ils avaient révélée.

Pourquoi ce respect superstitieux pour une constitution improvisée en quelques heures par les conseillers de Louis XVIII, on sait avec quelle légèreté et quelle étourderie? Quelle nécessité de se croire enchaîné par des protestations, qui, pour la plupart de ceux qui les avaient signées, n'avaient été qu'une tactique de parti, et dont personne n'avait jamais été dupe? L'histoire de la Restauration tout entière n'était-elle pas à elle seule la critique la plus frappante qu'on pût faire des défectuosités de la Charte? Comment, par exemple, considérer la pairie comme un pouvoir sérieux et indépendant après le scandale des trop célèbres *fournées?* Comment, après les honteux services qu'elles avait rendus, voir dans la magistrature autre chose qu'un instrument ministériel, tant qu'elle n'offrirait d'autre garantie que l'inamovibilité? Comment croire que la loi électorale subsistante donnait à la nation une exacte et suffisante représentation de ses forces et de ses lumières? Et enfin, pour tous les esprits capables de réfléchir, l'inconcevable rapidité avec laquelle la monarchie restaurée venait de s'écrouler en trois jours, sans qu'il s'élevât en sa faveur une seule protestation au sein de cette vaste administration faite par elle, pour elle, et sa complice au fond du cœur, ne disait-elle pas assez la caducité et le vice incurable de cette centralisation que la Restauration avait empruntée à l'Empire?

La révolution s'était faite pour la liberté; c'était par un complet essor donné aux institutions et aux énergies de la liberté qu'elle devait vivre et se consolider. La liberté ainsi comprise pouvait seule intéresser toutes les classes à la conservation du nouvel ordre de

choses. Mais peu d'hommes politiques eurent alors l'intuition de cette vérité. Les uns s'effrayèrent de leur victoire et crurent que tout le monde devait se montrer content, parce que leur propre ambition se trouvait satisfaite; les autres mêlèrent à leur culte pour la liberté des inconséquences, des fantaisies, des aspirations vagues ou chimériques qui affaiblirent la portée et l'autorité de leurs légitimes réclamations. Aux yeux du parti doctrinaire, la révolution n'avait été qu'un rappel à la légalité et rien de plus. Elle n'avait pas même élu un roi, elle avait donné à Charles X un successeur choisi auprès du trône, au sein même de la famille royale, et pour combler le vide laissé par une abdication; la nation n'avait pas librement couronné le duc d'Orléans, elle l'avait subi comme un homme nécessaire; elle avait substitué la branche cadette à la branche aînée, et c'était tout. A l'appui de leur opinion, les doctrinaires invoquaient sans cesse la fixité des institutions anglaises, comme si l'histoire de la constitution britannique n'était pas une longue suite de métamorphoses, comme si cette œuvre éminemment progressive pouvait être comparée à nos chartes immobiles. Ils s'efforçaient en vain de faire revivre par des sophismes qui déguisaient mal leurs regrets, leur système mi-parti de libéralisme et de légitimité, auquel ils avaient espéré communiquer l'immutabilité d'un principe, et qu'ils voyaient délaissé pour des doctrines plus franches. Au fond, les doctrinaires n'avaient pas cessé de considérer le temps du ministère Decazes comme la plus belle époque de l'histoire de leur pays, et leurs vœux n'allaient pas au delà de cette apogée de leur gloire. Il y avait cependant

peu de pénétration de leur part à croire que les vainqueurs de Juillet se contenteraient pour tout avantage de la platonique satisfaction de les voir remonter au pouvoir eux et leurs amis.

Toutes leurs subtilités quelque peu puériles pour contester le triomphe populaire, pour éluder jusqu'aux apparences de la royauté élue, ne pouvaient rien contre la souveraine évidence du grand fait qui venait de s'accomplir. A ces hommes qui venaient de renverser un trône pour en relever un autre construit de leurs mains, il était peu sérieux d'assurer qu'ils n'avaient fait que rendre hommage au principe d'hérédité ; il était surtout imprudent de leur donner à entendre que la chose publique ne les regardait plus, du moment où l'on n'avait plus besoin de leurs bras. Il fallait donner un aliment à leur activité par un large développement des libertés locales et des ressources qui en découlent, il fallait les appeler peu à peu à la vie politique par une extension graduelle de leurs droits, les gagner au nouvel ordre de choses en les faisant participer à ses bienfaits, les désarmer, en un mot, de tout grief légitime, parce que c'est à l'aide des récriminations fondées qu'on fait prévaloir les exigences injustes. Rien n'est plus fort pour résister aux idées fausses et utopiques que la liberté largement comprise et franchement pratiquée, car elle paralyse les factions en leur ôtant leur principal point d'appui, et pour les mauvaises doctrines elle est une réfutation de tous les instants. Il était d'ailleurs facile à ce moment de rallier les libéraux et les républicains de toute nuance groupés autour du général la Fayette, et il n'est pas douteux qu'on n'y fût parvenu à l'aide de

ces concessions. On était sûr, du moins, par ce moyen, de les enfermer pour longtemps dans les limites d'une opposition légale et par cela même inoffensive.

Les réformes que le général réclamait en leur nom dans sa formule favorite : « un trône entouré d'institutions républicaines, » n'étaient point d'un radicalisme aussi effrayant qu'on a affecté de le croire. Elles se résumaient en somme dans une extension du droit de suffrage, dans la reconstitution de la pairie sur la base de l'élection, dans un plus grand essor donné aux libertés individuelles. Ce parti se souvenait que depuis la révolution de 1789 la France est une démocratie; il voulait à tout prix le gouvernement du pays par lui-même, peu lui importait sous quel nom, et la première condition en était à ses yeux une répudiation franche et nette de ce que la Restauration nous avait légué d'institutions factices. Le trône entouré d'institutions républicaines était représenté comme absolument incompatible avec le système constitutionnel ; cependant ce système, dans la main des doctrinaires, s'accommodait de bien des tempéraments qui en faussaient encore plus l'esprit que le programme proposé par la Fayette et ses amis. Il eût donc été aussi politique que facile de les satisfaire sur tous ces points : leur force d'expansion se fût dépensée au profit du nouveau régime, au lieu d'être employée contre lui. La fraction extrême et chimérique de ce parti n'y exerçait encore qu'une influence secondaire et, dans son sein même, très-énergiquement combattue. Elle ne songeait pas même à demander, selon sa manie déjà ancienne, que la nation fût consultée par le suffrage universel sur les modifications qu'il convenait d'ap-

porter à la constitution de l'État, ou du moins cette proposition n'y trouva que peu d'écho, et ce n'est que rétrospectivement qu'on a depuis songé à discuter l'opportunité d'une mesure de ce genre. Une telle consécration eût-elle en effet fortifié ou bien eût-elle affaibli l'établissement de Juillet? C'est là, à mon sens, une question vaine. Pour la résoudre, il n'est pas même besoin de rappeler la facilité avec laquelle les peuples se déjugent et le peu de souci qu'ils ont d'être conséquents avec eux-mêmes. La force, qui est dans les révolutions l'élément agissant, ne se décrète pas: elle est ou elle n'est pas. Or en 1830 elle n'était pas dans le suffrage universel. Non-seulement sa compétence à trancher des questions aussi délicates n'était nullement reconnue, mais l'opinion n'accordait alors aucune autorité à une manifestation de ce genre. Elle eût été par conséquent inutile. Au reste l'unanimité des adhésions qui saluèrent le roi Louis-Philippe à son avénement fut telle, que pour tout esprit de bonne foi la réponse de la nation, dans le cas où elle eût été consultée, n'a jamais pu faire l'objet d'un doute.

La révision de la Charte ne s'inspira ni de l'une ni de l'autre des deux politiques que je viens d'exposer. Elle toucha à tout, mais avec timidité et sans décision. Elle fut résolue et exécutée avec une précipitation peu digne d'une délibération d'une telle importance, et comme si on eût eu à cœur avant tout de devancer les objections, ou craint d'apercevoir les vices auxquels il fallait porter remède. Mais on n'évite pas les difficultés parce qu'on refuse de les regarder en face. Les critiques que l'opinion n'eût pas manqué de faire entendre si on lui en eût laissé le temps, et si ce travail

n'avait pas été furtivement expédié en quelques heures comme une besogne importune ou futile, elle les formula lorsque l'œuvre fut irrévocable; et les conseils qui eussent éclairé et soutenu les auteurs de la révision, ne pouvant se produire que trop tard sous la forme de reproches et de récriminations, ne servirent plus qu'à ébranler leur ouvrage. On supprima de la Charte l'article 14, qui avait servi de prétexte aux ordonnances, on abolit la censure, on proscrivit toute religion de l'État, tout en conservant au catholicisme sa situation de culte privilégié, on annula la création de pairs faite par Charles X, en réservant la question de l'hérédité, on apporta une modification insignifiante à la loi électorale, et ce fut tout ou à peu près. Après quoi on déclara la révolution satisfaite.

Ces résolutions si graves furent votées précipitamment par une Chambre incomplète, pleine de trouble, peu confiante en son propre droit, étourdie par le bruit qui se faisait autour d'elle, élue avant les trois journées et en partie sous l'influence de l'administration Polignac, absente de Paris au moment de la lutte, et dépourvue de l'autorité que lui eût donnée un mandat nouveau. Ces conditions si défavorables pour sa force morale et son prestige lui imposaient tout au moins le devoir de s'élever à la hauteur du rôle dont elle était investie, de montrer une grande intelligence des circonstances. Quand on s'empare de la dictature, ne fût-ce que pour une heure, on est tenu de l'exercer avec génie : c'est la seule façon dont elle puisse se faire absoudre. La Chambre ne sut pas le comprendre, et sa médiocrité eut pour l'établissement de Juillet des suites incalculables.

Ces considérations générales ne seront pas de trop pour qui veut bien comprendre la ligne politique qui fut adoptée par Armand Carrel à la suite des événements de Juillet, et les déviations successives qu'elle subit. Carrel était absent de Paris au moment où ces importantes transformations s'accomplirent, et ce n'est que plus tard qu'il put émettre son appréciation sur ce point capital. M. Guizot, nommé ministre de l'intérieur, l'avait, dès le lendemain du combat, envoyé dans les départements de l'Ouest avec la mission d'en étudier l'esprit et d'en surveiller les mouvements. Le ministre reconnaît dans ses Mémoires n'avoir eu qu'à se louer de ce choix, et rend justice à la sagacité, au ferme bon sens des rapports qui lui furent adressés par le publiciste. A son retour à Paris, Carrel apprit avec étonnement par le *Moniteur* sa nomination à la préfecture du Cantal, récompense qui n'était en rapport ni avec ses goûts, ni avec ses aptitudes, et on peut ajouter ni avec son mérite. Il refusa immédiatement, et non sans une secrète blessure. Cette offre, comparée à la part que le gouvernement nouveau avait faite dans les affaires à ses deux collègues du *National*, pouvait passer pour une humiliation préméditée. D'impérieuses convenances de sa vie intime, bien connues de tous ses amis, lui en rendaient d'ailleurs l'acceptation impossible. « C'était, dit à ce propos M. Guizot, un ambitieux qui eût voulu être tout à coup porté au sommet de l'échelle, et qui y eût peut-être bien tenu sa place, mais qui ne pouvait souffrir d'avoir à en monter avec travail les échelons. »

Étroite et mesquine appréciation de la plus légitime des susceptibilités ! Peut-on admettre qu'en dédai-

gnant les chemins battus, la diplomatie des petits moyens, et ces étroites filières où l'intrigue circule si bien à l'aise, et cette série d'épreuves subalternes qui sont le triomphe de la médiocrité, les hommes qui ont l'ambition grande comme le cœur espèrent surmonter plus facilement les obstacles qu'ils ne le feraient en suivant la voie commune ? Leur orgueil ne serait-il ici qu'une suggestion de leur paresse ? Non, ils sentent bien que cette bizarrerie d'humeur centuple les difficultés, mais la lutte ainsi aggravée leur sourit plus que simplifiée par une diminution de soi-même; ils ne veulent disputer de petits succès à personne; ils portent au sein de leur obscurité présente la dignité de leur grandeur future; ils ne s'attachent qu'à des buts capables d'élever et de passionner leur âme. Ils ont sur tous ces points une foule de préjugés et de scrupules que le vulgaire des ambitieux ne connaîtra jamais. J'ai donné de Carrel une bien fausse idée, si on se le figure aisément exerçant avec docilité les fonctions de préfet sous la férule doctrinaire, ou réglant ses gestes et ses mouvements sur les indications d'un fil dont M. Thiers aurait tenu le bout. Les échelons, en général, — et particulièrement les échelons administratifs, — et très-particulièrement en France, ont ce grand tort, qu'on ne les gravit qu'en se courbant, et que le pli vous reste. Au lieu de les monter un à un, les hommes d'un caractère fier ou d'un goût difficile tenteront toujours de les franchir d'un seul bond, au risque de se briser dans la chute. Il n'est pas donné à tout le monde de tomber de haut. Carrel racontait volontiers plus tard cette déconvenue, qu'il n'avait pas cherchée, et il ajoutait en riant : « Qui

sait? l'on m'eût peut-être gagné si l'on m'eût offert un régiment. » Ironie ingénue par laquelle il raillait de bonne grâce sa propre humeur, et qu'on s'est empressé de prendre au mot, comme on le fait d'ordinaire pour toutes ces épigrammes que les hommes supérieurs, qui dédaignent l'affectation d'une gravité étudiée, se plaisent à aiguiser contre eux-mêmes. Carrel n'était pas de ceux qu'on s'attache avec des faveurs. On eût pu l'engager momentanément en lui laissant prendre la place qui lui était due; il l'aurait gardée tant que les tendances du gouvernement semblèrent se prononcer dans un sens plus libéral que le système qui prévalut bientôt; mais on ne l'eût définitivement gagné qu'à la condition d'être de son avis.

Au reste, cette petite blessure d'amour-propre n'exerça aucune influence appréciable sur son attitude politique. L'examen le plus attentif n'en saurait retrouver la moindre trace dans tout ce qui est sorti de sa plume à cette époque. *Le National*, placé désormais sous sa direction unique, passa, pendant plusieurs mois après les journées de Juillet, pour un journal dynastique, tant il dépensa de zèle sincère et désintéressé pour la défense de la nouvelle administration. Carrel se croyait obligé par devoir à la soutenir dans ses premiers pas au milieu des difficultés sans nombre qui entravaient sa marche. Son opposition au gouvernement de Juillet, dégagée de toute préoccupation personnelle, fut un acte éminemment successif, je dirais presque involontaire, tant il fut peu cherché, tant il naquit naturellement du cours et du spectacle des événements. Rien ne l'annonce au début. Il y a

plutôt chez lui excès d'indulgence et d'optimisme, car il ne laisse pas même entrevoir à l'état de regrets les réserves assez nombreuses que la conduite de ses anciens amis lui inspirait dès lors. Il ne pense qu'à étayer la royauté consentie sur sa base encore peu solide. Il ne lui fera pas un crime des embarras inévitables d'une position si difficile. Il ne fournira pas des aliments aux espérances de la coalition étrangère, aux passions haineuses de ces départements du Midi ou de l'Ouest, où peut-être s'agitent déjà dans l'ombre les éléments de la guerre civile. Il tient seulement à établir nettement aux yeux du public la parfaite indépendance du *National*, séparé désormais de ceux de ses rédacteurs qui ont accepté des emplois. Ce journal pourra soutenir un ministère, si telle est sa convenance, mais il ne sera jamais un journal ministériel : « Il sera indépendant dans ses éloges comme dans son blâme. Il ne veut pas plus dépendre d'une administration, quelle qu'elle soit, que de l'exagération de quelques hommes ou de la folie de quelques jours. Après tout, les attaques fort déplacées dont il a été l'objet depuis quinze jours ne seraient plus collectives; elles ne s'adresseraient désormais qu'à une seule personne, celle qui s'est fait connaître hier pour directeur unique du *National*, et l'on doit s'attendre qu'elles seraient relevées. » (30 août 1830.)

Tel fut le point de départ, comme on voit, fort pacifique de la politique d'Armand Carrel après 1830. Ce ne fut que par une progression lente et presque insensible qu'il passa d'une adhésion sans réserve à une demi-opposition, ensuite à une hostilité ouverte, et enfin à sa profession de foi républicaine de janvier

1832. Ses dispositions premières sont toutes bienveillantes et conciliantes. Il soutient le ministère ; il explique ses tâtonnements, son inexpérience, avec une modération, une impartialité, une indulgence même dont on est extrêmement frappé lorsqu'on connaît le tour habituel de son humeur et de ses pensées. Il veut qu'on le conseille, qu'on l'encourage au lieu d'augmenter ses embarras par une opposition inopportune. Si le gouvernement agit peu, s'il montre de l'indécision, c'est qu'il a été pris au dépourvu par les événements, c'est qu'une révolution qui n'a duré que trois jours n'a pas eu le temps de produire des hommes en état de la diriger. Qui pouvait se dire préparé aux difficultés d'une si grande tâche ? Quel autre ministère aurait fait mieux ? Il faut laisser à l'esprit public lui-même le temps de se reconnaître, de former une opinion nouvelle. Il va jusqu'à se faire résolûment le champion de l'administration contre ses ennemis républicains ou légitimistes. Il prend occasion d'une manifestation de la jeunesse en l'honneur des sergents de la Rochelle pour rappeler à ses amis l'inutilité des conspirations les plus légitimes, et la fécondité des luttes légales. Il ne craint pas au besoin de combattre sans ménagement les préjugés et les passions populaires. Des rassemblements d'ouvriers s'étaient portés aux bureaux de plusieurs journaux, pour empêcher que l'impression ne s'y fît à la mécanique, et des machines avaient été brisées. Il leur parle un langage ferme et sévère, il flétrit énergiquement cette brutalité stupide et sauvage. Il rappelle à toutes les opinions, à tous les partis la récente conquête de la révolution, ce bienfait inestimable d'un

pouvoir soumis à la loi, au lieu d'un pouvoir qui conspire contre les institutions. Et remontant jusqu'aux meneurs et aux théoriciens cachés derrière ces démonstrations soi-disant démocratiques, il les somme de s'expliquer loyalement et clairement :

« Si quelqu'un, dit-il, a en vue une révolution non pas politique, mais sociale, qu'il le dise ; si le temps de mettre en question le principe de la propriété paraît venir à quelques amis de l'égalité absolue, qu'ils ne s'enveloppent pas dans des équivoques de mots, qu'on sache qui parle et à qui on a affaire. Pourquoi des classifications qui semblent désigner une partie de la population à la haine de l'autre? Pourquoi cette dangereuse fiction d'une aristocratie bourgeoise ennemie des intérêts du pauvre et faisant obstacle au progrès social ? »

Il s'adresse alors au parti opposé, qui, par son esprit d'exclusion et d'étroit formalisme, semblait, lui aussi, avoir pris à cœur de relever nominalement, entre les classes, des distinctions et des barrières qui n'existaient plus dans la nature des choses : « D'un autre côté, si l'on s'imagine que les événements de Juillet n'ont fait autre chose que mettre un nom propre à la place d'un nom propre, une famille à la place d'une autre, si l'on croit quelque part qu'il n'a pu sortir des barricades parisiennes qu'une révolution de palais, et qu'à la seule condition de ne plus violer les lois on pourra régner paisiblement avec tous ces abus dont se composait le régime détruit, on se trompe d'une manière déplorable. Il est sorti de ce peu de jours d'ébranlement un grand fait, c'est que ce peuple dont les institutions ne s'occupaient pas, s'occupait, lui,

des institutions; c'est qu'il les voulait avec autant d'intelligence et plus de vigueur que les classes plus spécialement protégées par elles; c'est qu'en un mot le peuple est beaucoup moins ignorant et beaucoup plus moral qu'on ne le croyait avant cette épreuve. Ce fait, il faut le *consigner maintenant dans les institutions;* il faut trouver moyen de le faire entrer dans les lois. » (21 septembre 1830.)

On voit ici que la remontrance commençait à se mêler à l'exhortation, et que l'adhésion de Carrel ne partait pas d'une satisfaction sans limites. Ce fut l'obstination du gouvernement à conserver la Chambre malgré les préférences du public pour un renouvellement du mandat législatif qui donna lieu au premier grief sérieux de l'opinion contre le nouveau régime. Cette Chambre, mutilée par une révolution, composée en grande partie de gens effrayés et pressés d'en finir, n'offrait nullement les conditions de calme, de lucidité et de hardie initiative qu'on était en droit d'exiger pour la fondation d'un nouvel ordre de choses. Elle représentait non la France de Juillet, mais la France d'avant les ordonnances. Ceux qui voulaient à tout prix la maintenir rappelaient à l'appui de leur opinion la faute fameuse que commit la Constituante en se retirant avant d'avoir consolidé son œuvre. L'exemple était mal choisi, car la faute de la Constituante avait été non de se dissoudre après l'expiration de son mandat, mais de s'exclure volontairement des élections qui pourvurent à son remplacement, dupe en cela d'un désintéressement généreux mais malentendu. On leur répondait d'ailleurs en leur citant ces exemples de l'histoire anglaise que d'ordinaire ils ne se lassaient pas

d'invoquer. On leur opposait le roi Guillaume III, dont le premier soin, en arrivant au trône, avait été de convoquer un nouveau parlement, afin que la légalité de son œuvre ne pût jamais être contestée. Ces arguments ne purent ébranler la résolution de la Chambre. Instrument commode aux mains d'un pouvoir encore incertain dans sa marche, — car il pouvait se dire arrêté par elle dans son ardeur pour les réformes, — elle votait avec un trouble visible les lois organiques qu'elle avait à remplacer, tantôt timide, tantôt violente, laissant à chaque instant percer sa défiance ou ses perplexités en présence de passions auxquelles elle était étrangère par tempérament comme par origine, et moins libérale assurément qu'elle ne l'eût été sous le ministère Polignac parce qu'elle n'obéissait plus qu'à un sentiment irréfléchi de réaction. En la conservant malgré les vœux de l'opinion publique, le gouvernement semblait chercher à se soustraire, par une fausse majorité qui lui était tout acquise d'avance, à cette loyale pratique du droit commun que Carrel avait proclamée avec raison comme la plus précieuse conquête de la révolution de juillet. Il altérait à son profit la sincérité de la représentation nationale; il rentrait dans les traditions de la monarchie restaurée; il annonçait l'intention de ne remplir qu'imparfaitement les conditions du pacte dans ce qu'elles avaient d'onéreux pour lui.

Des fautes de diverse nature vinrent aggraver ces premiers dissentiments. La Chambre prit pour base de la législation municipale un projet de loi présenté sous la Restauration et qui ne laissait aucune garantie à l'indépendance de la commune. Sous prétexte qu'il ne fal-

lait pas désarmer le gouvernement, elle maintint en partie les entraves qui pesaient sur la presse, entre autres ces droits de timbre et de cautionnement qui ont tant contribué à la corrompre et à l'abaisser, en la transformant en industrie et en la mettant à la merci des hommes d'argent. M. Odilon Barrot, je le rappelle ici à son honneur, fut presque seul alors avec le publiciste de la liberté Benjamin Constant, à protester contre le maintien de ces droits, qui en apparence inoffensifs et déguisant leur but sous la forme d'une simple mesure de fiscalité, font en réalité plus de mal à la presse que la censure la plus tyrannique, parce qu'ils s'attaquent à son honneur et à sa dignité. La liberté de réunion ne fut pas mieux ménagée, et comme toujours on supprima l'usage, sous prétexte de prévenir l'abus.

En même temps qu'elle témoignait ainsi en toute occasion une défiance injuste et impolitique contre le parti dont l'énergie avait peut-être le plus puissamment contribué à assurer le succès des journées de Juillet, la Chambre déployait, pour sauver les ministres signataires des ordonnances, un zèle maladroit et fait pour blesser les susceptibilités populaires dans ce qu'elles avaient de plus sensible. Dans son empressement irréfléchi, elle alla jusqu'à proposer l'abolition de la peine de mort, en vue d'un cas particulier, prête à consacrer implicitement le principe de la rétroactivité dans nos lois, et, comme le lui rappela Carrel, sans songer « qu'aujourd'hui on change la loi pour sauver l'accusé, et que demain on la changera pour le perdre. » Au reste, Carrel ne blâmait ici que l'expédient mis en œuvre pour sauver les ministres de Char-

les X, et nullement le sentiment généreux qui en avait inspiré la pensée à la Chambre, comme au gouvernement lui-même. Cette démonstration inconsidérée, rendue publique par une adresse des députés au roi, ayant provoqué des protestations menaçantes et enflammées au sein de tant de familles dont le deuil était encore récent, et l'irritation, entretenue par mille maux, Carrel éleva la voix plus haut que personne pour rappeler aux soldats de Juillet les conseils de la clémence et de la générosité. Il évoqua les souvenirs néfastes laissés par la révolution française en punition de son indifférence pour le sang versé ; il la montra obligée de soutenir « un premier acte de barbarie par une barbarie sans terme. » Tout le temps que dura le procès des ex-ministres, il s'employa de toutes ses forces à combattre cet esprit de représailles et de vengeance, et à faire prévaloir des inspirations plus humaines et plus dignes d'une victoire aussi pure. On ne peut contester que son appréciation des circonstances et de l'état des esprits ne fût en ceci plus juste que celle de la majorité et de ses adhérents. Ce n'était ni en créant une sorte de privilége en faveur des auteurs de tant de maux, ni en affectant envers le peuple une crainte injurieuse, qu'on pouvait intéresser le public à leur infortune, c'était plutôt en laissant la justice suivre son cours et en attendant une réaction de la pitié. Des esprits profondément troublés pouvaient seuls songer à faire fléchir la loi pour n'avoir pas à compter sur la fermeté des juges, à imposer d'avance à la Cour des pairs une sorte d'acquittement forcé, pour la dispenser de montrer du courage et de l'humanité. L'explosion du mécontentement public fut telle que le minis-

tère fut disloqué par le contre-coup qu'il en reçut; et, fort de l'appui de l'opinion, un fonctionnaire, le préfet de la Seine, M. Odilon Barrot, ne craignit pas d'infliger un blâme sévère à une démarche concertée à la fois par le roi, les ministres et les Chambres.

Tant d'actes de faiblesse et de concessions à la peur le lendemain d'une révolution qui avait exalté les espérances au delà de toute mesure, étaient faits assurément pour déterminer une opposition motivée chez les esprits même modérés mais fermes dans leurs convictions. Déjà Carrel cherchait vainement à contenir la réprobation qui s'échappait de son cœur, et qu'en présence de ses amis il laissait éclater sans contrainte. L'attitude diplomatique du nouveau gouvernement envenima ces premiers griefs. Il humilia le sentiment national par son excessive obséquiosité auprès des cours étrangères. Au lieu de revendiquer hautement son titre, il ne cherchait qu'à se le faire pardonner. Carrel était convaincu que les puissances absolutistes n'attendaient qu'un prétexte pour nous attaquer, et il eût désiré qu'on les prévînt en leur déclarant la guerre. En cela il se trompait et conseillait une politique d'aventures indéfinies, par conséquent chimérique et dangereuse. Mais en quoi il ne se trompait pas, c'était sur la fierté de langage qui convenait au gouvernement d'une grande nation, susceptible, ulcérée par le souvenir de ses malheurs, et plus redoutée alors, comme on l'a su depuis, qu'elle ne l'avait peut-être jamais été. La politique, non-seulement la plus digne, mais la plus habile pour la nouvelle dynastie, eût été ici de s'effacer et de s'oublier elle-même, d'identifier d'une façon absolue ses intérêts propres à ceux de la nation,

de s'associer même jusqu'à un certain point à ses rancunes qui n'étaient pas toutes injustes, d'imiter sa réserve un peu hautaine en s'abstenant de toute provocation, mais aussi de toute avance. Lorsqu'on a l'honneur de disposer de cette force, de ce soldat incomparable qu'on nomme la France, on est au moins tenu de montrer qu'on a confiance en ses destinées, et si l'isolement vient à se faire, ce qui n'est jamais de longue durée, on peut en courir le risque en si noble compagnie. La nation française n'est d'ailleurs que trop portée à tout pardonner à ceux qui savent se donner à ses yeux le facile mérite de faire respecter son drapeau. On ne l'ignorait pas, ce qui avait le plus contribué à perdre la monarchie des Bourbons, c'était le souvenir des humiliations de 1815, c'est-à-dire de la protection qui les avait deux fois ramenés au milieu d'un peuple vaincu, et en présence d'une leçon aussi récente, on assiégeait les chancelleries pour en obtenir une reconnaissance illusoire, on épuisait auprès des souverains le répertoire des euphémismes diplomatiques pour atténuer la portée des derniers événements, parfois même on les déplorait afin de mieux rassurer, on appelait la révolution de 1830 « une catastrophe, » pour se faire admettre dans le concert des puissances européennes, ou, pour mieux dire, des familles régnantes. En cela, comme en beaucoup de choses, la dignité nationale était sacrifiée à un intérêt dynastique des plus malentendus.

Cette situation extérieure, jusque-là pressentie plutôt que bien connue, fut tout à coup révélée au public par la lettre insolente que l'empereur Nicolas osa adresser à Louis-Philippe ou plutôt à la France elle-même,

dont la révolution était qualifiée par l'autocrate « d'événement à jamais déplorable. » Le ton seul de cette réponse indiquait ce qu'avait dû être la requête. On était allé au-devant de l'affront. Jamais le czar n'eût parlé un tel langage, si notre empressement n'eût autorisé son arrogance. Presque au même instant, la révolution belge et l'insurrection polonaise venaient témoigner de toute la force que nous avions conservée en Europe, comme à notre insu, et condamner une politique qui, en nous aliénant tôt ou tard le cœur des peuples, ne nous rapporterait de la part des gouvernements qu'une froide et dédaigneuse adhésion ou de gratuites injures. Ces événements eurent un immense retentissement et semblèrent donner raison aux partisans de la guerre immédiate. L'émotion fut universelle, l'attente pleine d'espoir et d'anxiété.

« Vite, disait Carrel à ce propos, changez les instructions de M. le duc de Trévise, s'il n'est pas parti; et s'il est en route, courez après lui, atteignez-le, dites-lui que vous vous êtes trompés en le chargeant d'aller demander à genoux à l'empereur de Russie la paix pour la France; dites-lui que la force des choses a vaincu vos systèmes, que le courant est plus fort que vous et vous emporte, que, malgré vous, vous renoncez à faire oublier à la France une révolution destinée à devenir européenne; que les actions de cette révolution montent avec une rapidité inouïe, merveilleuse, effrayante si vous voulez. Hâtez-vous! ou bien vous courez le risque d'apprendre que votre ambassadeur est venu apporter à Saint-Pétersbourg les supplications de la France au milieu d'une cour éperdue, impuissante, réduite à vous implorer vous-mêmes, à vous demander

la continuation de la paix jusqu'à ce qu'elle ait fait rentrer dans le devoir ses sujets des bords de la Vistule. »

« Honte et malheur, ajoutait-il plus loin, à qui ne se souviendrait pas aujourd'hui du mot profond de Frédéric : Si la France était à moi, je ne voudrais pas qu'on tirât en Europe un coup de canon sans ma permission. »

Et il conclut à une prompte offensive, ce qui était, à coup sûr, au moins prématuré. Je reviendrai bientôt plus au long sur cette question. Je ne veux marquer ici que la gradation des dissentiments qui, peu à peu, séparent Carrel du système de Juillet, et bientôt le conduisent à une hostilité ouverte. A mesure qu'on avance, on voit s'élever cette sorte de marée montante de ses mécontentements et de ses colères. Dans le nombre de ses objections de tous les jours, il y a plus d'une réserve à faire, et j'en ai déjà noté quelques-unes. Il est trop emporté par son ardeur et son impatience. Malgré tous ses efforts de modération, ses retours d'impartialité, il est parfois sévère jusqu'à l'injustice. Il est souvent réduit à deviner, à s'avancer sur des conjectures hasardées. Au reste, on ne saurait demander à ces improvisations de chaque matin l'exactitude de l'histoire, ou la précision d'une démonstration rigoureuse. Enfin, il se laisse aller trop facilement à son faible pour les grandes entreprises militaires. Son vieil engouement pour l'Empire reparaît parfois de la façon la plus imprévue sous ses théories libérales, et, tout en répudiant le despotisme impérial, en déclarant que « Napoléon n'est pas l'homme de la révolution de 1830, » il est encore sous le charme : il lui attribue

des mérites qui n'ont jamais été à lui, par exemple, celui « d'avoir accoutumé la France au respect de la loi, » éloge qui eût bien étonné l'auteur du 18 brumaire; ou bien encore il proteste avec amertume contre le rejet d'une première pétition pour la translation des cendres de l'Empereur en France. Je ne veux taire aucune des inconséquences de Carrel, car s'il en est qui accusent sa prévoyance, elles ne font du moins aucun tort à sa générosité. Malgré des erreurs et des méprises de détails, il indique avec le sentiment le plus sûr tous les points sur lesquels le gouvernement de Juillet prête à une juste critique; il met le doigt sur toutes les fautes que l'histoire relèvera plus tard. Lorsqu'il se trompe, c'est en exagérant le remède, par suite de son penchant pour les remèdes héroïques, mais non en signalant un mal imaginaire. Il dépasse quelquefois le but, mais il est presque toujours dans la vraie direction d'une politique à la fois nationale et libérale.

Cependant le procès des ministres, longtemps différé, allait s'ouvrir, et avec lui approchait l'incident qui acheva de jeter Carrel dans les voies d'une opposition décidée, sans toutefois le rendre encore irréconciliable. On sait l'émotion profonde que les débats de la Cour des pairs excitèrent au sein des populations qui avaient pris part à la lutte et les terreurs que cette agitation inspira. Tant que durèrent ces débats, Carrel ne cessa pas un seul instant de s'interposer entre les accusés et les ressentiments populaires. Il fit trêve à toute polémique contre le gouvernement alors très-menacé et, de l'aveu de ses propres partisans, à la merci d'une émeute. Il ne faisait en cela qu'imiter

l'exemple que donnait alors si noblement le général la Fayette. Le général était investi du commandement suprême des gardes nationales du royaume, et c'est sur lui que reposait la redoutable responsabilité du maintien de l'ordre dans ces tumultueuses journées. Malgré son grand âge, malgré les mécomptes qu'on ne lui avait pas épargnés, il accepta sans hésiter ce rôle difficile que, d'un aveu unanime, lui seul était en état de remplir avec succès. Il jeta dans la balance le poids de sa vieille popularité, avec un désintéressement d'autant plus méritoire, que personne n'en connaissait mieux le prix et n'en savourait plus complaisamment la douceur. Dans cette circonstance si critique pour la nouvelle monarchie, il la couvrit pour ainsi dire de son corps, et tant que dura le danger, on lui en témoigna une reconnaissance des plus bruyantes. Carrel s'appliqua à le seconder dans la mesure de sa propre influence. Il ne lui eût pas moins répugné qu'à la Fayette de voir frapper des ennemis à terre. L'attitude digne et ferme de la plupart des accusés était faite d'ailleurs pour plaire à un caractère tel que le sien. Lui aussi il avait été vaincu, prisonnier; il avait vu sa vie menacée par les passions politiques. Il n'eut donc aucun effort à faire pour laisser paraître l'intérêt que que lui inspiraient les accusés. Il avouait hautement « avoir admiré le courage, l'habileté, la noblesse, la précision étonnante des réponses de M. de Peyronnet. » Il le louait d'avoir « laissé apercevoir parfois sous les formes de l'urbanité la plus recherchée le cœur indompté qui ne pardonne pas sa défaite. » En même temps il rendait hommage à l'équité des juges ; il conviait les citoyens à soutenir le gouvernement

ébranlé; il rappelait aux conspirateurs que « l'intérêt de la France c'était la consécration de la royauté de 1830, parce qu'on ne pouvait rien mettre à sa place, parce qu'elle seule pouvait nous garantir notre grande unité politique et notre belle unité territoriale. La démocratie absolue nous diviserait, nous armerait les uns contre les autres; une restauration impériale serait comme toute restauration la pire des révolutions. » (22 décembre 1830.)

Ces généreux efforts furent couronnés d'un plein succès. Grâce à la Fayette et à ses amis, la royaut chancelante put franchir ce pas difficile, et l'arrêt de la Cour des pairs fut publié dans Paris sans donner lieu à aucune protestation violente. Deux jours après, la Chambre, encouragée sous main, votait la destitution déguisée du général, en supprimant son commandement des gardes nationales du royaume. C'est ainsi que la monarchie qu'il avait sauvée, après l'avoir faite, s'acquittait envers lui. Ce coup de Jarnac l'atteignit aussitôt qu'il eut usé les restes de sa popularité au service de ceux qui le frappaient. Jamais d'ailleurs on n'avait été plus prodigue envers lui de protestations de reconnaissance et d'amitié. Malgré toute sa philosophie, la Fayette fut surpris et blessé au cœur, mais il n'en laissa d'abord rien paraître et reçut le coup en souriant. Ce qui est moins croyable, c'est qu'on se flatta d'avoir fait une chose très-habile en se délivrant de lui. C'est avec quelques habiletés de ce genre que le gouvernement de Juillet s'est perdu. On eut grand soin de présenter la mesure comme inspirée par les motifs constitutionnels les plus purs. Un commandement si étendu pouvait devenir un danger,

qui sait ? peut-être un foyer de dictature. On ne trompa personne. Certes ! si le commandement qu'on retirait à la Fayette pouvait devenir dangereux, ce n'était pas pour la liberté, ni surtout du vivant de ce noble vieillard.

A cette nouvelle si imprévue, un cri de colère et de mépris échappe au cœur de Carrel. Il éclate enfin, et son ressentiment longtemps contenu s'exhale en paroles ardentes :

« Aujourd'hui la Chambre des députés a voté la destitution de la Fayette. La Fayette était au-dessus de toute récompense, cela est vrai, mais on le croyait aussi au-dessus des indignités d'un *Parlement croupion !*

« Allons, vous qui avez bassement trahi la branche aînée des Bourbons après l'avoir précipitée dans les voies qui l'ont perdue et où vous tremblâtes de la suivre, vous qui rampez depuis cinq mois en vils flatteurs que vous détestiez, travaillez à réédifier la légitimité ! Mais nous vous démasquerons ! nous troublerons vos joies, nous vous ferons passer de mauvaises nuits, jusqu'à ce que vous succombiez, et votre règne ne sera pas long ! »

VI

Ainsi allait se consommant par l'impéritie des uns et par l'impatience des autres l'irréparable scission qui devait être si fatale au gouvernement de Juillet et plus tard à la liberté. Dès le début on voit apparaître la faute capitale du règne : on s'obstine dès lors

à ne tenir compte que de ce qu'on devait nommer le pays légal, c'est-à-dire d'un être de convention, d'une représentation imparfaite et fictive, d'une personnification arbitraire de la volonté et de la pensée du pays, sans se préoccuper de l'état réel des opinions, des sentiments, des besoins de la nation. Cette erreur fut surtout celle des doctrinaires, théoriciens systématiques, inflexibles dans leurs formules tout en étant très-souples dans leur conduite, hommes de parole plutôt que d'action, et pour qui la France tenait tout entière dans l'enceinte de la Chambre des députés ; illusion dangereuse, mais qui simplifiait singulièrement la tâche d'un ministère. Ils avaient un dogmatisme plus fait pour l'école que pour la tribune et semblaient viser à l'infaillibilité du professeur plutôt qu'à l'autorité discutée de l'homme d'État. Un autre de leurs préjugés de prédilection consista à croire que, pour résister avec succès à ce que les exigences de l'opinion démocratique pouvaient avoir d'exagéré, il fallait leur refuser aussi ce qu'elles avaient de légitime et de fondé, craignant sans doute d'être entraînés, une fois sur la pente des concessions. Ils eussent cru se rendre à discrétion en sachant quelquefois céder à propos. Les passions populaires, forcément peu éclairées, mêlent toujours aux plus justes réclamations des prétentions folles et chimériques; il n'y avait donc rien d'étonnant à ce qu'elles se montrassent alors telles qu'elles ont été dans tous les temps ; mais c'était une étrange aberration que de se flatter qu'on leur avait fait une réponse suffisante lorsqu'on leur avait démontré dans quelque triomphant discours de tribune que sur tel ou tel point elles faisaient fausse

route. On ne les eût désarmées d'une façon durable qu'en leur ôtant tout grief légitime, et c'est là ce que le parti de la résistance, encore plus puissant dans les Chambres qu'au ministère, s'obstinait à méconnaître avec une déplorable persistance. Lorsqu'il avait compté ses voix et montré sa majorité au complet, il estimait avoir refuté péremptoirement toutes les objections et considérait sa politique comme inattaquable.

On eût compris à la rigueur cette fausse sécurité dans un temps régulier, avec des pouvoirs normalement constitués, des institutions assises; elle eût été du moins excusable. Mais cette majorité que les hommes de la résistance opposaient avec tant d'assurance aux passions subversives, elle était elle-même un pouvoir illégal et révolutionnaire; pour accomplir l'œuvre dont elle poursuivait l'achèvement, elle ne tenait son mandat que d'elle-même; à l'appui de son autorité contestée, elle ne pouvait invoquer que la nécessité. De quel droit donc s'étonnait-elle que ceux qui lui avaient donné la victoire lui fissent entendre leurs vœux, leurs regrets, leurs espérances? De quel droit prétendait-elle leur disputer leur part dans une conquête commune? En leur faisant de raisonnables concessions, en leur laissant l'espoir motivé de faire prévaloir leurs réclamations par l'emploi des moyens légaux, on transformait une faction en une opposition constitutionnelle, qui devenait pour le nouveau régime un élément de force, un point d'appui, un principe de renouvellement et de progrès. En leur refusant tout, on les rejetait dans les voies extralégales, dans les complots, dans les sociétés secrètes; on se les aliénait à jamais. Plus le flot démocatique montait,

plus il devenait menaçant, plus il était nécessaire de lui donner sa naturelle expansion avant que toutes les digues fussent emportées.

Le roi Louis-Philippe, bien qu'il eût un penchant décidé pour la politique de résistance par suite de ses préoccupations dynastiques, hésitait encore à se prononcer irrévocablement dans ce sens, retenu qu'il était par le déclin rapide de sa popularité et par ses souvenirs du temps de la Révolution française. Il choisit donc une partie de ses ministres dans le parti du mouvement, mais plutôt, à ce qu'il semble, avec l'arrière-pensée de déconsidérer et d'user rapidement cette politique que dans l'idée de la pratiquer avec la suite et le sérieux qu'elle exigeait. Quoi qu'il en soit, s'il n'y eut de sa part aucune préméditation, son malheur voulut qu'il n'essayât de ce système qu'avec le concours d'un ministre comme M. Laffitte, esprit facile, doué de qualités séduisantes, mais optimiste et complaisant à l'excès, désireux de plaire à tout le monde, d'un laisser-aller qui touchait à la mollesse, et sans opinions arrêtées si ce n'est en finances; ou comme M. Dupont de l'Eure, homme d'une probité antique, mais qui n'avait guère, en fait de vues politiques, que sa mauvaise humeur et son éternelle austérité. L'homme de cette politique manquait donc? dira-t-on. — Je reproche justement au roi Louis-Philippe et à ses conseillers de n'avoir pas cherché à être les hommes de cette politique. Ce chemin leur était ouvert tout aussi bien que celui qu'ils préférèrent. M. Laffitte, financier excellent, n'avait rien de ce qu'il fallait pour les y guider, ni surtout pour les y pousser à leur corps défendant. Le seul homme qui eût suffi à

cette tâche si son caractère avait été à la hauteur de son intelligence, Benjamin Constant, était alors mourant et épuisé.

Aux yeux de M. Laffitte, la liberté semblait consister dans une complète abdication du gouvernement. Il laissait flotter les choses au hasard sans système ni direction. On eût pu croire que M. Laffitte partageait un préjugé qui a gagné quelque terrain en France grâce aux excès de notre manie de gouvernementalisme, et d'après lequel l'idéal d'un régime libre serait dans l'inaction et l'effacement complet du pouvoir. Thèse absolue et par conséquent fausse en politique. Ce qui est vrai, c'est que pour que la liberté prospère dans un pays, le gouvernement n'y doit avoir qu'un nombre strictement limité d'attributions, afin de laisser le plus possible à l'initiative individuelle; mais ces attributions une fois déterminées et si restreintes qu'elles soient, il faut qu'il les fasse respecter avec vigueur et fermeté, parce qu'elles représentent une besogne qui est indispensable à la vie et au bien-être d'une société. S'il remplit ces conditions, il peut mériter le nom de gouvernement fort à bien plus juste titre qu'un pouvoir étroitement centralisé et surchargé du poids d'une administration laborieusement inactive.

Le libéralisme de M. Laffitte n'était donc en réalité que de la mollesse et de l'indécision. Sans plan comme sans volonté, il laissait ses adversaires s'emparer de la Chambre, de même qu'il laissait l'émeute s'emparer de la rue, rachetant une complaisance pour la cour par une flatterie pour l'orgueil populaire; toujours souriant, toujours satisfait de lui-même et des autres. Il avait sacrifié le général la Fayette aux rancunes qui ne

pouvaient lui pardonner l'immensité du service rendu, il subit avec la même faiblesse la politique qui reculait à l'extérieur devant la pratique sincère du principe de non-intervention, sauf à protester contre elle lorsqu'il fut trop tard, les lois antilibérales que vota la Chambre, et la dédaigneuse protection dont elle couvrit les derniers jours de son ministère.

Isolé entre une administration qui n'avait ni son estime ni ses sympathies, et une opposition qu'il voyait avec regret s'éloigner de plus en plus des voies légales, Carrel, visiblement découragé au fond du cœur, ne luttait plus déjà que pour l'honneur des principes qu'il avait espéré voir triompher. Il eût voulu empêcher à tout prix le parti vainqueur en Juillet de se partager en deux camps ennemis, et entre eux, il se trouvait déjà presque seul. C'était se condamner à faire de la politique spéculative, à se renfermer pour un temps indéfini dans le domaine de la pure théorie, détermination pénible dans de telles circonstances et pour un caractère tel que le sien, fait pour l'action et là seulement trouvant toute sa valeur. Il se résigna pendant une année entière à ce rôle passif et expectant ; impartial entre les deux armées, s'obstinant à ne s'associer ni à la trompeuse victoire des uns ni aux espérances ajournées des autres, distribuant le blâme et l'éloge presque à dose égale des deux côtés, appelant inutilement de ses vœux la formation d'une opposition qui eût arraché la Chambre à l'influence doctrinaire. En même temps qu'il proclamait la nécessité de faire sa part à l'élément démocratique et rappelait que les révolutions n'opèrent pas un changement dans les mœurs, mais le révèlent, « le déclarent par la voix de cette néces-

sité des temps qui s'appelle force quand on lui refuse le nom de droit, » il s'indignait des condescendances et des ménagements de M. Laffitte pour les brutales fantaisies de la multitude lors du sac de Saint-Germain l'Auxerrois ; il faisait ressortir la contradiction honteuse qu'il y avait à refuser au peuple une loi électorale plus large, alors qu'on s'inclinait humblement devant ses caprices les plus injustifiables :

« On ne veut pas, disait-il, avoir affaire à des colléges électoraux, et l'on met la sédition devant soi ; on parlemente alors avec elle, on lui dit : Ne brisez pas vous-même les attributs de l'ancienne royauté et du jésuitisme, c'est nous qui allons briser les croix, effacer les écussons, puisque vous l'exigez. C'était à la Chambre quasi-légitimiste qu'on rendait compte il y a deux mois des arrestations prétendues républicaines, c'est au peuple maintenant qu'on rend compte des arrestations carlistes. Pour calmer l'émeute, on s'humilie devant elle ; on lui jure qu'on est gouverné par elle, qu'on obéit à ses inspirations. Et l'on eût prévenu l'émeute en s'entourant d'institutions qui eussent permis des votes au lieu des cris de mort. On a tremblé devant ce symbole d'un trône populaire entouré d'institutions républicaines, et ce que l'on a, c'est la plusimpuissante des monarchies et la pire des républiques. »

A ces justes remontrances on ne répondait que par de nouvelles déceptions. La Chambre achevait à ce moment même de voter la loi qui fixait le cens de l'éligibilité à cinq cents francs, et elle écartait dédaigneusement cette adjonction des capacités qui devint, et à juste titre, une arme si redoutable dans la main des adversaires du nouveau régime. Ce ne pouvait être

impunément que dans un pays à ce point possédé de la passion de l'égalité, on fermait les avenues de la vie politique à cette classe flottante, recrutée dans toutes les conditions, active, remuante, ambitieuse, au dernier rang par la propriété, mais au premier par la richesse intellectuelle. Ce ne fut guère que pour le plaisir de mettre plus de symétrie et d'unité dans notre législation politique qu'on mécontenta cette classe redoutable, et qu'on l'arma contre les institutions nouvelles. On créa ainsi un danger de tous les instants, mais la formule resta entière et inflexible. Cette orthodoxie devait coûter cher à la liberté, mais l'honneur de la doctrine était sauf. Malheur aux esprits étroits qui ne connaissent pas la valeur et la fécondité des exceptions! Ce fut là un des plus grands triomphes de la logique doctrinaire. La loi municipale complétait l'œuvre en retirant à cette classe tout désir et tout moyen d'employer son activité dans le cercle plus restreint des influences locales. Les communes étaient placées sous la dépendance absolue des préfets, et la centralisation la plus despotique était destinée à servir d'assise à un régime de liberté.

Bientôt ce mouvement de réaction se prononçant avec plus d'énergie dans la Chambre à mesure que les intérêts revenus de leur panique lui apportaient leur bruyante adhésion et que les passions populaires s'irritaient dans un sens opposé, M. Laffitte, qui n'avait plus pour lui que l'amitié du roi et l'indulgente pitié des ambitions que sa faiblesse avait un instant servies, isolé dans le ministère même dont il avait la présidence, à peine consulté par ses collègues, attaqué ouvertement par ceux qui convoitaient sa succession, mal

défendu par d'anciens amis qu'il avait indisposés par sa légèreté ou trahis par ses complaisances pour la cour, se vit forcé de céder la place à l'homme qui représentait le plus fidèlement les passions de la Chambre et qui leur promettait le mieux la domination.

M. Casimir Périer marque l'instant où la monarchie de Juillet arrêta et précisa nettement son système politique. C'est lui qui a fondé les véritables traditions du règne. Il mit fin à ses fluctuations; il fixa ses tendances jusque-là hésitantes; il lui imprima ce mouvement d'énergique concentration dont une politique a besoin pour devenir aux yeux de ses amis, comme de ses ennemis, quelque chose de net et de défini. Ceux qui sont venus après lui n'ont guère fait, avec plus de talent de tribune mais avec moins de caractère et d'esprit politique, que suivre le sillon qu'il avait tracé, sauf en un point par lequel il les domine de très-haut, l'indépendance du ministère vis-à-vis de la couronne. Avec des vues moins étroites, nul doute qu'il n'eût pour longtemps consolidé en France la monarchie constitutionnelle, car il possédait à un degré admirable la vertu la plus essentielle de l'homme d'État, celle qui fonde, la volonté. Mais cette force précieuse ne fut employée qu'à frapper d'immobilité l'ordre de choses qui était sorti des trois journées. Elle brisa momentanément les difficultés qui lui faisaient obstacle, mais devint la principale cause de la stérilité et du dépérissement dont le système fut bientôt atteint et dont il devait mourir.

Au reste, il est juste de reconnaître que la politique d'indécision suivie jusque-là ne pouvait être pratiquée plus longtemps sans amener la dissolution du nouveau régime. Mais on pouvait prendre un parti et s'y tenir

avec fermeté, sans faire pour cela tant de pas en arrière. Entre les prétentions discréditées de la démocratie extrême et les regrets mal dissimulés du parti doctrinaire, le gouvernement pouvait prendre une position presque inexpugnable par la pratique franche et désintéressée des institutions libérales, qui eût été pour la France une nouveauté inouïe et une ère de rajeunissement. Il avait eu jusque-là des velléités de s'emparer de ce rôle, Casimir Périer le jeta sans retour dans les voies de la résistance, parti pris qui valut à la monarchie des succès brillants mais passagers et chèrement expiés plus tard. Par le tour impérieux et violent de son caractère, le ministre fit illusion sur ce que ses vues avaient de médiocre et de pusillanime, de même que plus tard on déguisa un système corrupteur sous des dehors de morgue et d'austérité. La monarchie de Juillet s'habitua de trop bonne heure à ne vivre que sur des apparences.

La lutte s'engagea sur la question extérieure. Après quelques tâtonnements motivés par la nécessité de ménager les transitions, de ne pas renier trop brusquement les engagements pris par ses prédécesseurs, Casimir Périer fit connaître son programme politique, qu'il formula tout d'abord dans ces deux mots : avoir la paix au dehors pour être fort au dedans ; déclaration imprudente qui donnait à l'Europe la mesure de ce qu'elle pouvait oser contre nous. « Quoi ! s'écriait Carrel, vous voulez être forts au dedans et vous déclarez que vous ne le pouvez qu'à la condition d'être au dehors faibles et méprisés ! » Si ce n'était pas là, en effet, la paix à tout prix comme on l'a si souvent répété, cette politique avait le tort d'y beaucoup trop ressem-

bler. Jusque-là le gouvernement de Juillet avait invariablement posé comme règle de sa politique extérieure le principe de non-intervention, principe qui, évidemment, n'a de sens qu'autant qu'on s'engage à le faire respecter. De solennels engagements avaient été pris dans ce sens à la tribune au nom du gouvernement par M. Lafitte et par le maréchal Soult, ministre de la guerre. « Nous respecterons religieusement le principe de la non-intervention, avait dit le maréchal, mais à la condition essentielle qu'il sera respecté par les autres. »

M. Laffitte, mis en demeure de tenir cet engagement par la notification de l'entrée imminente des Autrichiens dans le duché de Modène, avait déclaré au cabinet de Vienne être prêt à s'y opposer par la force. Il eut la bonne fortune de se retirer du ministère au moment même où arrivait à Paris la réponse de M. de Metternich à son *ultimatum*. Dans cette dépêche, le ministre autrichien faisait connaître au cabinet français sa ferme intention de ne tenir aucun compte du principe de non-intervention en ce qui concernait l'Italie, alléguant qu'il préférait la guerre au danger qui résulterait pour son pays de l'adoption d'une telle doctrine, et qu'il aimait mieux périr par le fer que par le poison. C'est devant une menace si peu déguisée que le gouvernement de Juillet eut le triste courage de renier son principe, encore ne le fit-il pas avec cette franchise qui suffit parfois pour relever un acte de faiblesse. Il usa d'une pitoyable équivoque qui ne pouvait faire illusion qu'à ceux qui voulaient à tout prix s'abuser eux-mêmes : « Nous adoptons, dit Casimir Périer, le principe de la non-intervention, mais seulement pour notre pro-

pre compte, et ailleurs nous le soutiendrons par les négociations. » Comme si des négociations si mal soutenues et réduites à l'état de simple formalité avaient jamais pu servir de sanction efficace au maintien d'un principe; et comme si, d'autre part, on avait besoin d'invoquer un principe pour dire qu'on se défendra si l'on est attaqué. On devine l'audace qu'une pareille déclaration devait inspirer à nos ennemis, et le déplorable retentissement qu'elle eut dans un pays qui avait gardé un honneur si susceptible, un si profond ressentiment de ses humiliations, un si noble regret de sa gloire! Les troupes autrichiennes envahirent deux fois l'Italie pendant le court ministère de Casimir Périer. A leur première invasion il répondit, comme il s'y était engagé, par des négociations, dont on ne tint aucun compte, ainsi qu'on le lui avait annoncé. Quant à la seconde, il ne l'empêcha pas davantage, mais il s'imagina frapper un coup d'audace en occupant Ancône, pour faire pendant à l'occupation autrichienne, après avoir préalablement laissé voir qu'il croyait devoir cette démonstration, non à l'Italie en détresse, mais à « notre légitime influence dans ce pays; » expression déjà consacrée par une routine inepte, et moyen infaillible de nous gagner à tout jamais le cœur des Italiens.

Mais l'abandon de la Pologne eut, à un bien autre degré, le privilége d'émouvoir et de passionner l'opinion. C'est que ce qui était engagé dans cette question, c'était plus encore qu'un principe, c'était un profond sentiment de sympathie et de fraternité. Pendant toutes les guerres de l'Empire, la nation polonaise avait mêlé son sang au nôtre sur les mêmes champs de ba-

taille, elle avait identifié ses destinées à celle de notre pays, elle nous avait suivis jusqu'à la fin avec une foi aveugle sans jamais marchander son dévouement, sans calculer ses sacrifices, sans se laisser décourager ou refroidir un instant par notre facilité à oublier nos promesses et à tromper ses espérances. Enfin, à la dernière heure, lorsque tout était désespéré, elle avait préféré succomber avec nous que se relever avec l'appui d'Alexandre qui lui tendait la main.

Ce long passé de gloire et de souffrances communes, cette association dont tous les profits avaient été pour nous, nous avaient créé de grands devoirs envers cette nation sœur de la France; et le sentiment populaire, qu'on accuse si justement de manquer de mémoire, se montra cette fois moins oublieux que ses censeurs habituels. C'était une dette difficile à acquitter; mais c'était une dette, et jamais nation n'en avait contracté de plus sacrée. C'était, de plus, une occasion de revenir sur ces funestes traités de 1815, qu'on persistait à nous imposer après les avoir violés contre nous, et dont on n'avait tenu aucun compte en ce qui concernait la Pologne. Pendant plusieurs mois, la France suivit avec une inexprimable anxiété les péripéties de la lutte inégale que la population du grand-duché de Varsovie soutint seule contre les armées russes.

Le cabinet français fit moins encore pour la Pologne qu'il n'avait fait pour l'Italie. Après une faible et inefficace tentative pour amener l'Angleterre à une médiation offerte en commun, il se borna à une intervention officieuse auprès de l'empereur Nicolas en faveur de ses sujets révoltés, intervention dérisoire vu les sentiments que le czar avait manifestés envers la royauté

des barricades. Casimir Périer et ses collègues s'en tinrent à cette démarche et à de stériles déclarations de sympathie. Ils dépensèrent tout ce qu'ils avaient d'héroïsme contre les rois de Hollande et de Portugal, se flattant de faire prendre le change au sentiment national par la vigueur qu'ils déployèrent contre ces redoutables ennemis. Les difficultés d'une intervention sérieuse en faveur de la cause polonaise étaient assurément immenses, et on conçoit que des esprits pratiques et expérimentés n'aient pu assister sans quelque impatience aux excursions triomphales que M. Mauguin et le général Lamarque faisaient avec tant de gloire et à si peu de frais sur la carte d'Europe. Mais ce n'était pas là une raison pour ne rien essayer, et, sans prendre au sérieux ces fantaisies stratégiques, il n'est nullement démontré qu'on n'eût pas gagné le concours de l'Angleterre, en insistant auprès d'elle avec plus de vigueur que ne le fit M. de Talleyrand, diplomate prodigieusement blasé, qui avait son système d'équilibre européen à lui, et dont cet incident importun dérangeait toutes les combinaisons; il n'est pas dit qu'on ne l'eût pas entraînée, en lui assurant, par exemple, des avantages de nature à la séduire dans un règlement éventuel de la question d'Orient qui déjà commençait à fixer son attention. Il y avait, d'ailleurs, mille moyens de soutenir et d'encourager moralement la Pologne sans en venir à la guerre. On n'y songea pas un instant. Illusion singulière ou vertige inexplicable! Les hommes qui laissèrent ainsi succomber l'insurrection polonaise, en prenant le ciel et la terre à témoin de l'impuissance de leur pays, ce sont ceux-là mêmes qui, quelques années plus tard, furent sur le

point de déclarer la guerre aux quatre grandes puissances et de mettre le feu à l'Europe pour soutenir un pacha d'Égypte! S'ils avaient fait pour la Pologne la moitié de ce qu'ils osèrent pour Méhémet-Ali, l'effervescence était telle alors, que tous les peuples se seraient soulevés, et à la faveur de ces puissantes diversions la Pologne se fût peut-être sauvée toute seule, ou du moins ne fût pas tombée en nous maudissant.

Carrel, à l'exemple de ses amis de l'opposition, s'exagérait, sans doute, la facilité de la tâche, mais il eut la gloire de sentir et d'exprimer plus éloquemment que personne en France ce que nous commandait alors l'honneur national. Il n'est pas mort sans avoir eu son jour, puisque cet honneur s'est un moment personnifié en lui et a parlé par sa bouche. Carrel a été, dans ce court instant, le réel et véritable représentant de son pays, car lui seul a traduit dignement sa pensée et son émotion lorsque ses représentants officiels ne trouvaient pour interpréter le sentiment public que ce mot digne d'un éternel opprobre : « L'ordre règne à Varsovie. » La polémique de Carrel en faveur de la cause polonaise est un chef-d'œuvre d'éloquence mâle et entraînante. Elle s'adresse, on le comprend, plus au cœur qu'à la raison, ayant en vue une de ces entreprises que le froid calcul condamne et que l'enthousiasme réalise; mais elle a cette flamme et cette énergie qui font sortir de terre les légions. M. Thiers, qui devait, en 1840, entonner la *Marseillaise* et braver la coalition en faveur du vainqueur de Nézib, démontrait, la veille de la prise de Varsovie, avec sa parfaite lucidité et son imperturbable aisance,

que la Pologne est un pays fait pour être partagé; qu'elle avait grand tort de s'obstiner à ne pas comprendre sa vraie destinée, qui est d'appartenir à ses voisins; que tous les grands politiques avaient été de cet avis, particulièrement ceux qui s'étaient enrichis de ses dépouilles, comme le grand Frédéric et la grande Catherine, et qu'enfin un peuple sérieux se devait à lui-même de ne pas se compromettre pour une nation discréditée et ruinée. Carrel prend corps à corps l'argumentation de son ancien ami, il la stigmatise de ses brûlantes ironies, il en met à jour les prétentions, les petitesses et la fausse habileté; il énumère tous les motifs qui font de la reconstitution de la Pologne une garantie de la sécurité de l'Europe; il rétablit les titres historiques de cette infortunée nation, il atteste son indomptable vitalité, il rappelle qu'il ne suffit pas d'insulter au malheur pour être un homme d'État, qu'il n'y a jamais eu de grande politique sans généreuse inspiration, puis venant à l'effet moral d'un tel discours :

« Pitoyable vanité, s'écrie-t-il, que celle qui va fouiller les archives d'un peuple et faire de la science pour ôter le remords à ceux qui l'ont livré, pour leur persuader qu'en déshonorant leur pays, ils se sont rencontrés avec les meilleures têtes politiques du dernier siècle, que leur lâcheté a été presque du génie, que la supériorité des armes a montré combien ils avaient sagement fait de ne se pas compromettre pour la Pologne. Où mène l'esprit qui n'est que de l'esprit! L'auteur de toutes ces belles explications n'a pas pensé qu'au moment où il venait faire applaudir, par l'ignorance et le plat égoïsme, une thèse prétentieuse, il y

avait là-bas des retranchements comblés par des cadavres polonais, *de sublimes tombeaux dans lesquels un magnifique peuple vient de descendre*, emportant avec lui le bien, le mal, son nom, ses dieux, ses grands souvenirs, et jusqu'à l'espérance! »

Et il terminait par cet adieu : « Oui, Polonais, oui, frères d'armes, nous nous reverrons! c'est pour la commune patrie que vous êtes tombés; nous acquitterons la dette de la reconnaissance et de l'honneur. »

La dette est restée entière. La France est un peu comme ces prodigues qui donnent volontiers à tout le monde et qui ne payent pas leurs créanciers, mais la Pologne méritait de n'être pas traitée comme un créancier éconduit. Aujourd'hui encore c'est à l'avenir que ses amis sont réduits à en appeler des défaillances du présent. Mais on voit déjà luire le jour où la France sera contrainte de faire par calcul ce qu'elle a refusé de faire par générosité.

On peut discuter à l'infini sur les suites qu'aurait amenées une guerre contre les oppresseurs de la Pologne, en supposant qu'on eût été contraint d'en venir à cette extrémité pour la secourir efficacement, et ce n'est pas mon intention de m'engager dans ce débat; mais, si fâcheuses qu'eussent été ces suites, et en n'examinant ici que la question d'opportunité, on est en droit d'affirmer aujourd'hui qu'elles nous eussent été moins funestes que l'abandon de la cause polonaise, car c'est lui qui consomma la rupture déjà imminente de la démocratie avec le gouvernement de Juillet. Jusque-là il y avait eu, en France, des partisans de la république, à dater de ce moment il y eut un parti républicain, et l'on vit commencer entre les vainqueurs

des trois journées ces déchirements qui devaient être mortels aux institutions libres. Carrel, entraîné comme malgré lui par des griefs trop souvent renouvelés, par une impatience qu'il ne pouvait plus maîtriser, par la séduisante simplicité des idées américaines qu'il avait toujours préférées au système anglais, s'était sensiblement rapproché de ce parti. La discussion sur l'hérédité de la pairie, qui eut lieu presque au même instant, acheva de l'y pousser.

Discréditée par son rôle dans les dernières années de la Restauration, après quelques actes de fermeté qui avaient mieux fait augurer de sa consistance politique, faible et résignée en présence des ordonnances, nulle pendant les trois journées, la pairie était restée, après la révolution de Juillet, comme suspendue entre la vie et la mort. On avait le plus longtemps possible ajourné l'instant de sa réorganisation promise, comme si on avait craint de la voir tomber en poussière le jour où l'on y mettrait la main. L'intérêt qui s'attachait encore à son existence était inspiré par un sentiment où sa personnalité historique n'entrait pour rien. La pairie rappelait une fonction dont on sentait la nécessité et dont on regrettait l'absence, mais qu'on eût voulu voir remplie par tout autre que par elle. Les esprits réfléchis, même les plus étrangers ou les plus indifférents à la routine constitutionnelle, reconnaissaient la nécessité d'un pouvoir modérateur et conservateur à la fois entre la Chambre des députés et la couronne; mais ils le voulaient indépendant, condition que la Chambre des pairs n'avait jamais qu'imparfaitement remplie et à de rares intervalles.

Cette indépendance, qui seule pouvait légitimer

révolution, la personnification de préjugés impuissants et abhorrés. L'hérédité séparée du fait qui la vivifie et qui est sa raison d'être dans la pairie anglaise, c'est-à-dire d'une aristocratie puissante, populaire, animée d'un grand esprit politique, n'est plus en effet qu'un privilége dont rien ne rachète l'odieux et les inconvénients. En Angleterre, l'aristocratie était un fait social, sa fonction dans l'État était donc tout expliquée d'avance. Chez nous, son rôle actif dans la société était rempli par la démocratie, c'était donc à celle-ci que devait revenir l'influence politique et les avantages d'une telle situation. L'aristocratie n'était plus en France qu'un souvenir, et un souvenir détesté. A quoi bon le ressusciter? à quoi bon conserver la forme sans le fond et le nom sans la chose?

« Il y a, écrivait Carrel, une aristocratie en Angleterre, parce que le pouvoir absolu n'a pas réussi à la dépouiller, à la soumettre, à l'humilier, comme cela est arrivé pour la nôtre sous Richelieu et Louis XIV. Cette aristocratie a survécu à la révolution démocratique de 1640, parce qu'elle n'a pas émigré, n'a pas fait cause commune avec l'étranger. Elle s'est battue sur le sol de l'Angleterre, elle y a soutenu la plus terrible des guerres civiles avec ses seules ressources, son seul courage, l'épée des vaillants hommes qui la composaient, et cette lutte a duré dix ans. Et quand la restauration est revenue, l'aristocratie l'avait précédée, on n'avait pas eu besoin de la réhabiliter, parce qu'elle ne s'était pas déshonorée; elle n'avait pas perdu son droit de cité. C'était un grand parti politique en état de faire ses conditions, et il les fit telles qu'en 1688 ce fut lui qui chassa définitivement les Stuarts, accomplit

sans le secours du peuple, et même un peu contre les prétentions du peuple, la glorieuse révolution dont les résultats gouvernent encore l'Angleterre. Mais votre aristocratie nationale française, elle était déjà perdue dans l'opinion et politiquement dépouillée au commencement du dernier siècle, au temps de Saint-Simon, qui n'en parle qu'avec désespoir et mépris. La queue vint s'abdiquer elle-même en 1789 dans la fameuse nuit du 4 août; puis, se repentant, elle émigra et alla armer l'étranger contre la France. »

Et il revendique, pour la démocratie française, toute l'œuvre dont l'aristocratie s'est chargée en Angleterre, et comme une juste conséquence la prépondérance politique qui y est attachée. C'est, selon lui, une vaine entreprise que de chercher à disputer à la démocratie le prix de sa victoire, et mieux vaut lui faire sa part de bonne grâce. Il faudrait citer en entier cette belle discussion, particulièrement ses vives répliques au *Journal des Débats*, dans lesquelles il a épuisé tous les aspects de la question, qu'il développe tour à tour, et avec une égale supériorité, au point de vue historique, social, politique. J'ai seulement voulu en marquer le caractère, parce que ce fut le dernier effort de Carrel dans la ligne légale et constitutionnelle. Encore n'est-il guère probable que l'extrême véhémence de sa polémique contre les partisans de l'hérédité de la pairie lui fût inspirée par son zèle, déjà fort refroidi, en faveur de la monarchie constitutionnelle; car, s'il se fût placé à ce point de vue, il eût sans doute préféré leur système, tout imparfait qu'il était, non à l'élection, mais au compromis bâtard qui triompha par leur défaite. A peu de temps de là, l'insurrection lyonnaise

venait ébranler le gouvernement de Juillet, et un mois à peine après la répression de cette révolte, le 3 janvier 1832, Carrel publiait sa profession de foi républicaine.

VII

Lorsqu'il s'agit de juger leur passé, les partis n'admettent guère en général que deux points de vue différents, qui consistent, l'un à soutenir qu'ils n'ont jamais eu tort, l'autre à démontrer que leurs adversaires se sont toujours trompés. En quoi il est permis de dire qu'ils montrent plus de logique que d'impartialité. Un instinct de conservation, sans cesse en éveil parce qu'il se sent toujours menacé, les avertit que le plus sûr moyen de ne pas être discuté est de se déclarer infaillible, et leur premier soin est d'ériger leur impeccabilité en article de foi. On pourrait leur laisser cette satisfaction stérile, si leur amour-propre ou les droits d'une vérité abstraite étaient seuls en jeu dans un tel débat. Mais l'histoire ne remue pas seulement la cendre refroidie du passé, elle met en question l'avenir, cet ironique et infatigable reproducteur de situations que notre sagesse a déclarées finies. Si délicate que soit donc la tâche de relever les erreurs du parti auquel on se fait honneur d'appartenir, il importe qu'on la remplisse sans fausse complaisance pour une infatuation qui recommencerait demain toutes les fautes qu'elle commettait hier. On doit juger les partis, non suivant les maximes qu'il leur convient d'adopter et qui ne sont le plus souvent que le mot

d'ordre d'un jour où l'expression d'un égoïsme qui rapporte tout à lui-même, mais au nom des grands principes qui les dominent et auxquels ils sont tenus de subordonner leur conduite. C'est au point de vue des intérêts généraux du pays, au point de vue de l'avenir de la liberté en France que j'ai à apprécier l'opportunité de la scission républicaine de Carrel, car c'est à cette lumière sereine et durable que toute politique doit être examinée pour être jugée en dernier ressort. Or je n'hésite pas à le reconnaître en présence des sévères enseignements de l'histoire, cette scission fut une faute. Les républicains ont eu tort à cette époque de ne pas se résigner au régime constitutionnel, de même qu'à un autre moment encore plus décisif les constitutionnels ont eu tort de ne pas se rallier à la république.

Qu'y avait-il au fond entre Carrel et les hommes du gouvernement de Juillet? Je viens de le dire, des dissentiments après tout secondaires, des questions de forme et d'application plutôt que des questions de principe. Carrel et ses adversaires voulaient une liberté plus ou moins large, un pouvoir plus ou moins limité, mais tous voulaient la liberté; or l'intérêt qui dominait tout, c'était la conservation de la liberté, ce bien sans prix, patrimoine non plus d'une opinion mais de la nature humaine, source de vie sans laquelle une nation se dégrade et se flétrit, et elle ne pouvait se maintenir en France que par l'union de ces deux partis. Qu'on eût accordé à Carrel une loi électorale plus démocratique, une attitude à l'extérieur plus ferme et plus fière, une pairie indépendante, une presse affranchie, une pratique plus fran-

che, en un mot des institutions libres, il eût été désarmé, forcé de se déclarer satisfait, car ses exigences n'étaient pas allées au delà. Tous ces progrès, il pouvait les réaliser avec le temps par le seul emploi des voies légales, sans mettre entre son parti et la monarchie de Juillet l'abîme d'une révolution et des représailles sans fin. J'ai dit qu'il le pouvait, donc il le devait. Si la libérale démocratie qui suivit ou précéda Carrel dans le camp républicain avec plus d'ardeur que de prévoyance s'était résignée à agir à l'état d'opposition constitutionnelle, il est de toute certitude qu'aujourd'hui la plupart des réformes qu'elle réclamait seraient depuis longtemps passées à l'état de lois et d'institutions, tandis que nous sommes plus éloignés que jamais de les voir réalisées. Ce point seul tranche la question. Ce qui est en cause ici, on le sent, ce n'est pas la valeur comparée de la forme républicaine et de la forme constitutionnelle, c'est la sauvegarde d'un principe qui leur est à la fois commun et supérieur à l'une et à l'autre. Tout en gardant ses convictions et ses préférences pour la république, la démocratie pouvait les faire taire pour un temps comme elle avait fait jusque-là par une patriotique abnégation. Les obstacles qu'on lui opposait étaient de nature à ralentir sa marche, mais nullement à l'arrêter. Elle eût infailliblement conquis tôt ou tard la majorité en agissant sur l'opinion avec énergie et persévérance. Elle aurait pu ainsi arriver au pouvoir à son tour et par des moyens réguliers, elle y aurait soumis ses plans à l'épreuve de la pratique. En arborant le drapeau républicain, elle se ferma volontairement cette voie, elle rendit toute transaction impossible; entre le

pouvoir et elle, elle plaça la nécessité d'un coup d'État, la barrière de la guerre civile. Elle mit à la merci des hasards de la force ce qui aurait pu être décidé par un vote. Elle condamna le système de Juillet à un exclusivisme et à une immobilité jusque-là accidentels, et désormais indispensables à sa défense. Elle rendit impossible en France l'avénement pacifique, régulier, périodique de chaque parti au gouvernement du pays, système qui a fait la force et la grandeur de l'Angleterre comme des États-Unis. Elle accepta une solidarité funeste et contre nature avec des opinions ennemies de la liberté, et auxquelles la république servait de refuge en attendant le jour où elles devaient se retourner contre elle. Où il n'y avait qu'une seule foi politique, elle créa deux partis irréconciliables dont les haines, les agitations, les discordes amenèrent au sein de la nation le désir du repos à tout prix, l'indifférence, le dégoût de la liberté, et finalement la ruine des institutions libres.

Cette faute, que je n'ai point voulu atténuer, l'histoire doit-elle l'imputer au seul parti républicain? Je crois avoir démontré que ses adversaires y contribuèrent au moins autant que lui par leur impéritie et leur étroite obstination. Placés plus haut, ils étaient tenus de voir plus loin. Disposant du pouvoir, il est juste de leur attribuer aussi plus d'influence sur les événements et par suite une plus grande part dans la responsabilité. Un gouvernement n'est pas seulement responsable de ses propres erreurs, il l'est aussi, dans une certaine mesure, de celles qu'il fait commettre à ses adversaires, soit en décourageant leur bon vouloir, soit en exaspérant leur impatience.

en rendant hommage à ses grandes qualités. Le succès était venu à lui sous les formes les plus flatteuses, et, dans les perspectives agitées qu'on entrevoyait pour la France, il n'était pas de place à laquelle sa légitime ambition ne pût prétendre. Il était de ceux que le public suivait du regard et sur lesquels on comptait pour l'avenir.

Tous les amis de Carrel ont gardé le souvenir du changement profond qui s'opéra en lui vers cette époque. Son caractère, jusque-là concentré, inquiet, facilement ombrageux, son humeur changeante et tourmentée, semblèrent s'épanouir sous ce premier regard de la gloire. Sa physionomie, mélange si frappant de force, de résolution et d'extrême finesse, mais jusque-là fermée, s'éclaira d'un rayon de confiance et de sérénité; ses manières, souvent réservées jusqu'à la sauvagerie, prirent une nuance marquée de cordialité, d'aisance et d'abandon. Ses habitudes insouciantes, qui tenaient à la fois de l'artiste et du soldat, s'allièrent à des formes d'une élégance sobre et sévère. Ses facultés, trop longtemps condamnées à s'user en silence ou à servir en sous-ordre, ayant trouvé leur naturelle expansion, cessèrent d'être un supplice pour lui, et sa susceptibilité, n'étant plus perpétuellement sur la défensive, laissa paraître les qualités d'une âme simple, facile et généreuse. Je veux noter, à ce propos, un défaut qu'il n'avait pas, parce que presque tous ses contemporains en ont été plus ou moins atteints, et parce que c'est une grande qualité que de n'avoir pas certains défauts dans certains temps. La plupart des hommes les plus distingués de la génération à laquelle appartenait Carrel sont marqués à quelque degré d'une

tache originelle, qui n'est pas, tant s'en faut, également apparente chez chacun d'eux, mais qui se voit chez le plus grand nombre, et que rien ne peut faire disparaître aux yeux qui l'ont une fois discernée : c'est, si j'ose le dire, une nuance de charlatanisme. Ce n'est pas sans motifs et sans éléments d'observation que le théâtre et la caricature ont créé, après 1830, ces types fameux qui ont illustré à la fois et le nom et la chose. L'histoire prendra note de ce trait général, si elle veut percer à fond les personnages du temps. Chez tous il y a quelque peu du comédien, et l'homme est rarement d'accord avec le rôle, ou du moins il s'en détache avec la plus grande facilité. Il y a deux hommes de cette génération chez lesquels (pour ne parler que des morts) je ne trouve cette faiblesse à aucun degré : c'est Tocqueville et Carrel. Chez ce dernier, le publiciste était l'homme lui-même. Ses écrits sont l'expression la plus intime, la plus sincère et la plus spontanée de son individualité, et c'est pourquoi ils sont restés si vivants. Chez lui, l'esprit n'a jamais été un acteur récitant un rôle appris pour une situation convenue, malgré la secrète protestation de la conscience ou du sentiment ; son intelligence, son cœur, sa volonté ne formaient qu'une seule harmonie. Lorsque cet accord se manifeste dans un homme avec une si rare puissance, qu'importe que sa vie soit brisée avant l'heure par la main égarée du hasard ? il ne faut pas moins s'incliner devant la vraie grandeur.

Pour apprécier sous tous ses aspects l'entreprise hasardeuse tentée par Carrel, il convient d'examiner les éléments dont se composait alors le parti républicain. A proprement parler, ce parti n'existait pas en-

core, car on ne pouvait donner ce nom aux opinions fort peu homogènes qui représentaient la démocratie française : c'était un assemblage d'instincts et d'idées contradictoires. Il s'agissait donc pour Carrel et ses amis non pas d'apporter leur concours à un groupe politique tout constitué, ayant sa doctrine propre et ses ressources spéciales, mais de le former au moyen des éléments qui existaient autour d'eux, de le faire sortir du chaos. Ils avaient à découvrir et à formuler une doctrine politique de nature à être acceptée de tous, à rallier sous un même drapeau ces fractions démocratiques jusque-là isolées et souvent hostiles les unes aux autres. A moins de se condamner à agir dans le vide, il fallait à tout prix obtenir leur adhésion, dégager le principe qui leur était commun à toutes, seul moyen de les réunir dans une action commune.

Carrel ne pouvait éviter cette tâche préliminaire, qui se présenta de bonne heure à son esprit, ses articles l'attestent jusqu'à la dernière évidence ; mais il s'en exagéra singulièrement la facilité. Il est aisé d'obtenir d'un parti la discipline qui lui est nécessaire pour vaincre, mais on n'improvise pas l'unité intellectuelle qui lui est nécessaire pour durer. Pour être réalisée dans les conditions qu'il rêvait, cette tâche eût demandé plusieurs années de discussion et de luttes toutes spéculatives, car il ne fallait pas moins pour établir quelque homogénéité et quelque consistance au sein d'une démocratie aussi divisée. Mais il voulait un parti organisé, il le voulait sur l'heure, avec une impatience fiévreuse, avec l'impétuosité du combattant qui fait arme de tout ce qui se trouve sous sa

main. Il alla donc à ses nouveaux alliés sans regarder de trop près aux nuances qui les séparaient, sans afficher une orthodoxie trop exclusive, se fiant sur son habileté pour masquer les dissidences, et sur son ascendant pour consolider cette union précaire. Le parti républicain devait porter un jour la peine de ce vice de constitution.

Au moment où Carrel se jeta sans retour dans le camp démocratique, on y voyait éclater dans leur premier feu, mais sous des formes propres à dérouter l'observation et à séduire l'inexpérience, les passions et les idées qu'on désigna plus tard sous le nom de socialisme. Ces idées et ces passions sont aujourd'hui bien connues, grâce au large commentaire en action que l'histoire leur a donné, mais elles n'apparaissaient encore que sous leurs côtés généreux, et des esprits même clairvoyants, qui ne s'abusaient pas sur le danger de certaines de leurs conséquences, se plaisaient à ne les considérer que comme d'inoffensives rêveries destinées à rester toujours dans le domaine de la théorie. On avait presque entièrement oublié le rôle qu'elles avaient joué sous la Révolution française, grâce aux allures pacifiques de leur apostolat. La plupart de ces systèmes n'étaient pourtant que la reproduction à peine déguisée des utopies de Rousseau, de Mably, de Marelly et de leurs disciples révolutionnaires, Robespierre, Saint-Just, Babeuf. Quelques-uns d'entre eux, tels que le saint-simonisme, qui était alors dans la période la plus active et la plus brillante de sa propagande, et le fouriérisme, qui s'élaborait encore en silence dans quelque cénacle ignoré, avaient emprunté au progrès des sciences économiques des formules

spécieuses et séduisantes; mais tous partaient de ce point de vue, que l'État a le droit, — ils disaient même le devoir, — de s'emparer des individus et de les transformer à son gré comme l'artiste fait de la cire qu'il pétrit entre ses mains. Ils considéraient la société humaine, les faits si délicats dont elle se compose, ces intérêts inviolables, ces institutions primitives et presque immuables auxquels les siècles osent à peine toucher, la famille, le foyer, l'héritage, la propriété, l'union des sexes, comme une matière que le premier venu porté au pouvoir avait le droit de réorganiser à sa guise. Le saint-simonisme reconnaissait à son chef suprême non-seulement le droit de disposer de la religion, de l'industrie, de la propriété, mais encore celui de répartir les fruits du travail et de prononcer sans appel sur les aptitudes et les vocations de chacun, conséquences implicites de sa fameuse loi: A chacun selon sa capacité, et à chaque capacité selon ses œuvres. Par ces traits généraux, il ne différait en rien d'un système dont les saint-simoniens ne parlaient qu'avec un profond dédain, le système de Babeuf, représenté auprès de la génération de 1830 par le vieux Buonarotti, sectaire fanatique et conspirateur maniaque. La loi elle-même leur paraissait une personnification trop faible de l'autorité, elle était bonne tout au plus pour ce qu'ils nommaient les époques critiques; il leur fallait une loi animée, agissante et aimante, une loi qui se confondît avec le législateur lui-même, et, comme ils disaient, une *loi vivante*. On devine ce qu'aurait pu être un pareil gouvernement. C'était, sous prétexte de progrès, reculer jusqu'à Moïse, mais c'était Moïse sans le Sinaï. Aussi les es-

prits distingués, dont cette doctrine avait surpris l'inexpérience par le noble but qu'elle proposait à leur ambition, se séparèrent-ils aussitôt qu'elle fut mise à l'épreuve de la pratique.

A côté des saint-simoniens, des babouvistes, de l'école encore peu connue de Fourier, la démocratie comptait des associations politiques actives et plus militantes, mais dont l'esprit n'était guère plus libéral. C'étaient les sociétés secrètes qui s'inspiraient, en général, des théories du *Contrat social* et des souvenirs de la Convention. Telles étaient, par exemple, la société des *Amis du peuple* et la fameuse société des *Droits de l'homme*, qui avait adopté pour programme la déclaration des droits de Robespierre. Cette opinion était représentée dans la presse par le journal *la Tribune*. L'idéal de ces sociétés qui ne se piquaient point d'un vain mérite d'innovation, c'était purement et simplement une dictature renouvelée de la Convention et des comités de salut public. Au milieu de ces groupes divers, peu bruyant, mais actif, s'agitait le bonapartisme qui ne portait encore d'ombrage à personne, mais dont on avait entrevu la main dans la plupart des mouvements populaires, et qui, depuis la Révolution de 1830, avait passé du libéralisme à la république.

Voilà quels étaient les éléments politiques que Carrel, la Fayette et leurs amis se flattèrent de fondre et de discipliner sous le drapeau républicain. Si l'on cherche quelle était la tendance commune de ces opinions, d'ailleurs si divergentes, on s'aperçoit avec surprise que le seul point sur lequel elles fussent toutes d'accord avec une formidable unanimité, c'était l'omnipotence

de l'État, et la négation presque absolue des droits individuels, ce qui est l'essence même du despotisme. Il ne sert de rien d'invoquer ici les philanthropiques intentions des auteurs de ces systèmes, les faits répondent avec une évidence foudroyante. La clef de voûte de chacune de ces théories, de chacune de ces traditions, c'est un pouvoir absolu. Elles croient que le despotisme est sanctifié, du moment où il n'est plus employé qu'à leur profit. La dictature, non plus passagère mais permanente, éternisée, devient légitime, du moment où ce sont elles qui l'exercent. Telle était la démocratie à laquelle Carrel venait proposer pour symbole politique le système le plus libéral qui eût été réalisé parmi les hommes, la constitution américaine! A ces adorateurs, sans le savoir, de la force et du pouvoir, à ces réformateurs attardés qui, sous prétexte de compléter l'affranchissement de l'homme, le frappaient d'interdiction comme un incapable ou comme un insensé, qui avaient pour idéal que l'État fût chargé de vouloir, d'agir ou de penser pour chacun des citoyens, il apportait une foi politique qui disait à l'individu : Gouverne-toi toi-même, sois l'ouvrier de ta propre destinée, c'est là qu'est la grandeur de l'homme. Et il ne s'apercevait pas que ce langage était en contradiction avec tous leurs principes et leurs vœux les plus chers! S'il lui eût été donné dès lors d'avoir l'expérience que nous possédons aujourd'hui et que nous avons payée trop cher pour avoir le droit d'en être fiers, Carrel se serait aperçu qu'il n'avait fait que changer d'isolement. Il eût reconnu avec désespoir qu'il était en réalité bien plus près des constitutionnels que de cette démocratie absolutiste, et il lui eût

été facile de prévoir que le chaos intellectuel et moral qu'elle portait dans ses flancs, neutralisé tant bien que mal, tout le temps que durerait le combat, la rendrait impuissante au jour du triomphe. Réunir sous une même dénomination des éléments si peu d'accord, leur demander la suite, l'entente, l'unité qu'exige la conduite d'un parti politique, c'était une illusion que la passion seule peut expliquer. Avant de songer à une action commune avec de tels auxiliaires, il eût fallu dépenser dix ans de discussion philosophique à les éclairer, à dissiper leurs préjugés, à leur faire une opinion pratique, raisonnée, acceptée du plus grand nombre. Or, ce que Carrel leur demandait, c'était une coopération effective et immédiate. C'était vouloir soulever le rocher de Sisyphe. Que de fois on le vit, lutteur désespéré, à demi renversé sous ce fardeau écrasant, le soulever de nouveau contre le ciel, avec une résolution à faire pâlir les dieux !

Au reste, si Carrel, en publiant sa profession de foi républicaine, commit une faute dont il eût plus tard déploré et maudit les suites, s'il essaya de faire violence au temps en donnant prématurément une unité nominale et factice à un parti dont les diverses fractions se repoussaient encore les unes les autres, ou du moins se rapprochaient par la communauté des haines plutôt que par celle des principes, comment ne pas lui donner raison tant qu'il reste sur le terrain de la logique et des doctrines? Combien sa critique comparée des libres institutions américaines et de ce système d'emprunt faussé, incomplet, contrefait, qui n'était ni le libéralisme, ni la tyrannie, ni la monarchie anglaise, est concluante et irréfutable! Comme il prend

avantage de toutes les contradictions nouvelles ajoutées à la charte par ses prétendus réformateurs, et de l'empressement qu'ils ont mis à la déclarer immuable pour fermer la porte à tout progrès! Avec quelle force il en relève les inconséquences et les fictions. Quoi! vous déclarez la royauté irresponsable et inviolable! Mais alors de quel droit avez-vous détrôné Charles X au lieu de vous attaquer seulement à ses ministres? Qui peut prendre au sérieux le principe d'inviolabilité dans un tel pays et dans un tel siècle? « Louis XVI, déclaré inviolable, est mort sur l'échafaud. L'inviolable Napoléon est tombé deux fois du trône; l'Europe l'a déporté et fait périr à petit bruit sous le ciel dévorant de Sainte-Hélène. L'inviolable Louis XVIII a été chassé de son royaume. L'inviolable Charles X est à Holyrood: il a été puni non-seulement dans sa personne, mais dans celle de son fils et de son petit-fils pendant qu'on demandait pour complément de justice nationale la tête de ses ministres. »

La France, on le voit donc bien, veut un pouvoir responsable, elle l'a montré par de sanglantes leçons; mais ce pouvoir, comment serait-il la royauté? La royauté, par cela seul qu'elle est héréditaire, ne saurait être responsable, car on n'a pas le droit de demander un compte si sévère à l'homme que le hasard de la naissance a placé sur un trône et qui n'a point choisi sa destinée. La responsabilité est incompatible avec l'hérédité, et c'est pourquoi, dans les monarchies constitutionnelles, on a voulu la faire retomber tout entière sur les ministres, selon le système anglais. Mais si les ministres sont seuls responsables, il faut que, comme en Angleterre, ils soient seuls agissants,

il faut que la monarchie s'interdise tout rôle actif dans les affaires, il faut, en un mot, que le roi règne et ne gouverne pas, car il serait souverainement injuste de punir l'instrument et de laisser le moteur impuni. Or la monarchie en France n'avait jamais accepté ce rôle de neutralité. Elle s'en faisait gloire. Le roi Louis-Philippe lui-même avait son système personnel qu'il se vantait en toute occasion de faire prévaloir sur les vues de ses ministres, et dans ce moment même *le Moniteur* rappelait, à propos de la mort de Casimir Périer, la « pensée immuable » qui présidait au règne nouveau à travers tous les changements de ministère. La conscience humaine, en dépit des prescriptions de la charte sur l'inviolabilité royale, attachant invinciblement à toute action l'idée de responsabilité, Carrel en concluait qu'il fallait mettre les institutions d'accord avec la réalité, en proclamant, au lieu de la monarchie héréditaire et inviolable, un pouvoir responsable et limité, tel que les États-Unis l'avaient compris.

En faisant ainsi porter tous les efforts de sa puissante dialectique sur la question de la responsabilité, Carrel était dans le vrai aussi bien au point de vue constitutionnel qu'au point de vue républicain, car ces deux formes politiques ont également pour but le gouvernement du pays par lui-même, qui est impossible avec une royauté à la foi agissante et irresponsable. Si le pouvoir suprême partage l'action avec les ministres, la responsabilité de ceux-ci disparaît, et, sans une responsabilité réelle et effective les prétendues garanties ne sont qu'un mensonge. A cet égard, le gouvernement de Juillet ne fut jamais qu'un sem-

blant de gouvernement constitutionnel. Ses hommes d'État, qui avaient les premiers non-seulement popularisé, mais formulé en France la maxime depuis si longtemps pratiquée en Angleterre : Le roi règne et ne gouverne pas, s'empressèrent de l'oublier aussitôt qu'ils furent au pouvoir, se la rappelant seulement de temps à autre non pour l'invoquer contre les empiétements de la couronne sur le pouvoir ministériel, mais pour s'accuser réciproquement de faiblesse et de complaisance. Casimir Périer, il faut le constater à l'honneur de son caractère, est le seul ministre du roi Louis-Philippe qui ait su faire respecter ce grand axiome du droit constitutionnel, et encore le roi disait-il de lui après sa mort : « Que Casimir Périer lui avait donné bien du mal, mais qu'il avait fini par le *bien équiter*. » Un roi constitutionnel a le droit d'avoir des préférences pour telle ou telle politique; mais sous peine de sortir de son rôle d'impartialité il n'a pas le droit de se déclarer ouvertement, il n'a pas le droit de se constituer l'adversaire d'une opinion qui reste dans les limites légales. En agissant ainsi il s'enrôle dans un parti, et il doit les dominer tous. Ce qu'on savait du système personnel du roi et de son parti pris de combattre à outrance les idées de la gauche ne contribua pas peu à jeter l'opposition dans le parti républicain. A force de considérer le roi comme un adversaire, elle en vint à regarder la royauté elle-même comme une ennemie.

On devine les contrastes et les exemples que l'histoire des États-Unis fournissait ici à l'appui de l'opinion de Carrel. Il y revenait sans cesse avec son argumentation rapide et pressante; il ne laissait pas une

seule objection sans réponse; il variait ce thème favori avec une merveilleuse fécondité de ressources. A ceux qui lui objectaient que les institutions américaines ne convenaient pas à la France, il montrait, en pliant l'histoire à sa logique impérieuse, que le dernier vœu de la révolution française et le dernier mot de son expérience avaient été pour des institutions analogues, témoin la libérale constitution de l'an III, dont le seul tort avait été de diviser le pouvoir exécutif au lieu de le confier à un président. Et il s'attachait à démontrer que depuis lors « ce n'était plus la France qui avait parlé. » Ses institutions n'avaient plus été une création spontanée de son génie, mais l'œuvre de circonstances exceptionnelles, car elle avait reçu la constitution consulaire et impériale des mains de la dictature militaire, et la charte des mains de l'invasion. « Tout ce qui s'est fait depuis le 18 brumaire jusqu'au 7 août 1830 appartient aux vues particulières de Bonaparte, aux influences de la Sainte-Alliance, à l'arbitraire de la royauté restaurée, aux visions de la coterie doctrinaire. Les seuls principes politiques que la France ait reconnus de son propre mouvement et par l'effet de son expérience révolutionnaire, sont ceux-ci : le gouvernement représentatif, le partage du pouvoir législatif en deux assemblées électives, l'unité et la responsabilité du pouvoir exécutif. »

Ce qui n'était ni tout à fait vrai ni tout à fait faux, mais ce qui avait surtout le tort d'être trop sujet à discussion pour être invoqué dans un débat aussi grave. Un autre jour il s'efforçait de démontrer qu'en France ni les mœurs, ni les individus ne sont monarchiques. A l'appui de cette affirmation il citait nos fréquents

changements de dynastie en quarante ans et nos opinions individuellement fort peu royalistes. Le système de Juillet était une monarchie faite d'une matière républicaine; la crainte seule, inspirée par des souvenirs néfastes, éloignait la France de la forme républicaine. Elle y reviendrait aussitôt qu'on l'aurait rassurée, aussitôt qu'elle ne verrait plus dans la république la dictature conventionnelle, mais la forme la plus rationnelle et la garantie plus sûre de la liberté. Il invitait ses amis politiques à travailler de toutes leurs forces à dissiper ces alarmes. Il répudiait en toute occasion les traditions de la politique terroriste; il rappelait que la liberté était le droit commun, qu'elle est le bien de tous et non un privilége qu'on invoque tant qu'on en a besoin, sauf à la fouler aux pieds quand elle devient un embarras. Selon lui, on devait la faire respecter en faveur de ses adversaires, et au besoin contre soi-même. Il en énumérait une à une toutes les institutions et toutes les garanties dans le but évident de refaire sur ce point l'éducation de son parti, de le réhabiliter aux yeux des esprits éclairés, de leur montrer un refuge, un abri tout prêt dans le cas où la monarchie viendrait à s'écrouler. Il insistait surtout sur la liberté de discussion, sans laquelle les autres libertés ne sont qu'un vain mot, et comme étant celle que son propre parti avait le plus méconnue :

« Si l'on nous donnait à choisir demain entre la république sans la liberté de discussion et la monarchie avec une demi-liberté de discussion, nous opterions pour la seconde combinaison comme présentant plus de garanties que la première.

« Il y a des gens qui veulent toujours en finir par

la force avec leurs adversaires politiques quels qu'ils soient. Ces gens-là sont tour à tour terroristes de 93, fructidoriens de l'an V, usurpateurs de l'an VII, plats courtisans de 1804, réacteurs de 1815, agents d'état de siége de 1832. Nous voulons, nous, qu'une fois pour toutes, on en finisse avec la dictature et les prétendues nécessités de salut qui ne manquent jamais pour la fonder. »

Et revenant à dessein, dans un développement ultérieur, sur cette supériorité de la monarchie avec la liberté de discussion à la république sans cette même liberté, il reconnaissait de bonne foi « que la liberté constitutionnelle et pratique avait été généralement plus grande sous la Restauration que sous les gouvernements républicains qui se sont succédé du 10 août au 18 brumaire, en exceptant l'époque du régime directorial. »

VIII

Carrel fut accueilli dans le camp républicain avec une certaine froideur; la défiance étant, comme on sait, une vertu qui n'a jamais fait défaut aux démocraties. « Il est bon de savoir avec qui l'on va ! » s'écria *la Tribune*, l'organe le plus accrédité du parti, d'un ton de pudeur alarmée et en lui adressant une sorte d'interrogatoire, combiné de façon à le rendre suspect s'il ne répondait pas, et à l'humilier s'il répondait. « Allons-nous ou n'allons-nous pas avec *la Tribune ?* dit dédaigneusement Carrel ; nous ne nous le sommes jamais demandé. A chacun sa politique. Si l'on se

rencontre à deux ayant raison, tant mieux ; la raison y gagne. Mais n'exigeant de compte de personne, nous sommes peu disposé à en rendre, surtout quand la curiosité se présente sous la forme d'un doute peu bienveillant (24 février 1832). » Des deux côtés on se tient sur ses gardes et on s'observe d'un regard hostile. Ce court échange de paroles soupçonneuses d'une part, hautaines de l'autre, donne une idée exacte de cette singulière armée où chacun combattait pour son propre compte. Au reste, les insinuations malveillantes furent promptement réduites au silence par les services éclatants que Carrel rendit à ses nouveaux amis, et par le relief que ses qualités personnelles donnèrent à une cause peu favorisée sous ce rapport depuis la révolution française. Carrel possédait à un degré supérieur les qualités de l'homme d'action, qui manquent en général aux hommes de la classe moyenne. Bien qu'il lui fût presque impossible de les déployer avec succès dans les conditions difficiles qu'il avait acceptées en désespoir de cause après une si longue attente, elles ne pouvaient manquer d'attirer tout d'abord les regards sur lui et de le placer au premier rang. Ces qualités, très-distinctes de celles qui font le politique, ne constituent, lorsqu'elles sont séparées de ces dernières, qu'un mérite assez secondaire ; mais lorsqu'elles viennent les compléter, elles forment une des plus brillantes expressions du génie de l'homme. Le politique se révèle lentement, l'homme d'action se révèle en une heure. Pour se faire reconnaître, il ne lui faut qu'une occasion ; on ne le choisit pas : il se montre et on lui obéit. Et ce n'est pas, comme on le dit, parce qu'il a l'instinct du com

mandement, c'est parce que chacun voit que les nécessités de la situation parlent par sa bouche, parce qu'il a plus de coup d'œil, plus de décision, plus de feu, plus d'élan, une perception plus vive et plus prompte. Sous tous ces rapports, Carrel était né chef de parti. Aussitôt qu'on le vit à l'œuvre, les plus autorisés s'inclinèrent devant lui. « C'est notre maître à tous, » disait de lui La Fayette.

Cependant on ne saurait dire si ces qualités n'ont pas nui à sa réputation plutôt qu'elles ne l'ont servie. On ne réussit le plus souvent que par ce qu'on a en soi de moins estimable. Il est pénible d'avoir à le reconnaître, mais on est bien forcé d'en convenir en présence des faits, c'est beaucoup plus pour ses qualités d'homme d'action que pour sa valeur comme publiciste, que Carrel fut accepté par la démocratie. Quelle blessure pour ce cœur altier, s'il avait assez vécu pour s'apercevoir que cette démocratie, à laquelle il avait tant fait de sacrifices, n'avait jamais vu en lui qu'un instrument et presque une dupe! Ses théories américaines furent peu goûtées et encore moins comprises au sein d'un parti où le *Contrat social* était considéré comme le code de la liberté. Mais ce parti, qui avait plus d'ambition que d'éclat, objet à la fois de crainte et de dédain, sentait que, pour arriver au terme de ses efforts, il lui faudrait livrer de nombreuses batailles, et il lui plaisait d'avoir, pour aller au combat, un chef intrépide et respecté. On l'adopta donc comme un soldat plutôt que comme un penseur et toujours avec une secrète répugnance, comme si on se fût attendu à l'avoir un jour pour adversaire. Il n'eût jamais été populaire ; on ne l'eût jamais vu ac-

clamé comme le roi de la multitude; il y faut une souplesse et une complaisance qu'il n'avait pas. On aimait à se parer de ce qu'il y avait de chevaleresque en lui, mais on s'en vengeait en accusant son orgueil. Les habiles le ménageaient parce qu'ils croyaient avoir besoin de son courage, les simples parce que sa résolution leur imposait. En un mot, il réussit auprès de ses nouveaux amis surtout par ce que j'appellerais volontiers les côtés inférieurs de sa nature. Et, chose singulière, c'est sous cet aspect tout extérieur qu'il a continué après sa mort à être apprécié par la démocratie. Cette figure est restée mutilée dans ses souvenirs. Elle n'avait vu dans Carrel qu'un homme d'épée, il est resté pour elle une sorte de partisan de la république militaire, un premier consul manqué. D'étroits sectaires, qui ont passé leur vie à rêver le despotisme sous forme d'utopie faute de pouvoir le mettre en pratique, ont accusé Carrel d'avoir préconisé les systèmes de dictature qu'il n'a, au contraire, jamais cessé de combattre; et cette opinion, que rien ne justifie, à été adoptée presque universellement. Ces pauvres gens n'ont pas encore pu pardonner à Carrel sa cravache et ses éperons. Il faut qu'un parti soit bien riche en grands hommes pour se permettre un pareil luxe d'ingratitude.

Ce qui distinguait surtout Carrel comme homme de parti c'était un tact infini pour reconnaître jusqu'où on pouvait aller sans tout compromettre. En un tel sujet les règles de conduite et les définitions ne servent de rien; c'est une chose d'intuition, la connaissance intime des caractères, des mobiles, des circonstances y est tout. Il y a telle de ses audaces où la témérité

paraît poussée jusqu'à la folie et où il n'y avait en réalité qu'une merveilleuse divination de ce qu'on pouvait oser sans se perdre, étant donnés la situation et les hommes au milieu desquels il agissait. Il allait jusqu'à cette extrême limite mais il ne la dépassait jamais, et en d'autres occasions où tout le monde se laissait entraîner, tant la victoire semblait facile, il refusait de suivre ses amis, voyant l'obstacle qui leur échappait et s'exposant sans le moindre trouble à être accusé d'un excès de prudence, vertu si peu dans ses goûts et dans ses habitudes, lorsqu'il ne s'agissait que de sa propre personne. Dès son entrée dans le parti, il s'y montra sous ce double aspect. Il y débuta tout d'abord par un coup d'éclat qui coupa la parole aux faiseurs de questions. Dans son empressement d'en finir avec le parti républicain, Casimir Périer, non content d'employer contre ses adversaires toutes les armes que la loi mettait entre ses mains, avait imaginé de les faire incarcérer préventivement sous prétexte de flagrant délit. Le flagrant délit en matière de presse ne se conçoit pas hors du cas d'appel à la révolte, et l'opposition reconnaissait le droit d'arrestation pour ce cas spécial; mais le ministère trouvait plus avantageux d'appliquer cette qualification à tous les écrits déférés aux tribunaux, ce qui était transformer hypocritement en système préventif une législation qui était seulement répressive. Les justes réclamations de la presse n'ayant pas été accueillies, Carrel, jetant une sorte de défi personnel au gouvernement, dans un article signé de son nom, se déclara prêt à résister à toute tentative d'arrestation illégale en repoussant la force par la force.

« Le ministère croit l'illégalité peu dangereuse quand elle ne blesse qu'un petit nombre de citoyens. Il se trompe, et malgré toute sa fierté, il pourrait bien éprouver qu'un seul homme convaincu de son droit, et déterminé à le soutenir par tous les moyens que lui dicterait son courage, n'est pas facile à vaincre. Pourquoi un de ces écrivains devenus l'objet des haines du juste milieu ne se rencontrerait-il pas qui, pénétré de son droit, opposerait la force à la force, et se dévouerait aux chances d'une lutte inégale? Eh bien, il y en a dans la presse périodique de ces hommes qu'on ne provoque pas impunément, et qui certes ne seraient pas emportés vivants à Sainte-Pélagie, s'ils avaient juré de ne pas laisser violer en eux la majesté de la loi. Il est facile de faire tuer par cinquante hommes un seul homme qui résiste, mais croit-on que cela pût arriver deux fois sans péril pour l'ordre de choses actuel? Croit-on que si un écrivain dont tout le crime serait de ne pas penser comme le ministère, et qui d'ailleurs serait un citoyen recommandable, était assassiné de jour ou de nuit dans sa maison en résistant à une arrestation illégale, ceux qui auraient ordonné l'arrestation et l'assassinat le porteraient bien loin?

« ... Un tel régime ne s'appellera pas de notre consentement la liberté de la presse. Une usurpation si monstrueuse ne prendra pas. Nous serions coupables de le souffrir, et il faut que le ministère sache qu'un seul homme de cœur, ayant la loi pour lui, peut jouer à chances égales sa vie contre celle non-seulement de sept à huit ministres, mais contre tous les intérêts grands ou petits qui se seraient attachés imprudemment à la destinée d'un tel ministère. C'est peu que

la vie d'un homme tué furtivement au coin de la rue dans le désordre d'une émeute; mais c'est beaucoup que la vie d'un homme d'honneur qui serait massacré chez lui par les sbires de M. Périer, en résistant au nom de la loi : son sang crierait vengeance. Que le ministère ose risquer cet enjeu, et peut-être il ne gagnera pas la partie.

« Le mandat de dépôt, sous le prétexte de flagrant délit, ne peut être décerné légalement contre les écrivains de la presse périodique, et tout écrivain pénétré de sa dignité de citoyen opposera la loi à l'illégalité et la force à la force. C'est un devoir, advienne que pourra. »

ARMAND CARREL.

Cet audacieux défi ne fut pas relevé, et il n'est pas moins honorable pour Casimir Périer de l'avoir laissé tomber, que pour Carrel d'avoir osé le porter à un adversaire exaspéré et tout-puissant. Et si c'est la crainte qui fit reculer le ministre, ce que je ne crois pas, il est glorieux pour le public de ce temps-là d'avoir inspiré une telle crainte. En d'autres temps, que l'on pourrait citer, ce coup hardi qui mit fin aux arrestations préventives n'eût été que la plus folle des gageures et le plus inutile des sacrifices; il eût laissé l'opinion indifférente et exposé son auteur à une mort certaine après quelque lutte obscure contre d'indignes agents. Mais un pareil dénoûment était impossible dans une époque où la liberté tenait encore une si grande place. La fierté des citoyens ne s'était pas encore abaissée devant l'arrogance du pouvoir. En se portant le champion d'un principe, seul contre un

gouvernement qui avait à ses ordres une armée de quatre cent mille hommes, dans une circonstance, il est vrai, où le bon droit et l'égalité étaient évidemment du côté de l'opposition, Carrel jouait presque à coup sûr, ce qui fait l'éloge de sa pénétration sans rien ôter à son courage. L'homme qui venait de lancer cette provocation téméraire était le même qui à quelque temps de là, lors de la malheureuse prise d'armes des 5 et 6 juin 1832, tenait tête à tout son parti, quand il lui eût été si facile de se donner les honneurs d'un héroïsme commun en France. Carrel s'exposa volontairement aux accusations en soutenant envers et contre tous que le moment de s'insurger n'était pas venu, sauf à intervenir après la défaite pour couvrir la retraite des vaincus. Le soir du 5 juin, il y eut dans les bureaux du *National* une réunion des membres les plus influents du parti, et la question du soulèvement y fut vivement débattue. Carrel fut presque seul de son avis, et n'en resta pas moins inébranlable dans son opinion, ce qui semblait à quelques-uns une véritable désertion. Il n'empêcha rien, mais lorsque ses prévisions se trouvèrent si promptement confirmées par l'événement, il prit la plume pour défendre ses amis et se compromit assez pour être menacé d'arrestation.

Dès lors commença pour lui ce rôle de solidarité forcée avec des fautes qu'il n'avait pas commises, avec des doctrines qui n'étaient point les siennes. Que de subtilité dépensée pour se dissimuler à lui-même son propre isolement, pour se faire illusion sur la cause et surtout sur les hommes auxquels il s'est associé! Les emblèmes de la terreur ont été trouvés en grand

nombre dans les rangs de l'insurrection, il est forcé de le reconnaître, mais ils ne sont pas, ils *ne peuvent pas être* ceux des défenseurs du Cloître-Saint-Méry. « Non, dit-il, et nous jurerions même volontiers que ceux qui ont arboré sur la place de la Bastille le sinistre et fatal bonnet rouge ne sont pas les mêmes hommes que ces désespérés combattants... » Il ne veut à aucun prix qu'on puisse prêter à son parti de telles arrière-pensées; quant à lui, il les repousse avec indignation : « Si j'avais fait entrer *le National* dans ce fameux projet de faire sortir du catafalque de la place de la Bastille une petite terreur de collége accommodée aux embarras de la situation actuelle, je serais plus coupable à mes propres yeux qu'aux yeux de qui que ce soit, car je sais ce que fut la Terreur, d'où elle est venue, pourquoi elle a fini et pourquoi il ne sera donné à personne, pas même au Juste Milieu, quelque envie qu'il en ait, de se faire terroriste en ce temps-ci, malgré la France. S'il y avait quelque encouragement consolant à tirer des horribles scènes de ces jours derniers, ce serait qu'il n'y a plus chez nous d'hommes assez lâches pour se faire à l'idée d'une Terreur; et *la Terreur a été plus encore le crime des lâches qu'elle n'a été le moyen des petits esprits furieux.* »

Mais, malgré son désir d'écarter du parti républicain ces traditions funestes, d'empêcher à tout prix qu'on ne pût les considérer comme le programme de ce parti, Carrel se voyait forcé, sinon de pactiser avec elles, du moins de les ménager excessivement dans le huis-clos des discussions intérieures. La Société « pour la défense de la liberté de la presse » dont il faisait partie, ayant été invitée par la Société des Droits de

l'Homme à adhérer à un manifeste qui n'était autre chose que le développement de la déclaration des droits de Robespierre, Carrel lut un rapport qui concluait au refus de l'adhésion demandée. Mais ce rapport témoignait des embarras de son auteur, par les précautions infinies dont il usait pour ne pas blesser ceux dont i condamnait la doctrine. Cet écrit, très-étendu, et, en général, nettement pensé, malgré l'indécision qui en affaiblit certaines parties, est surtout curieux, parce qu'il nous montre dès 1833, Carrel, en présence de la démocratie socialiste, désireux de lui plaire, ayan tout avantage à la flatter, ne soupçonnant qu'à demi les résultats que l'expérience nous a révélés, enfin à moitié gagné par les intentions philanthrophiques qui inspiraient ces systèmes, et cependant repoussant avec fermeté le programme qu'on veut lui imposer. On a affirmé en s'autorisant de ce document même que Carrel, au moment où la mort le surprit, n'était pas éloigné de se convertir aux idées socialistes. Ce rapport ne confirme en rien ces suppositions, et tous ses travaux ultérieurs les démentent. D'abord il a été écrit en 1833, bien qu'il n'ait été publié qu'en 1835, et ne saurait par conséquent donner l'expression exacte des opinions de Carrel en 1836, après des épreuves et des mécomptes qui étaient loin d'avoir augmenté sa confiance dans les idées de la démocratie extrême. Ensuite il convient de remarquer que les ménagements infinis qu'emploie Carrel envers une opinion, alors presque toute-puissante au sein de son propre parti, ne sauraient être interprétés comme un commencement d'adhésion de sa part, puisqu'ils n'ont, au contraire, pour but que d'en faire repousser la profession

de foi, ce qu'il n'eût probablement pas obtenu en attaquant de front. Il est visiblement inspiré ici par une pensée de conciliation, par un espoir de ramener, à force de modération, ses amis politiques à des idées plus justes et plus sensées. Que ce mobile lui inspire des distinctions subtiles jusqu'au sophisme, nuageuses jusqu'à l'obscurité, on ne peut le nier, lorsqu'on lit les considérations au moyen desquelles il s'efforce d'atténuer l'odieux de la politique de Robespierre et de séparer en lui le philanthrope du terroriste. La tyrannie étant l'âme de la réforme que Robespierre rêvait, la terreur en était le ressort naturel, on ne peut donc l'en séparer que par une abstraction. Carrel ne pouvait se faire illusion sur ce point, mais il voulait laisser une explication plausible et la possibilité d'un désaveu honorable à ceux qui avaient inconsidérément adopté pour programme la déclaration de Robespierre. Il ne fait pas ici un traité de politique ou d'histoire, mais une harangue destinée à réunir des esprits divisés. Il prend sa revanche dans le détail en réfutant point par point le manifeste de la Société des Droits de l'Homme, et c'est toujours au nom de la liberté et du système des garanties qu'il la combat. Il veut, lui aussi, « une réforme sociale, » mais il la veut « par la justice, c'est-à-dire par la liberté, par les procédés du gouvernement représentatif vrai, par la majorité nationale provoquée par la discussion, et persuadée, avec Condorcet, Turgot et Lafayette, et non par la dictature d'une minorité avec Robespierre. » Il repousse « ce système, qui consiste à déclarer l'État seul riche, seul propriétaire, seul producteur, seul consommateur, seul régulateur de l'activité nationale, seul in-

venteur, seul créateur dans les arts, l'industrie, dans le mouvement général de la civilisation, » ce qui est l'essence même des systèmes socialistes; et il part de là pour réfuter, par les arguments les plus décisifs, la théorie de l'impôt progressif; « cet impôt de jalousie et non d'équité, » qui avait été accueilli avec une faveur extrême dans les sociétés populaires; il caractérise en passant avec le dédain qu'ils méritent les systèmes de Saint-Just et de Babeuf, et en résumant ces considérations par quelques traits qui n'ont rien d'équivoque, il laisse échapper le secret de la contrainte qu'il s'est imposée :

« Après avoir établi que la réforme proposée par Robespierre ne pouvait s'accomplir que dictatorialement et contre l'esprit de notre société et de notre civilisation nationale, *nous n'avons pas voulu qu'on pût accuser nos concitoyens* du comité des Droits de l'Homme d'avoir voulu ressusciter, en adoptant le nom de Robespierre, une menace terroriste contre les opinions qui nous combattent, et nous avons été conduit à établir par les dates et par les faits, que les idées de réforme développées par le manifeste ne sont nullement liées, théoriquement du moins, au système de la terreur, et que ce serait bien gratuitement, de gaieté de cœur, qu'on attirerait à soi l'odieux qui appartient à d'autres intérêts et à d'autres temps. »

Ces subtiles distinctions eussent-elles suffi pour produire l'effet qu'il en attendait? On est en droit d'en douter. La masse n'était pas en état de les comprendre, les meneurs n'en voulaient pas, justement parce qu'ils en devinaient l'intention. Ainsi Carrel s'affaiblissait et se découvrait lui-même en se persuadant

qu'il désarmait ses adversaires. On profitait de ses concessions et on ne lui en faisait aucune. En déclarant qu'il ne voulait de la réforme sociale que par la liberté, il était en contradiction avec toute la démocratie socialiste de son temps et même avec la majorité des révolutionnaires classiques, dont les vœux n'allaient pas au delà de la forme républicaine, mais qui en invoquant la liberté n'aimaient en réalité que la dictature, et n'avaient d'espoir que dans la force. De là le singulier reproche qu'ils lui adressaient de repousser la centralisation « parce qu'à *un jour donné il ne saurait qu'en faire* » (*la Tribune*, mai 1833). Ils révélaient ainsi naïvement le secret de leur admiration pour cet instrument de despotisme qu'ils soutenaient tout en recevant ses coups, dans l'espoir de s'en saisir un jour pour en faire le même usage. S'en emparer à leur tour et l'exploiter au profit de leur propre cause, voilà tout le changement qu'ils rêvaient. Conséquent avec ses principes, Carrel répudiait hautement ce legs de la dictature impériale ; il comprenait que la République n'avait quelques chances de gagner des partisans en France qu'en promettant plus de liberté, en offrant aux activités plus de latitude, et aux droits plus de garanties que le système monarchique. Il sentait la nécessité de rassurer à tout prix « ceux qui ne pensent pas qu'on puisse vouloir fortement l'alliance de la liberté et de la révolution, ou qui croient qu'on n'est pas sans arrière-pensée quand on professe nos opinions sur la possibilité d'établir en France un régime républicain compatible avec l'ordre, avec la liberté de discussion dans la presse et dans les assemblées, avec les garanties de la propriété

et le respect des libertés individuelles et locales. »

Dans ce but, retraçant à grands traits l'histoire de la centralisation actuelle, il montrait comment, repoussée par l'esprit libéral de 1789, elle avait été d'abord ébauchée par la Convention, mais sous la pression des nécessités de salut public, et seulement comme un système d'exception, témoin la protestation des Girondins et la Constitution de l'an III; puis comment elle avait été reprise et perfectionnée par l'Empire comme le moteur naturel de la dictature militaire, et enfin conservée par les régimes subséquents comme un moyen commode de corrompre et de fausser le gouvernement représentatif. Et démontant, par une analyse ingénieuse et pénétrante, les ressorts du mécanisme administratif, il décrivait ces localités inertes et dépendantes dans lesquelles on ne peut remuer une brique sans la permission du pouvoir central, soumises à la dictature d'un sous-préfet, comblées de commandes de travaux, de places, de fondations, d'embellissements, ou bien « mises en pénitence pendant toute la durée d'une législature et interdites de l'eau et du feu, » selon qu'elles avaient voté pour ou contre le candidat de l'administration. Il montrait le parti que tirait le pouvoir de ce réseau de fer jeté sur toute une nation. Que de choses n'eût-il pas ajoutées s'il eût envisagé la question sous tous ses aspects ! mais pour repousser la centralisation, il lui suffisait qu'elle fût ennemie de la liberté et incompatible avec la sincérité du gouvernement représentatif. Or le gouvernement représentatif vrai, c'est-à-dire la représentation de tous les intérêts et de toutes les opinions, l'action régulière et légale des volontés de la nation,

était à ses yeux au-dessus de toutes les formes politiques. Avec lui la royauté devenait légitime, sans lui la république même n'était qu'un mensonge. De même qu'il avait dit : « Pour le gouvernement représentatif contre la monarchie, » il se déclarait prêt à dire au besoin : « Pour le gouvernement représentatif contre la république, » si celle-ci venait à toucher aux garanties de la liberté (13 mai 1833).

« Il y a peu de mérite, ajoutait-il, à vouloir la liberté à son profit quand on en a besoin pour se défendre contre un gouvernement ennemi ; mais il y a un grand mérite à vouloir cette liberté pour les hommes même de ce gouvernement ennemi, quand la force des choses l'aura dépossédé et remplacé. Ce mérite, nous l'avons. Nous voulons la liberté pour nous aujourd'hui, demain contre nous si nous étions les maîtres, bien différents de ceux qui veulent caresser et ménager des pratiques oppressives, dans l'espoir avoué de les manier à leur tour et de devenir de persécutés persécuteurs. »

Je le dis avec une conviction profonde, si le principe républicain, au moment de son court triomphe en 1848, s'était présenté à la France avec cette ampleur, cette droiture et cette pureté, il la gouvernerait encore, et il aurait devant lui un long avenir. De quelle hauteur, en effet, ne domine-t-il pas tous les systèmes rivaux lorsqu'il est ainsi compris ! Combien toutes les fictions et tous les détours de la monarchie constitutionnelle paraissent puérils auprès de cette grandeur et de cette simplicité ! Malheureusement, Carrel était presque seul de son vivant à comprendre ainsi la forme républicaine, et après sa mort il

ne se trouva personne pour la soutenir dans ces conditions. Ses successeurs de 1848 ne touchèrent jamais de fait à la liberté des opinions dissidentes, mais on sentait que cette tolérance était plutôt un effet de la générosité de leurs sentiments qu'une conséquence nécessaire de leurs idées politiques ; et comme il y avait derrière eux un parti formidable qui n'aspirait qu'à la dictature, la sécurité qui eût promptement consolidé ce régime fut irréparablement troublée.

IX

Ce parti, Carrel le rencontrait déjà partout et toujours sur son chemin, dans les conciliabules comme dans la presse, entraînant les faibles, tantôt par ses promesses, tantôt par ses menaces, détruisant tout l'effet produit sur le public par ces belles et rassurantes déclarations. Aux yeux de ces hommes violents, ses scrupules n'étaient que de la duperie et sa modération que de la faiblesse d'esprit. Cette garantie du droit commun loyalement offerte à toutes les opinions n'était, selon eux, qu'une arme gratuitement tendue à l'ennemi. Ils se répandaient en accusations contre lui, critiquant avec amertume ses prétentions à l'indépendance vis-à-vis de son propre parti, son ton despotique, son caractère impérieux, et jusqu'à ses habitudes d'élégance et ce qu'ils appelaient ses allures de grand seigneur. Cependant ils n'osaient attaquer en face un homme d'une supériorité reconnue, auquel ils devaient de grands services, dont ils attendaient plus encore, et

que leurs ennemis eux-mêmes leur enviaient. Ils affectaient de ne voir dans son système qu'une illusion d'honnête homme, une théorie inapplicable, un don quichottisme intempestif ; et, bien résolus à n'utiliser en lui que le soldat, ils stimulaient sa lenteur, ils raillaient ses scrupules, ils le pressaient de les mener au combat, se flattant de le pousser à leur gré dans leurs propres voies une fois qu'il serait trop engagé pour songer à retourner en arrière. Et lui, partagé dès lors entre l'irritation et le découragement, mais échappant à la tristesse par l'activité fiévreuse qu'il dépensait dans ce rôle de chef de partisans, on le trouvait toujours prêt à payer de sa personne tant qu'il ne s'agissait d'exposer que lui-même. Dans les procès de presse, soit comme accusé, soit comme défenseur, dans les combats singuliers contre des adversaires politiques, dans les sociétés secrètes, dans les luttes quotidiennes du journalisme, on le voit se prodiguer sans cesse avec une audace qui semble chercher à défier le sort. Mais aussitôt qu'il s'agit de jouer un coup de partie et d'engager une mêlée générale, un changement soudain s'opère en lui : il devient prudent, temporisateur, découvre une foule d'objections dilatoires, de raisons pour ne pas agir, qu'il défend avec une invincible opiniâtreté, et enfin il conclut à un ajournement. On a donné de cette conduite beaucoup d'explications qui n'expliquent rien. Carrel, après ce qu'il avait vu en 1830, ne pouvait pas ne pas croire à la possibilité du triomphe d'une insurrection populaire. Ce ne furent ni l'appréhension d'un danger personnel ni la crainte d'une bataille perdue qui tant de fois arrêtèrent un homme tel que lui. Mais au moment de donner le con-

sentement qu'on lui demandait, au moment de lancer son pays dans cette grande aventure pleine de surprises toujours imprévues, quelquefois terribles, il s'interrogeait tout à coup lui-même sur ce qui arriverait le lendemain de ce triomphe, et alors, quelque emporté qu'il fût par l'ardeur du combat, en présence des sombres perspectives qui s'offraient à son esprit, il reculait. Ce qu'il redoutait dans ces patriotiques anxiétés, ce n'était pas une déconvenue pour son ambition ; c'était d'avoir à reconnaître que cette victoire, tant désirée et si chèrement achetée, il l'aurait remportée contre sa propre cause et au profit d'une secte ennemie de la liberté!

Il laisse entrevoir clairement ces perplexités dans une lettre qui figura au procès d'Avril. Elle prouve combien il prévoyait l'impuissance à laquelle son parti serait condamné dans l'éventualité d'une victoire obtenue par surprise.

« ... Nous luttons contre la mauvaise opinion que donnent de notre parti ses divisions intestines... A la distance où vous êtes, vous ne devez rien comprendre à tout ceci ; la presse ne peut pas tout dire. Nous sommes forcés de cacher les misères de gens qui s'appellent républicains comme nous, et avec lesquels nous sommes bon gré mal gré, en solidarité. Croiriez-vous que l'article que vous reprochez aujourd'hui à *la Tribune* a valu à Marrast un duel avec un de ces imbéciles furieux, qui a trouvé que ce n'était pas assez de traiter Lafayette de grand coupable? Cela fait pitié ; — mais se plaindre et jeter les hauts cris, c'est exciter les ricanements du juste milieu qui vous dit : Nous l'avions bien prévu...

« Nous sommes, comme tous les partis, poussés par notre fatalité. Nous avons une monarchie à renverser, nous la renverserons, et *puis il faudra lutter contre d'autres ennemis*... J'ai pensé longtemps qu'en se séparant nettement des furieux, on amènerait avec soi les honnêtes gens du juste milieu; mais ces honnêtes gens nous en veulent et attendront, pour se rapprocher de nous, qu'ils ne puissent nous être bons à rien, et qu'ils ne servent plus qu'à nous embarrasser en nous demandant de les protéger. Plus nous allons, plus les difficultés de la tâche s'accroissent. Ne me croyez pas découragé pourtant... » etc. (5 septembre 1833).

Ces confidences, sans éclairer tout à fait le fond de l'âme de Carrel, en disent assez pour donner une juste idée des combats qui se livraient dans son cœur. L'homme d'action et de parti, emporté par la passion, avide de se signaler par un coup d'éclat, de se faire absoudre par le succès, impatient de partager les dangers de ses frères d'armes, ne demandait qu'à marcher en avant; le politique désespéré secouait tristement la tête et restait inflexible dans ses refus, ne voulant ni d'une apostasie sous prétexte de salut public, ni d'une victoire sans lendemain. Il n'apercevait ni dans les opinions, ni dans les intérêts, ni même dans les passions, les éléments de consistance et de stabilité nécessaires à l'établissement d'un régime nouveau. Il y avait quelque chose de plus dangereux pour la république qu'une défaite, c'était un succès prématuré. Il était donc obligé de faire des vœux contre lui-même. Son style de cette époque trahit visiblement les angoisses de son âme. C'est l'accent âpre, amer et douloureux d'une indomptable volonté aux

abois. L'insurrection d'Avril rencontra en lui la même opposition que les insurrections qui l'avaient précédée. Il refusa péremptoirement la publicité du *National* à l'appel aux armes qui donna le signal de cette nouvelle tentative aussi mal conçue que follement exécutée. Elle fut organisée presque exclusivement par cette Société des Droits de l'Homme dont Carrel venait d'attaquer la profession de foi, association puissante dont les ramifications s'étendaient dans toute la France, mais qui, par ses violences et ses exagérations, était plus propre à effrayer les esprits modérés et à déconsidérer la cause républicaine qu'à lui gagner des partisans. Composée en majeure partie de jeunes gens ardents et exaltés, d'esprits dévoyés ou aigris, d'hommes du peuple pleins d'un dévouement absolu pour des opinions plus instinctives que raisonnées, et étrangers à toutes les connaissances qu'exigent les plus simples problèmes politiques, la Société des Droits de l'Homme était à ce point enivrée du sentiment de sa force, qu'elle ne craignit pas d'engager la lutte au grand jour, et en quelque sorte d'égal à égal, avec un pouvoir qui tenait entre ses mains tous les fils de cette conspiration. Les conseils et les supplications furent également impuissants pour l'empêcher de livrer une bataille qu'elle ne pouvait que perdre et qui fut moins funeste au parti républicain par les pertes qu'elle lui fit subir, que par la direction qu'elle imprima à sa politique. Cette défaite contribua, en effet, plus qu'aucune autre cause à le maintenir dans les voies de l'exagération. Si le retour à la modération est chose difficile aux vainqueurs, on peut dire qu'il est impossible aux vaincus, car ils se croient obligés de soutenir,

par fidélité et par honneur, les opinions qu'ils avaient embrassées par irréflexion et par entraînement. Ils étaient extrêmes par passion, ils le deviennent par principe. Il ne leur reste qu'une façon de grandir et d'honorer leur tort, c'est de le rendre inflexible.

Les fautes et les imprudences des républicains avaient fait la partie belle au gouvernement de Juillet; il en profita pour achever la déroute et pour les réduire à l'impuissance. Par le procès d'Avril il se défit des meneurs les plus actifs du parti, qui furent ou emprisonnés ou réduits à se cacher pour éviter la prison; par un coup d'autorité qui passa inaperçu à la faveur de la panique qu'ils avaient causée, il supprima leur principal organe *la Tribune;* par la loi sur les associations il dispersa leurs centres de réunion et brisa l'instrument le plus puissant de leur propagande; enfin, il s'efforça d'intimider les écrivains par les rigueurs et les pénalités excessives dont il frappa la presse démocratique. Il s'imagina supprimer le mal en en proscrivant la manifestation. Casimir Périer, dans la guerre qu'il avait faite aux ennemis du principe monarchique, avait toujours respecté la légalité. On s'habitua à la considérer comme une barrière importune et une protection insuffisante. « La légalité nous tue! » s'écria M. Viennet aux applaudissements de la Chambre. Ces paroles devaient avant peu recevoir leur sanction. Vers le même temps le parti républicain perdait en Lafayette le seul homme dont l'autorité, acceptée de tous, eût pu dans le cas d'un succès inespéré sauver cette cause de sa propre victoire.

Carrel accourut, selon sa coutume, pour partager

les dangers de ceux dont il avait vainement prédit le désastre et combattu l'aveugle présomption. Il avait le cœur plein de trouble et d'irritation, ne pouvant imputer qu'à ses amis ses nouveaux mécomptes dont il mesura bientôt toute la profondeur. Choisi comme défenseur par les accusés d'Avril, il figura avec les principaux chefs de l'opinion démocratique dans cette manifestation sans précédents, qui semblait avoir pour but de transformer les prévenus en juges et d'élever une tribune républicaine dans l'enceinte même de la Chambre des pairs. Ce procès déplorable n'eut d'autre résultat que de dévoiler à tous les yeux les profondes dissidences qui divisaient le parti républicain. Après avoir commencé par le tragique, il eût fini par le ridicule sans l'évasion qui lui apporta un dénoûment. Carrel s'efforça sans y parvenir de mettre un peu de sérieux, de dignité, de discipline et de raison dans ce chaos de résolutions contradictoires, d'emportements sans frein et de déclamations puériles, dont le spectacle servit puissamment à discréditer la cause vaincue.

Il eut d'ailleurs, comme publiciste, une large part dans les disgrâces qui atteignirent ses amis politiques. *Le National*, qui jusque-là avait gagné la plupart des procès que l'administration lui avait intentés, commença à les perdre coup sur coup, malgré toute l'habileté de son rédacteur en chef, qui les plaidait le plus souvent en personne devant le jury. Dans ce rôle nouveau pour lui, Carrel, au dire de ceux qui l'ont vu s'y essayer, déployait, outre une connaissance parfaite des ressources de la légalité, un talent de parole simple, aisé, naturel, animé comme une causerie, visant moins à l'effet oratoire qu'à la substance même des

choses, une éloquence souple et forte qui eût formé un contraste inattendu avec la majestueuse faconde de nos orateurs parlementaires. Chaque fois qu'il comparaissait devant le jury, sa cause était pour ainsi dire gagnée d'avance, et sa personne noble et loyale, sa physionomie, dont chaque trait respirait le courage et l'honneur, contribuaient encore plus à ce résultat que la subtilité de son argumentation. Il suffisait de le voir pour être sûr qu'aucune passion basse n'avait pu parler par sa bouche. Quoi de plus légitime, au reste, que l'empire exercé par les formes extérieures qui révèlent un beau caractère? Le jour vint cependant où, sous la pression d'un pouvoir décidé à faire à ses adversaires une guerre sans trêve et sans merci, ces sympathies ne préservèrent plus Carrel. La défaveur croissante qui s'attachait à son parti commença à rejaillir sur lui. En même temps qu'une partie du public, rebuté ou refroidi, délaissait *le National*, ce journal eut à supporter saisies sur saisies, condamnations sur condamnations. Carrel resta debout et continua à faire face à l'ennemi, mais ressentit profondément ces blessures. Le plus célèbre de ces procès est celui qu'il eut à soutenir devant la Chambre des pairs, à la suite d'une attaque dirigée par *le National* contre la compétence de la pairie dans l'affaire des accusés d'Avril. Il voulut défendre lui-même le gérant.

D'ordinaire calme et mesuré dans ses paroles et parfaitement maître de lui-même, Carrel, gagné cette fois par l'exaspération et la colère, impatient de venger ses amis, exalté par la solennité du tribunal, s'abandonna tout entier à la passion qui grondait en lui. Son discours est un modèle de cette invective acérée

et poignante qui retournait le fer dans la blessure jusqu'à ce qu'elle eût comme épuisé les sensations du patient. Élevant le débat au-dessus des expressions incriminées et dédaignant de se justifier, il prit à partie la Chambre elle-même, il retraça en quelques traits implacables les principaux actes de son passé politique, et, en peu d'instants, d'accusé il se trouva transformé en accusateur. C'était moins un plaidoyer qu'un défi, une de ces représailles sans espoir auxquelles on a recours dans un suprême effort, non pour vaincre, mais pour braver la force triomphante. Le nom de Michel Ney était fait tout exprès pour un tel discours. Tout le monde l'attendait dans un silence plein d'anxiété. Ce nom terrible fut prononcé enfin, et causa dans l'assemblée un long frémissement. Alors Carrel, avec une émotion profonde et contenue : « Ici je m'arrête par respect pour une glorieuse et lamentable mémoire. Je n'ai pas mission de dire s'il était plus facile de légaliser la sentence de mort que la révision d'une procédure inique : les temps ont prononcé. Aujourd'hui le juge a plus besoin de réhabilitation que la victime... » Le président l'interrompit : « Défenseur, vous parlez devant la Chambre des pairs. Il y a ici des juges du maréchal Ney. Dire que les juges ont plus besoin de réhabilitation que la victime, c'est une expression qui pourrait être considérée comme une offense... — Eh bien ! s'écrie Carrel dans un transport indicible, si parmi les membres qui ont voté la mort du maréchal Ney et qui siégent dans cette enceinte il en est un seul qui se trouve blessé de mes paroles, qu'il fasse une proposition contre moi, qu'il me dénonce à cette barre, j'y comparaîtrai ; je

serai fier d'être le premier homme de la génération de 1830 qui viendra protester ici, au nom de la France indignée, contre cet abominable assassinat ! » Le président allait lui retirer la parole ; mais le général Excelmans se lève, et d'une voix vibrante : « Je partage l'opinion du défenseur, dit-il. Oui, la condamnation du maréchal Ney a été un assassinat juridique ; je le dis, moi ! »

Cette scène saisissante, à la suite de laquelle *le National* fut frappé d'une nouvelle condamnation, fut un des derniers épisodes de la lutte du parti républicain contre le gouvernement de Juillet. A quelques mois de là eut lieu l'attentat de Fieschi, d'où naquirent les lois de Septembre, et la libre discussion fut interdite au principe républicain. Ainsi, ce fut sur les restes de ce parti mutilé que porta la mitraille de la machine infernale, que les républicains furent accusés d'avoir chargée.

Les lois de Septembre furent l'œuvre d'un sentiment de réaction irréfléchi. On n'en avait pas eu besoin pour vaincre, à plus forte raison n'étaient-elles pas nécessaires pour défendre un pouvoir désormais solidement assis, contre les débris dispersés de l'armée républicaine. Elles créèrent des précédents funestes. Elles habituèrent le gouvernement à considérer sa propre sécurité comme supérieure à tous les intérêts sociaux, à toutes les garanties de citoyens.

Le jury — qui n'est autre chose que la société se jugeant elle-même — ne lui donnait pas autant de condamnations qu'il en désirait. Il *destitua* le jury, selon l'énergique expression de Royer-Collard. La liberté de discussion le gênait, il l'interdit en ce qui

concernait son propre principe, portant sans le moindre scrupule une main violente sur des droits qu'il avait pour mission de défendre et de protéger. Du jour où un gouvernement se permet de toucher aux libertés publiques, sous prétexte de se conserver lui-même, la voie est ouverte à toutes les usurpations. Dans une société le pouvoir n'est ni le but, ni la fin; il n'est qu'un moyen. Si on reconnaît au gouvernement le plus libéral le droit d'identifier sa cause à celle du salut public, il n'y a plus entre lui et la tyrannie qu'une question d'opportunité ou de tempérament.

Les lois de Septembre imposèrent silence aux ennemis du gouvernement de Juillet; mais elles l'isolèrent de plus en plus au sein de la nation sur qui elles faisaient retomber le châtiment dû au crime de quelques fanatiques. Les entraves de tout genre, qu'elles ajoutèrent aux empiétements déjà consacrés par la loi sur les associations, eurent pour effet de faire perdre à la monarchie de 1830 tout ce qui lui restait de son premier prestige. On ne vit plus en elle que l'expression des intérêts et des passions d'une classe égoïste et peureuse, qui n'avait voulu de la liberté que pour établir sa propre domination. Cette accusation était injuste et exagérée; mais ce qu'on peut reprocher avec justice à cette politique, c'est d'avoir déconsidéré pour longtemps en France le gouvernement constitutionnel, en le dépouillant peu à peu de tous les éléments qui font sa force et sa grandeur. C'était, nous l'avons vu, pour avoir tout d'abord faussé et amoindri ce régime, que la monarchie de Juillet avait suscité une si puissante opposition; au lieu de réparer cette faute, elle l'aggrava en affaiblissant de plus en plus toutes les

garanties de la liberté. Elle crut se justifier en invoquant les nécessités de la défense, oubliant qu'elle avait elle-même créé la nécessité de l'attaque. Aujourd'hui encore c'est son œuvre qu'on rappelle toutes les fois qu'on veut convaincre le libéralisme d'impuissance et de mensonge.

X

A la suite de l'attentat de Fieschi, Carrel fut arrêté sur les ordres d'un ministre qui avait été son ami, et qui eut l'indignité de fouiller dans ses papiers pour y chercher la preuve d'une complicité avec l'assassin. Il fut profondément blessé de cet acte de vengeance qu'une âme vulgaire pouvait seule concevoir et qu'il eût dû se contenter de mépriser. Personne n'avait ressenti plus d'horreur que lui pour ce lâche guet-apens, et nul ne comprit mieux le tort immense qui en résulta pour le parti républicain dans un moment où sa cause paraissait désespérée. Il combattit énergiquement les lois de Septembre, mais comme un fait inévitable et avec une sorte de résignation fataliste. En présence de l'attentat de Fieschi, il n'hésita pas à reconnaître que la presse était tenue de s'abstenir désormais d'un certain genre d'attaques véhémentes qui avaient pu contribuer à inspirer à des âmes perverties ces actes de fanatisme sauvage. « Nous croyions, dit-il, la vie de tout homme en France garantie par nos mœurs politiques, et ne redoutant pas l'assassinat pour nous, nous ne le redoutions pas non plus pour ceux que nous

combattions. Nous ne connaissions pas assez tout ce que notre société, travaillée par tant de misères et de corruptions diverses depuis des siècles, recélait dans ses profondeurs de passions aux abois prêtes à offrir leurs services infâmes à tous les partis... La lutte entre les hommes d'opinions et d'intérêts opposés, qui peuvent avoir des prétentions égales aux mœurs de la civilisation, a nécessairement changé de caractère; mais cette lutte n'a point cessé, puisque aucun principe n'a été abjuré ni d'un côté ni de l'autre. »(8 janvier 1836.)

Ces derniers mots font allusion au changement qui s'était opéré dans son esprit au sujet de la direction nouvelle à donner à la cause républicaine. Les défaites matérielles, et plus encore les défaites morales du parti, le vague, l'incohérence ou la folie de ses doctrines, le désaccord de ses chefs, l'exaltation aveugle ou l'indisciplinable orgueil de ses adhérents, toutes ces causes de faiblesse qui venaient de se manifester à la fois par tant de faits éclatants, le condamnaient à l'impuissance tant qu'elles subsisteraient dans son sein; et cependant il s'y était mêlé des qualités héroïques qui, tout abattu qu'il était, l'élevaient, à certains égards, bien au-dessus de ses adversaires, et qui ne permettaient pas de désespérer de son avenir. Carrel avait prévu la déroute, cependant il fut forcé de s'avouer combien, dans son découragement, il était resté au-dessous de la vérité. Le remède qu'un tel état de choses réclamait était plus qu'une suspension d'armes, c'était un ajournement indéfini de la lutte matérielle. Il fallait renoncer à toute action immédiate ou même prochaine, à tout espoir de réalisation prati-

que, en un mot, à toute satisfaction des instincts qui avaient le plus contribué à le pousser dans le camp républicain. Carrel se voyait obligé de reprendre ici la tâche qu'il avait abandonnée dans le camp constitutionnel après un an d'efforts inutiles. Mais combien elle se présentait maintenant dans de plus difficiles conditions! Là le cadre étant donné à l'avance, il ne s'agissait que de l'élargir, que de perfectionner ce qui était déjà fait. Ici tout était à créer, jusqu'à l'unité intellectuelle et morale du parti; il fallait accomplir cette œuvre sous l'empire des lois de septembre, qui ne permettaient pas qu'on mît en question le principe constitutionnel. Il devait, lui homme de combat, se consacrer désormais exclusivement à un rôle de propagande pacifique et désintéressée.

Malgré l'abattement dans lequel il était tombé, il ne songea pas un instant à rendre son épée. Pour être forcé de vaincre, il s'était mis dans l'impossibilité de transiger. On peut stipuler au nom d'un parti qui est encore debout et en état de faire ses conditions, on ne le peut plus lorsqu'il se trouve à la merci du vainqueur. Carrel accepta donc les conséquences d'une situation qu'il n'avait pas faite, quelque dures qu'elles lui parussent, sans se dissimuler en rien l'étendue de ses mécomptes; mais sans reculer ni devant les devoirs ni devant les nécessités qui s'imposaient à lui. « Nous avons encouru le *parcere subjectis*, disait-il, nous n'apparaissons plus que comme des vaincus. Quelque chose de ce sentiment se reconnaît très-aisément dans le discours du trône. (C'était lors de l'ouverture de la session de 1836.) Ceci nous inspirerait plutôt de la reconnaissance que du dépit; mais nous sentons qu'il

était plus facile de répondre à des paroles de haine et de mépris qu'à des exhortations presque affectueuses et à un langage qui s'est grandi jusqu'à la mansuétude. Nous ne nous sommes jamais parés de haines implacables, mais nous pouvons nous vanter encore de convictions réfléchies, démontrées pour nous, c'est-à-dire immuables; avec cela on peut porter dignement la mauvaise fortune. On peut se consoler d'avoir les choses et les hommes contre soi, le sentiment d'une vérité plus forte que tous les retards et toutes les résistances vous reste ; la conscience vous soutient. A ces conditions, il est facile de se résigner, et quand on professe pour premier principe qu'un but vertueux et noble n'admet pas de moyens pervers, on a le droit de dire haut que l'on compte sur l'avenir, et qu'on ne déviera pas de ses principes d'une seule ligne. »

Qu'aurait été Carrel dans ce rôle d'initiateur à l'aide duquel il allait entreprendre de refaire l'éducation de son propre parti ? C'est ce qu'il est seulement permis de conjecturer, car ses jours étaient déjà comptés, et cette vie si ardente à s'élancer vers l'avenir touchait à sa fin. La tâche, quelque ardue qu'elle fût, n'était nullement au-dessus des facultés de ce puissant esprit. Il se dépouillait chaque jour de l'excès de séve et d'ardeur qui avait nui parfois à sa clairvoyance. Il possédait à un degré éminent et rare les qualités qu'exigeait la réalisation d'un tel projet : des vues politiques justes et nettement arrêtées, une forme admirable pour les répandre et les faire aimer, un caractère pour les maintenir. Carrel n'eût pas tardé à prendre le dessus sur la mauvaise fortune. Bien que sa dispo-

sition d'esprit fût habituellement sombre et découragée depuis les revers qui étaient venus lui donner raison, on le voyait souvent se réjouir de ce que le temps de l'appel à la force brutale était passé, de ce que l'influence allait passer des violents aux plus sages, de ce que la nécessité mettait un temps d'arrêt forcé entre l'ambition de son parti et un succès qui n'eût pu être qu'éphémère. Et il combinait des plans de campagne pour un genre de lutte tout nouveau, dans lequel, au lieu de disserter dans le vide ou de livrer de désastreuses batailles sur l'éternel dilemme république ou monarchie, il eût repris la critique des institutions par la base, discuté la substance et les principes au lieu de disputer sur l'étiquette. En même temps, il songeait à agir sur l'esprit public par des travaux propres à produire des impressions moins fugitives que la trace laissée par les improvisations de la presse périodique. Il s'était occupé toute sa vie de l'histoire de l'homme dont les actions avaient le plus fortement frappé son imagination de jeune homme, mais qu'il admirait moins à mesure qu'il le connaissait mieux. Le règne de Napoléon, par ses fortunes diverses et ses métamorphoses étonnantes, lui paraissait, avec raison, offrir le récit le plus propre à instruire et à frapper les esprits par de grandes et parlantes moralités, s'il était une bonne fois présenté sous son vrai jour, au lieu d'être perpétuellement dénaturé par une routine servile, complice d'une aveugle superstition. Sans cesser de placer très-haut, et avec raison, le génie militaire de Napoléon, il jugeait très-sévèrement ses vues politiques, et ne craignait pas de rétracter de lui-même ce qu'il avait écrit

à une époque où il était encore sous la fascination de la gloire.

C'est donc à tort qu'on a accepté sur ce point, comme l'expression définitive de son opinion, les demi-apologies, toujours mêlées de beaucoup de réserves, qu'on peut lire dans les premiers essais de sa jeunesse, au sortir d'une carrière dans laquelle on retrouvait à chaque pas la trace lumineuse du dieu de la guerre. C'est avec moins de raison encore qu'on a avancé que l'idéal de Carrel était la république du Consulat. Dans ses jugements les plus admiratifs, il a toujours protesté au nom de la liberté, et, à mesure que son esprit acquit plus de maturité, ces réserves se changèrent en un blâme énergique et absolu. « Nous avons quelque peine à retrouver un républicain sous ce nom de prince de Canino, écrivait-il en 1833; mais, n'en déplaise au citoyen Lucien Bonaparte, sa conduite de brumaire n'est pas aussi admirée de la génération actuelle qu'il paraît se le persuader. Le courage qu'on peut déployer contre la représentation nationale est aux yeux de notre génération un courage coupable. Au 18 brumaire, le général Bonaparte fut le factieux, et si le factieux s'appelait le lendemain de la journée premier consul, c'est que la France manquait alors de mœurs politiques, et pouvait encore être séduite par la gloire jusqu'à lui faire le sacrifice de ses garanties les plus précieuses. Dès le lendemain du 18 brumaire, les consuls supprimèrent par décret la liberté de la presse, et s'emparèrent d'un arbitraire illimité sur la vie et la liberté des citoyens. Notre génération traite ces usurpations de criminelles et non pas de glorieuses. »

Un an après, il écrivait encore : « Reprochez-nous

donc à nous parti de la Révolution, reprochez-nous l'humanité méconnue par la colère, des prisonniers égorgés dans un accès de folie furieuse, reprochez-nous la longue insensibilité qui vit pendant dix-huit mois l'échafaud ruisseler de sang, tantôt innocent, tantôt coupable, mais non jugé. A ces souvenirs nous courbons nos têtes affligées, mais il y a un crime plus grand que tous ceux-là : c'est d'avoir livré la liberté le 18 brumaire au despotisme du sabre. » (20 mars 1834.)

Il est difficile, on l'avouera, de voir dans ces paroles une adhésion aux principes du régime consulaire. Le grand titre de Carrel aux yeux de l'histoire, la vraie marque de sa supériorité sur la plupart des politiques de son temps, ce sera de n'avoir jamais séparé la démocratie de la liberté, ce sera d'avoir défendu une politique au sein de laquelle ces deux principes, au lieu d'être sacrifiés l'un à l'autre, se concilient dans une mesure si parfaite, qu'on la prendrait pour une théorie idéale, si l'on n'était forcé d'en admirer en même temps la valeur pratique et le sens profond. Par là cette vie sitôt brisée attirera les regards de l'avenir à plus juste titre que tant d'importances factices et passagères. Démocratie et liberté, c'est entre ces deux principes que la France cherche son centre de gravité depuis 1789, les quittant l'un pour l'autre avec une sorte d'emportement jaloux, comme s'ils étaient à ses yeux deux rivaux qu'elle ne puisse parvenir à faire vivre en bonne intelligence ; et brisant tour à tour dans le désespoir de ses déceptions tous les gouvernements qui ne peuvent les lui montrer unis. C'est le besoin de donner satisfaction à ces im-

mortels instincts, c'est l'insatiable désir d'en saisir et d'en fixer l'objet, qu'on retrouve au fond de toutes les agitations de notre époque. Ambition pleine de grandeur et de périls, plus difficile à réaliser chez nous que chez aucun autre peuple, et dont nous ne connaissons que les tourments, mais dont nos descendants connaîtront peut-être la gloire ! Si profondes que soient les chutes que fait une nation dans la poursuite d'un tel but, il ne faut pas désespérer ; elles ont quelque chose qui l'honore plus qu'une prospérité prudente et satisfaite, car cette nation souffre et travaille pour l'humanité.

L'accord de la démocratie avec la liberté, tel est encore le problème qui s'impose à la France. Sous quelle forme sera-t-il résolu ? On commence à comprendre généralement que cette question, autrefois considérée comme capitale, est en réalité secondaire. Les institutions de la liberté ont assez de souplesse pour s'accommoder de la forme constitutionnelle, presque aussi facilement que de la forme républicaine ; l'important est qu'elles soient appliquées dans leur sincérité, ce qui n'a jamais été seulement tenté chez nous. Une fois qu'elles seront connues et comprises universellement, la forme naîtra d'elle-même. Alors on s'apercevra que, loin d'être incompatibles, ces deux principes ne peuvent vivre longtemps l'un sans l'autre, et que pour durer en France il ne leur a manqué que d'être appliqués simultanément. Sans doute il est à déplorer que tant de combats, où la France a laissé le plus pur de son sang, aient été livrés sur des malentendus, mais Dieu nous garde de renier de généreux exemples à cause des erreurs de conduite qui s'y sont mêlées !

Ne répudions jamais des souffrances dont nous sommes appelés à profiter un jour, et puissions-nous connaître à notre tour d'aussi nobles douleurs! Carrel a pu se tromper sur la marche à suivre dans des circonstances difficiles, mais la valeur de ses opinions est demeurée intacte. Son héritage nous reste ; sa mémoire grandira avec la fortune de la démocratie. Si cette cause est destinée à se relever, ce ne sera qu'en restant fidèle aux traditions qu'il lui a léguées.

Tel est le sens élevé de la vie que je viens de raconter. Lorsqu'un homme a laissé après lui de tels enseignements, il n'a pas échoué. Il peut avoir vu toutes ses combinaisons déjouées, tous ses plans anéantis; il peut être tombé lui-même, tout sanglant, sur les débris de l'œuvre commencée; il n'a pas été vaincu! Comme le héros grec, il laisse en expirant des filles immortelles. Quand on a mérité de personnifier en soi-même une grande et généreuse conception, on a touché à la vraie gloire. En identifiant sa vie avec cette pure essence, on l'élève au-dessus de la loi qui détruit nos mémoires fragiles. Carrel a eu cet honneur. On ne peut que plaindre ceux qui trouveraient qu'il l'a payé trop cher.

Je ne dirai que peu de mots du triste et vulgaire accident auquel il fut donné de trancher une si haute destinée. Si j'étais tenté de céder ici à un sentiment d'amertume, en songeant à tout ce qui a péri de précieux dans une querelle misérable, je me souviendrais que celui qui succombe en de telles occasions n'est pas toujours le plus mal partagé, et que la vie la plus prospère en apparence peut quelquefois n'être qu'un long châtiment. Carrel est mort victime d'une extrême

susceptibilité qu'il avait conservée de son éducation militaire. Il aimait à offrir à tout venant sa vie en garantie de ses paroles. En cela il ne s'estimait pas assez lui-même, et ne songeait pas qu'une rencontre avec un homme tel que lui pouvait être, tôt ou tard, envisagée comme un excellent calcul. Il succomba, à peine âgé de trente-six ans, dans un duel dont le prétexte était des plus futiles, mais dont la cause réelle n'était pas à tous égards indigne de lui. Sous l'empire des lois fiscales qui avaient enchaîné la libre discussion, une transformation profonde s'était accomplie dans la presse. Le journalisme allait passer à l'état d'industrie et de spéculation. Carrel, qui avait toujours compris la presse comme une œuvre essentiellement désintéressée, ne pouvait manquer d'avoir pour adversaire le représentant de cette révolution. Mais il est à jamais regrettable que cet antagonisme, où rien n'était égal des deux côtés, ni le talent, ni la considération, ni la renommée, se soit produit sous la forme d'un combat singulier. Ce jour-là le mercantilisme a tué la chevalerie.

M. GUIZOT

ET LA QUESTION ROMAINE

I

La cause italienne doit beaucoup de reconnaissance à ses ennemis. On pourrait même soutenir, sans trop d'invraisemblance, que ses adversaires ont bien plus efficacement travaillé pour elle que ses alliés. Ils l'ont servie, en effet, avec une opportunité qu'on ne saurait trop admirer. Dans toutes les circonstances décisives où, pour faire un pas en avant, elle a eu besoin d'un légitime grief ou d'un prétexte spécieux, ils le lui ont offert avec une ponctualité vraiment merveilleuse. Comment, par exemple, l'intervention française en Italie aurait-elle pu se justifier aux yeux de l'Europe, si la maladroite agression de l'Autriche n'était venue, en quelque sorte, la provoquer et lui donner raison? Comment l'Italie aurait-elle pu éluder les stipulations de Villafranca, si les princes dépossédés n'avaient abdiqué eux-mêmes en prenant les armes contre leur pays? En-

fin, quel prétexte diplomatique auraient pu invoquer les envahisseurs des États romains sans les bravades et les menaces du général du pape ; ou les conquérants improvisés du royaume des Deux-Siciles, sans le despotisme honteux qu'on s'obstinait à maintenir à Naples? Je ne rappelle ici que les faits les plus importants. Si je voulais descendre dans le détail, j'aurais à mentionner des services d'un ordre tout différent, mais qui ont aussi leur prix. « Mon Dieu, disait Voltaire, rendez nos ennemis bien ridicules ! » Sous ce rapport, l'Italie a été servie à souhait. Les violences, les fanfaronnades, les déclamations furibondes de ses adversaires ont mieux valu pour elle que des victoires. Ses agresseurs semblent n'avoir eu d'autre but que de forcer l'opinion à épouser sa querelle.

Beaucoup d'hommes d'un naturel pacifique ou d'un esprit indifférent hésitaient d'abord à prendre parti, soit impartialité, soit indécision, soit scepticisme. Lorsqu'ils lurent la proclamation où l'on comparait le patriotisme italien au fanatisme musulman, ils commencèrent à soupçonner que les auteurs de la comparaison pouvaient bien avoir quelque peu perdu le sens. Lorsqu'ils virent paraître les pamphlets où l'on appelait M. de Cavour un scélérat, Garibaldi un voleur de grand chemin, où l'on menaçait la Pologne d'excommunication dans le cas où elle viendrait à témoigner ses sympathies pour une nation qui fut si longtemps sa sœur d'infortune, ils contemplèrent avec un plaisir croissant ces égarements d'une rage impuissante. Et, depuis qu'ils voient se coaliser contre l'Italie les passions, les préjugés, les intrigues, qui, de tout temps, ont été hostiles à la liberté, ils sont devenus des par-

tisans décidés de la révolution italienne, quelles que soient d'ailleurs les réserves que leur inspire tel ou tel de ses actes.

Aujourd'hui le mouvement italien subit un temps d'arrêt motivé par des obstacles qui ne sont un mystère pour personne. Comme ce sont ses amis eux-mêmes qui lui créent ces difficultés, il se trouverait fort embarrassé si, pour en sortir, il ne pouvait compter que sur eux; mais, grâce à Dieu, il a encore ses ennemis. Tout porte à espérer que leur secours ne lui manquera pas en cette occasion. Le gouvernement français seul s'interpose en ce moment entre Rome et l'impatience des Italiens; en cela, il n'a d'autre mobile, il l'avoue lui-même, que le désir de ménager les susceptibilités de l'Église de France, dont les sentiments se sont manifestés par des démonstrations plus menaçantes que persuasives. Dans un tel état de choses, qu'on se demande quel serait le fait le plus propre à mettre fin aux scrupules et à l'irrésolution du gouvernement français? Ce serait, sans contredit, celui qui lui fournirait la preuve que ce clergé, pour lequel il s'impose une contrainte si pénible et s'expose à mécontenter gravement une nation alliée, lui témoigne sa reconnaissance en donnant la main à des partis qu'il considère comme ses adversaires irréconciliables. Cette alliance, qui a été assez souvent signalée pour qu'on puisse en parler sans être suspect de vouloir la dénoncer, existe-t-elle oui ou non? Je ne veux pas le savoir et je m'abstiendrai de la juger. Ce qui est certain, c'est que son existence serait une véritable bonne fortune pour la cause italienne, et que le nouveau livre de M. Guizot ne semble avoir été écrit que pour rendre

l'accusation vraisemblable. Ce livre ne pouvait donc tomber plus à propos, et les Italiens doivent des actions de grâces toutes particulières à M. Guizot.

Ils lui en doivent à plus d'un point de vue. Quoi! c'est là ce manifeste annoncé si bruyamment à l'avance; c'est là cette leçon de justice, cette réfutation destinée à renverser tous les arguments qu'ils ont invoqués en faveur de leur cause! La voici enfin cette attaque si redoutable de loin! des affirmations vagues, des imputations sans preuves, des lieux communs pompeux et usés, des généralités sans lien, sans consistance, des amplifications oratoires qui se trouvent là on ne sait pourquoi, et dont tel fragment a été écrit il y a six ou sept ans; pas un fait, pas un développement original. Est-ce là tout ce qu'on avait le droit d'attendre d'un historien comme M. Guizot, sur une question où le témoignage de l'histoire est si décisif. La cause italienne est donc bien forte, puisque voilà tout ce que ses ennemis les plus habiles ont trouvé à alléguer contre elle? Ce livre sera une déception même pour les adversaires politiques de l'auteur. Il n'y a que les petits esprits qui aient quelque chose à perdre à ce qu'on élève le niveau d'un débat. Nous eussions été heureux de le voir agrandi. « Je n'ai, dit M. Guizot, que des souvenirs lointains et des vues générales. » On ne s'en aperçoit que trop en le lisant, et c'est ce qui ôte toute autorité à ses jugements. Il y a une légèreté impardonnable à aborder des questions si grandes et si difficiles avec des souvenirs lointains, et il y a une présomption excessive à croire que cela suffit pour les résoudre. La question italienne, en raison de la complexité des intérêts et des droits qui y sont engagés,

ne saurait être étudiée avec une critique trop rigoureuse, et avouer qu'on ne les connaît que superficiellement, c'est se déclarer soi-même incompétent. M. Guizot invoque, pour s'excuser sur ce point, une raison que, pour mon compte, je ne puis admettre comme légitime : « Je ne me propose point, dit-il, d'entrer dans une discussion directe... J'ai beaucoup discuté dans ma vie, mais la discussion était alors pour moi une nécessité de l'action politique, je poursuivais des résultats immédiats, et nous portions tous le poids salutaire de la responsabilité que cette situation impose. Quand on se parle, non pas face à face et dans l'attente de l'adhésion qu'on veut obtenir ou de l'échec qu'on peut subir, mais de loin et dans la liberté de la solitude; quand, au lieu d'avoir à déterminer par un débat pressant des résolutions positives, on n'a qu'à critiquer à son aise des idées et des paroles, je fais peu de cas de la controverse et j'y ai peu de goût. C'est un tournoi où les esprits se déploient, non un combat où les destinées sont en jeu. »

On ne saurait déclarer en termes plus majestueusements abstraits que les querelles de portefeuilles méritent seules ici-bas de fixer l'attention du vrai sage, et qu'aucun autre intérêt ne vaut la peine d'une controverse. C'est là une maxime qui paraît contestable. M. Guizot est ici plus dédaigneux qu'il ne convient pour beaucoup d'esprits qui ont discuté sans poursuivre « des résultats immédiats, » qui ont « critiqué des idées et des paroles, » sans y être excités ni par « un débat pressant, ni par l'espoir d'obtenir des résolutions positives. » Ces esprits sont les plus beaux génies qui aient honoré l'humanité, et la plupart des

parleurs de tribune ne sont auprès d'eux que des pygmées. J'ajoute que dans cette appréciation M. Guizot me semble trop sévère pour lui-même. Il fut un temps où, lui aussi, il discutait sans espoir d'obtenir des résultats immédiats, et cette époque de sa vie est celle qui lui fera plus tard le plus d'honneur. M. Guizot a tort de faire si bon marché de sa gloire d'écrivain, elle est durable; et pour moi je ne parlerai jamais qu'avec admiration et reconnaissance de ses grands travaux historiques, quelles que soient leurs lacunes. Par un travers d'esprit qui n'est point rare, il n'a de souvenir aujourd'hui que pour son rôle politique; il n'écrit plus guère que pour s'en glorifier, et il croit volontiers que l'avenir lui rendra sur ce point plus de justice que le présent. C'est là une illusion, et on pourrait craindre d'y toucher, sans le parfait et inaltérable contentement de soi-même dont témoignent les *Mémoires* de M. Guizot. Il n'est pas donné à une critique, quelle qu'elle soit, de contrister un cœur aussi rempli du sentiment de son impeccabilité.

L'impartialité envers M. Guizot nous est facile aujourd'hui. Il croit trop à son impopularité. Il croit trop à une hostilité systématique de la part des générations nouvelles. Elles voient en lui un personnage historique plutôt qu'un contemporain. Son impopularité même nous disposerait à la sympathie plutôt qu'à la défiance, car il est des temps où l'impopularité est une recommandation. Quant à la satisfaction uniforme et un peu puérile qui s'étale avec tant de complaisance dans ses Mémoires, c'est une faiblesse qui est plus digne de pitié que de haine. Ce n'est pas un signe que M. Guizot a trop d'orgueil, comme l'en accuse le vul-

gaire, mais plutôt qu'il n'en a pas assez. Il est content de sa carrière ministérielle, et il le dit comme il le pense; on le trouve trop fier; je lui reprocherais plutôt d'être trop modeste. Avec un peu plus d'orgueil, il renoncerait à défendre ces minuties de l'amour-propre au milieu d'un si vaste naufrage. Il comprendrait qu'il y a quelque grandeur à se montrer supérieur au rôle que la fortune vous a donné. L'orgueil n'est un défaut que lorsqu'il se contente trop facilement. Lorsqu'on se figure en montrer beaucoup, c'est qu'on n'en a pas assez. Je ne veux pas aborder ici ce sujet : je tiens à dire seulement que M. Guizot s'est trop bien acquitté de la partie apologétique de sa tâche pour que quelqu'un songe à l'entreprendre après lui. Selon sa propre expression, « il se pardonne ses fautes » trop complaisamment pour que l'avenir les lui pardonne avec la même facilité. Le politique en lui, malgré un don de parole supérieur, qui a longtemps fait illusion sur son inaptitude aux grandes affaires, court grand risque de n'être pas apprécié à l'égal de l'historien, et ce sera justice. N'a-t-il pas eu sa récompense? n'a-t-il pas eu ses « résultats immédiats? » On ne fera que prendre au mot son ambition.

La distinction que j'établis ici entre M. Guizot historien et M. Guizot politique n'est pas indifférente, puisque j'ai à juger un ouvrage où malheureusement l'historien n'est pour rien, et où l'on retrouve la méthode, les habitudes d'esprit et tous les errements du politique. Cette méthode n'est autre que la vieille méthode doctrinaire telle que M. Royer-Collard l'a pratiquée avant M. Guizot. On a dû souvent se demander pourquoi la doctrine, avec ses dehors imposants et

dogmatiques, avait en réalité si peu de substance et de solidité. C'est qu'elle était une théorie faite en vue d'une situation donnée, et non en conformité avec des principes certains et déterminés. Tant que cette situation dure, rien de plus commode qu'une théorie ainsi faite : on a réponse à tout ; on peut se donner à bon marché les apparences et les honneurs de l'infaillibilité. Mais si la situation vient à changer, comme c'est le destin des combinaisons politiques, il faut alors ou briser la théorie et se livrer à des palinodies du genre de celles que M. Royer-Collard dut s'imposer, notamment au sujet du principe de la responsabilité ministérielle, ou s'obstiner, comme l'a fait M. Guizot, dans un système étroit, insuffisant, dans une immobilité inflexible et stérile, et dans ce cas on aboutit à une révolution, lorsque pour sortir d'embarras il eût suffi d'une réforme électorale ou d'un changement de ministère.

Une politique qui s'inspire de grands principes, au lieu de se modeler pour ainsi dire sur des intérêts changeants et des convenances passagères, peut, au contraire, s'adapter à beaucoup de situations différentes, parce que, n'ayant pas été conçue en vue de certains faits, elle les domine et leur survit. Cette politique ne cherchant pas à décorer du nom de principes les diverses transactions qu'elle peut être forcée à subir, ses principes gardent toute leur vertu lorsque ces transactions se modifient. Mais la théorie doctrinaire, faite presque tout entière d'expédients qu'on présentait comme des règles immuables, s'est écroulée d'un seul coup aussitôt que ces expédients ont été convaincus d'insuffisance. Ces observations

expliquent à la fois sa force de résistance et sa stérilité, ses apparences imposantes et son néant, son dogmatisme affecté et son réel asservissement aux faits, le ton affirmatif, absolu de ses docteurs et leur peu de bonne foi. Ils ont apporté au gouvernement les habitudes de l'école. Le professeur veut toujours passer pour infaillible aux yeux de ses élèves.

Le grand tort de ces doctrines éphémères et artificielles, c'est qu'elles discréditent les principes que la foule confond avec elles. C'est ainsi que les idées libérales ont été enveloppées dans la juste impopularité qui a frappé le système doctrinaire. Ses partisans ne demandent pas mieux que d'entretenir cette confusion qui est toute à leur avantage, et les ennemis de la liberté font de leur côté tout ce qu'ils peuvent pour la prolonger le plus longtemps possible. Cependant on peut déjà prévoir le jour où cette équivoque se dissipera.

II

J'ai dit que M. Guizot, comme politique, avait toujours formulé ses doctrines en vue d'une situation particulière. Il ne procède pas autrement dans l'ouvrage qui nous occupe ; seulement on trouvera peut-être qu'il y pousse cette méthode jusqu'à l'abus. Il imagine en effet toute une théorie du surnaturel pour arriver à conclure en faveur du maintien du pouvoir politique de la papauté ; c'est prendre les choses d'un

peu loin. Il échafaude ensuite là-dessus un traité complet des droits et des devoirs à l'usage de la chrétienté tout entière. La théorie du surnaturel de M. Guizot est un lieu commun oratoire qu'il est inutile de traiter avec sévérité, parce qu'il ne convertira jamais personne. Pour se figurer qu'on amènera la science actuelle à croire au surnaturel sous prétexte, 1° que l'homme prie; 2° que la génération spontanée est impossible, il faut toute la naïveté d'un métaphysicien parlementaire habitué à faire voter la vérité pure par les deux Chambres et à la pluralité des voix. Ce genre de démonstration n'étant pas encore admis dans les sciences philosophiques, M. Guizot fera bien d'apporter plus de rigueur dans ses raisonnements.

Laissons donc là la foi au surnaturel et passons au déluge, je veux dire aux religions positives qui en découlent. M. Guizot se déclare très-effrayé du danger qu'elles courent selon lui en ce moment. Il trace une peinture très-sombre du sort dont les menacent le scepticisme, le panthéisme et le déisme coalisés contre elles; il les adjure de s'unir en présence du péril commun, quelles que soient les dissidences qui les séparent, car, bien que les unes soient fondées sur la liberté, les autres sur l'absolutisme, elles reposent toutes sur la croyance au surnaturel, qui est ce qu'elles ont de plus important à ses yeux. C'est ce grand principe que, selon M. Guizot, il est urgent de sauver, et au nom duquel elles doivent opérer leur fusion. Le christianisme étant en danger, il faut que toutes les Églises chrétiennes comprennent leur solidarité.

Quelqu'un qui ne serait pas familier avec les géné-

ralisations de M. Guizot aurait peine à s'imaginer qu'il n'y a ici qu'un artifice oratoire, et que dans tous ces grands périls qui menacent le christianisme et la civilisation, il ne s'agit en réalité que de la transformation que subit en ce moment la papauté. Où sont-ils, en effet, ces épouvantails qu'il groupe avec tant d'appareil pour masquer les vides de son argumentation? Où sont-ils ces ennemis acharnés du christianisme? N'est-ce pas se faire un jeu de la vérité que de présenter comme une conspiration contre les idées chrétiennes la résistance toute défensive que dans ces dernières années des écrivains courageux ont opposée à la frénésie de la réaction ultramontaine? M. Guizot s'alarme et se plaint de ce qu'il existe aujourd'hui une minorité qui ne croit pas au surnaturel. Et dans quel temps n'a-t-elle pas existé? Oui, grâce à Dieu, elle existe, et c'est en elle que réside l'élite intellectuelle de l'humanité. Où en serait la civilisation si cette minorité n'existait pas? Où en serait surtout la liberté religieuse? Nous ne l'aurions peut-être jamais connue. « Je sais et je reconnais à regret, écrit M. Guizot lui-même, que la liberté religieuse, cette conquête, ce trésor de la civilisation moderne, n'y a pas été introduite et fondée par des croyants chrétiens. Si, dit-il encore, cette liberté la plus sainte de toutes était placée sous la main et laissée à la discrétion des pouvoirs religieux, elle serait partout, je le crains, gravement compromise. » Eh bien! quand les membres de cette minorité déiste, panthéiste ou sceptique n'auraient pas d'autre rôle en ce monde que celui de conserver la liberté de conscience à ces religions, qui n'ont pour eux que des anathèmes et des malédictions,

ne serait-ce pas là une assez belle mission et une raison d'être suffisante?

Il y a une véritable satisfaction d'esprit à décomposer une argumentation qui, sous des dehors graves et austères, cache un si grand nombre de petites roueries de rhétorique. Il y a plaisir à soulever ces lambeaux de pourpre qui ne recouvrent qu'un squelette. Toutes ces déclamations sentencieuses contre des esprits éclairés, qui ont le tort de ne pas croire que l'impossibilité de la génération spontanée soit un motif suffisant pour les déterminer à embrasser des cultes que leur conviction repousse, mais qui, si la liberté de ces cultes venait à être compromise, seraient les plus ardents à la défendre; tous ces cris d'alarme, tous ces appels d'un désespoir si correct et si calculé dans ses emportements, toutes ces adjurations en faveur de la chrétienté menacée, qui font penser à Pierre l'Ermite et aux invasions sarrasines, tous les éléments de ce tableau de fantaisie n'ont été mis là que pour amener, par d'habiles gradations, le *deus ex machina*, l'idée gouvernementale de M. Guizot, l'expédient qu'il a découvert pour sauver le pouvoir temporel. Cet expédient, comment le dire sans ambages? On comprendra mes scrupules. Amené et préparé de loin par les pompeux artifices d'une rhétorique savante, il passe presque inaperçu sous les yeux du lecteur, qui ne songe pas à protester. Mais, exposé ici dans sa nudité, loin de son solennel entourage, loin de sa cour de substantifs imposants, il risque fort de provoquer le rire des méchants. Cet expédient, puisqu'il faut le montrer au grand jour, n'est pas autre chose qu'une alliance entre les Églises protestantes et le catholicisme, une

intervention du protestantisme en faveur du pape! Voilà l'idée politique tant soit peu imprévue, à laquelle aboutit toute cette belle théorie du surnaturel.

« Catholiques ou protestants, dit M. Guizot, un danger commun menace les Églises chrétiennes, les bases communes de leur foi (le surnaturel) sont attaquées, elles ont toutes à les défendre le même intérêt et le même devoir, car elles périraient également dans la ruine de l'édifice sous lequel elles vivent toutes.... Le *protestantisme est appelé aujourd'hui à défendre les libertés du catholicisme* (M. Guizot s'efforce de prouver que le pouvoir temporel constitue la plus essentielle de ces libertés) en même temps que les siennes propres; il a une occasion admirable de faire acte de fidélité libérale comme de charité chrétienne, et de donner ainsi à l'Église catholique un de ces exemples qui confèrent à ceux qui les donnent le droit de réclamer un juste retour. »

Malheureusement pour cette ingénieuse combinaison, il ne paraît pas très-facile d'obtenir des protestants de France un si bel exemple d'abnégation. Ils n'ont pas encore pu oublier toutes les persécutions que leur a infligées ce pouvoir en faveur duquel on les supplie d'intervenir au nom d'un péril imaginaire; et il n'y a rien ni dans ses actes, ni dans ses paroles, qui ait pu les effacer de leur mémoire. La foi au surnaturel ne leur paraît pas assez gravement menacée pour les déterminer à renier en une heure toutes les traditions de leurs pères. A leurs yeux même, il faut le dire, au risque de scandaliser M. Guizot, c'est moins la foi au surnaturel qui constitue le christianisme que la beauté morale de ses préceptes et la libre interprétation des

Écritures. Ils sont plus près de Channing que de Calvin, ils mettent la morale et la liberté au-dessus des dogmes, et c'est par là, par cet esprit large, philosophique et généreux, que le protestantisme contemporain est devenu cher à toutes les âmes élevées.

M. Guizot n'ignore pas ces tendances, il les a déjà rencontrées sur son chemin dans une circonstance qu'il n'a pu oublier. Mais comment sa déconvenue au dernier consistoire ne l'a-t-elle pas averti? Comment a-t-il pu se flatter d'amener ses coreligionnaires à une telle *fusion*, avec des doctrines et des passions qu'ils ont toujours combattues? Ce mot équivoque de fusion est de lui, et il se mêle à tout ce qu'il touche. Hâtons-nous de dire qu'il n'espère pas réaliser un tel miracle dans l'état actuel de l'Église protestante. Aussi se plaint-il amèrement de l'anarchie où elle est plongée. Il la représente comme en proie aux dissensions, ce qui veut dire qu'on n'y écoute pas M. Guizot plaidant pour le pouvoir temporel. Elle est, selon lui, « trop incomplétement organisée, » elle n'a pas de « gouvernement intérieur; » il regrette de n'y pas voir « une autorité propre et indépendante *qui pourrait seule y instituer des règles générales*, » vœux bien étranges dans la bouche d'un protestant! « Dire une Église, ajoute-t-il, c'est dire une foi religieuse commune, dans laquelle les âmes s'unissent, et que les confessions de foi ne sont que l'expression de cette union : il n'y a dans un tel fait rien que de parfaitement naturel et légitime; *ce qui ne serait ni naturel ni légitime, ce serait qu'on s'obstinât à faire partie d'une Église sans partager sa foi.* » A quoi bon tant de périphrases et de précautions oratoires? Appelons les choses par leur nom : ce que

M. Guizot réclame dans ces formules enveloppées, c'est l'institution d'un papisme protestant. Il lui tarde que le protestantisme ait un gouvernement qui surveille à la fois le dogme et la discipline. Si cette idée lumineuse pouvait être acceptée par le protestantisme français, il n'est pas douteux que l'expédient de M. Guizot ne devînt très-vite praticable, les deux papes se donneraient la main au milieu de la chrétienté pacifiée. Malheureusement l'anarchie y est encore assez puissante pour faire repousser un arrangement si désirable. Les protestants poussent l'aveuglement au point de ne s'alarmer nullement des dissidences qui se manifestent au sein de leur Église. Ils les regardent comme une preuve de force et de vitalité. Ils n'éprouvent aucun désir de se frapper eux-mêmes pour venger les rancunes et les déceptions de M. Guizot. Ils ne portent pas assez de haine aux catholiques pour sacrifier leur propre liberté au maintien de l'absolutisme romain. Qu'ils persévèrent dans cette conduite, qu'ils conservent leurs nobles et libérales maximes, qu'ils gardent précieusement cette anarchie glorieuse qui a fait leur force et leur grandeur, et pour laquelle a coulé le sang de tant de héros! C'est à ce prix qu'ils seront dignes de recueillir un jour l'héritage immense qui doit tomber dans leurs mains.

III

Voilà à quelles aberrations peut conduire la méthode doctrinaire combinée avec ce qu'on est convenu d'appeler l'esprit de gouvernement! Je laisse là les utopies

de M. Guizot sur la *réorganisation* du protestantisme. Ses coreligionnaires se chargeront de dissiper ses illusions sur ce point. J'ai hâte d'arriver au cœur même de son plaidoyer en faveur du pouvoir temporel. On me saura gré sans doute de présenter ses arguments dans toute leur force :

« La liberté religieuse, dit-il, ne consiste pas uniquement dans le droit personnel et isolé de chaque homme à professer sa foi; la constitution intérieure de la société où les hommes s'unissent religieusement, c'est-à-dire de l'Église, son mode de gouvernement, les rapports des ministres avec les fidèles, les règles et les traditions qui y président font essentiellement partie de la liberté religieuse. »

Voilà une maxime générale qui est spécieuse, suffisamment abstraite pour qu'on ne songe pas à y voir un piége, et, pour tout dire, éminemment doctrinaire. Mais il n'est pas besoin d'être un grand logicien pour deviner à quelle conclusion elle doit nous conduire. Le pouvoir temporel des papes est, en effet, un des modes du gouvernement de l'Église catholique, et si à ce titre il fait partie de ses libertés, il n'est pas seulement un pouvoir, il est un *droit*. Ce mot de droit suffit ici pour dissiper l'équivoque qui se trouve contenue dans le principe formulé par M. Guizot. Oui, le gouvernement qu'une Église s'est donné fait partie de ses libertés ; oui, il est un droit, mais à quelles conditions ? Sera-t-il un droit dans tous les cas? Dirons-nous que le gouvernement théocratique d'Innocent III, l'exterminateur des Albigeois, était un droit parce que l'Église du moyen âge se l'était donné? Le gouvernement religieux des califes était-il un droit? M. Guizot lui-

même hésiterait devant une telle conséquence. Le gouvernement d'une Église ne fait donc partie de la liberté de cette Église qu'autant qu'il n'étouffe autour de lui aucune liberté ; il n'est un droit qu'autant qu'il respecte lui-même tous les droits. On n'élude pas avec un sophisme ces règles éternelles de justice. On ne les fait pas mentir, parce qu'on les fausse sous prétexte de leur rendre hommage, ou parce qu'on leur associe des affirmations hypothétiques et des comparaisons sans exactitude. « Que dirait l'Église protestante, s'écrie M. Guizot, si, malgré ses institutions primitives, malgré son histoire, malgré la loi qui reconnaît ses synodes, on venait lui dire : Vous n'aurez pas de synodes, point d'autorité supérieure et indépendante pour régler vos affaires intérieures, chacune de vos églises locales restera isolée et décidera seule comme il lui plaira des questions qui intéressent le protestantisme tout entier? Si on tenait aux protestants français ce langage, si on abolissait ainsi leurs institutions propres et traditionnelles, trouveraient-ils leur liberté religieuse complète? croiraient-ils leurs droits religieux suffisamment exercés et garantis? »

Non, sans doute, et qui le conteste? Mais si, pour maintenir cette liberté, il leur fallait éterniser la servitude d'une population de trois millions d'hommes sous un régime qu'ils abhorrent, appelleriez-vous encore cette liberté un droit? N'est-ce pas abuser des généralisations que de les faire servir à une pareille confusion de faits et d'idées? Et n'est-ce pas une profanation que d'invoquer ainsi la liberté au profit de l'absolutisme? Qu'on ne croie pas que je déguise ici la pensée de M. Guizot sous prétexte de l'interpréter, je la reproduis fidèle-

ment, ce qui est le meilleur moyen de la réfuter :

« Je n'examine pas ici, dit-il, le gouvernement de l'Église catholique, c'est sa liberté et son droit à la liberté que je défends. Le double caractère temporel et spirituel de la papauté est un fait consacré par les siècles, ce fait s'est développé et maintenu à travers toutes les vicissitudes, toutes les luttes, tous les déchirements du christianisme; il n'est pas toute la foi catholique, mais il est l'Église catholique elle-même. Et l'on croit pouvoir porter sur ce fait une main violente, l'altérer à son gré, le détruire même sans porter atteinte à la liberté religieuse des catholiques! » Oui, on aura le droit de porter la main sur cette institution que vous appelez justement *un fait*, car elle n'a jamais été que cela ; oui, dis-je, on aura ce droit tant que les catholiques exigeront, pour conserver cette prétendue liberté religieuse, qu'il y ait dans les États romains un peuple condamné à ne posséder jamais ni liberté de conscience, ni liberté de la presse, ni liberté de la tribune, ni aucune de ces libertés civiles et politiques dont nos catholiques sont si jaloux et si fiers pour eux-mêmes!

Le passage que je viens de citer contient une assertion où M. Guizot me paraît abuser quelque peu du privilége qu'il s'attribue de n'avoir « que des souvenirs lointains. » Quelque lointains que soient ces souvenirs, comment un historien aussi justement autorisé peut-il s'engager à soutenir que le fait de la souveraineté temporelle s'est développé et maintenu à travers toutes les vicissitudes du christianisme? Il n'y a évidemment là qu'une distraction de sa part; car on pourrait le renvoyer sur ce point non-seulement à ses beaux travaux historiques, où il a démontré le con-

traire, mais à l'ouvrage même qui nous occupe. Il y reconnaît lui-même que la papauté n'a acquis ce pouvoir que successivement, « d'abord comme magistrature municipale, puis comme propriétaire territorial et en vertu du pouvoir politique alors inhérent à la propriété, puis à titre de souveraineté pleine et directe, » gradation dont le premier terme n'a commencé à exister que sous Constantin, et dont le dernier, le seul que nous ayons à examiner aujourd'hui, et le seul qui constitue la souveraineté temporelle dans ses conditions actuelles, ne date véritablement que de Rodolphe de Habsbourg.

Ce pouvoir est donc loin, même au point de vue historique, d'avoir toujours fait partie des libertés de l'Église, ainsi que M. Guizot l'affirme. Il n'est pas moins inexact d'avancer « que c'est à l'abri de sa petite souveraineté temporelle que la papauté a proclamé et soutenu en Europe la différence essentielle de l'Église et de l'État, la distinction des deux sociétés, des deux pouvoirs, de leurs domaines et de leurs droits mutuels; que ce fait, le salut et l'honneur de la civilisation moderne, a pris naissance et appui dans le double caractère de la papauté et compense bien largement les abus qu'ont faits les papes de leur double empire. »

L'histoire tout entière est un démenti donné à ces affirmations, qui sont le témoignage d'une incroyable légèreté. La vérité est que l'Église a soutenu et scellé de son sang le principe de la séparation des deux pouvoirs à une époque où elle ne possédait pas même l'ombre d'une souveraineté temporelle, et qu'elle s'est au contraire efforcée de les confondre à son profit

aussitôt qu'elle a obtenu un commencement de pouvoir politique. Les Décrétales d'Isidore, qui sont le premier manifeste de la théocratie pontificale, sont aussi contemporaines de la donation de Charlemagne, c'est-à-dire du premier établissement du pouvoir temporel. C'est à partir de ce moment que la distinction des deux pouvoirs, jusque-là si respectée, a été systématiquement méconnue et foulée aux pieds par les papes. On éprouve quelque confusion d'avoir à rappeler des faits aussi connus ; mais on devrait en éprouver bien davantage de chercher à les obscurcir ou à les nier malgré leur évidence.

Au reste, fût-il vrai que ce grand et salutaire principe de la distinction des deux pouvoirs a été sauvegardé un instant par les prérogatives politiques de la papauté, il suffit d'un regard jeté sur les sociétés modernes pour voir que ce principe existe aujourd'hui dans des conditions toutes nouvelles, et qu'il n'est nullement réduit à invoquer pour se défendre une garantie aussi illusoire et des protecteurs aussi débiles. Une moitié de l'Europe a rompu au seizième siècle avec la papauté, en quoi ce principe s'est-il trouvé compromis ? L'histoire répond qu'il s'est maintenu plus pur et plus fort chez les peuples réformés qu'il ne l'a jamais été chez les nations catholiques. Depuis ce temps le monde a vu paraître de nouvelles forces morales qui ont rendu toute usurpation sur ce point plus que jamais impossible. Il faut donc renoncer à nous faire accepter le pouvoir temporel au point de vue de la doctrine de l'intérêt, tout aussi bien qu'au point de vue du droit et de l'histoire. On nous assure qu'il nous protége contre les empiétements de

l'État sur la liberté de la conscience. A qui la faute si nous ne nous sentons pas protégés? Toutes les fois, au contraire, que l'État a touché aux libertés religieuses, nous voyons qu'il a eu l'Église pour complice, et s'il voulait aujourd'hui l'avoir de nouveau pour alliée, ce sont encore elles qui feraient les frais de la réconciliation.

« Laquelle de ces deux entreprises, demande M. Guizot, est la moins impossible : faire pénétrer et prévaloir dans l'Église catholique la liberté civile, ou bien maintenir dans les pays catholiques l'ordre chrétien, tout en renversant les bases de l'Église catholique, et en portant atteinte pour les renverser à la liberté et au droit des gens ? »

Nous ne saurions accepter la question ainsi posée, et il n'est donné à personne de nous enfermer dans ce dilemme arbitraire et chimérique. Il ne s'agit nullement, en effet, de renverser les bases de l'Église catholique, mais de mettre fin à un pouvoir qui est incompatible avec les droits des peuples, et que l'Église n'a pas toujours possédé ; on ne songe pas à porter atteinte à la liberté, mais à proclamer qu'un habitant des États romains y a tout autant de droit qu'un doctrinaire français; enfin, il n'est pas question de violer le droit des gens, mais de lui rendre son véritable sens, car le droit des gens n'est pas le droit des gouvernements, comme M. Guizot paraît le croire ; il est le droit des nations : *jus gentium*. Il est beaucoup plus sûr et plus facile d'atteindre ces différents buts que d'entreprendre de faire pénétrer les idées libérales au sein de l'Église catholique. Nous serions bien à plaindre s'il nous fallait ajourner nos espé-

rances jusqu'au moment où ces idées seront adoptées par l'Église. M. Guizot nous offre, il est vrai, sa garantie à cet égard, mais elle ne peut plus nous suffire. Combien de catholiques illustres seulement dans ce siècle se sont portés avant lui garants de la conversion de l'Église à la liberté! Et comment a-t-elle ratifié leurs engagements? Ces souvenirs sont présents à toutes les mémoires, et peut-être, après tant de déceptions, nous serviront-ils enfin à éviter de nouveaux mécomptes. La minorité, généreuse et excentrique, qui est restée fidèle à cette illusion, et qui la représente encore au sein de l'Église, n'est-elle pas chaque jour désavouée comme factieuse et compromettante? Tous les documents émanés du saint-siége et des chefs de la catholicité ne démontrent-ils pas une incurable obstination et une aveugle hostilité contre les idées libres? C'est qu'on ne donne pas à volonté un esprit nouveau à une institution qui a derrière elle un si formidable passé, qui est enchaînée par une telle masse de faits, de traditions, d'engagements, de pactes.

Il n'y a pas à raisonner avec une telle puissance; il n'y a d'autre ressource que de la soumettre au droit commun. La papauté est l'esclave de son histoire. M. Guizot nous assure que ses dispositions se modifieront. C'est une grande présomption que de promettre ce qu'on ne doit pas exécuter soi-même. Où sont les garanties qu'il nous offre? Il reconnaît que le régime qui pèse actuellement sur les États romains ne peut et ne doit pas y être maintenu, quel état de choses propose-t-il d'y substituer? Il vient d'étudier et d'approfondir autant qu'il est en lui toutes les difficultés de ce grave problème; il critique avec une

impitoyable sévérité les diverses solutions que l'opinion publique a discutées, quel est le remède que, pour son compte, il conseille d'apporter au mal ? On aurait, je crois, quelque peine à le deviner. — C'est le *memorandum* de 1831 présenté à Grégoire XVI par Casimir Périer et contre-signé par M. de Metternich ! Voilà l'expédient efficace et vraiment nouveau que lui suggèrent son expérience et sa sagesse d'homme d'État. Voilà le spécifique destiné à calmer les impatiences des Italiens, à contenter les vœux des populations romaines, à convertir la cour de Rome aux idées libérales! Ce mémorandum, qui ne fut qu'une feinte diplomatique aux yeux de ceux qui le rédigèrent, et qu'un objet de risée pour ceux qui le reçurent, serait revu et corrigé pour la circonstance, et présenté de nouveau au saint-siége par les puissances européennes, qui, au besoin, sauraient lui en imposer l'observation. M. Guizot le donne à entendre très-clairement. On tiendrait la main, dit-il, à son exécution. Quoi ! imposer des conditions quelconques à ce gouvernement que vous nous avez peint comme inviolable et sacré, à ce pouvoir qui fait partie des libertés de l'Église? C'est en le rendant le vassal des cinq puissances que vous vous proposez de garantir cette indépendance qui vous inspire un si beau zèle lorsque vous discutez des plans qui ne sont pas les vôtres ! Mais que lui demandent ses ennemis, sinon qu'il se plie à leurs projets comme vous exigez qu'il se soumette aux vôtres ? Et s'il refuse de subir ce joug, ce qui n'est pas douteux, ne vous trouverez-vous pas à votre tour dans la nécessité de le renverser? Ainsi vous ne voudriez le sauver qu'à la condition de faire

de lui votre instrument? Non! quoi que vous en disiez, Rome n'acceptera jamais un service payé si cher, et vous promettez plus que vous ne pouvez tenir. Le plan de la politique unitaire peut être contesté tant qu'on voudra; mais, s'il n'est pas en faveur auprès du pape, il est au moins admis par la grande majorité des Italiens: c'est peu de chose sans doute aux yeux du véritable homme d'État, mais cela compte à certains moments. Celui de M. Guizot ne sera approuvé ni par les Italiens ni par le pape; il n'aura jamais pour lui que son auteur. Eh bien! ce n'est là ni une solution, ni un plan de réformes, ni même un expédient; c'est une mystification!

IV

J'ai laissé volontairement de côté dans ce rapide aperçu la plupart des imputations dont M. Guizot charge la cause italienne, non qu'elles me semblent redoutables, mais parce que je tiens à montrer avant tout l'illégitimité du sentiment qui a inspiré ses attaques. Supprimez en effet du débat la question pontificale, ces passions si haineuses n'ont plus ni mobiles, ni prétexte, ni excuse. Toute la force des objections que M. Guizot élève contre la politique italienne réside dans cette vieille thèse de l'expropriation des États romains au bénéfice de la catholicité: il est nécessaire que ceux-là soient asservis pour que celle-ci soit libre. Cette thèse écartée, que M. Guizot préfère voir l'Italie organisée en confédération plutôt que de la voir concentrée en monarchie unitaire, c'est un goût

personnel qu'il a le droit de proclamer excellent, mais que les Italiens ont aussi le droit de déclarer mauvais. Ils ont au moins celui de donner leur avis sur ce point, même après que M. Guizot a prononcé. J'inclinerais à croire qu'ils sont mieux placés que lui pour en juger. La confédération n'est point un système nouveau en Italie : il y a plusieurs siècles qu'on en fait l'expérience, et ce n'est qu'en le voyant ramener sans cesse les mêmes trahisons et les mêmes désastres qu'on s'est décidé à l'abandonner. Le dernier essai qu'on en a tenté, en 1848, n'a pas été de nature à lui ramener les sympathies. M. Guizot, qui est bien forcé d'avouer que « l'Autriche avait dans la plupart des princes italiens des alliés publics ou secrets, » nie absolument que ce fût là une raison suffisante pour les renverser, lui qui a appuyé et trouvé légitime une révolution motivée par des actes mille fois moins coupables; mais alors il n'avait pas encore pratiqué la grande politique. « Je reconnais là, dit-il, l'erreur fondamentale, la passion fatale qui dénaturent et compromettent, et qui ont souvent perdu les plus belles et les plus légitimes entreprises. »

Les Italiens devaient à la fois, selon lui, et conserver leurs princes et conquérir leur indépendance; il ne voit aucune incompatibilité entre ces deux tâches. Les princes trahissaient, soit; mais pourquoi ne pas essayer de les convertir? Les princes étaient alliés de l'Autriche, mais seulement « parce qu'ils la considéraient comme la plus forte en Italie...; que cette situation générale fût changée, que l'Autriche perdît en Italie ses possessions et son empire, que la prépondérance y passât à une puissance italienne assez forte et

assez bien soutenue en Europe pour défendre l'indépendance italienne contre l'ambition autrichienne, croit-on que les souverains italiens ne se seraient pas accommodés à ce nouvel état de l'Italie ? »

Princes pleins d'à-propos et de patriotisme! M. Guizot dépense beaucoup d'éloquence en faveur de ces princes; mais on voit qu'il n'a guère le don de les rendre intéressants! Quel acte d'accusation serait plus accablant qu'un pareil plaidoyer? L'histoire n'aura besoin que de leur apologie pour les flétrir et les condamner. Que penser de cette leçon de politique et de morale? Ce sont les intérêts de ces étranges clients qu'il appelle le droit des gens. Quoi! les Italiens devaient attendre, en conservant parmi eux ces traîtres, qu'il s'élevât dans leur pays une puissance assez forte pour balancer l'Autriche, et ce résultat, ils pouvaient l'atteindre en maintenant le fractionnement de l'Italie en petits États! Cela a-t-il un sens? Est-ce la perfection du sublime ou le comble de la déraison? « Il n'a pas suffi aux Italiens, dit M. Guizot, d'être délivrés de la domination étrangère, » il leur a encore fallu l'unité. Délivrés quand? La Vénétie tout entière n'est-elle pas encore aux mains de l'Autriche? Et ce qu'ils n'ont pas pu faire avec toutes leurs forces réunies et le secours des armées de la France, ils auraient pu le réaliser avec les forces d'un seul de leurs petits États, et malgré la connivence des princes avec l'Autriche? La façon même dont la paix de Villafranca s'est conclue sous leurs yeux et malgré eux, malgré des promesses sur lesquelles ils s'étaient cru le droit de compter, n'était-elle pas le plus clair des avertissements? Ne leur disait-elle pas que, pour conquérir son indé-

pendance, une nation ne doit compter que sur elle-même, et que ses alliances les plus sûres, les mieux intentionnées, peuvent lui faire défaut à nn moment donné? L'unité ne se présentait-elle pas dès lors à tous les esprits comme une loi suprême? A quoi sert de parler de l'ambition de Victor-Emmanuel et « de la conquête de l'Italie par le Piémont? » Ne sait-on pas que cette œuvre a été accomplie par les Italiens, par tous les Italiens, et que c'est l'Italie qui a absorbé le Piémont, et non le Piémont qui a conquis l'Italie?

M. Guizot parle avec un dédain affecté des hommes qui sont plus portés à tenir compte des principes que des faits et des intérêts. Mais que faut-il penser d'une politique qui sacrifierait à la fois et les uns et les autres, car ce sont apparemment des faits et des intérêts que ces grandes réformes nationales qui sont réclamées par un peuple tout entier, qui sont l'expression même de ses besoins, de ses opinions et de ses vœux? N'y aurait-il donc, en fait d'intérêts dignes de sollicitude, que les intérêts des princes qui trahissent?

Je me crois dispensé d'insister. Lorsque de telles aberrations sont signées d'un nom illustre, elles portent leur châtiment avec elles-mêmes. Peut-être me reprochera-t-on d'avoir critiqué avec un soin trop minutieux des allégations vagues et générales qui ne se piquent pas d'une rigoureuse exactitude. Je serais heureux d'avoir mérité ce reproche en un tel sujet. J'ai tout au moins une excuse dans la gravité du malentendu qui s'est manifesté à l'occasion de la question romaine. La scission dont il a donné le signal devient chaque jour plus profonde et plus irréparable.

La génération qui arrive en ce moment à l'âge viril

s'éloigne de plus en plus des hommes qui auraient dû rester jusqu'au bout ses maîtres et ses initiateurs. Elle a perdu ses guides naturels. Ce n'est pas là un fait indifférent. Assez d'autres s'en réjouiront. Pour moi, je m'en afflige et je le déplore. On ne décapite pas impunément une nation. On ne brise pas sans péril et sans grand dommage tous ces liens de sympathie, de respect, de filiation intellectuelle, qui attachent les hommes à leurs devanciers, qui font qu'ils s'inspirent de leurs exemples et de leur expérience en s'efforçant de les continuer. Cette tradition, cette solidarité de sentiments et d'idées, ces luttes soutenues en commun pour les mêmes principes, cette émulation respectueuse d'une part et bienveillante de l'autre, ces amitiés inégales si consolantes pour le vieillard, si fortifiantes pour le jeune homme, n'existent plus chez nous. Où sont-elles, ces belles et nobles vieillesses entourées des respects et de l'amour de toute une génération? Où est-il, ce vivant enseignement si religieusement écouté? Où trouver un de ces hommes qui, comme le vieux Lafayette, personnifiaient en eux une cause ou une époque? On le chercherait vainement aujourd'hui. Entre les hommes pour qui la virilité commence et ceux pour qui elle finit, il ne s'échange guère que des sentiments hostiles et des paroles pleines d'amertume. Est-ce ingratitude de la part des derniers venus? Je ne le crois pas. Nous serions une génération bien déshéritée, si le sort, qui nous a refusé jusqu'à l'occasion des grandes choses, nous avait en même temps rendus incapables de les admirer chez les autres!

Qui de nous, au milieu du néant qui nous enve-

loppe, en présence du découragement, des défections, du désarroi des esprits, de l'intelligence abaissée et de l'obscurité croissante, ne s'est tourné avec un regard d'espoir vers ces hommes qui ont tenu dans leurs mains la destinée de leur pays, pour les supplier de lui faire entendre encore leur voix si longtemps écoutée? Pourquoi nous a-t-il fallu reconnaître que c'était là un vœu illusoire? Pourquoi leur voix a-t-elle perdu sa vertu sur des esprits vaillants et sincères? Pourquoi, vous, hommes de Juillet qui avez marqué par le tatent et par les services, n'avez-vous pas sur des cœurs épris de la liberté l'autorité que possédaient un Lafayette ou un Benjamin Constant? C'est que ces hommes, malgré telle lacune d'esprit ou de caractère, avaient fini par identifier leur personne avec la cause qu'ils servaient, tant ils la défendaient avec désintéressement et la maintenaient pure de toute transaction. Vous, au contraire, on vous a vus transiger sans cesse en politique, en philosophie, en religion, et vous ne combattez plus aujourd'hui que pour ces transactions usées. Ils représentaient des principes, et vous ne représentez que des compromis.

Octobre 1861.

M. PROUDHON

—

I

LA FÉDÉRATION EN ITALIE

De toutes les brochures auxquelles la question italienne a donné lieu dans ces derniers temps, celle de M. Proudhon sur la *fédération en Italie* est celle qui a non pas obtenu le plus de succès, mais produit le plus de scandale, ce qui est, à vrai dire, le genre de succès que recherchait son auteur. M. Proudhon ne paraît pas avoir jamais ambitionné d'autre gloire que celle de stupéfier les niais, et il faut convenir que depuis Diogène le Cynique, personne n'y a mieux réussi que lui. Il a été, d'ailleurs, considérablement encouragé dans ce rôle par la simplicité de ses contemporains.

A chacune de ses mystifications nouvelles, c'est un étonnement sans fin dans la badauderie démocratique. Son dernier factum a produit l'effet accoutumé. Ceux qui s'étonnent encore des volte-face politiques de

M. Proudhon me font l'effet de ces esprits un peu lents qui rient d'un bon mot huit jours après qu'ils l'ont entendu. Quoi! vous êtes surpris, vous criez à la trahison parce que cet ex-dieu de l'ironie dirige contre l'unité italienne les traits de sa foudre ébréchée! — Mais vous n'avez donc pas lu les invectives et les lâches insultes qu'il jetait à la nation polonaise après les massacres de Varsovie? Il ne vous souvient plus de ses apologies du droit de la force et de tant d'autres défis lancés à la justice, au bon sens, à la pudeur?

Lorsqu'un jour les historiens voudront donner une idée de l'impuissance de la génération qui a fait et perdu la révolution de 1848, ils montreront ses idoles et la plus creuse de toutes, le sophiste Proudhon. Ils raconteront comment, dans un certain parti, on proposa gravement alors de décerner la dictature à cet insulteur public qu'Athènes eût confiné dans un tonneau. Ils démonteront les ressorts de cet épouvantail de la bourgeoisie, de ce Satan de tabatière. L'influence philosophique de M. Proudhon, l'importance qu'on lui a attribuée, le rôle qu'on lui a laissé prendre, sont une des hontes de notre temps. M. Proudhon a poussé très-loin, il faut le reconnaître, l'art d'en imposer aux ignorants par des airs d'infaillibilité et par une affectation de science qui rappelle les personnages de Molière; il s'est composé un vocabulaire à part, avec des formules empruntées aux pédants d'outre-Rhin et dont il ignorait lui-même tout le premier la véritable signification; avec cela dialecticien très-subtil, c'est-à-dire ergoteur infatigable, il avait en lui tout ce qu'il faut pour faire un sophiste; personne n'a jamais déraisonné avec plus de méthode et de logique, mais

ce ne sont pas là précisément des titres à la gloire. Pour être comparé à Jean-Jacques Rousseau, il ne suffit pas d'avoir son humeur chagrine et misanthropique. On demeure confondu lorsqu'on examine de près les œuvres sur lesquelles cette réputation a été échafaudée : ôtez-en l'insulte, il ne reste plus qu'un fatras de rapsodies dignes des petites-maisons. M. Proudhon a plus d'une fois critiqué, avec ce bonheur que la jalousie de métier a seule le don d'inspirer, les visions de ses confrères en socialisme, mais il y a un système qui les dépasse toutes en extravagance, c'est celui de l'inventeur de la *Série* et de la banque d'échange.

M. Proudhon n'a jamais été cité pour sa mansuétude; il serait difficile de trouver, soit dans le passé, soit dans le présent, une gloire qui n'ait été outragée par lui, et on ne lui connaît guère d'autre admiration que celle qu'il s'est vouée à lui-même. Il est resté, dans son nouvel écrit, assez fidèle à son caractère. Amis et ennemis y sont presque également maltraités: Mazzini est un traître, Garibaldi un incapable ; les démocrates, en général, sont des « imbéciles ; » le parti même dont M. Proudhon a cherché les applaudissements n'y est guère plus ménagé. Il n'a fait qu'une seule exception à ce parti pris de dénigrement et de malveillance, — et tout le monde avouera ici que cet austère citoyen sait placer à propos ses exceptions, — elle est en faveur de l'empereur actuel des Français. Toutes les fois qu'il y est question de Napoléon III, cet homme farouche s'humanise, ce hardi censeur, qui a dit son fait à Dieu lui-même, adoucit les éclats de sa voix et prend un ton de componction vraiment charmante. Combien le bourgeois qu'il terrorise connaît

peu cette grande âme! Ce n'est pas lui qui se laisse aveugler par l'esprit de rancune, il sait rendre justice même à des adversaires. Il comprend les nécessités du pouvoir. Ce n'est pas lui qu'on verra afficher une méfiance injurieuse envers le gouvernement actuel; il laisse ces sentiments étroits à Mazzini et à ses pareils, et il en donne la raison : « Il ne fait aucun cas, dit-il, de cette politique de *subjectivité*, » faisant intervenir ici son jargon allemand, faute d'oser exprimer sa pensée en bon français; il sait, quant à lui, se détacher de ses préjugés de parti et s'élever jusqu'à l'impartialité; et si sa subjectivité proteste, il enfourchera son objectivité qui ne lui refusera pas ce petit service, et son moi vivra sans remords, grâce à cet heureux dédoublement. Il est impossible de mieux traduire une flatterie dans le langage de la raison pure. Il revient à plusieurs reprises sur cette idée, « que l'opposition au gouvernement impérial atteint la nation elle-même, » c'est-à-dire, en langue vulgaire, qu'elle est un crime de haute trahison; il fait de ce gouvernement la clef de voûte du système fédératif, qu'il propose comme solution aux Italiens, le rénovateur prédestiné de l'empire d'Occident, — toutes choses très-permises assurément, mais qui ne vont pas avec l'étiquette que M. Proudhon a portée jusqu'ici sur son chapeau, et encore moins avec l'idée que le public s'est faite de ce personnage.

Je n'ai nullement l'intention de réfuter ce tissu d'impertinences et de billevesées; il renferme assez de contradictions pour se réfuter lui-même. Si l'esprit de parti était capable de ressentir des scrupules, les pieuses personnes qui ont si puissamment contribué au

succès du livre de M. Proudhon rougiraient d'avoir fait cause commune avec un tel auxiliaire. De tels services se retournent tôt ou tard contre ceux qui les acceptent. Avec plus de clairvoyance, elles comprendraient que l'alliance de ce papiste athée ne profitera pas plus à leur cause qu'elle n'a profité à celle de la démocratie, lorsque, la liberté sur les lèvres et l'absolutisme dans le cœur, il lui apporta le secours funeste de ses sophismes à deux tranchants. Le système de M. Proudhon, qui consiste, comme on sait, dans la suppression de tout gouvernement, implique en même temps, par la transformation violente qu'il veut imprimer à la propriété, l'intervention continue du gouvernement le plus absolu. De là le lyrisme avec lequel il chante tour à tour les félicités de l'anarchie et les triomphes de la force. Cette contradiction se retrouve sous une forme ou sous une autre dans toutes les productions de cet esprit sans équilibre. Une moitié de son nouveau livre est consacrée à démontrer que l'Italie unitaire, réduite à ses propres forces, est absolument impuissante, qu'elle est aussi incapable de ressusciter « que la Hongrie et la Pologne ; » et l'autre moitié à prouver que la France, en laissant l'unité se consommer, « proclame sa propre déchéance, » que c'en est fait de sa force et de sa prépondérance ; affirmations qui se détruisent l'une l'autre. Mais qu'importe à l'auteur, pourvu qu'il démontre et qu'il prouve? Son but n'est pas de convaincre, c'est d'argumenter, d'argumenter à outrance et à perpétuité. Il soutiendra sous ce rapport les plus folles gageures ; il se soucie peu qu'on adopte son opinion, pourvu qu'on admire son agilité dans ce genre d'escrime, ses fein-

tes, ses artifices, sa verve triviale et insolente, sa souplesse, sa brutalité, son habileté à se jouer du pour et du contre, du vrai et du faux, des autres et de lui-même. C'est l'école de l'art pour l'art transportée dans la dialectique. Il vous prouvera avec une égale facilité que le bien c'est le mal ou que le mal c'est le bien, qu'il fait nuit ou qu'il fait jour, que vous existez ou que vous n'existez pas, à votre choix. C'est, en un mot, et traits pour traits, le sophiste tel que Platon le dépeignait il y a plus de deux mille ans.

Les expressions du métier se pressent à chaque instant sous sa plume, et hérissent sa prose de traits pédantesques de l'effet le plus inattendu. J'ai cité tout à l'heure un emploi neuf et ingénieux du mot subjectivité ; ailleurs, il dira que si les Italiens se sont obstinés à repousser le système fédératif que leur proposait leur puissant allié, c'est d'abord bien entendu par ingratitude — l'objectivité de M. Proudhon ne se fait pas faute de répéter cette accusation, — et ensuite « par l'effet naturel des *antinomies !* » et il rabâche là-dessus des balivernes empruntées aux lois historiques formulées par son ami M. Ferrari. L'érudition historique de M. Proudhon est presque aussi remarquable que sa force sur la philosophie allemande, et elle le conduit à des propositions non moins surprenantes. C'est à lui qu'il était réservé de découvrir que le mouvement actuel de l'Italie n'a d'autre but que de « refaire un État semi-impérial et semi-pontifical, » renouvelé des guelfes et des gibelins ; que Napoléon III est lié envers le pape par le pacte de Charlemagne son prédécesseur ; que l'empire n'a pas de raison d'être s'il n'est pas l'allié de l'Église, et enfin que

le protestantisme est mort. Quant à la séparation du spirituel et du temporel, il ne faut pas penser à la réaliser par les moyens proposés, ils sont impuissants; « la philosophie seule et la plus radicale est ici compétente, » ajoute l'auteur, comme si philosophiquement la question n'était pas résolue depuis plus d'un siècle, comme si les choses humaines avaient le don de progresser en vertu de la pure lumière, sans le secours de l'action et de la pratique. Décidément, ces révélations du ci-devant dieu de l'ironie ne sont pas destinées à faire beaucoup de conversions.

En somme, qui M. Proudhon a-t-il voulu servir avec ses lieux communs usés sur l'union de l'Église et de l'empire? il dit lui-même que ce n'est pas l'Église. Qu'il ait donc le courage de ses opinions et renonce à ce rôle de rallié honteux, qui n'est fait pour plaire ni à ses anciens ni à ses nouveaux amis. M. Proudhon nous annonce la formation d'un nouvel empire d'Occident; qu'il y travaille dans la mesure de ses forces, si l'on veut bien accepter ses services; qu'il en soit même le prophète, mais alors qu'il cesse de crier aux Belges de sa grosse voix de croquemitaine socialiste, qu'il n'a plus le droit de prendre aujourd'hui : « Ce sera à nous de vous porter *la sociale* ! » Quoi ! les inoffensifs charivaris du peuple belge auraient-ils mérité une punition si cruelle? Non, pauvre sophiste, tu ne leur porteras pas même cela. Il ne te sera jamais donné de te venger, même par de pareils bienfaits. A tes amis comme à tes ennemis, à ceux que tu honoreras de ta haine comme à ceux à qui tu infligeras tes sympathies, tu ne pourras jamais porter que le chaos et le néant de ta triste cervelle.

Après tout, le livre de M. Proudhon aura peut-être eu pour effet de nous délivrer pour toujours de cette étrange popularité. Les arrêts de la raison publique se forment lentement, mais ils se forment. Les hommes ne changent guère, en général ils restent ce qu'ils sont dès leur début; mais à mesure qu'ils avancent dans la vie, ils se montrent sous des aspects qui avaient échappé à une première observation, et qui donnent la clef de leur individualité. Des deux hommes qui ont exercé, il y a quelques années, la plus pernicieuse influence sur la génération de 1848, l'un, depuis longtemps discrédité aux yeux des esprits sérieux, achève de se démasquer pour le gros du public, c'est M. Proudhon; l'autre se confessait l'autre jour avec une touchante ingénuité au congrès de Bruxelles, c'est M. Émile de Girardin. M. de Girardin, en avouant avec une parfaite sécurité qu'il n'avait jamais vu dans la presse qu'une industrie et un moyen de faire fortune, a résumé d'un mot toute sa vie de publiciste, et donné le secret de la douce philosophie avec laquelle il contemple aujourd'hui les événements. C'est avec la même quiétude d'esprit que, pour mon compte, j'enregistre aujourd'hui la déchéance de ces deux ministres en disponibilité de la république sociale. La génération actuelle, on le reconnaîtra, a payé assez cher le droit de voir ces hommes disparaître de la scène politique et de leur dire au besoin : Retirez-vous!

10 novembre 1862.

II

M. PROUDHON ET L'ABSTENTION

L'abstention a été de tout temps *l'ultima ratio* des partis vaincus et découragés; elle n'est autre chose en somme que le sentiment très-naturel qui pousse l'homme à ne rien tenter lorsque l'inutilité de ses efforts lui est démontrée. Mais l'abstention a eu de notre temps un caractère tout particulier, qui frappera à coup sûr les yeux de l'histoire, et l'on risque fort de ne pas comprendre la fortune qu'elle a obtenue, lorsque les systèmes et les passions qui ont dominé notre époque seront tombés dans l'oubli. L'abstention n'a pas été chez nous comme chez nos devanciers le résultat d'une impuissance démontrée, l'immobilité instinctive de la peur et d'une défaite sans remède; elle a été érigée en calcul et presque en honneur par des partis encore pleins de vie et de vigueur, puissants par le nombre et par les ressources. Elle a été enseignée et préconisée comme un dogme. Nous avons eu non-seulement une politique, mais une philosophie de l'abstention, et je touche ici au côté vraiment caractéristique de ce singulier nihilisme. Cette conception des effets merveilleux de l'abstention se lie en effet étroitement aux doctrines qui ont tout envahi dans ces derniers temps, et particulièrement le domaine de la philosophie de l'histoire; je veux parler de cette théorie fataliste du progrès selon laquelle tout se fait dans

l'humanité en vertu de je ne sais quelle action latente dont la marche est infaillible, et qui, ne pouvant être modifiée par les efforts individuels, dispense naturellement les individus de tout effort. L'abstention s'est produite en France à l'époque où ces idées y exerçaient le plus d'empire, ayant été vulgarisées à la fois par le panthéisme allemand, par nos écoles socialistes, par nos historiens les plus populaires et même par nos métaphysiciens éclectiques. Le terrain, on le voit, était admirablement préparé pour ce quiétisme politique, et on ne peut s'étonner de la faveur avec laquelle il a été accueilli. Ce qui n'aurait paru, en tout autre temps, qu'une désertion honteuse, vu l'état des forces qui nous restaient, fut considéré comme le signe d'une intelligence impartiale, compréhensive, tolérante pour le présent parce qu'elle était sûre de l'avenir.

Quelques-uns allaient même jusqu'à voir dans l'abstention un calcul politique plein d'habileté, un véritable piége combiné par le plus profond machiavélisme. On avait inventé une nouvelle façon de combattre ses adversaires politiques, plus lente, mais plus sûre que les méthodes employées jusque-là. Il ne s'agissait que de les isoler, « de faire le vide » autour d'eux, de les mettre sous une sorte de cloche pneumatique. Avec du temps et de la patience on les tuerait par une simple raréfaction de l'air nécessaire à leur existence. Ce procédé, qui ne demandait que de la résignation, fut adopté d'enthousiasme par une génération découragée, fatiguée avant d'avoir agi et nourrie d'abstractions sans grandeur. Il a produit tous les effets que pouvaient prévoir dès lors ceux qui savent que rien ne se fait en ce monde que par des efforts obstinés et per-

sévérants. L'abstention a laissé le champ libre aux hommes et aux idées que notre devoir était de combattre; elle leur a livré sans résistance toutes les positions que nous aurions pu défendre au moyen des luttes légales. On s'aperçoit aujourd'hui qu'au lieu d'avoir à recueillir les fruits de ce prétendu travail latent, qui devait s'accomplir en quelque sorte à notre insu, et dont le moindre tort serait d'assimiler l'humanité au règne végétal, il nous reste tout à faire si nous ne voulons pas déshonorer notre cause par un abandon pire désormais que la défaite.

Depuis quelque temps, grâce aux progrès de la raison publique, la cause de l'abstention nous paraissait fort compromise. Aujourd'hui on peut la considérer comme perdue, puisque M. Proudhon se met à la défendre. Pas plus que celle du pouvoir temporel, elle ne se remettra des atteintes qu'elle aura reçues d'un tel patronage. Nous éprouvons quelque embarras à nous occuper de nouveau de M. Proudhon. Cet ennemi personnel de Dieu est devenu fort susceptible depuis qu'il est passé à l'état de Père de l'Église. Pour avoir osé rire il y a quelques mois de son galimatias en faveur des droits du pape, n'avons-nous pas été dénoncé par lui comme un homme de sang, occupé à « dresser des listes de proscription » et décidé à demander sa tête à la première occasion? Cette conséquence nous paraît un peu forcée. La tête de M. Proudhon! et qu'en ferions-nous, dieux immortels! N'est-ce pas le cas de retourner le mot de l'abbé Maury, et de dire : Y verrions-nous plus clair? Il n'est permis qu'à M. Proudhon de parler de sa tête avec une pareille fatuité. Si du moins les idées qui la traversent y laissaient leur

image comme sur les parois de la célèbre caverne imaginée par Platon, la criminelle fantaisie qu'il nous prête s'expliquerait par le désir de dévoiler cet étrange capharnaüm de contradictions, de chimères, de raisonnements incongrus, de visions tantôt obscures, tantôt extravagantes, et de la montrer au public comme on montre la lanterne magique aux enfants. Mais, la tête de M. Proudhon n'étant pas douée de cette précieuse faculté, un pareil détournement pratiqué sur sa personne ne serait pour nous qu'un embarras et une très-médiocre spéculation. Notre ambition ne va pas si loin, il nous suffirait qu'il en fît un meilleur usage.

M. Proudhon vise fort à l'originalité; il prend une peine infinie pour ne pas ressembler à ses confrères en utopie. Mais, en dépit de ses efforts, il n'échappe pas au sort commun, et il a plus qu'aucun d'eux le signe distinctif de ces esprits absolus et stériles. Ce signe est la manie des spécifiques. Chacun de ces docteurs a découvert un remède merveilleux, infaillible, guérissant tous les maux, applicable à tous les cas et dont il possède seul le secret. Manie qu'on traiterait de charlatanisme, vu l'outrecuidance qui l'accompagne, si elle ne dénotait avant tout la pauvreté d'intelligences incapables d'avoir plus d'une idée à la fois. La supériorité de M. Proudhon consiste en ce qu'il a changé plus souvent de recette. Il fut un temps où M. Proudhon attribuait tous les malheurs de l'humanité à l'emploi qu'elle avait fait du syllogisme. Le syllogisme était presque aussi coupable, à ses yeux, que l'infâme capital. Il découvrit une forme de raisonnement appelée *série*, qui devait exterminer le syllogisme,

conduire les hommes à la certitude absolue, et renouveler en peu de temps la face du monde. Un an ou deux après il déclara dans ses *Confessions* que la série, cette fille de son imagination, avait été enfantée dans une heure de délire, et il mit en circulation son axiome, « la propriété, c'est le vol, » formule à laquelle il attribuait plus de vertu encore. Il prit pour devise ce mot de Jéhova : Je détruirai et j'édifierai. La banque d'échange parut ensuite et pendant quelques jours lutta de popularité avec le camphre, autre panacée universelle à la fois médicale et politique : l'anarchie l'avait précédée et n'avait pas rendu de moins grands services au genre humain. Mon intention n'est pas d'examiner ni même d'énumérer toutes ces belles conceptions, mais seulement de rappeler de quel ton d'oracle leur auteur les a prônées. Il n'en a pas annoncé une seule sans demander en même temps que son siècle lui érigeât des statues. C'est avec la même assurance qu'il exposait, il y a trois mois, sa théorie de la fédération, idéal et salut de l'humanité future, mais par malheur fatras presque illisible dans lequel sont noyées une ou deux idées raisonnables empruntées aux publicistes qui ont écrit sur la décentralisation. Aujourd'hui c'est l'abstention qui est le spécifique du citoyen Proudhon. Personne avant lui, il le dit bien haut, n'a soupçonné le parti qu'on en pouvait tirer ; il en est le Christophe Colomb. L'abstention arrange tout, prévient tout, pacifie tout. Elle nous rend nos libertés, elle désarme le pouvoir, elle assure à jamais le triomphe de la vraie démocratie, elle est en un mot aussi infaillible que les antinomies, la série, la banque d'échange et la fédération réunies. Il va

dans un moment de distraction jusqu'à la nommer « *le plus saint des devoirs*, » ce qui s'était dit jusqu'ici de tout autre chose que l'abstention, et ce qui donne bien la mesure du degré d'énergie qu'on peut attendre de la génération actuelle. Il croit même pouvoir comparer l'électeur qui restera chez lui le jour du vote, à Boissy d'Anglas refusant sous le couteau sa signature à la populace de prairial. « Qu'est-ce qui a fait la gloire de Boissy d'Anglas dans la fameuse séance du 2 prairial, sinon la plus héroïque des abstentions? »

Mais contre qui doit se déployer tout cet héroïsme? M. Proudhon a grand soin de déclarer que ce n'est pas contre le gouvernement actuel : « Si l'abstention, dit-il, était une machination contre le pouvoir, je serais le premier à la déconseiller. » Mais, s'il en est ainsi, contre qui est-elle donc une machination?

Ce qui pourrait bien éclairer cette question, c'est la liberté vraiment extraordinaire qui est laissée à M. Proudhon, sur des sujets que la presse n'aborde pas impunément aujourd'hui. N'est-ce pas une particularité remarquable que M. Prévost-Paradol, qui est d'avis qu'on prête serment au pouvoir actuel, ait été censuré pour avoir développé et motivé son opinion, tandis que M. Proudhon, qui pense que le serment serait un acte de félonie de la part des libéraux, ne reçoit que des éloges et des encouragements de la presse officieuse, malgré les gros mots dont sa brochure est émaillée à l'adresse du gouvernement? Mais pourquoi s'en étonner? Ce ne sont pas des remerciments que méritent de tels services, mais des récompenses. Il y a d'autant plus de courage de la part de M. Proudhon à s'exposer aux soupçons, qu'il lui est plus difficile

d'y échapper. Comment ne serait-il pas suspect, en effet, en émettant aujourd'hui sur cette question de l'abstention et du serment, des idées aussi diamétralement opposées à celles qu'il exprimait peu après le coup d'État du 2 décembre?

« Le serment, écrivait alors M. Proudhon, n'est, pour un républicain qu'une simple reconnaissance de la souveraineté du peuple en la personne du chef de l'État; il n'est qu'un contrat synallagmatique qui oblige également et réciproquement les parties. Le royaliste jure sur l'Évangile, le républicain sur la Révolution; ce qui est fort différent. J'estime donc que les républicains, après avoir, sous le régime du 2 décembre, participé aux élections, doivent participer aux travaux du Corps législatif et conditionner leur serment par leur opposition. » Il écrivait cela le lendemain de la défaite des opinions libérales, et alors qu'on pouvait croire qu'elle n'était que momentanée. Mais depuis ce temps les choses sont apparemment bien changées; car aujourd'hui, « le serment est de sa nature inviolable, il est absolu, ne comporte ni distinction ni cas résolutoire. C'est un pacte de dévouement, ou, pour mieux dire, une consécration volontaire d'une personne à une autre. »

Que s'est-il donc passé dans l'esprit du citoyen Proudhon? La seule explication qui nous semble plausible, c'est qu'il a été touché de la grâce. Une révolution analogue s'est opérée dans ses idées au sujet de l'abstention. En 1852, les politiques découragés qui avaient cru devoir prendre une attitude expectante étaient dénoncés par lui comme des endormeurs et presque comme des traîtres; aujourd'hui tout est perdu si nous

n'adoptons la ferme résolution de ne rien faire. Nous n'avons qu'une seule chance de salut, c'est de nous hâter de former des « comités d'abstention ! » M. Proudhon ne refuse pas de reconnaître que le Corps législatif est le seul endroit où il soit désormais permis à l'opinion de se faire entendre; » mais, dit-il, s'il en est ainsi, c'est précisément le cas, *non pas de nommer des députés*, des mandataires sans mandat, puisque la teneur de ce mandat n'aurait pu être discutée, définie, mais de *garder le silence.* » Voilà la logique de M. Proudhon; nous préférerions un peu de sens commun. Il dit ailleurs : « La démocratie est aujourd'hui sortie de l'état de torpeur où l'avait jetée le 2 décembre. Elle s'est montrée aux élections de 1857; elle vit enfin, et nous devons l'en féliciter. Une louable ardeur anime le corps électoral, des comités se sont formés, une foule de jeunes orateurs brûlent de mettre leur talent au service de la plus juste des causes, etc. » Qu'en concluez-vous, lecteur? Que le moment est enfin venu d'agir? Que vous savez mal la dialectique! Le moment est venu de se croiser les bras. *Chimæra in vacuo bombycinans!* Nous ne lisons jamais un écrit de M. Proudhon sans nous rappeler cette facétie de Rabelais. Il nous semble toujours, en l'écoutant, entendre « la chimère bourdonnant dans le vide. » C'est là le rôle que la nature lui a assigné; il a tort de vouloir s'en départir. Son essor, qui, quoique pesant, a de l'imprévu, ne gagne pas à s'égarer hors des régions de la spéculation pure. La politique ne lui porte pas bonheur. Elle lui inspire des calculs fâcheux. Nous ne savons si M. Proudhon est fier des encouragements dont il est l'objet; mais ils nous paraissent difficiles à expliquer à son

avantage. Nous voyons qu'on supporte ses brutalités de langage avec beaucoup de philosophie; on n'en tolère autant d'ordinaire que de la part des sages, — ou de la part des fous. Nous souhaitons pour M. Proudhon que ce soit sa sagesse qui en impose, et qu'on ne lui témoigne en cette occasion que des égards désintéressés. On se repent d'avoir si longtemps méconnu un homme aussi utile. M. Proudhon est un bourru, mais c'est un bourru bienfaisant. Quoi qu'il en soit, il est temps qu'il sépare nettement sa cause de celle de cette liberté qu'il prétend servir. Parlez, homme courageux que n'effrayent pas les discussions interdites; parlez, homme terrible à vos amis, précieux à vos adversaires; nous savons désormais à quel prix cette immunité vous est acquise!

LE

RÉTABLISSEMENT DE LA POLOGNE

I

L'insurrection polonaise, accueillie d'abord par une sorte de stupeur incrédule, a été bientôt saluée par un long cri de sympathie et d'admiration. Ce duel inégal est un spectacle nouveau pour l'Europe habituée depuis longtemps à ne plus croire qu'aux triomphes de la force. Elle le contemple maintenant avec une émotion avide et croissante. A l'heure où j'écris, des millions d'hommes, sur tous les points du globe, suivent avec des regards d'anxiété la marche de cette poignée de jeunes gens intrépides qui tiennent en échec les armées d'un vaste empire, et rappellent à notre génération énervée combien l'on est fort lorsqu'on sait mourir. Où vont ces combattants? quel sort leur est réservé? Nul ne le sait ; mais le monde entier conspire pour eux, et, malgré l'immense supériorité de ses res-

sources, leur ennemi est aussi troublé qu'ils sont calmes et résolus.

Déjà cette sympathie s'est imposée aux gouvernements. Pris au dépourvu par un événement qui accuse leur prévoyance et dérange leurs combinaisons, ils ont été entraînés, bon gré mal gré, par l'élan du sentiment public, et forcés de s'incliner devant ses manifestations. Leur langage a passé de la froideur aux encouragements, surtout depuis que la déloyale intervention du roi de Prusse dans les affaires polonaises leur a offert un prétexte plausible pour revenir sur leurs premières déclarations. Une triple opposition a été signifiée à la Prusse, dont les explications embarrassées peuvent être considérées comme le désaveu indirect d'un défi qu'elle n'ose plus soutenir. En Angleterre, le ministère et le parlement ont flétri d'une énergique réprobation les procédés de la politique russe envers la Pologne, et si lord Palmerston a voulu réserver son action, afin d'arriver à une entente préalable avec ses alliés, s'il s'est montré défiant envers les coopérateurs qui s'offraient à lui, il n'a du moins rien dit jusqu'à présent qui soit de nature à décourager sans retour les espérances des amis de la cause polonaise. En France, le gouvernement, averti par le fâcheux effet du discours de M. Billault et par l'explosion spontanée du sentiment de toutes les classes, de tous les partis, de toutes les opinions, n'a pas tardé à adopter une politique plus conforme aux exigences de l'honneur national, et plus profitable à ses propres intérêts. Il semble s'être rappelé ce que l'abandon de la Pologne a coûté à ses devanciers. Enfin, par une fortune inespérée, le cabinet français a trouvé un auxi-

liaire inattendu dans un gouvernement qu'il a combattu il y a deux ans, et parmi les puissances mêmes qui ont concouru au partage de la Pologne et qui en ont profité. L'Autriche s'est associée à lui contre la Prusse ; elle lui offre son appui contre la Russie.

Depuis les pourparlers et les négociations auxquels cette situation si nouvelle a donné lieu, le mouvement de l'opinion européenne en faveur de l'insurrection polonaise n'a fait que s'étendre et se déclarer avec plus d'éclat. Il grandit pour ainsi dire d'heure en heure. Dans tous les pays de l'Europe, du Nord au Sud, depuis la Suède jusqu'à l'Italie, en Orient comme en Occident, dans la presse, dans les assemblées, dans les réunions populaires, cette propagande de l'indignation et de la pitié répond avec une ardeur passionnée à l'appel des cœurs généreux ; elle émeut, elle agite, elle implore, elle commande, elle fait tressaillir des peuples qu'on croyait morts. Elle a des complices jusqu'en Russie, où un parti déjà nombreux, comprenant qu'il ne sera jamais libre tant que la Pologne sera esclave, répudie comme une calamité cette domination inique. On avait autrefois une belle parole pour exprimer cette communauté d'intérêts et de sentiments qui, dans certaines occasions, doit réunir les peuples ; on disait : « la république chrétienne. » Cette communauté, on la sent revivre en ce moment dans les cœurs. Ce n'est pas un pays, ce n'est pas une opinion, ce n'est pas une race, c'est la civilisation elle-même qui se lève pour prendre parti en faveur de la Pologne.

En présence de cette unanimité, qui est peut-être sans exemple, et qui rend si facile une tâche si bienfaisante et si glorieuse, en présence des longues dou-

leurs qui ont amené l'insurrection actuelle et des sublimes sacrifices qui la soutiennent, l'abstention des gouvernements serait, je ne dis pas un acte impolitique, je ne dis pas même un crime, elle serait, elle est une impossibilité. Lorsque tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes, bons, généreux, éclairés en Europe, demande une chose juste, l'appelle de ses vœux ou de ses prières, lorsque tant d'États puissants ont intérêt à la réaliser, il est impossible qu'il ne se trouve pas un seul gouvernement pour tenter cette chose. S'il en était ainsi, si tant d'espérances devaient être trompées, si là où tous sont d'accord pour vouloir, personne n'osait lever la main pour agir, jamais un aussi effroyable aveu d'impuissance et d'abjection n'aurait retenti dans le monde !

Honteuse pour toutes les puissances, une telle abstention serait de la part de la France une abdication. Un nouvel abandon de la Pologne serait aujourd'hui un coup mortel porté à l'influence et à l'autorité morale de notre pays. Il est superflu de rappeler ici les liens de toute sorte qui nous attachent à cette nation et les obligations que nous avons contractées envers elle. Si nous avions pu oublier le nom des légions polonaises, nos ennemis sauraient nous le rappeler, car ils en ont gardé la mémoire. Dans toutes les contrées qui nous ont vus vainqueurs ou vaincus, et jusque dans ces régions lointaines où nos armées ont passé comme une apparition d'un instant, sur les sables brûlants de l'Égypte, sur les plaines glacées de la Russie, sous le ciel dévorant de Saint-Domingue, partout où nous avons combattu, partout où nos malheurs nous ont fait expier notre gloire, leurs ossements blanchissent mêlés à

ceux de nos soldats. Ils attestent au ciel et à la terre le pacte que nous avons fait avec la Pologne. Ce pacte, que les Polonais ont scellé de leur sang, nous ne l'avons pas observé jusqu'ici; mais plus le gouvernement français l'a méconnu dans le passé, plus il est tenu de le respecter aujourd'hui. Le pouvoir actuel ne peut invoquer aucune des excuses que ses prédécesseurs ont alléguées pour l'éluder, car il n'a à redouter ni l'émeute au dedans ni la sainte-alliance au dehors.

Mais, demande-t-on, au nom de quel droit doit se produire cette intervention des puissances dans les affaires de Pologne? Au nom d'un droit supérieur à tous les traités, au nom des droits de l'humanité. C'est ici ou jamais le cas de stipuler pour le genre humain, comme disait Montesquieu. Les gouvernements ont à recommencer ici ce qu'ils ont fait pour les chrétiens d'Orient à l'occasion des massacres de Syrie, à moins que les abominations commises par des Turcs ne changent de nom lorsqu'elles sont commises par des Russes. Invoquer en un tel sujet les conventions diplomatiques, ce serait amoindrir le caractère de cette répression. Il faut que lord Palmerston sache qu'il y a pour un gouvernement d'autres « obligations » que celles qui sont créées par la diplomatie. Il y a des devoirs sacrés qui sont communs à toutes les nations civilisées et auxquels on ferait injure en les écrivant sur un protocole.

Quand un gouvernement se place en dehors du droit des gens comme l'a fait la Russie par ses sauvages exploits en Pologne, ce n'est pas à la diplomatie qu'il appartient de l'y faire rentrer, c'est à la justice qui domine les sociétés humaines et qui leur survit, c'est à ces lois éternelles dont tout pouvoir est tenu de se faire

l'exécuteur du moment qu'il en a la force. A ce devoir d'humanité, qui est celui de tous les peuples, se joignent pour la France le souvenir des services reçus, des promesses trahies, du sang versé par nos querelles, l'élan d'une sympathie qui ne peut plus se contenter d'assurances stériles, l'intérêt de l'honneur national qui recevrait une irréparable atteinte le jour où il serait constaté que le gouvernement français ne veut rien faire pour la Pologne.

Voilà pour ce que le *Times* appelle les considérations sentimentales. En France elles ont suffi pour entraîner tout le monde, et je me reprocherais d'y mêler une seule considération politique. J'aborderai cet ordre d'idées à part. Notre gouvernement agira donc ou en son propre nom ou de concert avec ses alliés ; on ne peut admettre qu'il en soit autrement. Mais dans quelle mesure doit s'exercer cette action et quel but doit-elle se proposer pour être efficace? Telle est la question que je vais examiner.

II

Notre gouvernement n'a pas besoin des traités pour intervenir en Pologne. Peut-il mieux les accepter pour guide et pour règle de sa politique? La réponse de l'histoire est sur ce point décisive.

Toutes les fois que depuis quarante ans les puissances européennes ont élevé la voix pour interposer leurs bons offices entre la Russie et la Pologne, toutes les fois que des négociations ont été entamées, soit en France, soit en Angleterre, dans le but d'apaiser des

agitations toujours renaissantes, c'est l'ordre de choses établi en 1815 qui a invariablement servi de point de départ à ces ouvertures. Aujourd'hui encore, ce sont les traités de 1815 qu'on assure avoir servi de thème aux représentations adressées à la Russie par le cabinet français. S'ils n'ont figuré en cette circonstance qu'à titre d'expédient diplomatique, s'ils n'ont été que le prétexte de notre intervention, on peut à bon droit s'en étonner, en raison du mal que nous ont fait ces traités, et de tout le mal que nous en avons dit; mais ce malheur n'est pas irréparable. Il en serait tout autrement si ces traités devaient servir de programme à notre politique sur cette question. Il importe qu'on ne conserve aucune illusion à cet égard.

« La France, écrivait en 1846 M. Guizot à notre ambassadeur à Vienne, lors de l'incorporation de Cracovie, la France n'a pas oublié quels douloureux sacrifices lui ont imposés les traités de 1815. Elle pourrait se réjouir d'un acte qui l'autoriserait par une juste réciprocité à ne consulter désormais que le calcul prévoyant de ses intérêts, et c'est elle qui rappelle à l'observation fidèle de ces traités les puissances qui en ont recueilli les principaux avantages! » Ce langage était en effet bien surprenant dès cette époque dans une bouche française, mais aujourd'hui il paraîtrait dérisoire, tant ces traités dirigés contre nous ont été depuis lors révisés, violés, honnis, pulvérisés! La France, après avoir, ainsi que l'Italie, brisé ce lit de Procuste, aurait-elle bonne grâce à demander comme une faveur pour les Polonais que leur patrie y soit encore enchaînée? Cependant, puisque nos hommes d'État, comme ceux de l'Angleterre, n'imaginent rien de mieux à réclamer

pour la Pologne que les garanties qui lui ont été assurées par les traités de 1815, sachons du moins avec précision en quoi ces garanties consistent, et quel état de choses on peut fonder sur de tels éléments.

Ces garanties sont formulées tout entières dans un article de l'acte final du Congrès de Vienne. Voici cet article :

« Les Polonais, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiendront une représentation et des institutions nationales, réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera utile et convenable de leur accorder. »

Ces paroles n'offrent pas tout d'abord un sens très-précis à l'esprit, et ce n'est qu'à une seconde lecture qu'on s'aperçoit combien est ingénieusement combinée cette rédaction, dont la seconde partie détruit tout le sens de la première. Cette prétendue garantie commence par une promesse, et finit par un refus. Elle ne contient en réalité que l'arbitraire. C'est ce qu'on appelle à la fois donner et retenir. Comment pourraient subsister une représentation ou des institutions nationales dans un pays où ces garanties seront réglées par le pouvoir discrétionnaire d'un étranger? Il y a là une si grossière contradiction que les rédacteurs n'ont évidemment inséré cette clause que pour donner une satisfaction illusoire aux espérances obstinées des Polonais, et pour offrir aux souverains un moyen facile d'éluder toutes leurs promesses.

L'histoire justifie pleinement cette assertion. Depuis 1815, en effet, les puissances copartageantes n'ont pas cessé de traiter leurs provinces polonaises en provinces

conquises; chacune, il est vrai, selon son génie propre et ses vues particulières, mais sans jamais tenir compte d'un droit autre que celui de la force. Il n'y a jamais eu de régime légal en Pologne et la loi n'y a jamais été que l'hypocrisie de l'arbitraire. La Prusse, qui s'y est comportée avec le plus de douceur, y a déployé son esprit procédurier et calculateur, disputant le sol aux propriétaires, les expropriant avec une patience méthodique et perfide, pour y implanter à leur place une population germanique; organisant des institutions de crédit combinées de façon à enrichir les nouveaux venus et à ruiner les indigènes, imposant la langue allemande à des localités où l'on ne voyait pas un seul Allemand. L'Autriche, qui n'avait pris part au nouveau partage qu'à contre-cœur, et faute de pouvoir faire reconstituer un royaume de Pologne indépendant, de force à la protéger contre un voisinage devenu formidable, n'en a pas moins maintenu sa possession par tous les moyens habituels de sa politique, témoin les massacres de Gallicie et l'incorporation de Cracovie. Quant à la Russie, elle n'y a pas tout d'abord montré la sauvagerie et la brutalité qui ont donné un caractère si odieux à sa politique; mais les variations mêmes que cette politique a subies prouvent combien les stipulations des traités de 1815 étaient une garantie insuffisante et précaire.

On connaît assez bien aujourd'hui le libéralisme d'Alexandre Ier; il descend en droite ligne de la philanthropie de Catherine. Résolu à exploiter le patriotisme des Polonais au profit de sa propre domination, Alexandre leur avait fait, en 1814, les avances les plus flatteuses, dans l'espérance d'obtenir avec leur appui les provinces qui avaient été attribuées aux puissances copar-

tageantes, et de reconstituer, sous le nom de Pologne, un fief de l'empire russe. Ses plans furent déjoués par la vigilance de lord Castlereagh et la ténacité de M. de Metternich. Obligé de rabattre de ses prétentions, il conçut l'idée de faire de ses possessions polonaises, et particulièrement du grand duché de Varsovie, érigé en royaume, un centre d'attraction pour les provinces qu'il convoitait, et il dota à cet effet son nouveau royaume d'une charte constitutionnelle destinée à éblouir les patriotes polonais. Cette charte était faite pour séduire ceux qui n'en connaissaient pas le but.

Liberté de la presse, liberté individuelle, abolition des confiscations, publicité à tous les degrés, exclusion des étrangers de l'administration, elle contenait toutes les stipulations que pouvait désirer le libéralisme le plus exigeant. Il ne manqua jamais à cette constitution modèle, comme à beaucoup d'autres compositions du même genre, qu'une seule qualité, c'est d'être appliquée. Elle fut violée dès le lendemain de sa promulgation, et par son propre auteur. Alexandre considérait si peu cette constitution comme une conséquence implicite des traités de 1815, selon l'interprétation que lord Palmerston essaya de faire prévaloir plus tard, qu'il ne se croyait pas même engagé par le serment qu'il avait prêté de la respecter, et dès le 16 août 1817, voici ce qu'il faisait écrire au prince lieutenant à Varsovie [1] :

« Sa Majesté ne regarde nullement *comme irrévocables* les bienfaits dont elle a doté le pays; elle croit

[1] Ces citations sont empruntées à l'intéressant *Recueil des traités, conventions et actes diplomatiques concernant la Pologne*, par le comte d'Angeberg.

ses institutions obligatoires pour la nation, *mais non pas pour elle*. Dans le pacte octroyé à ses sujets, elle se sent juge et partie; elle n'en remplira les obligations qu'aussi longtemps que sa sagesse les jugera conformes au bien-être de la nation..... »

On devine ce que pouvait être un roi constitutionnel qui avait une telle idée de ses devoirs et de ses droits. Cependant, comme Alexandre était, quoique autocrate, d'un naturel doux et humain, la machine alla tant bien que mal jusqu'à sa mort. L'avénement de Nicolas fit disparaître les derniers subterfuges sous lesquels se déguisait le pouvoir absolu. Le nouveau czar laissa passer cinq ans sans même prendre la peine de convoquer la diète. Bientôt après éclata la révolution de 1830. On sait comment la Pologne, qui ne s'était pas insurgée pour venger sa constitution violée, se souleva tout entière lorsqu'elle apprit que l'empereur avait fait mettre l'armée polonaise sur le pied de guerre pour la lancer contre la France. Je ne m'étendrai pas sur les épisodes de cette insurrection, à jamais glorieuse. Je veux rappeler seulement comment fut fixée pour la seconde fois le sens de cette clause des traités de 1815, qu'on nous propose de recommander de nouveau à l'attention bienveillante de la Russie, et sur laquelle on croit pouvoir fonder l'avenir de la nation polonaise.

Lorsque la Pologne eut succombé, le nom même de la charte constitutionnelle fut, comme on pense, effacé par le vainqueur. C'est alors seulement que le cabinet britannique, qui avait refusé de s'associer à l'intervention proposée par la France, commença à s'émouvoir, espérant peut-être relever son prestige fort affaibli en donnant le change à l'opinion européenne, ou poussé

par un remords tardif. On avait écrasé un peuple armé pour la cause la plus légitime, la diplomatie anglaise s'était tue; on touchait maintenant à une constitution qui n'avait jamais été qu'une lettre morte, elle jeta les hauts cris. Lord Palmerston se hâta d'écrire à son représentant lord Heytesbury pour le prier de veiller à la conservation de cet intéressant morceau de papier. Il demandait avec instance que cette respectable charte fût maintenue intacte. Lord Heytesbury lui répondit de son propre mouvement que cette constitution octroyée par le bon plaisir était révocable au gré de l'empereur, qu'elle avait été plusieurs fois modifiée depuis sa promulgation, et enfin qu'elle n'était en rien liée aux stipulations des traités de 1815. C'était en substance la réponse que lui opposa M. de Nesselrode lui-même. Lord Palmerston s'obstina dans son dire avec une opiniâtreté où il y avait plus d'ostentation que de bon vouloir, puisque l'ambassadeur avait l'ordre formel de s'en tenir « à des représentations amicales, » et la lettre des traités de 1815 devint l'objet d'une discussion minutieuse et subtile, dans laquelle le ministre britannique n'eut pas l'avantage, malgré toutes les ressources de son esprit. Il eut beau tourner et retourner le texte de ces stipulations, il ne put en faire sortir ce qui ne s'y trouvait pas. Le diplomate russe se renferma imperturbablement dans le droit reconnu à l'empereur de « régler » à sa guise ces institutions nationales que réclamait lord Palmerston avec un zèle trop inefficace pour être méritoire, et la seule conclusion qu'on puisse tirer de ce débat contradictoire, c'est que la clause des traités de Vienne au sujet de la Pologne est tellement vague et indéter-

minée, qu'elle peut être interprétée en plusieurs sens opposés, et n'offre aucune base fixe ni pour un arrangement définitif, ni même pour une simple négociation. A force d'insistances, lord Palmerston en vint presque à impatienter l'ambassadeur anglais, qui mit fin à cette intempestive loquacité par ces paroles pleines de sens : « Il m'a semblé qu'à moins que nous ne soyons préparés à appuyer notre manière d'envisager la question par un appel aux armes, il était inutile de revenir d'une façon formelle sur un objet où il ne s'était produit aucun fait nouveau qui pût changer la détermination prise par la Russie, et à nous annoncée comme définitive [1]. »

Tel est le dernier mot de la diplomatie sur cette convention trop fameuse. Ce mot en juge l'esprit et la valeur. La diplomatie se déclare elle-même incapable de fixer le sens de son chef-d'œuvre et elle en appelle à l'épée. Une équivoque interprétée par la force, est-ce là la garantie que nous voulons offrir à la Pologne?

III

Les traités de Vienne écartés en raison des contradictions, des obscurités, des piéges qu'ils renferment, en raison du commentaire en action qu'ils ont reçu, de la juste condamnation qui les a frappés, la politique française ne put avoir qu'un but, qu'une pensée, qu'un mot d'ordre : le rétablissement de la Pologne. Tout le monde recule encore devant ce mot qui n'est encore

[1] Dépêche de lord Durham à lord Palmerston, 22 août 1832.

qu'un cri de guerre et qui sera bientôt un cri d'ordre et de paix.

Je sais combien il est redoutable, je sais combien d'alarmes il excite, et de dangers il contient, cependant je l'écris sans craindre pour mon pays les tempêtes qu'il peut déchaîner, parce qu'il exprime un arrêt qui est à la fois celui de la justice et de la force des choses. J'ignore l'instant précis où cet arrêt sera prononcé; mais l'Europe n'aura de repos et de dignité que lorsqu'elle l'aura sanctionné. Jusqu'à ce que la Pologne soit rétablie, l'Europe demeurera sans droit public et sans stabilité. Elle se trouble en présence des difficultés de la tâche, mais où serait le mérite de réparer une iniquité s'il n'en coûtait rien à ceux qui l'ont commise ou qui l'ont laissé commettre?

En dehors du rétablissement de la Pologne, il n'y a que des chimères et des impossibilités. Notre diplomatie a, dit-on, réclamé pour les Polonais des institutions libérales. J'admets pour un instant que cette demande soit agréée. Que peut-il en résulter et que doit-on attendre de cette tentative? J'ai dit le sort des institutions accordées par Alexandre qui était certes, aussi éclairé, aussi humain, aussi bien intentionné que l'empereur actuel; j'ai dit comment elles ont été méconnues dès le lendemain de leur promulgation parce qu'il n'appartient pas au despotisme d'instituer la liberté, parce qu'il n'y a pas de liberté sans indépendance, parce qu'il n'est pas au pouvoir de la domination étrangère de se maintenir un instant sans la violence et l'oppression. Mais ce que je n'ai pas dit, ce sont tous les événements qui se sont accomplis depuis lors, et qui rendent cette domination exécrable, impossible,

c'est l'abîme qui, depuis 1815, a été creusé entre la Russie et la nation polonaise. Cet abîme, on y jettera tout un peuple avant de pouvoir le combler.

Les deux nations étaient ennemies en 1815; aujourd'hui, elles sont séparées par des haines que rien ne peut éteindre. Les paroles de paix et d'union ne rappellent plus que le mensonge et le meurtre. Le panslavisme a été noyé sans retour dans le sang des massacres de Varsovie. Il peut être très-commode pour nos tacticiens politiques de réconcilier, sur le papier, les oppresseurs et les opprimés dans un pacte fraternel qui nous permette enfin de dormir en paix. Les choses sont un peu plus compliquées dans la réalité. Elles donnent un sanglant démenti à cette complaisante illusion. Ceux-là seulement qui connaissent le système organisé et pratiqué en Pologne par l'empereur Nicolas peuvent se faire une juste idée des sentiments que les Polonais ont voués à la Russie. On chercherait en vain quelque chose d'analogue à ce régime dans les temps modernes. On a fait beaucoup de bruit au sujet de la loi du recrutement qui a amené l'insurrection actuelle. Cette mesure, toute barbare qu'elle soit, paraît peu rigoureuse, lorsqu'on la compare à quelques-uns des actes fameux qui l'ont précédée, lorsqu'on lit, par exemple, les dispositions de l'ukase en vertu duquel quarante-cinq mille familles polonaises furent arrachées à leurs foyers, et furent, selon l'expression employée par le ministre Kankrine, signataire de cette ordonnance, *transplantées* dans les provinces du Caucase. Il faut connaître les procédés mis en œuvre dans cette extermination persévérante et méthodique d'une nation généreuse dont le seul crime était de réclamer

des biens qui sont le patrimoine commun de tous les hommes, pour se rendre compte de ce qu'un fonctionnaire russe représente aux yeux d'un Polonais. Quand on a examiné de près ces faits, quand on se rappelle les enfants enlevés pour les colonies militaires, les femmes fouettées, les hommes enrégimentés, les villes incendiées, la religion insultée, les propriétés confisquées, les mines de la Sibérie peuplées comme des cités et engloutissant dans leurs sombres entrailles des légions de spectres enterrés vivants et condamnés à ne jamais revoir le soleil, on comprend que ces deux peuples sont à jamais séparés, on sent qu'ils ne peuvent se rapprocher que pour se combattre, que le seul mot de réconciliation doit leur faire horreur, et on se dit qu'il serait généreux d'épargner aux victimes de cette dernière injure de leur offrir la liberté sous la garantie de leurs bourreaux!

IV

Ce n'est donc pas une constitution que l'Europe doit réclamer à la Russie en faveur de la Pologne, c'est une *restitution*! On demande quelles seront en ce cas les compensations qu'on aura à lui offrir. Singulière morale, en vertu de laquelle on serait tenu d'indemniser le spoliateur au lieu de le punir! L'équité exige apparemment qu'en échange de la victime qu'on arrache à la Russie, nous lui fournissions une autre Pologne à pressurer, à piller, à mettre à feu et à sang, pour former ses administrateurs? Ces politiques timorés peuvent bannir leurs scrupules de conscience. Même après cette

juste réparation, il restera encore à la Russie plus de soixante millions de sujets. Longtemps l'épouvantail de l'Europe, cet empire qui n'a jamais eu que les dehors de notre civilisation, vient, par la barbarie de ses procédés, de se classer définitivement parmi les puissances asiatiques; c'est vers l'Asie qu'il doit chercher son expansion, et l'insurrection de Pologne offre une occasion précieuse de le refouler vers l'Orient. Le coup qui lui a été porté une première fois par la guerre de Crimée a été un événement heureux, principalement parce qu'il a détruit un prestige ridiculement exagéré; mais les puissances occidentales commettraient une faute irréparable si elles négligeaient d'achever leur ouvrage. Un fait d'une incalculable portée s'est produit depuis cette époque en Russie : je veux parler de l'affranchissement des serfs, qui, après avoir été une cause d'affaiblissement momentané pour l'empire, va transformer une classe inerte et immobile en une classe active, remuante, progressive, destinée à décupler en peu d'années les forces et les ressources de la Russie. En rétablissant la Pologne, l'Europe n'accomplira pas seulement un grand acte de justice, elle fera preuve d'une politique habile et prévoyante, et relèvera la seule barrière qui puisse, à un moment donné, lui épargner des chocs dangereux pour sa stabilité.

Des deux autres puissances copartageantes, la Prusse seule verrait le rétablissement de la Pologne avec déplaisir. J'ai déjà dit, et ce n'est un secret pour personne, que l'Autriche s'y résignerait sans la moindre répugnance, ce qui se conçoit, vu l'insignifiance relative de ses possessions de Gallicie, dont la perte serait bien au delà compensée par l'avantage d'avoir sur sa

frontière les Polonais pour alliés au lieu des Russes pour ennemis. Aussi sa diplomatie, suffisamment édifiée sur les visées de la Russie, a-t-elle plus d'une fois depuis 1815 remis sur le tapis la question d'une reconstitution de la Pologne, et lorsqu'à l'époque de la guerre de Crimée les puissances occidentales la pressèrent d'entrer dans leur coalition, elle déclara être prête à se joindre à elles si ces puissances consentaient à poser la question polonaise, ne se souciant pas et avec raison de se trouver, une fois la paix faite, sans garantie et sans défense contre son puissant adversaire. Ce qui n'est pas moins curieux, et ce qui est moins connu, c'est que la Suède, sollicitée à son tour d'entrer dans le concert anglo-français, opposa la même réponse aux mêmes instances.

Ce ne sont donc pas les alliés qui manqueront à la France si elle veut agir énergiquement. En supposant que l'Angleterre, défiante ou jalouse, persiste dans sa neutralité, le cabinet français est assuré d'un concours bien plus que suffisant pour lui donner la victoire, puisqu'il a pour lui, outre les vœux passionnés de l'opinion européenne, qui ont bien leur poids dans la balance, l'appui de l'Autriche et celui de toutes les puissances qui, telles que la Suède ou la Turquie, ont une revanche à prendre contre l'empire russe. Assurément ces grands chocs n'auraient pas lieu sans amener « quelques remaniements de la carte d'Europe, » selon une expression qu'on a justement ridiculisée en raison de l'abus qui en a été fait. Mais on se consolerait de la vulgarité de cette expression si elle devait s'appliquer à des faits tels que la reconstitution de la Pologne ou la cession de la Vénétie. Si peu vraisemblable que pa-

raisse cette dernière éventualité, il semble encore moins probable que l'Autriche conservât Venise après avoir restitué la Gallicie. D'autre part, sa prétention au rôle de puissance libérale, qui, si elle venait à se justifier autrement qu'en paroles, pourrait lui donner un jour les provinces danubiennes, cette prétention, dis-je, ne sera jamais qu'une horrible hypocrisie, tant que Venise gémira sous le régime qu'elle endure. Un jour ou l'autre, l'Autriche sera forcée de revenir à l'ancien absolutisme, ou de justifier par des actes son renom usurpé de libéralisme. Elle sait ce qu'elle a gagné à la seule apparence de l'un et ce qu'elle a perdu à la réalité de l'autre. Il ne tient qu'à elle de choisir aujourd'hui.

Quant à la Prusse, où sont les âmes charitables qui pourraient s'affliger de lui voir perdre Posen? Elle se plaindra, sans doute, avec amertume et réclamera au moins l'Alsace en indemnité. N'entendons-nous pas dès aujourd'hui ses libéraux et son libéral en chef, M. de Vincke, déclarer avec solennité que l'insurrection est légitime contre les Russes, mais qu'elle est un crime contre les Prussiens et que la Posnanie est une province toute allemande? Il est malheureusement vrai qu'une partie considérable de la population polonaise de cette province a été lentement expropriée par d'ingénieux moyens au profit des bons Allemands qui s'y multiplient à plaisir; mais il n'en résulte pas moins de la statistique dressée en 1861 par le gouvernement prussien lui-même, que, sur une population totale de un million quatre cent onze mille habitants, quatre cent cinquante-trois mille seulement sont d'origine allemande. Le pire destin qui puisse échoir à cette minorité, c'est d'être placée à son tour dans la situa-

tion où elle tient aujourd'hui une population deux fois plus nombreuse sur le sol dont elle l'a dépossédée. Les Allemands de cette province font parler aujourd'hui leur langue aux Posnaniens, ceux-ci se vengeront en les forçant à parler polonais. Voilà tout ce qui peut leur arriver de plus fâcheux; mais qu'allaient-ils faire en Posnanie? Il n'y a rien dans tout cela qui puisse empêcher Posen de faire retour à la Pologne reconstituée. Si la Prusse veut absolument des compensations, elle n'aura qu'à les demander à la Confédération germanique. Les gouvernements allemands ne seront suffisamment guéris de leur infatuation et punis de leur brutal mépris du droit que lorsqu'on les aura réduits à se *germaniser* les uns les autres!

V

Est-ce un rêve que je viens d'exposer ou bien est-ce le programme d'une politique à la fois juste, habile et pratique? Ou plutôt est-ce la faute de l'écrivain ou bien celle des hommes d'État si l'Europe est tombée assez bas pour qu'une telle politique ait l'air d'être un rêve? Non ce n'est pas là une fantaisie de l'imagination. Tous ces changements, tous ces remaniements réparateurs, ils s'opéreront tôt ou tard, ensemble ou séparément, malgré les puissances ou de leur bon gré; ils sont déjà pour ainsi dire écrits au livre du destin. Ce plan, la France peut le réaliser dès aujourd'hui, mais à une seule condition, c'est que son action soit désintéressée, c'est qu'elle sache se contenter de l'accroissement prodigieux d'influence qu'une telle œuvre lui vaudrait

dans le monde, c'est qu'elle n'y recherche aucune occasion de s'agrandir aux dépens de ses voisins. Il faut conserver ses mains pures quand on veut saisir l'épée du justicier. Du moment où la France serait soupçonnée d'apporter des calculs intéressés dans une œuvre de réparation où chacun aura à s'imposer des sacrifices, tout son prestige s'évanouirait, et, dans son dévouement pour la cause des peuples, on ne verrait plus qu'une spéculation sur leur crédulité. Déjà il a suffi d'une ombre jetée sur nos intentions pour alarmer et refroidir l'Angleterre. Nous avons quelque chose de mieux à gagner à cette guerre qu'une frontière sur le Rhin pour nos provinces; c'est une frontière sur le Dnieper pour nos idées et pour la liberté de l'Europe!

Ainsi, cette mesure expiatoire que réclament depuis si longtemps l'humanité, la justice et la civilisation, se trouve être en même temps une des conditions naturelles et nécessaires du nouvel équilibre européen qui est sorti des cadres brisés de la sainte alliance. Le rétablissement de la Pologne, de même que l'indépendance de l'Italie, serait un coup mortel porté à cette coalition des trois puissances du Nord, qui a si longtemps pesé sur l'Europe; car ce n'est pas tout d'avoir rompu le faisceau des traditions absolutistes, il faut prendre contre lui des garanties et créer des obstacles qui l'empêchent de se rétablir.

Sans doute cette tâche offre de grandes difficultés. Il est plus facile de commettre un crime que de le réparer. La France, particulièrement, est engagée en ce moment dans une foule d'aventures lointaines et d'obscures entreprises qui ont disséminé ses forces dans toutes les parties du monde et qui ne peuvent lui rap-

porter ni grand honneur ni grand profit. Elle devrait toutefois, au lieu de se laisser décourager par ces considérations, n'en saisir qu'avec plus d'empressement une occasion qui lui permet de se dégager de ces expéditions hasardeuses pour concentrer son activité sur une entreprise féconde et glorieuse qui lui vaudrait dans le monde entier une popularité et une prépondérance sans rivales. Je ne parle pas des avantages que le gouvernement actuel retirerait à l'intérieur d'une politique qui a pour elle l'adhésion passionnée de ses adversaires les plus convaincus et les plus éminents, depuis les démocrates jusqu'aux ultramontains [1]. Ces avantages, les amis de la liberté n'ont malheureusement ni à les faire valoir, ni à s'en réjouir, mais ils n'iraient certes pas jusqu'à répudier leurs principes de tous les temps parce que le pouvoir actuel consentirait à les servir. Ils ne donneront pas au monde le spectacle d'un tel suicide. Il ne leur reste aujourd'hui que l'honneur qui s'attache à des opinions généreuses et désintéressées : il faut qu'ils en maintiennent la pureté intacte.

Encore un mot et je finis. Depuis l'inique partage de 1772, la Pologne a été une cause incessante de troubles, de bouleversements, de violations du droit des gens, et ni la douceur, ni les tortures, ni les caresses d'Alexandre, ni la brutalité de Nicolas, ni l'oublieuse indifférence de ses anciens alliés, ni l'abandon dans lequel l'Europe l'a laissée pendant des années d'une longueur mortelle, n'ont pu lui faire accepter son sort. A

[1] Voyez les éloquentes brochures de M. de Montalembert sur la question polonaise : *Une nation en deuil et l'insurrection polonaise*.

ceux qui l'accusaient de ne pouvoir se suffire à elle-même, d'être incapable de durer par ses seules forces, elle a répondu en durant un siècle entier, sous un joug de fer, au milieu des spoliations, des supplices, de toutes les abominations d'une servitude sans exemple. Aujourd'hui les choses en sont arrivées au point qu'il faut que la Pologne soit rétablie ou que la race polonaise tout entière soit exterminée et disparaisse du globe. C'est à l'Europe de choisir entre le rôle de libérateur et celui de complice. Quant au gouvernement français, s'il n'est pas séduit par la gloire, qu'il songe du moins à la responsabilité! Le gouvernement du roi Louis-Philippe a cru faire acte d'habileté en évitant une intervention en Pologne, et tout le monde sait ce que son abstention lui a coûté. Le pouvoir actuel voudrait-il recommencer cet acte d'habileté?

PARIS EN AMÉRIQUE

PAR LE DOCTEUR RENÉ LEFÈVRE, DE LA SOCIÉTÉ DES ADMINISTRÉS DE FRANCE, ETC.[1].

Ce livre n'est pas tout à fait nouveau pour le public, car il a déjà obtenu un très-vif succès lorsqu'il a paru, il y a peu de temps, dans la *Revue nationale*. Il n'en a pas moins l'air singulièrement dépaysé au milieu de la littérature du jour, et son succès lui-même est un sujet d'étonnement, attendu qu'il s'est fait tout seul, ce qui est fort désobligeant pour la critique, et que l'ouvrage n'a à peu près rien de ce qui réussit aujourd'hui. Il dit, en effet, beaucoup sous un très-mince volume; il est sérieux sous une forme légère et plaisante; il est instructif sans pédanterie; il moralise sans ennuyer; il vante les bienfaits de la liberté sans conclure en faveur du despotisme; enfin, il persifle outrageusement ce vieux fat de Jacques Bonhomme sans chercher le moins du monde à se faire pardonner

[1] Un volume, chez Charpentier.

ce tort par quelque grosse flatterie expiatoire. C'est le renversement de toutes les saines idées. Presque en toute chose, l'auteur semble avoir voulu prendre le contre-pied des habitudes et des opinions reçues, ce qui ne laisse pas que d'avoir une certaine saveur par ce temps de génuflexions devant le suffrage universel. Ce n'est pas tout; par une dernière mystification, lorsque le lecteur, étonné de tant d'audace et ébranlé dans ses convictions les plus chères par des raisonnements très-spécieux, il faut en convenir, se retourne vers l'étiquette de l'ouvrage dans l'espoir d'abriter ses doutes naissants sous l'autorité d'un nom célèbre, il n'y trouve pour toute réponse à ses perplexités qu'un masque ironique, sous lequel l'auteur se dérobe en se moquant tout à fait de lui. N'est-ce pas un scandale vraiment inouï qu'on se permette d'avoir raison en riant dans notre ère d'hégélianisme, de criticisme et de néo-césarisme? Et n'est-ce pas une véritable profanation qu'on ose aborder des questions élevées, des « questions graves, » avec l'arrière-pensée coupable de se soustraire à l'obligation d'assommer ses lecteurs? C'en est donc fait de toute conscience littéraire? En vérité, docteur Lefèvre, je vous le dis avec tristesse, il n'y a plus de docteurs! Ou plutôt bannissons cette crainte, de tels exemples ne sauraient être contagieux aujourd'hui. Le rire est sans doute une puissance éminemment subversive, mais notre sérieux est à l'abri de toute surprise, et s'il venait à courir quelque danger, le gouvernement y mettrait bon ordre. L'auteur de ce petit livre charmant, mais séditieux, a même bien fait après tout de taire son vrai nom et de se dérober aux représailles des adeptes du chauvinisme politique et

littéraire. Ils se contenteront de le lapider en paroles, faute de pouvoir le faire enfermer, comme son héros, dans la maison de santé du docteur Olybrius. Il sera peut-être lu avec délices par les mécontents, les hérétiques, les esprits chagrins, dont le nombre s'accroît malheureusement tous les jours; mais il sera banni du monde officiel, honni par le peuple officieux; la *Revue des Deux Mondes*, qui s'y connaît, lui reprochera de manquer de poids, et la grande critique lui rappellera, par son silence, le danger qu'il y a à se moquer de tant de préjugés absurdes, mais respectables.

Qui l'eût dit, qu'il faudrait un jour une sorte de courage pour oser dire la vérité en badinant dans la patrie de Voltaire? Mais pourquoi s'en étonner? n'est-ce pas toujours en exagérant les dehors du sérieux qu'on se console de n'en posséder que les apparences? — L'auteur a voulu tracer un tableau à la fois vivant et familier des bienfaits de la vie libre; il s'est donc bien gardé d'en faire une peinture imaginaire. Il n'a point songé à rebâtir Salente, ayant les États-Unis devant les yeux. On peut toujours récuser un tableau de fantaisie; mais on ne récuse pas un tableau réel et animé à trente millions de personnages. Sans se laisser détourner de son dessein par la crise accidentelle que traversent aujourd'hui les États-Unis, il a évoqué leurs mœurs et leurs institutions avec une telle connaissance de ces détails intimes qui font la vie, avec une intelligence si pénétrante de leurs ressorts les plus cachés, qu'on eût certainement soupçonné quelque sorcellerie là-dessous, si, dès le début de la piquante fiction qui lui sert de cadre, le spirituel docteur n'avait déclaré, avec une loyauté qui lui fait honneur, que ses connais-

sances sur ce point ne doivent être attribuées qu'à un simple phénomène de spiritisme, ce qui explique tout.

Ces mœurs et ces institutions ne sont le plus souvent jugées dans ce livre que par leur rapprochement avec ce qui existe chez nous. Le contraste est plus éloquent qu'un panégyrique. La société américaine est mise en regard avec la nôtre, et on laisse au lecteur le soin de tirer la conclusion. Ce genre de critique a été employé bien des fois dans notre littérature depuis les *Lettres persanes*, mais c'est, si je ne me trompe, pour la première fois que l'Amérique est choisie comme terme de comparaison, et l'auteur a fait preuve de discernement en adoptant pour ce parallèle les États-Unis de préférence à l'Angleterre. Nous sommes en effet, au point de vue social, sinon au point de vue politique, bien plus près des États-Unis que de l'Angleterre. La France est profondément démocratique, malgré les disparates qu'elle présente à sa surface, et il y aurait eu moins à faire pour la transformer en république à la façon américaine que pour l'ériger en monarchie à la façon anglaise, parce qu'il est plus facile de modifier des institutions que de modifier une société.

Au reste, les idées américaines n'ont guère été plus comprises jusqu'ici chez nous par les démocrates que les idées anglaises ne l'ont été par les partisans du régime constitutionnel : aux unes comme aux autres nous avons ajouté un petit appendice de notre façon qui en altère absolument l'essence, la centralisation. Mais loin de conclure de cette méprise à notre inaptitude innée pour la liberté, l'auteur de *Paris en Amérique* n'a cherché dans les institutions américaines que des formes générales et des garanties politiques qu'il

considère avec raison comme applicables dans tous les pays arrivés à un certain degré de civilisation et sous les régimes les plus divers. La liberté américaine ne peut être attribuée, en effet, ni, comme on l'a dit, à la richesse et à l'étendue du territoire, témoin les républiques espagnoles, qui, sous le même ciel et sous le nom de démocratie, n'adorent que l'absolutisme ; ni à une sorte de prédestination de race, comme l'affirment les avocats de l'omnipotence administrative, car, pendant tout le moyen âge, les prétendues *races centralistes* ont montré une vocation toute différente de celle dont les gratifie l'esprit de système. Ces nobles institutions, honneur de la nature humaine, sont les filles de la volonté libre, et non le produit de causes aveugles et fatales. Elles sont réalisables pour tous les peuples, mais ceux qui les ont ambitionnées jusqu'ici ont trop oublié que la seule façon de les conquérir était de les mériter. Leurs détracteurs peuvent, s'ils y trouvent leur compte, triompher de nos misères présentes, mais il ne dépend pas d'eux de nous y condamner à perpétuité, et nous ne saurions accepter un pareil arrêt pour le plaisir de donner raison à leur sotte théorie.

On ne peut donc admettre comme sérieuses les objections qu'on s'est plu à élever contre la donnée première choisie par l'auteur. Quant à la forme dont il l'a revêtue, elle se défend d'elle-même contre ceux qui lui font un crime de n'avoir pas exposé ses idées sous la forme d'un traité *in balordo*.

L'auteur, quoique né dans le pays de la tragédie, n'a pas cru devoir ce sacrifice aux amis du genre didactique, et le public, qui a enlevé en huit jours la pre-

mière édition de son livre, a montré assez clairement qu'il goûte tout à fait ses raisons. Notre docteur pourra donc se consoler, en compagnie du frivole Montesquieu et de tant d'autres petits esprits qu'on relit encore, malgré leur futilité, d'avoir contre lui tous les hommes graves qu'on ne lit pas. Au reste, ce n'était pas une tâche facile que d'écrire un roman humoristique sur un canevas composé des sujets que voici : la famille, l'école, la presse, la commune, la religion, l'administration, la justice. Le problème a été résolu. Ce programme d'économie politique se trouve être une fiction ingénieuse et attachante, un vrai roman plein d'originalité, de fantaisie et de sentiment, en même temps qu'une vive et mordante satire de notre vie sociale et politique. Grâce à ce mélange heureux, qui, sous une plume moins habile, n'eût produit que des dissonances, le lecteur le plus étranger à cet ordre de questions boit à longs traits, sans s'en douter, le poison des idées libérales; il s'étonne de penser, de s'émouvoir pour des principes, lorsqu'il croyait s'intéresser à une aventure; il s'aperçoit, à sa grande surprise, qu'il s'est instruit lorsqu'il ne cherchait qu'à se distraire. De leur côté, les esprits plus initiés aux études politiques, loin d'avoir à reconnaître que l'imagination a nui en quelque chose à la solidité des doctrines, trouveront dans ce livre des raisons nouvelles d'être de leur avis. Sur les points même que l'auteur n'a fait qu'effleurer, il a présenté, et le plus souvent sous la forme d'un plaidoyer en action, ce qui est la bonne manière, les raisons les plus décisives qu'on puisse invoquer à l'appui de son opinion. Il nous y montre la liberté, non plus à l'état d'abstraction, mais à l'état de réalité

vivante et palpable, se manifestant par l'action directe des individus sur chacun de ces intérêts précieux et délicats, qui, chez nous, ont été placés sous la main pesante de l'État : l'Église, la justice, la commune, l'éducation, etc. Cette sorte de présence réelle de la liberté, qui ne se révèle qu'à ses seuls adorateurs, nous ne l'avons jamais connue en France, même sous nos prétendus régimes libres, parce que, selon la vive expression de l'auteur de *Paris en Amérique*, nous avons toujours poursuivi cette chimère : « Mettre la liberté dans une charte, et l'arbitraire dans l'administration. »

La centralisation à la base et la liberté au sommet, tel est le plan uniforme de nos conceptions politiques, de quelque opinion qu'elles procèdent. C'est à ce contre-sens qu'on doit principalement attribuer la caducité précoce dont le régime constitutionnel a été atteint en France. De là ce dépérissement mystérieux, inexplicable, qui se dissimulait sous les apparences les plus brillantes, qui était signalé par les moins clairvoyants, et dont personne ne savait pourtant pénétrer ni l'origine ni la vraie nature. Aujourd'hui, à force d'y réfléchir, on en est presque arrivé à comprendre qu'avec des individus annihilés par une administration qui partout se substitue à leur activité sous prétexte de les dispenser de la pénible obligation de faire leurs propres affaires, les plus belles constitutions demeurent stériles. Le régime constitutionnel vit surtout du mouvement intérieur ; or, la centralisation ne se développe qu'aux dépens de ce mouvement. Plus ses attributions s'étendent, plus on voit augmenter l'inertie de la nation, et, par suite, l'immobilité du gouvernement, à

moins qu'il ne se jette dans les grandes entreprises militaires, remède souvent pire que le mal.

Aussi les esprits qui ont réfléchi sur les dernières phases de notre histoire s'accordent-ils généralement à reconnaître que, pour fonder en France la liberté avec quelque chance de durée, il ne suffit pas de donner une tribune à quelques beaux diseurs, il faut intéresser directement au maintien des institutions la grande masse des citoyens. Ce résultat, on ne peut se flatter de l'avoir obtenu en leur reconnaissant une part de souveraineté infinitésimale et pour ainsi dire abstraite; ce qu'il leur faut, c'est une participation active et personnelle à toutes les affaires qui les touchent et qui sont à leur portée. Il faut que la liberté devienne pour eux une jouissance de tous les jours, un intérêt défini qu'ils défendent comme leur propriété. En France, vous entendez dire à chaque instant : Que m'importe la liberté? Je ne fais ni des discours, ni des articles de journaux. Voilà tout ce que la liberté représente aux yeux d'un Français. Un Américain répondrait : La liberté m'importe infiniment! Elle me sert à nommer mon maire, à élire mon ministre, à fonder des écoles et des hospices, à bâtir des temples, à discuter et à contrôler les dépenses de la cité, à organiser des associations, même à rendre la justice! Tout cela, pour lui, fait partie de la liberté au même titre que les intérêts généraux de la nation. Chez nous, c'est l'État qui se charge généreusement de toute la besogne. Aux États-Unis, ce ne sont pas seulement quelques orateurs et quelques écrivains qui s'intéressent à la liberté, ce sont des millions d'hommes, dont elle est en quelque sorte le pain quotidien. Ce qui

fait qu'il y a si peu de gens chez nous pour s'intéresser à la chose publique, c'est qu'il n'y a pas, à proprement parler, de chose publique. Les biens que ce mot désigne, l'administration est habituée à les considérer comme sa propriété. Le Code civil dit cependant, au chapitre de la tutelle, que tous les biens du mineur lui seront rendus à l'époque de sa majorité.

Voilà un roman qui m'a entraîné bien loin et vers des régions où les romans ne conduisaient guère en général. Je n'ai pourtant pas encore dit tout ce que j'en pense. Si ce petit livre obtenait auprès de la génération actuelle tout le succès qu'il mérite, j'en serais étonné, mais ce serait un signe que de grands changements se préparent dans l'esprit de notre nation et que nous n'avons plus le droit de désespérer de notre temps.

DU

RÉGIME PARLEMENTAIRE

SOUS LE ROI LOUIS-PHILIPPE

I

On a beaucoup injurié les gouvernements parlementaires depuis douze ans. Dans certaines bouches ces injures sont un hommage, et même quand elles sont dictées par une animosité sincère, elles sont encore suspectes. En général, lorsqu'elles ne sont pas la marque de l'ignorance ou d'un petit esprit qui reste attaché à des rancunes surannées, tout en demeurant insensible à des griefs mille fois plus pressants, ces attaques remontent plus haut que le régime qu'elles décrient; c'est à la liberté qu'elles s'adressent. C'est qu'en effet les conditions essentielles du gouvernement parlementaire sont, dans une certaine mesure, inhérentes à tous les régimes libres. Quand on fait

profession d'aimer le genre, on ne commence pas par déprécier l'espèce. Ceux donc qui aspirent à voir un régime libre s'établir et se consolider dans notre pays feront bien d'étudier, avec le sympathique intérêt qu'elles méritent, la forme et les applications qui ont été données chez nous aux institutions constitutionnelles, et surtout les causes qui ont brusquement arrêté leur développement. Il y a pour nous, on le comprend, un intérêt de premier ordre à savoir pourquoi et comment elles sont tombées. Ce n'est pas affaire de curiosité, mais de prévoyance. Cette chute si rapide, après une existence relativement longue et brillante, est précisément le fait le plus curieux et jusqu'ici le moins expliqué de leur histoire. Les anciens partisans du régime constitutionnel présentent d'ordinaire cette chute comme un effet sans cause, comme un pur accident, ou, pour employer leur expression favorite, comme une catastrophe. Nous ne voyons pas bien ce qu'ils peuvent y gagner, car si on peut succomber sans honte sous le coup des grandes fatalités historiques, n'est-ce pas se diminuer soi-même à plaisir que de s'avouer vaincu par un hasard? Le gouvernement d'un grand pays ne devrait jamais être à la merci d'un hasard.

Nous ne croyons pas, quant à nous, que, dans les événements de cet ordre, il y ait des effets sans cause. Tout système politique porte en lui-même ses germes de vie et de mort, et c'est en lui, c'est dans ses maximes, c'est dans ses pratiques, qu'on doit chercher le secret de sa durée ou de son instabilité. Les nations ont aussi leur part de responsabilité dans l'issue bonne ou mauvaise qui est réservée aux essais

d'établissement politique; mais quand ces essais ont été accueillis, quand ils ont prospéré, quand ils n'ont plus pour se maintenir qu'à se développer, à marcher dans une voie toute tracée, ils ne succombent guère que sous le poids de leurs propres fautes, et le tort qu'on impute à la nation n'est le plus souvent que le fait de l'impéritie de son gouvernement. Les hommes d'État doivent prendre garde de ressembler aux médecins de Molière, dont la science est toujours infaillible, même lorsqu'ils ont tué leur malade. La chute du gouvernement de Juillet a nécessairement sa principale raison d'être et son explication naturelle dans la façon même dont ce gouvernement a compris et pratiqué chez nous les conditions du régime parlementaire. Cette explication sera fort simplifiée lorsqu'on aura dit nettement quelles vues l'ont guidé et de quel esprit sa politique s'est inspirée. C'est ce que je me propose d'examiner en étudiant les écrits et les discours de deux hommes qui, à toutes les époques, ont tenu une grande place dans les conseils de ce gouvernement, et qui, à plusieurs reprises, ont présidé à ses destinées. En jugeant leurs doctrines, je n'aurai aucune peine à m'abstenir contre eux de toute récrimination. Ils appartiennent déjà à une juridiction plus haute que celle de nos polémiques de tous les jours, et il y aurait mauvaise grâce aujourd'hui à ne pas leur en laisser le bénéfice. Ils sont entrés de leur vivant dans les sereines régions de l'histoire. Je ne les y poursuivrai pas d'une censure indiscrète et importune. Quelle critique pourrait d'ailleurs leur être plus sensible que cette impitoyable critique en action qui a brisé leur œuvre?

Je ne chercherai donc dans leurs écrits et leurs discours qu'une grande leçon d'expérience. S'ils sont encore responsables devant la liberté et devant l'histoire, l'esprit de parti n'a plus de comptes à leur demander. Les partis ont, chacun à leur tour, commis de telles fautes qu'ils ont perdu le droit d'être sévères les uns envers les autres. Au reste, il y a de la puérilité à ne voir les choses que d'un seul côté, et toute critique qui ne voudra pas être ridiculement étroite sera forcée de reconnaître, à côté des erreurs qui leur sont justement reprochées, les rares qualités, les grands prestiges qui ont pu tenir si longtemps enchaînée à la parole de quelques hommes éloquents, une nation que d'autres n'ont su garder que par un continuel recours aux armes de la ruse et de la force. Le règne d'une autorité morale a toujours sa grandeur, même lorsqu'il est employé au service d'idées fausses ou incomplètes. Ce mérite, le gouvernement de Juillet l'a eu jusqu'au bout; on ne devrait pas l'oublier lorsqu'on lui fait l'injure de certaines comparaisons fort imméritées. Les deux hommes éminents dont je m'occupe ici en partagent avec lui l'honneur. Quelque emploi qu'ils aient fait de leur pouvoir, ils ne l'ont dû qu'à leur ascendant moral, à leur caractère, à leur talent. En publiant leurs discours, ils nous font connaître leurs titres à l'influence qu'ils ont exercée, et tout esprit qui les examinera de bonne foi sera obligé de reconnaître qu'après tout, peu d'hommes, parmi leurs contemporains, auraient pu en présenter de pareils. Si les discours de M. de Broglie ne sont pas toujours à la hauteur de sa grande réputation, soit que les sujets qu'il traite aient perdu toute actualité,

soit que par leur nature très-spéciale ils soutiennent mal son inspiration, l'œuvre parlementaire de M. Guizot est aujourd'hui aussi vivante que jamais et étonnera ceux qui l'ont le mieux connu. Elle explique et justifie sa fortune politique; éloge qu'on ne peut accorder qu'à un bien petit nombre parmi les orateurs dont on relit les discours. M. Guizot ne nous a donné ses œuvres de tribune que comme un *complément* de ses Mémoires. C'est là de sa part un excès de modestie, ou peut-être un excès d'orgueil. Les Mémoires de M. Guizot ne sont guère que le commentaire pâle et effacé de ses discours pleins de flamme et de passion. C'est dans ses discours, seulement, qu'il est tout entier, qu'on retrouve, sous une forme encore pleine de vie et d'ampleur, l'homme avec le système, la volonté obstinée, le verbe impérieux et cette éloquence qu'anime un feu quelquefois un peu sombre, à côté de ces belles généralisations qui jettent un voile éclatant sur des réalités souvent mesquines, et revêtent d'une sorte de grandeur ou d'un caractère imposant de sagesse des actes dictés par une circonspection étroite et timide; magie qu'il a possédée à un degré incomparable, et dont il s'est lui-même enivré tout le premier.

M. Guizot a été l'homme spécieux par excellence. Il a eu tous les plus beaux dehors, les plus admirables accessoires du politique et du législateur. Il ne lui a guère manqué que le sens pratique, qui est le principal. Au premier rang par la parole, il a été presque nul par l'action. De là le caractère tout spéculatif et tout formaliste de sa politique, qui manque de fond et de substance. Il a élevé jusqu'au génie l'art de rattacher de petits faits, des conceptions assez médiocres, une politique

en un mot, très-contestable à de larges expositions de doctrine et de principe qui n'étaient pas toujours d'une justesse irréprochable, j'espère le démontrer, mais qui avaient toujours un grand air et de magnifiques apparences. Cet art explique la fascination qu'il a exercée sur un auditoire heureux qu'on lui déguisât sous de belles couleurs la besogne peu glorieuse qu'il faisait. Peu à peu ce trait particulier de son esprit dont il était le premier la dupe, et dont il a fini par être la victime, — l'artiste faisant en ceci tort à l'ambitieux, — ce trait, dis-je, se communiqua au régime lui-même, qui s'habitua, lui aussi, à ne vivre que sur des apparences. L'histoire le dira un jour, le gouvernement de Juillet, lorsqu'il est tombé, n'avait plus guère que l'apparence d'un gouvernement constitutionnel, et c'est pour cela qu'il est tombé.

C'est que le problème du gouvernement constitutionnel est plus compliqué qu'on ne le croit d'ordinaire, et surtout que ne l'ont cru le roi Louis-Philippe et ses ministres. Que recherchent les peuples, qu'a recherché la France intelligente, éclairée, sous ce nom de régime parlementaire? était-ce un pur mécanisme? un gouvernement de parole? un régime sous lequel on laisse un peu plus à la délibération, un peu moins à l'action? Non. Dans les institutions constitutionnelles, la France de 1830 cherchait et poursuivait ardemment deux choses qu'elle avait en vain demandées au gouvernement de la Restauration, et qu'elle avait droit d'attendre de la royauté élue. C'était d'abord une liberté effective et réelle qui ouvrît une large issue à son activité; c'était ensuite un système vraiment représentatif, un système qui, quel que fût le mécanisme

adopté, permît à la volonté nationale de se manifester dans toute sa sincérité. La charte lui avait donné le mécanisme constitutionnel; mais elle ne lui avait donné ni cette vraie liberté, ni cette exacte représentation, que plusieurs de ses dispositions avaient pour but évident de fausser au profit de la couronne. Cette représentation existe quelquefois de fait, sans exister de droit, et l'on voit des régimes ouvertement tyranniques la donner momentanément à un pays par une habile interprétation de ses instincts, de ses sentiments, de ses besoins, de ses intérêts, de ses traditions; mais la France de Juillet avait le droit de l'exiger, sous des formes légales et régulières, du gouvernement qu'elle s'était donné. Il existait dès lors, je le sais, des partis qui allaient fort au delà de ces légitimes exigences; mais le plus sûr moyen de les neutraliser, eût consisté justement à pouvoir leur opposer une expression sincère et incontestée de la volonté du pays, à faire tomber leurs griefs devant le spectacle imposant du développement de ses libertés.

Ces deux conditions essentielles qui eussent fait pour longtemps adopter à la France les institutions parlementaires, le gouvernement de Juillet annonça hautement, et dès le début, l'intention de les éluder, soit qu'il n'en comprît pas l'importance, soit qu'il manquât de confiance en la liberté et en sa propre fortune. Il adopta ce parti de propos délibéré, et nullement sous la pression des circonstances; car il fit sa déclaration de principes à ce sujet, longtemps avant d'avoir eu à affronter la menace des émeutes, et M. Guizot qui était alors ministre de l'intérieur, ne contribua pas peu à l'engager dans cette voie. Dès le

lendemain de la révolution, il manifesta l'intention arrêtée, la ferme volonté, de conserver sinon intacte, du moins aussi entière que possible la légalité existante, et il arbora ce qu'il s'est plu lui-même à appeler « le drapeau de la résistance. » Ce mot de résistance qui ne représente rien à l'esprit, si ce n'est une immobilité de parti pris, une barrière qu'on oppose au bien comme au mal, donne une juste idée de ce qu'était la chose. La résistance n'est pas un principe, ce n'est pas non plus une direction; cependant c'est la seule règle de conduite dont M. Guizot ne se soit jamais départi pendant les dix-huit ans, et c'est au fond le thème invariable de tous ses discours. L'esprit de conservation même le plus systématique sait faire à propos les concessions que son propre intérêt lui conseille. L'aristocratie anglaise a montré, et montre encore tous les jours par son propre exemple, qu'on ne conserve jamais plus sûrement qu'en sachant innover à temps. C'est ce qui a fait la grandeur des Canning et des Robert Peel. La politique de résistance n'a pas connu cet esprit sage et prévoyant : « Nous sommes dans la charte, la charte est notre forteresse, » tel est, dès le début, son programme formulé par M. Guizot. C'est bien l'image exacte de ce système fermé, sans expansion, sans avenir et sans issue. En faisant la moindre concession on eût cru capituler. On ne songeait pas que toute forteresse appelle un siége. Ne rien céder, ne rien abandonner des prérogatives mêmes qu'on reconnaît mauvaises, ne pas désarmer le pouvoir, ne pas affaiblir l'autorité, ne pas relâcher les liens de l'administration, telles sont les maximes, les instructions, les recommandations qu'on retrouve uni-

formément dans tous les manifestes émanés du nouveau gouvernement; voilà l'esprit qui paralyse tout, le véto irritant qui envenime les passions, exaspère les partis, en même temps qu'il frappe le système d'une incurable stérilité.

Cet esprit de conservation à outrance, qui érigeait l'inertie en système se manifeste, je le répète, longtemps avant que le nouveau gouvernement ait rien à redouter des partis naissants, et qu'il puisse invoquer ces nécessités de la défense qui sont presque toujours une fausse excuse, parce qu'elles sont d'ordinaire l'ouvrage de ceux qui les font valoir. Nous le retrouvons dans toutes les questions, dans toutes les difficultés qui surgissent, et formulé comme une sorte de dogme doué d'une vertu mystérieuse. Dès le mois de septembre 1830, tout le monde sent la nécessité de refaire, entre autres lois, celle qui régit le droit d'association et de réunion. On ne pouvait pas penser sérieusement à appliquer au peuple qui venait de vaincre en juillet, une loi de dictature et d'arbitraire conçue par la police impériale, et perfectionnée par les réacteurs de la Restauration, on signalait en particulier comme une disposition impossible à conserver, cet article 291 du Code pénal qui exige une autorisation pour les réunions de plus de vingt personnes. On demanda que cette partie de la loi tout au moins, ne fût pas mise à exécution. M. Guizot est appelé comme ministre de l'Intérieur à donner son avis :

« ...Je me hâte de le dire, s'écrie-t-il, l'article 291 du Code pénal est *mauvais*. Sans doute les citoyens ont le droit de se réunir pour causer entre eux des affaires publiques. Il est bon qu'ils le fassent, et *jamais*

ie ne contesterai ce droit, jamais je n'essayerai d'attaquer les sentiments généreux qui poussent les citoyens à se réunir, à se communiquer leurs sympathiques opinions. »

Vous voilà tout à fait rassuré ; on n'appliquera pas ce *mauvais* article 291, et tout sera dit. Vous vous trompez :

« Mais, poursuit-il, l'article 291 n'en est pas moins aujourd'hui l'état légal de la France, il n'en est pas moins écrit dans nos lois, quelque vicieux qu'il soit. Ce n'est pas une de ces lois qui sont implicitement abrogées par les principes généraux écrits dans la charte. Il faut une abrogation expresse ; tant que cette réforme législative n'a pas eu lieu, vous restez sous l'empire des lois existantes. »

Vous en concluez qu'il faut se hâter de l'abroger d'une façon expresse. Nullement ; c'est de le conserver qu'il s'agit, et c'est là que tend M. Guizot depuis le commencement de sa harangue :

« Je dis plus ; les dangers et les circonstances ne sont pas toujours les mêmes. Ce n'est pas toujours sur le même point que doivent se diriger les craintes et les efforts. Aujourd'hui le danger ne vient pas de l'application de l'article 291. *Ce n'est pas la liberté qui est menacée.* Vous pourrez réformer cet article aussitôt que cela conviendra à l'état social, et je souhaite que ce soit le plus tôt possible ; mais évidemment il n'y a pas urgence ; le gouvernement n'a aucune intention contraire à la liberté. *Son intention n'est pas d'interdire des sociétés légitimes, quelque nombreuses qu'elles soient.* »

Et il ajoute en finissant : « Puisque le pouvoir est

armé d'un moyen légal, non-seulement il ne doit pas l'abandonner, mais il doit s'en servir. »

Voilà en raccourci un spécimen assez fidèle de la méthode oratoire de M. Guizot : Une généralisation dans laquelle on accorde aux principes les plus beaux hommages en théorie, et une conclusion au moyen de laquelle on les élude dans la pratique, après les avoir fait disparaître sous un nuage de raisons dilatoires et de fins de non-recevoir. Si l'on va au fond de la question qui lui était soumise en cette circonstance, on ne sera pas peu étonné d'entendre un libéral alléguer la sécurité de fait dont jouissait alors la liberté, pour se dispenser de lui donner de fortes garanties, et de l'organiser dans les institutions d'une façon durable et féconde. C'était le sophisme même des gouvernements *paternels*. Offrir pour tout gage à la liberté les bonnes *intentions* du pouvoir, c'était la maintenir à l'état de simple tolérance ; ce n'était pas fonder un régime libre. Ce n'est pas dans cette situation dépendante, et sous cette forme précaire, que la liberté pouvait grandir et devenir chère aux citoyens. Au reste, ce que valait la garantie que M. Guizot offrait ici au droit d'association, on le vit à peu d'années de là, lorsque ce même gouvernement « dont l'intention n'était pas d'interdire les sociétés légitimes, quelque nombreuses qu'elles fussent, » en vint à appliquer l'article 291 du Code pénal à des réunions purement religieuses de l'Église réformée de France ; prétention qu'eut le mérite de combattre à la tribune de la chambre des pairs, M. de Broglie, un de ceux qui avaient le plus contribué à faire maintenir cet article dans nos lois. L'avenir lui réservait plus d'une de ces

agréables surprises. Les prétextes que nous venons d'entendre opposer ici à la plus juste réforme, nous les voyons revenir dans plusieurs discours de la même époque, à propos de la liberté de la presse, et je demande la permission de m'y arrêter avec quelque développement, non-seulement parce que la question de la liberté de la presse est à mes yeux la question vitale par excellence, mais encore parce que le système exposé sur ce point par M. Guizot, me paraît offrir la caractéristique la plus exacte de ses idées politiques et des principes qui ont inspiré le gouvernement de Juillet. C'était principalement au nom de la liberté de la presse que la révolution de Juillet s'était faite; on avait donc le droit d'espérer que cette liberté au moins ne serait pas trop maltraitée par les hommes qu'elle avait portés aux affaires. Un article additionnel de la charte promit en effet l'application du jury aux délits de presse. On ne pouvait songer à éluder un engagement aussi formel, mais à quelle loi s'en rapporterait-on quant à la détermination de ces délits? Le nouveau gouvernement ne trouva rien de mieux que de s'en rapporter encore aux lois de la Restauration. Mais ici se présentait une difficulté. Il y avait eu sous la Restauration plusieurs lois successives en vigueur sur la presse, deux entre autres, l'une assez libérale qui avait été en grande partie élaborée par M. Guizot lui-même, celle de 1819, et l'autre, celle de 1822, qui avait été conçue dans un esprit tout différent et qui avait abrogé la première. Un amendement réclamait l'abolition de cette œuvre de l'obscurantisme et un retour pur et simple à la législation de 1819. Un orateur prit la parole pour s'opposer à l'adoption de

cet amendement, et cet orateur était M. Guizot. Le ministre de 1830 était moins libéral que le conseiller d'État de 1819. Il développa son opinion avec les ménagements extrêmes qui lui étaient commandés par la délicatesse d'une telle situation ; il n'hésita pas à reconnaître, en principe, la supériorité de la législation de 1819, mais en fait il conclut au maintien au moins partiel de la loi de 1822.

« L'amendement qui vous est proposé tend à changer toute la législation de la presse, à abolir tout ce qui s'est fait sur cette matière depuis 1819. Je ne dis pas qu'il ne faille pas le faire, je ne dis pas que les lois postérieures à celle de 1819 ne doivent pas être changées; *pour mon propre compte, je le pense*, et peut-être suis-je intéressé à le penser, mais je ne crois pas que ce changement puisse se faire immédiatement et sans de mûres délibérations. »

Il le croit si peu qu'il énumère presque aussitôt « les dispositions de la loi de 1822 qui, si elles étaient abolies, ne se retrouveraient pas dans celle de 1819 et sont pourtant nécessaires. » Le gouvernement de Juillet n'eut garde de se dessaisir d'attributions aussi précieuses. Un mois plus tard à peine (8 nov. 1830), la Chambre discuta la question de savoir si les droits de timbre et de cautionnement seraient abolis, réduits ou maintenus. M. Guizot n'était plus ministre de l'intérieur, mais il n'était pas homme à laisser passer de si dangereuses nouveautés et à perdre une si belle occasion d'arborer le drapeau de la résistance. Il prit la parole comme simple député, ce qui prouve qu'il était désintéressé dans la question et n'obéissait plus cette fois qu'à l'esprit de système. C'est ici qu'il

expose non pas avec le plus de développement, mais avec le plus de sincérité, l'idée qu'il se fait de la liberté de la presse, et après avoir lu la courte théorie qu'il en donne, on ne s'étonne plus qu'il en fasse si bon marché. On ne peut douter d'ailleurs que ce ne soit là l'expression exacte de son opinion sur ce sujet; car ce discours n'est que la reproduction abrégée, mais fidèle, de la thèse qu'il avait soutenue en 1819 contre Daunou et Benjamin Constant, thèse dans laquelle sa pensée se développe avec toute la clarté désirable.

On aurait quelque peine à imaginer quel nom donne M. Guizot à ce droit de cautionnement qui a pesé d'un poids si lourd sur la dignité de la presse en la livrant sans défense au mercantilisme et à l'esprit de spéculation : il l'appelle une *garantie*. Par un emploi tout à fait nouveau de ce mot, c'est le système des garanties qu'il invoque contre la liberté de la presse. « Le système des garanties, dit-il, a partout succédé au système des priviléges. » Mais ce qu'il entend par garanties, ce n'est pas la sauvegarde légale qui protége les citoyens contre le pouvoir, ce sont les mesures qui arment le pouvoir contre les citoyens. La presse est à ses yeux une puissance redoutable, et la société a le droit d'empêcher que cette puissance « ne tombe aux mains des premiers venus. » Elle a le droit d'exiger que ceux qui en veulent faire usage remplissent certaines conditions de capacité, de même qu'elle l'exige de ceux qui exercent certaines professions, par exemple des notaires, des avoués, des médecins, des pharmaciens. Le cautionnement n'a nullement pour but de garantir le recouvrement des amendes auxquelles les éditeurs de journaux peuvent être condam-

nés, il est le signe de cette capacité. « Le cautionnement garantit que les éditeurs de journaux sont des hommes qui appartiennent *à une classe un peu élevée de la société*, il prouve l'importance de l'opinion qu'un journal représente, le prix que cette opinion attache à être représentée. Il a pour objet de placer la direction et la responsabilité de la presse périodique dans une sphère élevée, d'empêcher que la rédaction ne puisse tomber dans les mains du premier venu. C'est là le véritable caractère du cautionnement. »

Singulière liberté dont le premier venu n'était pas admis à faire usage! Étrange droit dont l'exercice ne pouvait appartenir qu'à une classe *un peu* élevée de la société! Les libertés et les droits n'étaient donc plus le patrimoine de tous? Il y a, si j'ose le dire, une certaine naïveté dans une pareille justification du cautionnement, et ces quelques lignes me paraissent exprimer avec une parfaite justesse la préoccupation que le gouvernement de Juillet portait dans toute sa politique. Ce n'était plus le règne de l'ancien privilége, mais d'un petit monopole fait à la mesure des passions, des goûts et des appétits bourgeois. Je me hâte d'ajouter que l'idée de faire de la presse un monopole n'avait jamais été admise un seul instant, même dans des pays où régnait encore jusqu'à un certain point le privilége, comme en Angleterre. Cette idée est essentiellement destructive de toute liberté de la presse. La société possède, il est vrai, le droit d'exiger qu'on remplisse certaines conditions de capacité pour l'exercice des droits politiques qui sont de leur nature indéfiniment variables et extensibles; mais la liberté d'écrire est un droit individuel et non un droit

politique ; ce droit est inaliénable, inséparable de la personne, et ce n'est jamais que par une usurpation que la société le limite, le dénature ou le confisque, en vue de son propre intérêt.

Sous un tel régime, la presse, au lieu d'être accessible à tous et de rester ainsi l'expression fidèle et spontanée de l'opinion publique, était condamnée à devenir tôt ou tard une fonction, une profession, un métier, une sorte de mandarinat chinois. Elle cessait d'être une garantie offerte à tous les citoyens, sans servir mieux pour cela la cause de la classe qui se proposait de l'exploiter à son profit exclusif; car la presse patentée allait former elle-même une classe à part, ayant ses goûts, ses intérêts, ses vues, ses ambitions, très-distincts à la fois de ceux du public et de ceux du parti qui l'avait constituée.

C'est à ces fins de non-recevoir invariablement opposées à toute tentative de réforme, que la centralisation impériale dut aussi de rester debout presque intacte. Étrange contradiction chez des partisans des institutions constitutionnelles ; amalgame illogique que M. Odilon Barrot a admirablement défini d'un mot : « la tête de la liberté sur le corps du despotisme. » On continua à considérer la magistrature comme suffisamment protégée par l'inamovibilité, comme si son indépendance était mieux garantie parce qu'on tenait les magistrats par l'espérance au lieu de les tenir par la crainte. Quant à toucher aux rapports de l'Église avec l'État, on s'en serait bien gardé. N'y aurait-il pas eu folie à se priver d'un tel instrument de règne? Il faut entendre là-dessus M. Guizot : « Nous avons besoin de l'appui, de l'al-

liance de la religion et du clergé... Si vous venez aujourd'hui affaiblir la religion et l'établissement ecclésiastique, ne venez pas dire que vous imitez Napoléon; vous défaites l'œuvre du Concordat. Ce fut, je n'hésite pas à le dire, peut-être la plus grande preuve de la supériorité du génie de Napoléon que d'avoir su démêler en 1801, au milieu des préjugés et des obstacles de toute nature qui l'entouraient, qu'il fallait reconstituer l'établissement religieux; il fut, non pas un des premiers, mais le premier, à concevoir cette grande idée. »

On voit par là que M. Thiers n'est pas seul à admirer le concordat comme la plus belle œuvre de Napoléon. Mais quelle est la proposition qui cause tant d'alarmes à M. Guizot? S'agit-il de porter la main sur l'arche sainte? de proclamer enfin ce grand principe de la séparation de l'Église et de l'État, vers lequel tout marche depuis la Révolution française et qui sera un jour la première loi des sociétés? Non, il s'agit de réduire le nombre des bourses dans les séminaires.

Même système en matière d'instruction publique. A Dieu ne plaise que je veuille méconnaître ici les éminents services que M. Guizot a rendus à l'enseignement, surtout par sa loi si justement applaudie sur l'instruction primaire. Il a montré en beaucoup d'occasions un sentiment très-élevé de la mission et de la dignité des lettres. Il n'en est pas moins vrai, si l'on se place au point de vue politique, qu'il y avait à porter dans l'enseignement tout un ordre de réformes auxquelles M. Guizot a obstinément refusé de mettre la main. Il en a élevé le niveau, étendu les ressources, les obligations, il en a renouvelé le personnel, il

a rendu l'instruction plus accessible au grand nombre, il n'a pas touché à l'administration, qui était aussi une œuvre de l'Empire. Il est vrai que cette administration était un monopole, ce qui, comme on l'a vu, n'était pas fait pour déplaire à M. Guizot. L'Université, c'était l'État fait professeur. Or il y avait un danger évident à laisser sous la main de l'État, sous sa dépendance exclusive une puissance morale qui appartenait à la société tout entière et qui pouvait du jour au lendemain devenir un formidable instrument de despotisme. M. Guizot pouvait, à la vérité, en ceci, comme en toute chose, répondre des « bonnes intentions » du pouvoir d'alors ; mais il ne pouvait pas répondre de ses successeurs. Ce danger n'était pas d'ailleurs le seul tort du monopole universitaire. L'expérience des nations les plus éclairées a prouvé combien l'enseignement de l'État est impuissant et stérile s'il n'a pas à côté de lui l'enseignement libre pour le stimuler et lui servir de correctif. A toutes les observations qu'on pouvait lui faire sur ce sujet, « J'ai pris pour règle, répondait M. Guizot, de laisser quant à présent l'administration, le gouvernement de l'instruction publique comme il est, et de m'attacher à l'instruction elle-même, aux travaux d'enseignement, de commencer par là la réforme. »

On sait de reste ce que devait durer ce *quant à présent*.

Cette réponse, on le voit, bien que rachetée ici par de réels services qu'il y aurait de l'ingratitude à méconnaître, n'était qu'une expression nouvelle de ce parti pris de résister, de conserver, et de ne jamais innover, qui semble être le seul programme bien

défini des hommes d'État de Juillet. On eût dit que cet amalgame d'institutions faussées, que cet arsenal de règlements vexatoires et de lois tyranniques que la Restauration leur avait légués, était un dépôt sacré qu'ils tenaient à transmettre intact à leurs successeurs. Si telle était en effet leur pensée, ils ont dû être satisfaits en voyant quelles armes les ennemis de la liberté y ont su puiser encore après eux !

Et à tous les griefs, à toutes les plaintes, à l'inquiétude des amis prévoyants comme à l'irritation des adversaires irréconciliables, lorsqu'on avait épuisé la série des raisons dilatoires, on opposait avec une dédaigneuse et imperturbable sérénité la satisfaction présumée du pays, dont on se vantait hautement d'avoir comblé tous les vœux, contenté tous les besoins, rassuré tous les intérêts. Si l'on n'avait pas accordé une liberté plus large, des institutions plus libérales, c'est que la France n'en voulait pas. Et la preuve en était, disait M. Guizot, dans ce fait, que l'opposition des quinze ans n'avait jamais songé à en demander même autant : « Nous avons attentivement examiné quels avaient été les vœux de la France avant la révolution de Juillet. Nous avons examiné avec la pleine liberté de notre raison quels étaient les vœux réels vraiment nationaux, les vœux légitimes, quelles étaient les extensions de liberté que la France éclairée et raisonnable réclamait. Eh bien, messieurs, je n'hésite pas à le dire, dans les quinze années dont a parlé l'orateur, on n'a pas demandé ce qui s'est accompli depuis quatre ans ; je dis que depuis quatre ans on a donné plus d'extension aux libertés publiques que

dans les quinze années précédentes on n'avait songé à en demander. »

Cela était dit quelques mois avant la présentation des lois de septembre. L'argumentation était assez spécieuse, mais qu'avait-elle en réalité de fondé? ne s'était-il donc rien passé entre les quinze ans et le moment où il parlait? L'opposition des quinze ans engagée dans une lutte prodigieusement inégale, occupée à vivre au jour le jour, à défendre pied à pied le terrain contre une faction puissante, loin de pouvoir songer à réclamer des libertés nouvelles, avait dû borner son ambition à préserver le peu de garanties qui lui avaient été laissées; mais comment conclure de là que ses vœux n'avaient pas dépassé cette mesure étroite? Parce qu'elle s'était couverte de la légalité, n'ayant plus d'autre barrière à opposer à ses ennemis, comment en conclure que cette légalité était une exacte représentation de ses sentiments et de ses idées politiques? Pourquoi ne pas le dire avec franchise? Dès les commencements de la Restauration, le parti de la liberté s'était divisé en deux camps, dont un seul — et ce n'était ni le plus nombreux ni le plus influent — acceptait la Charte de 1815 comme une œuvre durable et définitive. Quand M. Guizot dit que les vœux de la France n'étaient pas allés au delà, il parle des vœux du libéralisme doctrinaire, qui s'était seul rallié à la Restauration et déclaré satisfait de la légalité existante. Les lacunes, les contradictions, l'insuffisance de la Charte et de ses institutions avaient été mille fois relevées par des publicistes et des orateurs étrangers aux compromis doctrinaires et au nom des vraies traditions libérales. Héritiers des généreuses

doctrines de 89, ils n'en avaient rejeté que les chimères, et ils avaient acquis l'expérience sans perdre la foi aux principes. Pour ne rappeler ici que les plus connus, dès 1816, Comte et Dunoyer dans le *Censeur*, Daunou dans ses écrits et à la tribune, Lafayette, Manuel, le général Foy, et le plus grand publiciste du temps, Benjamin Constant, avaient invoqué et maintenu en face de la conspiration royaliste les véritables principes du gouvernement constitutionnel, et toute une école s'était formée autour d'eux. Il est à jamais regrettable pour l'avenir des institutions libres dans notre pays, que cette école, privée prématurément de ses chefs, ait été comme étouffée entre le triomphe des doctrinaires d'une part et la propagande démocratique et républicaine de l'autre, car elle représentait un élément dont la république et la démocratie ne peuvent pas plus se passer que les régimes parlementaires.

Il ne dépendit pas de M. Guizot que ce zèle pour la conservation intégrale des institutions de la Restauration ne s'étendît jusqu'à l'hérédité de la pairie; mais ses efforts en faveur du privilége politique ne furent pas couronnés de succès. En revanche, il eut la joie de ne voir accorder au droit électoral qu'une extension insignifiante qui ne pouvait changer sensiblement l'état de ce qu'on appelait alors le pays légal. Aussi la réforme électorale fut-elle dès lors portée à l'ordre du jour des oppositions et de tous ceux qui pensaient que la France n'était pas suffisamment représentée par deux cent mille électeurs. M. Guizot ne tarda pas à être amené à faire sur ce point la profession de foi qu'il appliquait indistinctement à toutes les réformes :

« Il y a des personnes qui pensent que la réforme électorale est un but vers lequel il faut tendre immédiatement. Le langage diffère à la vérité; les uns disent qu'il ne faut pas parler en ce moment d'une telle réforme, parce que cela compromettrait la question. D'autres disent que la réforme électorale doit se borner à rendre tous les jurés électeurs et tous les électeurs éligibles. Mais tous se réunissent pour demander une réforme électorale légère ou profonde, prompte ou lente. Nous, nous pensons que d'ici à un temps assez long, il n'y a point lieu à une réforme électorale, que l'intérêt du pays la repousse au lieu de la commander. »

Ainsi revient sans cesse ce refrain monotone et persistant de la résistance à tout prix. Certes! c'est à juste titre que les hommes admirent la puissance d'une volonté que rien ne peut détourner de son but, c'est à juste titre qu'ils applaudissent à ses triomphes, qui sont le plus beau spectacle du monde moral, et qu'ils l'en récompensent par la gloire. L'écho du *Delenda Carthago* retentit encore dans l'histoire. Mais cette volonté n'est que de l'idée fixe ou de l'aveuglement, si, au lieu de se déployer pour l'action, elle ne se dépense que pour l'immobilité. Cette politique négative, cet ajournement indéfini, ces raisons de ne pas agir que M. Guizot oppose ici aux partisans de la réforme électorale, il les leur opposait encore avec la plus âpre obstination dix-huit ans plus tard et identiquement dans les mêmes termes. Et alors ce n'était plus une simple opposition, c'était la France entière qui se levait pour la lui demander. Le moment ne lui sembla pas venu. Il fut jusqu'au bout fidèle à ce singulier

nihilisme. C'était toujours et en toute chose le même *statu quo* éternel, immuable, absolu. Il resta inflexible dans ses refus, attestant la constante adhésion que lui donnait une majorité servile, se couvrant d'une légalité devenue intolérable par son insuffisance, oubliant qu'on ne met pas une nation entière dans son tort, qu'on ne se donne pas impunément l'orgueilleux plaisir de mettre son pays hors la constitution et hors la loi. Et c'est en présence de ces quelques hommes résistant aux vœux, à la volonté de la France entière, après dix-huit ans d'insistances inutiles, qu'on s'étonne de l'événement qui les a renversés, qu'on demande quelles causes ont pu amener une révolution ! Mais c'était tout au moins la révolution de l'impatience !

Au reste, ce système était si bien l'expression intime et sincère, et, si je puis le dire, la conception nécessaire de cette haute mais immobile intelligence, que tout ce qui s'est passé alors et tout ce que nous avons vu depuis, au lieu d'ébranler la confiance de M. Guizot dans l'excellence de sa politique, n'a fait qu'en confirmer à ses yeux la supériorité. « On peut, écrit-il aujourd'hui même, on peut, comme il y a vingt ans, attaquer la politique du gouvernement de Juillet, on peut trouver qu'il a trop résisté, qu'il n'a pas assez tenté, assez innové, qu'il n'a pas donné aux penchants du temps et du pays assez de satisfaction. *Je n'admets point*, mais je ne discute pas en ce moment ces griefs. En tout cas on ne saurait contester au gouvernement de Juillet l'honneur d'avoir été un gouvernement libre, d'avoir gouverné uniquement par les lois et sous le contrôle de toutes les libertés écrites dans les lois. »

Il y a assurément quelque petitesse d'esprit dans

cette imperturbable affirmation de sa propre infaillibilité, dans cette assurance tranquille survivant à de si terribles leçons ; mais il y a aussi l'obsession d'une pensée unique, la tyrannie d'un système qui s'est emparé de l'intelligence et qui y règne en maître. Cette persévérance absolue dans une seule idée n'a d'ailleurs plus chez l'homme les mêmes inconvénients que chez le ministre. Elle conserve à la personnalité un ressort qu'on trouverait difficilement dans des opinions nouvelles ; elle implique un orgueil, un stoïcisme, un dédain de l'opinion vulgaire qui ne sont pas d'une âme commune. Ce sont là des mérites qu'on ne saurait contester à M. Guizot. Il leur a peut-être dû de rester debout sous les coups qui l'ont frappé. Mais ces qualités sont plus nuisibles qu'utiles dans le gouvernement des hommes. En politique, cette disposition de l'esprit est mortelle au sens pratique et condamne les plus belles facultés à s'user dans des luttes sans résultat. M. Guizot semble n'avoir jamais poursuivi d'autre ambition que celle d'avoir raison en théorie, de donner à son système les honneurs d'un triomphe de tribune. La politique semblait être pour lui une thèse plutôt qu'une suite d'actes, un prétexte à grands développements oratoires plutôt qu'une marche vers un but déterminé, et pourvu qu'il eût réfuté victorieusement tous les arguments de ses adversaires devant la Chambre, peu lui importait que les faits vinssent lui donner un démenti. Concentrant exclusivement son attention sur la machine constitutionnelle et sur l'action des pouvoirs légaux, le reste n'existait pas pour lui, et il croyait avoir répondu à tout lorsqu'il avait prouvé qu'il n'était point sorti de la légalité. De là son éloi-

gnement pour les faits, pour le côté pratique des questions, son recours continuel à la théorie, aux généralités, à l'interprétation de la Charte. Aussi ses discours sont-ils une sorte de cours du droit constitutionnel sous les institutions de Juillet plutôt que des discours politiques dans l'acception ordinaire de ce mot.

Cependant on a peine à comprendre de sa part cet entêtement dans la politique de résistance, lorsqu'on lit certains passages de M. Guizot sur le danger des théories absolues, sur la nécessité des transactions qui sont en effet l'âme de la politique. Il revient sans cesse, en termes pleins de bon sens et de sagesse, sur l'obligation où sont les hommes d'État de tenir compte de tous les éléments qui forment une nation, de leur offrir à chacun la sauvegarde et la satisfaction qui leur sont dues. Il se fait un mérite de n'oublier aucun de ces éléments, il les classe, et les énumère avec complaisance ; il va même, dans son zèle, en chercher jusqu'au fond de notre histoire et il prête à quelques-uns d'entre eux une vie qui n'était plus guère qu'un souvenir. C'est là, on peut le dire, un des sujets les plus chers à M. Guizot : il y est revenu non-seulement dans ses discours, mais dans la plupart de ses écrits et avec des préoccupations d'historien et d'antiquaire plutôt qu'avec le discernement du politique. C'était aussi le thème favori de l'école doctrinaire, et il avait été, je crois, imaginé par M. Royer-Collard, qui avait eu, en effet, en son temps, à transiger avec beaucoup d'éléments de toute nature. La théorie doctrinaire avait consisté à présenter la Charte comme le traité de paix et de réconciliation entre ces éléments de la société française, longtemps divisés mais impuissants à

se détruire les uns les autres. Je n'examinerai pas ici si ce prétendu traité de paix n'était pas en réalité un contrat imposé par la force, qui sacrifiait ceux qui avaient le plus d'importance à ceux qui en avaient le moins. Toujours est-il que M. Guizot, à l'exemple de ses maîtres, s'est toujours fait gloire de ne méconnaître aucune force sociale de notre pays, de donner leur place à toutes les influences de fait qui y subsistent, quelle que soit leur origine. Mais par quelle anomalie singulière se fait-il que dans ces classifications si minutieuses et si complètes, qui faisaient une si large part d'influence à des éléments qui n'avaient plus de vie indépendante comme le clergé, ou qui n'avaient plus qu'une vie languissante comme l'ancienne noblesse, comment se fait-il, dis-je, qu'il ne s'y trouve plus qu'une place humble et effacée pour l'élément le plus vivant et le plus puissant de notre société, pour l'élément démocratique? Comment se fait-il que M. Guizot, qui réclamait une Chambre des pairs héréditaire pour représenter une aristocratie qui n'avait plus que le souffle, refusait en même temps jusqu'au droit de vote à une démocratie pénétrée d'un juste sentiment de sa force, et qui — M. Guizot le reconnaît lui-même en termes formels — venait de faire la révolution de Juillet à elle seule et sans le concours des pouvoirs légaux?

Il y a, comme on voit, éléments et éléments. On se réservait le droit de choisir, et les seuls qui eussent une véritable vie étaient sacrifiés à ceux qui eussent figuré dans un musée à bien plus juste titre qu'au rang des grandes influences politiques. On peut mesurer ici toute la distance qui sépare la théorie de l'application.

La vérité est que les doctrinaires ont obéi dans leurs transactions à leurs convenances personnelles et à leurs ambitions de parti, beaucoup plus qu'à une juste appréciation de l'importance proportionnelle des intérêts qu'ils prétendaient réconcilier, et c'est pour avoir refusé à l'élément démocratique la place qui lui était due dans les institutions, qu'ils ont vu ces institutions renversées. Ajoutons à cela que, s'il y a en politique une part à faire aux transactions, il y en a aussi une à faire aux principes. C'est là une question de tact et de mesure aussi bien que de conscience. Or, il est assez difficile de se rendre compte du rôle que les principes remplissent dans la politique doctrinaire. Sans doute, ainsi que l'a souvent répété M. Guizot, il n'y a pas en politique de principes absolus ; le gouvernement des sociétés humaines ne les comporte pas, et ils n'y ont jamais produit que la tyrannie. Cependant il y a des principes, et ils n'ont pas été seulement créés pour les dérogations et exceptions qu'on peut y introduire, comme certains hommes d'État semblent le croire. Il y a en politique des idées de justice, des maximes générales, des règles de conduite auxquelles on doit une invariable fidélité, et sans lesquelles les opinions manquent de consistance et les caractères de force et de dignité. L'école doctrinaire a fait en général assez bon marché des principes. On sait comment son chef, M. Royer-Collard, a soutenu, au sujet de la responsabitité ministérielle, deux opinions diamétralement opposées, en premier lieu pour soustraire le ministère à l'influence des Chambres et plus tard pour l'y soumettre. M. Guizot, qui l'a suivi et imité dans ces deux circonstances et dans beaucoup d'autres,

l'approuve encore aujourd'hui sous le prétexte qu'on va au plus pressé, et qu'il s'agissait dans le premier cas de combattre la Chambre introuvable et dans le second de prévenir les projets du roi Charles X. Mais il faudrait au moins, ce semble, avant d'ériger en préceptes de pareilles variations, pouvoir invoquer pour excuse la nécessité et prouver qu'on n'avait aucun autre moyen d'agir. Or l'histoire est là pour démontrer le contraire. Il eût été plus simple de faire dissoudre la Chambre introuvable que de renier et discréditer une maxime fondamentale pour tous les régimes libres.

Cette habitude de l'école, cette nuance de dédain pour les principes, M. le duc de Broglie lui-même n'en est pas exempt; cependant il ne sera jamais accusé d'avoir changé de maximes selon les temps. Tout le monde se rappelle un certain éloge du dix-huit brumaire, prononcé en pleine Académie française, éloge que j'ai eu le regret de trouver réimprimé dans la collection de ses discours, mais que je n'ai garde de reproduire ici. Je n'en veux citer qu'un mot qui me semble caractéristique sur la façon dont on doit, selon l'orateur, envisager les devoirs ou pour mieux dire les principes politiques. M. de Broglie, après avoir fait une pompeuse apologie du gouvernement consulaire, se demande quels motifs pouvaient détourner les honnêtes gens de s'y rallier, de lui apporter leur concours : « La fidélité personnelle, dit-il, la fidélité fondée sur des motifs de reconnaissance ou d'affection, devait s'y refuser. » Jusque-là rien de mieux assurément. Mais il ajoute aussitôt : « L'idée que je n'ai garde de discuter, que *je respecte sans la partager*, l'idée qu'il

existe en politique *des dogmes* comme en religion y pouvait faire obstacle; mais de tels scrupules ne se rencontraient que de loin en loin, c'étaient de rares exceptions. »

Ainsi les principes qui pouvaient faire opposition au coup d'État de brumaire, ou seulement lui garder rancune de cette grande violation des lois, ne sont à ses yeux que des dogmes, des convictions senties plutôt que raisonnées, comme le sont en général les idées religieuses, des sentiments qu'il respecte mais qu'il ne partage pas; c'est-à-dire, pour qui sait comprendre, une sorte de superstition. Cette déclaration d'un homme dont la vie politique est un modèle d'intégrité me semble définir, avec une clarté à laquelle aucun commentaire ne saurait atteindre, la signification que l'école doctrinaire a attachée au mot principe.

II

Ceux qui savent quelle influence les théories doctrinaires ont exercée sur la marche, les actes et la destinée du gouvernement de Juillet, ne verront pas une digression inutile dans les considérations que je viens de présenter. C'est en grande partie à cette influence que le régime parlementaire, sous Louis-Philippe, a dû de n'être ni vraiment représentatif, ni vraiment libéral. Il n'a pas été représentatif, car il n'a donné aucune satisfaction sérieuse et durable aux instincts, aux passions, aux besoins, aux intérêts de la nation; car il a été fondé sur un corps électoral insuffisant, car

il n'a eu que des pouvoirs dépendants et inféodés à la couronne, car il n'a vu qu'un seul ministère qui n'ait pas abdiqué devant le gouvernement personnel. Il n'a pas été libéral, car il a maintenu la centralisation, cette confiscation organisée des libertés les plus essentielles du citoyen, car il a gardé et souvent aggravé presque toutes les lois restrictives de la Restauration, car il n'a laissé subsister qu'une liberté de tolérance, une liberté qui a existé parfois à l'état de fait, jamais à l'état de droit, et que je ne puis mieux définir qu'en empruntant encore une fois le langage expressif de M. Guizot :

« Messieurs, la liberté qu'un gouvernement doit assurer avant tout, c'est la liberté des hommes modérés, des hommes prudents, des hommes sages, des pères de famille. Cette liberté leur échappe au milieu des orages; quand le désordre est au sein de la société, savez-vous qui est libre? ce sont les esprits ardents, les brouillons, les hommes qui veulent changer leur situation; les hommes tranquilles, les modérés, les pères de famille ne sont pas libres alors, ils perdent leur liberté, au contraire; ils ne sont pas propres à de tels orages, ils en ont horreur et dégoût. Eh bien, le premier devoir d'un gouvernement est d'assurer la liberté de ces hommes; c'est la vraie liberté. »

Peut-être est-ce là la vraie liberté telle que l'entend M. Guizot, mais à coup sûr ce n'est pas la liberté telle que l'ont connue tous les grands peuples qui ont su la conserver après l'avoir conquise. Jamais l'Angleterre, jamais l'Amérique, jamais les républiques du moyen âge n'ont connu cette liberté valétudinaire, peureuse, égoïste, cacochyme, effrayée de tout mou-

vement, de tout bruit, et ayant peur même de son ombre. La révolution avait coiffé la liberté du bonnet rouge, le régime de juillet la coiffait du bonnet de coton. Il l'accommodait aux exigences des tempéraments faibles, il lui prêtait toutes les infirmités de la vieillesse, au lieu de la créer à l'image de la santé, de la force et de la vie. Aussi ne s'est-elle pas trouvée viable. La liberté ne craint pas les orages. C'est, au contraire, à travers les orages que les nations l'ont poursuivie et au milieu des orages qu'elles l'ont fondée. La liberté est un éternel combat, il faut lutter sans cesse pour la mériter. Un peuple n'en connaît pas le prix quand il ne sait pas affronter cette épreuve. S'il n'a pour idéal que le repos, qu'il ne le cherche pas dans la liberté, car il ne le trouvera que dans la servitude.

Petites libertés, petites vertus, petite sagesse, voilà le régime défini par lui-même. Ses auteurs n'ont manqué ni de lumières, ni de probité politique, ni de bonnes intentions. Mais ils n'ont pas assez osé, pas assez agi; ils n'ont pas eu assez foi en la liberté, ils se sont trop défiés de la fortune de leur pays et de leur propre étoile. Le mal ne pouvait que s'aggraver à mesure que les événements marchaient. Le gouvernement constitutionnel, faussé dès son origine en France par une excessive timidité et par la routine de nos traditions administratives, en était arrivé vers la fin du règne de Louis-Philippe à un tel degré d'amoindrissement et de débilité, qu'il n'avait plus de racines dans le pays et qu'il semblait participer de la sénilité du roi. Ce n'était plus, malgré l'illusion produite par la magnifique éloquence de son principal ministre, qu'une sorte de mécanisme tout artificiel superposé à la na-

tion, mais séparé d'elle et qu'elle supportait tantôt avec ennui, tantôt avec impatience. Le propre des institutions constitutionnelles, c'est de mettre les nations à même de faire elles-mêmes leurs propres affaires. Grâce au gouvernement personnel, la France n'était plus que spectatrice de cette gestion de ses plus grands intérêts; il n'y avait en réalité qu'un acteur sérieux : c'était le roi. Par une conséquence naturelle du même vice, le système avait perdu cette souplesse heureuse qui fait la force et la vitalité des régimes constitutionnels en y portant sans cesse des hommes nouveaux, expression du renouvellement qui s'accomplit dans les idées du pays. On changeait encore de loin en loin de ministres, mais le ministère ne changeait pas : il n'y avait de possible que celui qui consentait à accepter la pensée personnelle du roi. De là une immobilité systématique et maintenue à tout prix d'une part, et de l'autre une exaspération croissante et poussée vers les moyens extra-légaux par l'impuissance de plus en plus démontrée des voies légales. Comment n'être pas conduit à en appeler de la Chambre au pays, lorsque la Chambre était en grande partie composée de fonctionnaires, lorsque la minorité qu'elle représentait non-seulement ne montrait aucune des vertus ni aucun des brillants défauts des aristocraties, mais semblait avoir pris à tâche de se séparer de plus en plus du corps de la nation par son inertie, son obstination, son esprit étroit et mesquin?

Il ne faut donc pas triompher de ce qu'il n'y avait aucune raison suffisante pour que le système de Juillet s'écroulât, car il n'y en avait aucune non plus pour qu'il pût vivre et durer dans les conditions où il se

trouvait. Il n'était que simulacre et apparence. Il n'avait que les formes extérieures d'un gouvernement constitutionnel. Ce serait le calomnier que de dire qu'il a été un seul instant tyrannique de fait ou d'intention, mais il n'a jamais connu que ce que j'appellerais volontiers une liberté *passive*, il a ignoré tout ce qui constitue la substance et l'exercice quotidien de la liberté. On lui a surabondamment reproché les restrictions qu'il apporta tantôt au droit de discussion, tantôt au droit d'association; la critique que je lui adresse ici est tout autrement grave. Le droit d'écrire et de discourir est loin d'être toute la liberté comme on se l'imagine d'ordinaire en France sous l'empire des idées de centralisation. Ce droit, d'ailleurs, si précieux n'en est guère que la garantie, le contrôle, le couronnement. La liberté, pour ne pas rester à l'état d'abstraction, exige en outre l'intervention incessante des citoyens dans les affaires publiques, dans tous ces intérêts qui sont considérés en France comme étant du ressort exclusif de l'État, telles que l'administration, la religion, la justice, l'éducation. Otez à un peuple ces objets si légitimes de son activité pour les monopoliser entre les mains d'une bureaucratie, vous le condamnez à l'inertie et vous le rendez indifférent à la chose publique, ou bien vous faites de lui un ennemi des institutions.

Par ce vice originel qu'on aurait tort de lui imputer à lui seul, puisqu'il n'avait guère fait que conserver le système administratif légué par l'Empire à la Restauration, le gouvernement de Juillet vivait sur une illusion et écartait lui-même tous les éléments de force et de vitalité qui eussent pu le préserver au moment

de la tempête. En dépit de toutes ses apparences démocratiques, il était bien plus réellement une *oligarchie* dans le sens étroit du mot, que cette monarchie anglaise à laquelle il se plaisait sans cesse à se comparer, croyant que le rapprochement était tout à son avantage. En effet, si la machine constitutionnelle était à peu près semblable des deux côtés, si la distribution apparente des pouvoirs était la même au sommet, combien les institutions anglaises n'étaient-elles pas plus larges à la base et combien plus vivantes ! Combien, grâce à la décentralisation, il y avait en Angleterre plus de réelle démocratie, c'est-à-dire un plus grand nombre d'hommes libres, prenant part aux affaires publiques, besogne qui, en France, était toute faite par des fonctionnaires, c'est-à-dire par des hommes-machines, obéissant au mot d'ordre d'un préfet. L'aspect général était le même au premier coup d'œil, mais cette aristocratie tant décriée était en réalité bien plus près des vraies conditions du gouvernement républicain, que cette « meilleure des républiques, » où un seul homme disposait en définitive de la magistrature, de l'armée, du clergé, de l'éducation, des influences locales et de l'administration tout entière, force immense dont il n'abusait pas autant qu'on aurait pu le craindre, mais dont le détournement au profit de l'État suffisait pour tout paralyser.

Chose singulière ! loin de se sentir rassuré par cette excessive concentration de pouvoirs, le gouvernement de Juillet s'effrayait de tout mouvement qui se produisait en dehors de lui, contradiction qui semble inhérente à la nature de ce qu'on appelle les pouvoirs forts. Une logique irrésistible les pousse à ac-

croître sans cesse cette force d'attraction jusqu'à ce qu'elle ait tout absorbé autour d'elle. Tout ce qui n'est pas pour eux leur paraît dirigé contre eux, habitués qu'ils sont à disposer de la nation entière comme de leur patrimoine naturel. Cette infirmité d'esprit tient encore à la conscience qu'ils ont de n'être nullement indispensables au fonctionnement de ce mécanisme parasite au moyen duquel ils gouvernent. Ils savent que cet appareil administratif, qui leur est si commode, ne fonctionnera pas moins bien sous des mains ennemies, si un coup de fortune vient à le livrer à leurs adversaires. De là l'aversion insurmontable des régimes centralisés pour tout ce qui est action, mouvement, et même pour ce jeu naturel des partis sans lequel il n'y a jamais eu de vraie liberté. C'est aussi ce qui explique la défiance et la timidité du roi Louis-Philippe et de ses ministres, en présence de la mise en demeure qu'on leur signifiait d'appliquer le principe constitutionnel dans sa sincérité. Ils n'en pouvaient donner à la France qu'une ombre effacée, tant que la centralisation serait maintenue, et ils eussent cru tout perdu s'ils avaient touché à la centralisation. « Vous ne connaissez pas la France, disait à un député le roi Louis-Philippe, à la veille de la révolution de Février ; *c'est un pays qui veut être gouverné par des fonctionnaires!* » Et à mesure que les conséquences fâcheuses du système se traduisaient par un dépérissement mystérieux dont la cause échappait aux regards les plus clairvoyants, le gouvernement voyait croître les exigences de ses adversaires. Cet état de malaise, de langueur et de débilité, produit en haut par l'esprit d'exclusion et d'immobilité, et en bas par

l'isolement auquel la nation condamnait le pouvoir en se retirant de plus en plus de lui, peu apparent pour les observateurs les plus exercés, était profondément ressenti par les âmes impressionnables, témoin ce cri échappé au cœur d'un grand poëte : « La France s'ennuie ! » Elle s'ennuyait de son inaction déguisée sous une agitation superficielle et stérile. Elle s'ennuyait de ne posséder que le fantôme de la liberté. Elle s'ennuyait comme à un spectacle où on lui donnait une représentation affaiblie et décolorée des luttes, des travaux, des émotions de la vie des peuples libres, et malgré l'art achevé des acteurs elle ne pouvait prendre au sérieux le drame qui se jouait sous ses yeux.

Le pire effet de ce singulier et déplorable amalgame de la centralisation avec les institutions constitutionnelles n'avait pas été d'immobiliser le pouvoir, mais de détruire dans la nation toute notion saine de la liberté, et, ce qui n'a pas été assez remarqué, de démoraliser profondément les partis. La routine du système s'empara d'eux à leur insu, et ils ne songèrent qu'à l'exploiter à leur profit. Ils se plurent à dire le libéralisme à jamais jugé et convaincu d'impuissance, par cette fausse expérience qu'on venait d'en faire et qui n'avait été qu'une contrefaçon. Ils ne s'arrêtèrent ni à rétablir la vérité des principes, ni à montrer comment les conditions de la vraie liberté étaient méconnues. Cette politique désintéressée ne convenait plus à leur impatience. Un homme d'un grand caractère et d'une belle intelligence s'était efforcé, au début du règne, de donner au parti républicain l'honneur et les bénéfices de ce rôle, en faisant de la république la sauvegarde la plus sûre et en quelque sorte le cadre natu-

rel des formes et des garanties de la liberté; mais cet homme trop tôt ravi aux espérances de la démocratie, n'avait été qu'une brillante exception, et n'avait pas laissé de successeurs. Depuis la mort d'Armand Carrel et déjà de son vivant, malgré ses protestations, le parti républicain était plus partisan de la centralisation que ceux-là même qui en recueillaient les fruits. Il bornait ses vœux à l'ambition de s'emparer à son tour de ce levier magique à l'aide duquel il espérait bien soulever le monde, et à aucun prix il n'eût consenti à le voir brisé. Cette préoccupation, commune à tous les partis, s'est traduite d'une façon saisissante dans ce cri successif de toutes nos révolutions : A l'Hôtel de ville! Aux États-Unis un tel cri n'aurait aucun sens. L'invasion de l'Hôtel de ville, ce serait l'occupation d'un édifice public de quelques pieds carrés, et voilà tout. Chez nous, qui tient l'Hôtel de ville tient la France! Les républicains ne surent pas voir combien le système qui rendait possible un tel fait était contraire à leur principe. Sous l'empire de ces préjugés, les idées américaines, qui avaient été l'idéal de Carrel, avaient été généralement délaissées pour les traditions de la dictature conventionnelle représentées par le journal *la Réforme*, ou pour les doctrines du *National*, conception politique généreuse et élevée, mais où prévalait cependant depuis quelques années l'élément autoritaire et administratif.

Le spectacle de la centralisation et les habitudes qu'elle avait créées dans la nation n'exercèrent pas moins d'influence sur le développement et le succès des théories socialistes. On a d'abord quelque peine à s'expliquer l'accueil que trouvèrent auprès d'un

peuple spirituel et intelligent ces théories pour la plupart très-pauvres d'invention, et dont le trait commun consiste en ce qu'elles confisquent au profit de l'État toutes les activités particulières en lui imposant en retour le soin de se charger du bonheur général. Dans les pays vraiment libres ces théories n'ont jamais été dangereuses. Le citoyen pour qui la liberté est une jouissance de tous les instants, un fait qui se produit et se multiplie sous les formes les plus variées et les plus délicates en même temps que les plus positives, n'éprouvera jamais même la tentation d'échanger ce premier des biens contre les grossières satisfactions des paradis du socialisme. Mais celui pour qui elle est toujours restée une sorte de fiction et qui n'en a jamais connu les réalités est plus disposé à en faire bon marché. De cette interdiction dont les activités individuelles et locales étaient frappées par l'omnipotence de l'État, sous le gouvernement de Juillet, au socialisme, il n'y avait que la différence du petit au grand, et pour le plus grand nombre, cette différence était à peine perceptible, parce que les intérêts publics de premier ordre qui étaient seuls soumis à la discussion lui étaient étrangers, et se débattaient sur un théâtre trop éloigné. Changer l'interdiction en tutelle avouée, tel était le vœu populaire plus logique en cela que ceux qui le combattaient. Puisque l'État voulait tout absorber, n'était-il pas naturel d'étendre la sphère de ses devoirs en proportion de celle de ses attributions? Puisqu'il aspirait à jouer le rôle d'un dieu, n'était-il pas juste qu'on lui imposât les obligations de la Providence? C'était bien, en effet, l'État-Providence que les novateurs prétendaient con-

stituer. Par là le socialisme était une conséquence de la centralisation, ou, pour mieux dire, il en était le produit et le complément naturel. Aux individus dépouillés par les empiétements administratifs de tout droit et de tout pouvoir d'influer sur les affaires qui les intéressaient le plus, il offrait une compensation, illusoire, sans doute ; mais, du moins, il ne commettait pas ce non-sens de les condamner à l'inertie et de leur demander le sacrifice de leur activité, sans leur donner en échange d'autre dédommagement que le stérile et inoffensif amusement des joutes parlementaires.

C'est seulement lorsqu'on s'est rendu compte de la nature artificielle des conditions dans lesquelles vivait le gouvernement de Juillet qu'on comprend l'indifférence extraordinaire avec laquelle la nation l'a regardé tomber : elle n'avait pour lui ni amour ni haine. Elle s'était peu à peu détachée de lui, ne mêlait en rien sa vie à la sienne, et en était venue à le considérer comme un établissement étranger au sein de la France. Et cette infirmité des institutions a fait la timidité de leurs défenseurs, car si à ce moment suprême ils avaient vraiment cru représenter leur pays, s'ils avaient cru posséder sa confiance, être l'expression de sa volonté et de ses sentiments, on l'aurait bien vite reconnu à la fermeté de leur attitude. Il faut le dire à leur décharge, ils ne doutèrent d'eux-mêmes que parce qu'ils doutaient de lui.

A regarder les choses de haut, la révolution de Février est donc avant tout une crise négative. C'est une démonstration pratique des impossibilités inhérentes à cet accouplement du libéralisme avec la centralisa-

tion. Le régime de Juillet succombe, non sous une attaque de vive force, mais par suite d'une sorte de dissolution de ses propres éléments. C'est moins la mort qu'une espèce d'impossibilité d'exister. Les garanties constitutionnelles sont emportées au premier coup de vent, parce qu'au lieu de leur faire prendre racine au cœur même de la nation, on leur a laissé le caractère d'improvisation hâtive et incomplète qu'elles avaient en 1815 lorsque Louis XVIII les avait greffées en une heure sur les institutions de l'Empire demeurées intactes à la base. C'était le décor de la liberté, ce n'en était pas le solide édifice. Aussi la nation ne prit-elle au sérieux les fictions constitutionnelles que comme un moyen d'opposition contre une dynastie imposée par l'étranger ; c'est ce qui explique la vitalité passagère dont elles parurent animées sous la Restauration. Une fois que la passion les déserta, une fois qu'elles ne furent plus des positions attaquées ou défendues par les partis et qu'elles durent vivre de leur vie normale, le vide les envahit, l'insuffisance de leurs conditions d'existence se manifesta, l'isolement se fit autour d'elles, elles semblèrent ce qu'elles étaient avec la centralisation, une brillante mais inutile superfétation. La chute du gouvernement de Juillet fut le dernier terme d'un déclin continu dont le principe était dans la Charte de 1815, c'est-à-dire dans une conception incomplète et fausse des éléments du régime constitutionnel.

A côté de cette cause générale il est presque superflu de mentionner les événements secondaires qui ont contribué à accélérer ce résultat en irritant, en décourageant, en humiliant tour à tour le sentiment natio-

nal. Ces fautes, dont la plus grave fut l'attitude du gouvernement du roi Louis-Philippe dans les questions extérieures, ont été signalées jusqu'à satiété, et on a même beaucoup exagéré l'influence qu'elles ont eue sur sa chute. Nous ne voulons ni excuser ni atténuer ces torts, mais nous savons aujourd'hui qu'on n'en meurt pas. Par une raison analogue, il est impossible aujourd'hui à l'historien comme au moraliste de se mettre en très-grands frais d'indignation au sujet des faits de corruption reprochés au ministère de MM. Guizot et Duchâtel. Ces faits ont eu sans doute un retentissement fâcheux en raison de la candeur relative de cette époque, et ils n'ont rien perdu de leur culpabilité réelle ; mais on n'avait alors qu'une idée bien imparfaite de ce que les peuples peuvent supporter sous ce rapport, et il est difficile de croire que les mêmes hommes dont nous avons pu connaître plus tard l'inépuisable tolérance aient, en effet, ressenti tant de zèle pour une vertu depuis si dédaignée. Il faut le dire franchement, c'étaient moins les hommes qui avaient tort que le système. La véritable faute du roi Louis-Philippe et des ministres qui eurent la faiblesse de subir sa politique a été de s'obstiner à défendre ce système contre les plus raisonnables essais de réforme bien plutôt que de l'appliquer avec déloyauté. On doit reconnaître qu'ils avaient, en général, pour eux la stricte légalité, et que, malgré d'incontestables abus, ils furent très-loin d'en faire un emploi aussi pervers que d'autres gouvernements qui les ont précédés ou suivis; mais cette légalité était vicieuse, usée, finie, et leur faute fut de vouloir l'imposer à une nation qui n'en voulait plus.

Cet esprit de résistance à outrance était-il, comme ils l'ont affirmé, une sorte de loi de conservation pour la dynastie de Juillet? Tous les faits sont là pour démontrer le contraire. On a souvent dit qu'un changement de ministère opéré à temps eût prévenu la révolution de Février; la vérité est qu'il eût à coup sûr suffi pour l'ajourner. Mais ce qui est plus certain encore, c'est que des réformes faites dans le sens libéral eussent rendu cette révolution impossible, et ces réformes, non-seulement n'avaient rien d'inconciliable avec la charte, mais elles étaient nécessaires pour en développer les conséquences naturelles, pour intéresser la nation aux institutions, et il existait dès lors un groupe d'hommes politiques tout formé pour les mettre en pratique et les défendre. Ce groupe était le tiers parti, élite parlementaire composée d'esprits éminents, dévoués aux idées constitutionnelles, désireux de voir le système sortir du domaine étroit des fictions pour rentrer dans la voie des régimes vraiment représentatifs, en s'appuyant sur toutes les forces vives du pays. Un parti qui reconnaissait pour chefs des hommes tels que MM. Odilon Barrot, Thiers, Tocqueville, Duvergier de Hauranne, Rémusat, Dufaure, avait incontestablement, sous le rapport de la capacité et des lumières, tout ce qu'il fallait pour réaliser cette tâche difficile. Décidé à poursuivre à tout prix la vérité des institutions constitutionnelles, il représentait la réconciliation possible de la dynastie avec les légitimes exigences de l'esprit démocratique et libéral; il était appelé, par la force des choses, à remplir tôt ou tard ce rôle d'arbitre et de médiateur, et à mesure qu'il se pénétrait mieux de la nécessité de cette mission, il prenait à la fois plus

d'autorité sur la nation et plus de crédit auprès des opinions avancées.

Déjà la fraction la plus politique et la plus modérée du parti républicain, sans se rallier expressément à son programme, se montrait disposée à faire cause commune avec le tiers parti dans toutes les questions où les drapeaux pouvaient s'unir sans se confondre, comme on le vit lors de la campagne des banquets : « Pourquoi, disait un républicain au banquet du Château-Rouge, chercherions-nous ce qui nous divise et non ce qui nous unit, ce qui nous sépare et non ce qui nous rapproche? Le drapeau de la réforme peut être porté par tous sans qu'aucun de nous ait rien à désavouer de ses principes; car la réforme est également un moyen et un but, le commencement et la fin de nos espérances. En invoquant la réforme, on ne demande aucun sacrifice d'opinion, on n'interdit aucune réserve. » Ces paroles sages et sensées étaient l'expression des sentiments de tout ce que la démocratie avait d'esprits justes et pratiques; mais leurs voix n'étaient malheureusement pas les plus écoutées, et *le National* lui-même était désavoué comme suspect pour s'être fait le défenseur de cette politique de modération.

Il est à jamais regrettable pour la France que le tiers parti n'ait pas offert toute la consistance qu'on était en droit d'attendre de personnalités aussi éminentes et qu'exigeait la grande cause qu'il représentait. Cette indécision fâcheuse ne lui permit pas de montrer la suite et la volonté qui lui eussent donné une action toute-puissante dans les affaires. Elle tenait à un manque de caractère chez quelques-uns de ses chefs, et plus encore aux profondes dissidences d'opinions qui les séparaient.

Il est difficile à des hommes politiques d'être plus divisés d'opinion que l'étaient MM. Thiers et Barrot, malgré la communauté de griefs qui les unissait contre le ministère doctrinaire. Admirateur passionné de la centralisation et de la plupart des traditions du régime impérial, M. Thiers n'avait de libéral que le tempérament, comme l'aura toujours un homme de parole. Il n'avait jamais compris la liberté que comme un instrument d'opposition, il ne l'avait jamais servie que dans la mesure où elle pouvait le servir lui-même. De toutes les conditions du gouvernement constitutionnel, il n'en était qu'une seule dont il sentît vivement le prix, et c'est aussi la seule dont un ministre ambitieux ne pourra jamais se passer. Cette condition, il s'était illustré en la défendant, et il l'avait formulée dans sa fameuse maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas. » A tous ses anciens arguments en faveur de cette règle fondamentale, en effet, pour tout régime libre, était venu se joindre le grief d'avoir été plusieurs fois exclu du pouvoir par un caprice de la volonté royale, et peut-être aussi un sentiment d'humiliation et de regret d'avoir si mal soutenu sa doctrine par ses actes pendant ses divers ministères. Ses complaisances envers le gouvernement personnel n'avaient été ni moins nombreuses ni plus désintéressées que celles qu'il reprochait à M. Guizot. M. Barrot, au contraire, élevé à l'école de Benjamin Constant, avait sur le gouvernement constitutionnel et sur la liberté les vues les plus saines et les plus justes. Il croyait, comme Tocqueville, qu'on n'aurait en France qu'une vaine parodie de ce régime, tant que la Magistrature, l'Église, la Commune, l'Éducation seraient placées sous la dépendance absolue de

l'État, et il n'était pas moins frappé de la nécessité de les émanciper que de l'urgence de mettre fin au gouvernement personnel ou d'étendre le droit électoral. Il n'avait donc avec M. Thiers que fort peu de points de contact sous le rapport des convictions politiques, et sa grande droiture, étrangère à tout calcul d'ambition, ennemie de tout artifice, ne s'accommodait pas toujours des habiletés que son collègue, moins scrupuleux, jugeait nécessaires ou choisissait par goût. De là dans la conduite du parti des fluctuations suivies de brusques soubresauts en avant ou en arrière, des volte-face imprévues, des dissimulations forcées, des sacrifices du principe à la discipline, qui lui ôtaient toute physionomie précise aux yeux du public, et faisaient peser sur lui un discrédit souvent immérité.

Par ses inconséquences et par la facilité avec laquelle quelques-uns de ses chefs passaient à l'ennemi avec armes et bagages, le tiers parti éloigna des alliés précieux et s'exposa gratuitement à passer pour le pis-aller des ministres en expectative; mais la tentative qu'il représentait était digne d'un meilleur sort. Elle n'était autre, en somme, que celle qui avait séduit Armand Carrel pendant les deux premières années du gouvernement de Juillet, et c'est un malheur qu'une pensée aussi politique n'ait pas été réalisée avec plus de fermeté. Avec plus de décision dans les idées et dans les actes, le tiers parti fût parvenu à réunir sous un programme commun deux fractions séparées par des mots plutôt que par des principes, et dont les divisions ont, à plusieurs reprises, perdu la liberté en France; je veux dire la démocratie libérale et les constitutionnels progressistes. Si ces deux partis avaient pu reconnaître

qu'ils avaient les mêmes intérêts et qu'ils voulaient les mêmes choses sous des noms différents, l'avenir de la France eût été changé; car leur union eût été aussi salutaire et aussi féconde que leurs discordes ont été funestes. Quelle différence fondamentale y avait-il entre M. Barrot et les républicains libéraux? Des questions de formes très-secondaires, les mêmes qui, sous la Révolution, séparèrent La Fayette et les Girondins. En 1848, pas plus qu'en 1792, ces deux partis qui représentent toutes les forces vives de la nation n'eurent la sagesse de se mettre d'accord. Ils préférèrent se déchirer l'un l'autre que se faire quelques concessions réciproques qui eussent assuré le triomphe de leur influence et la stabilité des institutions, et, par cette hostilité impolitique, ils laissèrent le champ libre à la violence, aux opinions extrêmes, et finalement à la dictature. La division de ces deux frères ennemis est le fait capital de notre histoire depuis la Révolution française; elle nous a fait plus de mal que toutes nos autres plaies sociales réunies, et aujourd'hui encore il n'y aura de liberté possible en France que par leur réconciliation.

Malgré la distinction personnelle de ses principaux membres, le tiers parti fut donc une barrière insuffisante lorsque la monarchie fut en péril. L'épreuve qu'on avait faite de quelques-uns de ses chefs ne parut pas une garantie assez rassurante. L'effet des déclarations de M. Thiers fut annulé par les souvenirs de sa carrière ministérielle. Suspect au public, souverainement antipathique au roi, qui le subissait avec un dépit extrême, et qui ne voyait dans l'avénement de ses chefs qu'une capitulation de la royauté, peu sûr de

lui-même, parce qu'il n'avait aucune unité réelle, le tiers parti se trouva sans points d'appui au moment où les passions étaient le plus surexcitées. Appelé à temps, il eût tout sauvé; mais une fois la tempête déchainée, il n'avait plus la force nécessaire pour gouverner. Il s'abandonna donc lui-même comme tous les pouvoirs avaient fait les uns après les autres, faute de se sentir soutenus par l'opinion, et l'écroulement de ce qu'on considérait comme le dernier abri de la royauté accéléra la déroute.

Au milieu de cette défaillance, de ce désarroi, de cette incertitude immense, universelle, l'avantage décisif devait nécessairement rester au seul parti qui eût une volonté et un but nettement déterminés. Ce but et cette volonté, alors absents presque chez tous, un seul parti les possédait, c'était le parti, ou pour parler plus exactement, la fraction exaltée du parti républicain. Les républicains modérés étaient, nous l'avons vu, prêts à faire cause commune avec l'opposition constitutionnelle. Ils sentaient que l'heure n'était pas encore venue pour l'avénement de leurs systèmes, que la France n'y était suffisamment préparée, ni par ses mœurs, ni par ses idées, ni par ses goûts, que leur propre parti était à peine en état de se gouverner lui-même. Le 24 février, leur principal organe, *le National*, bornait encore ses vœux à l'adoption de la réforme électorale, au changement de ministère, à la dissolution de la Chambre et à la mise en accusation des ministres. Ils comprenaient la nécessité d'une transition, d'une initiation graduelle aux institutions démocratiques. Ils sentaient, en un mot, qu'une victoire prématurée pouvait devenir plus fatale à leur cause qu'une

défaite. Les républicains extrêmes, au contraire, divisés presque en toute chose par un esprit de secte étroit et intolérant, s'entendaient merveilleusement sur un seul point, qui était la destruction de la monarchie. Cette destruction était le seul fait qui pût sortir de ce chaos, puisqu'il était le seul qui fût voulu avec énergie. Esprits absolus, en général peu cultivés et peu étendus, étrangers au doute, peu versés dans la connaissance des hommes, impatients, pleins de mépris pour les termes moyens, peu soucieux de légalité, entêtés d'une idée fixe, la plupart d'entre eux ne s'étaient jamais interrogés sur les difficiles conditions d'un gouvernement républicain au sein d'une société aussi complexe que la société française; mais ils étaient seuls animés de passions vives et profondes, et dans un tel moment, la haine était une grande force. Ils s'efforçaient de vaincre sans s'inquiéter du lendemain, convaincus que la révolution triomphante improviserait elle-même sa politique et ses hommes d'État, lorsqu'ils ne se flattaient pas de la confisquer au profit de la secte qu'ils servaient, et croyant à la puissance de leur foi et de leur dévouement avec une sorte de mysticisme qui n'était pas sans grandeur.

Ainsi s'accomplit la chute de la royauté par l'abstention d'une majorité inerte, passive, découragée, et par l'initiative d'une minorité qui n'était puissante ni par le nombre ni par les lumières, mais qui, au milieu d'une société depuis longtemps résignée à l'immobilité, de pouvoirs sans vie et sans force propres, eut une vertu qui manquait alors à tout le monde : la volonté. Cette minorité s'attendait d'ailleurs si peu à son propre triomphe, elle se sentait si peu capable de disposer par

elle-même de la conquête formidable qu'une fortune inespérée venait de faire tomber en ses mains, que son premier soin fut d'acclamer ces républicains modérés qu'elle dénonçait encore la veille. En les portant au gouvernement provisoire, elle céda à la nécessité tout d'abord évidente de dissiper les alarmes que sa victoire faisait déjà naître; mais, loin de songer à abdiquer, elle leur imposa ses représentants. De là l'antagonisme qui, dès la première heure, se déclara au sein du gouvernement provisoire, et se trahit dans ses actes par de regrettables contradictions. Héritière d'une situation qu'elle n'avait pas faite, et dès le principe poussée plus loin qu'elle n'avait voulu, la partie modérée du gouvernement provisoire sentit d'instinct qu'elle n'avait pas le droit d'imposer à la France un état de choses que des républicains eux-mêmes n'avaient pas osé appeler de leurs vœux, elle comprit que la seule façon de légitimer le nouveau régime était de faire en sorte qu'il fût l'ouvrage de la nation elle-même. Cette politique était à la fois la plus juste et la plus habile. Elle respectait tous les droits et donnait à la république tous les Français pour coopérateurs. Les régimes antérieurs avaient tous péri successivement pour avoir été trop étroits et trop exclusifs; ils avaient tous été faits à l'image d'un parti. C'eût été un beau rôle pour la république que de se modeler sur l'image de la nation elle-même, de laisser vivre tous ces partis dans ce qu'ils avaient d'essentiel, de leur offrir des garanties d'influence qu'ils n'eussent jamais trouvées sous le règne d'aucun d'entre eux, de faire par là que la république eût non pas leur préférence, mais leur *seconde voix*, de les neutraliser ainsi les uns par les

autres, d'inaugurer enfin cette ère du droit commun que Carrel avait assignée pour but à la démocratie française.

Cette pensée s'offrit incontestablement tout d'abord à l'esprit des principaux membres du gouvernement provisoire. Elle impliquait pour première condition que personne ne s'attribuât le droit de préjuger la volonté de la nation au sujet des formes du gouvernement; scrupule d'autant plus fondé, que la France, dans la révolution qui venait de s'accomplir, avait été infiniment plus passive qu'active. Moins que personne, d'ailleurs, les républicains pouvaient oublier la faute que le roi Louis-Philippe avait commise en évitant de consulter la nation au début de son règne, car ils la lui avaient souvent reprochée et l'avaient exploitée contre lui. Le premier mouvement des membres du gouvernement provisoire fut donc de réserver d'une façon absolue la question de la forme politique à donner au pays. Ils se prononcèrent nettement dans ce sens : « Nous voulons, dit M. de Lamartine à la Chambre, dans la séance du 24 février, un gouvernement qui ne préjuge rien ni de nos droits, ni de nos ressentiments, ni de nos sympathies. » Cette inspiration, qui eût pu servir de point de départ à une politique large et féconde, fut presque aussitôt abandonnée pour un procédé plus commode et plus expéditif qui consistait à décréter et à organiser provisoirement la république, « sauf la ratification par le peuple, » procédé si peu républicain que l'empire n'a pas manqué de l'emprunter à la république pour s'en servir contre elle et avec plus d'adresse et de bonheur. Quelle société refusera jamais une telle ratification lorsqu'elle se verra mise

en demeure d'opter entre un acquiescement ou un bouleversement de toute chose? En présumant son adhésion, on la rend inévitable; mais c'est là l'expédient de la dictature et non celui de la liberté.

En refusant cette concession aux exigences impérieuses de la démocratie extrême, les républicains modérés eussent été à la vérité contraints de chercher un supplément de force et d'appui en dehors de leur propre parti; mais, à moins d'être aveugle, comment ne pas reconnaître que l'immense majorité de la nation était restée étrangère aux doctrines républicaines et n'aspirait qu'à un régime qui, peu importe sous quel nom, lui donnât l'ordre, la liberté, la sécurité dont elle avait besoin? Et quelle chance plus favorable pour ces hommes d'État qu'une occasion de cesser d'être un gouvernement de parti pour se transformer en un gouvernement national? Je dirai plus, le seul moyen de rendre les vieux partis inoffensifs, n'était-ce pas de se les assimiler en les admettant dans le cadre agrandi de la démocratie, en les contenant par leurs mutuelles défiances? La politique qu'on préféra les conduisit au contraire en peu de temps à se coaliser les uns avec les autres contre la république. Cette politique ne fut cependant pas adoptée sans beaucoup de réserves et d'hésitations. Au lieu de sacrifier une partie de son corps d'armée, amie de nom, ennemie de principes, de s'appuyer franchement sur la nation, on vit le gouvernement provisoire louvoyer péniblement, faire appel tantôt aux classes ouvrières contre la bourgeoisie, comme au 15 mars, tantôt à la bourgeoisie contre les classes ouvrières, comme au 16 avril, et remplacer la politique d'équilibre qui s'était offerte

à lui par une politique de bascule qui ne pouvait lui donner que des succès peu durables et qui devait à la longue mécontenter tout le monde. La double influence qui coexistait dans son sein, au lieu de se manifester par des vues plus larges, par un système plus compréhensif, par ces conciliations qu'on obtient à l'aide de sacrifices réciproques, ne se trahit plus que par des décisions en sens contraire, par de brusques rétractations des actes ou des paroles dont l'effet avait été reconnu fâcheux.

III

Ces faits montrent jusqu'à l'évidence que la France était prête pour un changement de politique, mais non pour cette grande et critique transformation. C'est à son corps défendant et contre toute prévision qu'elle se trouva amenée à demander à la république ce que la monarchie lui refusait obstinément. La résistance qu'on opposait à ses justes désirs fit que la force d'impulsion dépassa le but, et c'est ce qui explique comment chacun s'est trouvé pris au dépourvu. Les esprits n'étaient d'accord que sur un seul point, sur ce dont ils ne voulaient plus. Au delà c'était le chaos. On ne voulait plus du système qu'on venait de renverser; quant à ce qu'on lui substituerait, tout était incertitude. Ce n'était là ni un aliment ni une direction pour les passions qu'on venait de déchaîner : elles demandèrent leur mot d'ordre à l'esprit d'utopie.

Au reste, la révolution de Février est encore, à

beaucoup d'égards, une énigme. Autant son origine est simple, autant sa marche et ses développements sont obscurs et compliqués. Peut-être ne sommes-nous pas encore assez détachés des passions qui l'ont faite pour la juger avec une pleine impartialité ; mais elle est déjà suffisamment connue dans ses effets comme dans ses causes pour être envisagée comme un instructif et mémorable enseignement. Il n'est aucun événement dans l'histoire qui présente autant de faces diverses et qui se prête à un si grand nombre d'interprétations contradictoires. Elle semble changer d'aspect et de couleur à mesure qu'on la considère. C'est le Protée des révolutions. Armée d'une force irrésistible et impuissante à se défendre elle-même, n'ayant qu'une raison d'être toute négative, n'offrant qu'une action confuse et indistincte, dérobant à chaque instant sa marche et son but sous un amas d'essais avortés et d'aspirations indéfinies, n'obéissant qu'à la fantaisie et cependant menée par une fatalité impitoyable, commencée à l'insu de ses propres auteurs, finie en trompant toutes leurs prévisions, à ceux qui lui demanderaient son nom, elle pourrait à bon droit répondre comme ce héros de la fable : Je m'appelle Personne.

Avant tout, on devrait reconnaître que les malédictions sont désormais aussi inutiles que les apothéoses. Ce qui importe, c'est qu'on ait enfin une idée juste de l'objet de ces sentiments si divers ; car, de tous les problèmes qui nous intéressent, c'est peut-être celui sur lequel il est le plus urgent que nous ayons une opinion raisonnée, à cause de l'influence que cette révolution a eue et aura encore sur nos destinées. Au-

jourd'hui tous les éléments d'une saine appréciation sont rassemblés. On peut faire honneur de ce résultat aux travaux de quelques historiens de mérite[1], mais on le doit surtout à la marche du temps. La lumière manquait plutôt que les matériaux. Le temps est comme le soleil : par cela seul qu'il marche, il éclaire sous de nouveaux aspects des objets dont on n'apercevait encore qu'un seul côté. Il développe, il fait croître et mûrir les germes dont on ne connaissait que les trompeuses promesses, il en détermine la vraie nature, il leur donne leur nom, il définit un fait par ses conséquences. L'explication des infirmités d'une époque se trouve dans celle qui la précède, mais bien plus encore dans celle qui la suit. Vous vous sentez embarrassé de définir le sens et la portée d'un mouvement de passions ou d'idées : laissez-le grandir, il se définira lui-même par ses effets. Les choses humaines ne gardent jamais longtemps ces sortes de secrets.

Ce qui a le plus contribué à la divergence des jugements qui ont été émis au sujet de la révolution de Février, ce sont moins les préoccupations de l'esprit de parti que le double caractère dont son origine est marquée : d'une part, la facilité merveilleuse avec laquelle elle s'établit pour ainsi dire sans combat ; de l'autre, l'insuffisance des forces sur lesquelles elle s'appuie. Ces deux faits semblent en effet impossibles à concilier, et selon que l'on envisageait l'un ou l'autre séparément, les choses changeaient du blanc au

[1] On lira surtout avec fruit l'exacte et consciencieuse histoire de M. Garnier-Pagès, témoin dont personne n'a pu contester la scrupuleuse fidélité, et dont les sentiments commandent la sympathie alors même que ses vues soulèvent le plus d'objections.

noir. Que représente cette révolution? ont dit les détracteurs. Quel principe nouveau apporte-t-elle à la France? Où est sa nécessité? Elle était si peu nécessaire que de l'aveu de tout le monde une réforme insignifiante eût suffi pour la prévenir. Non-seulement elle n'a été préparée par aucun de ces grands renouvellements d'idées qu'on trouve à la source de toutes les révolutions nées viables; mais on ne saurait lui assigner même des tendances bien déterminées. De vagues aspirations lui tiennent lieu de principes, elle représente des fantaisies plutôt que des intérêts, des appétits plutôt que des besoins. Elle n'a été faite par aucun parti, elle n'a été voulue ni même prévue par personne, et lorsqu'il s'est agi de nommer ses auteurs, chacun s'est levé à son tour pour dire: Ce n'est pas moi. — C'est donc la force des choses qui l'a faite, répondent les apologistes. Quelle puissance secrète avait-elle en elle-même pour faire crouler en quelques instants une monarchie florissante? Plus on prouve que les hommes n'y ont été pour rien, plus on rend hommage à cette nécessité qu'on voudrait contester.

Tels sont en substance les deux points de vue qui ont été développés tout récemment encore par plusieurs écrivains. Réduit à ces termes exclusifs, le débat pourrait se prolonger longtemps. La contradiction n'est cependant pas si insoluble qu'on pourrait le croire. Si l'on cherche dans la révolution de Février, et surtout dans les événements qui l'ont suivie, une action raisonnée et réfléchie, une force agissant en vertu de principes arrêtés, on ne l'y trouvera pas, et c'est bien là en effet sa véritable infirmité. Sa marche est aussi incertaine que son point de départ a été

logique et motivé. La révolution de Février n'a jamais su où elle allait, pas plus lorsqu'elle était à la veille de détruire une monarchie que lorsqu'elle est venue se livrer d'elle-même à la dictature. Elle a été une continuelle improvisation; aussi a-t-elle choisi pour homme d'État un poëte. De là encore sa foi superstitieuse en l'infaillibilité des masses, à l'instinct desquelles elle prêtait toute la clairvoyance qui lui manquait à elle-même. Conduite en haut par la fantaisie, elle était menée en bas par le hasard.

Un de ses historiens en a, je le sais, tiré avantage pour la transformer en événement « providentiel; » il y voit à chaque page « le doigt de Dieu. » Il aurait mieux valu pour elle qu'on y vît un peu moins le doigt de Dieu et un peu plus la main des hommes. Il serait temps que ces expressions fussent bannies du langage de l'histoire, car c'est faire tort à la Divinité que de lui attribuer tous les événements où le hasard semble avoir joué le premier rôle. L'élément le plus divin qu'il y ait ici-bas, c'est la libre volonté de l'homme. Les événements dans lesquels elle n'intervient pas sont peu durables, et c'est leur faire un honneur immérité que de les appeler providentiels. On a donc raison de reprocher à la révolution de Février de n'avoir pas été un acte volontaire et prémédité, mais, par cela même, il est souverainement injuste de la rendre responsable de la chute de la monarchie de Juillet. Si cette chute a été un malheur pour la France, ce n'est pas sur ceux qu'on appelle les hommes de 1848 que la responsabilité doit en retomber. Le gouvernement de Juillet est tombé de lui-même et sous le poids de ses propres fautes. Plus on accuse

la faiblesse de ses adversaires, plus on démontre la sienne, car la défense s'est trouvée encore plus molle et plus incertaine que l'attaque. La république n'a pris la place de personne, elle n'a fait qu'occuper une position abandonnée et accepter une succession en déshérence. Qu'on jette donc l'anathème à la révolution de Février, si l'on veut, puisqu'elle a été en définitive, un événement fatal, puisqu'elle a, en somme, déterminé un pas en arrière au lieu d'amener un pas en avant ; mais qu'on sache bien que l'on fait par là le procès du régime déchu encore plus que celui des hommes qui sont censés l'avoir renversé. Les coupables ne sont pas ceux qui ont reçu de la nécessité la dictature la plus embarrassante et la plus imprévue, ce sont ceux dont l'obstination a jeté la France dans cette extrémité, peut-être sans précédents, où ses efforts pour réformer son gouvernement ne pouvaient plus avoir pour résultat que de le détruire, et où elle se vit fatalement amenée au complet renversement des institutions qu'elle cherchait à améliorer, avant même de savoir à quelles mains elle irait demander son salut et confier ses destinées.

UN DERNIER MOT SUR CARNOT

M. Carnot vient de publier le troisième volume de ses intéressants Mémoires sur la vie de son père[1]. Nous avons apprécié ici même, avec une sévérité qui n'a pas été du goût de tout le monde, le volume consacré au rôle de Carnot dans le Comité de salut public. L'estime même qui s'attache au nom de l'auteur nous faisait un devoir de protester contre une théorie qui n'a eu que trop de partisans en France sous tous les régimes. Avec un tel système, toutes les condescendances peuvent se transformer en actes de patriotique abnégation. Nous n'admettrons jamais pour notre part qu'il puisse y avoir de la grandeur civique à laisser mettre sa signature sous des arrêts de mort qu'on déplore au fond du cœur. N'offrons pas de si faciles excuses aux proscripteurs de tous les temps, y compris ceux du nôtre;

[1] *Mémoires sur Carnot*, par son fils, chez Pagnerre.

la mobilité populaire, la peur, les défections, l'oublieuse ingratitude ne leur apportent que trop de prétextes. Il y a là tout un arsenal de justifications qui n'est que trop riche en arguments spécieux, gardons-nous de lui fournir des armes. Qui sait combien un sophisme nouveau en ce genre pourrait enfanter de lâchetés nouvelles ?

Personne, au reste, ne songera à imputer une telle pensée à l'honorable auteur de ce livre, qui a été égaré à son insu par un sentiment mal entendu de piété filiale. La juste rigueur avec laquelle il juge les proscripteurs de son père, lorsque Carnot est frappé à son tour par le coup d'État de fructidor, nous est une garantie que sa justification ne s'étend qu'à une seule personne et n'a rien d'une thèse générale. Cependant parmi les signataires de la déportation de fructidor, mesure inique, mais si insignifiante lorsqu'on la compare à celles que décréta le terrible Comité, combien auraient pu alléguer qu'ils faisaient violence à leurs sentiments particuliers pour ne pas déchirer le sein de la république ! M. Carnot ne paraît nullement disposé à accepter cette excuse lorsqu'elle peut être invoquée par les ennemis de son père ; comment lui semble-t-elle suffisante lorsqu'il s'agit de défendre une si chère mémoire ?

Ce n'est là de notre part qu'une querelle rétrospective. Le volume dont nous nous occupons aujourd'hui ne donne lieu à aucun reproche de cette nature. On ne peut que louer les jugements aussi sages que fermes que l'auteur porte tour à tour sur la conspiration de Babeuf, sur les actes politiques du Directoire et sur le coup d'État de fructidor, premier type de

tous les guet-apens qui se sont accomplis depuis en ce genre. Il est bon que ces coups de dictature, qui ont si profondément démoralisé l'esprit politique de notre pays, soient flétris au sein même des partis qui sont censés en avoir profité. Il a longtemps fallu du courage et il faut encore de l'indépendance d'esprit pour oser dire du mal des auteurs de fructidor au sein de l'opinion à laquelle appartient M. Carnot. On a des trésors d'indulgence pour les violences qu'on blâme le plus chez les autres lorsqu'on se figure en avoir eu les bénéfices. Que les fructidoriens aient eu cette illusion lorsqu'ils portèrent la main sur les institutions qu'ils avaient faites et sur une opposition qui n'était point sortie de la légalité, et dont le seul tort était de ne pas partager leurs vues, c'est là un aveuglement trop commun pour qu'on en soit surpris; mais qu'en présence des événements qui ont suivi on persiste à croire que ce coup de violence a profité à la cause républicaine, c'est ce qu'il faut renoncer à expliquer. Fructidor fut la première épreuve du 18 brumaire; Bonaparte n'eut qu'à calquer son coup d'État sur celui du Directoire, et c'est fructidor qu'il invoqua lorsqu'on lui reprocha la constitution violée. Le peuple, qui avait laissé faire la première de ces journées, ne pouvait qu'applaudir à la seconde.

La manière dont M. Carnot présente et apprécie le 18 brumaire est une nouvelle preuve des incompatibilités qui existent, selon nous, entre les sentiments du fils et les devoirs de l'historien. Il n'est pas douteux pour nous que M. Carnot ne réprouve très-sincèrement et très-énergiquement le 18 brumaire, bien qu'on ne s'en aperçoive guère en lisant son livre.